Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondanceen01mirauoft

CORRESPONDANCE

ENTRE LE

COMTE DE MIRABEAU

ET LE

COMTE DE LA MARCK

PENDANT LES ANNÉES 1789, 1790 ET 1791

6714c

CORRESPONDANCE

ENTRE LE

COMTE DE MIRABEAU

ET LE

COMTE DE LA MARCK

PENDANT LES ANNÉES 1789, 1790 ET 1791

RECUEILLIE, MISE EN ORDRE ET PUBLIÉE PAR

M. AD. DE BACOURT

ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LA COUR DE SARDAIGNE

TOME PREMIER

102323
F/6/

PARIS

LIBRAIRIE Ve LE NORMANT, RUE DE SEINE, 10

1851

Paris. — Imprimerie Le Normant, rue de Seine, 10.

INTRODUCTION.

L'existence des pièces que nous publions aujourd'hui était depuis longtemps connue. La plupart des auteurs qui, dans les dernières années, ont écrit sur la révolution française en ont fait mention. On a même donné des extraits de quelques-unes des notes rédigées par Mirabeau pour la cour, et sa lettre au roi, en date du 10 mai 1790, a déjà été imprimée. On peut croire cependant que ces publications n'ôteront pas à celle-ci l'intérêt qu'elle devra à la connaissance exacte des relations du comte de Mirabeau avec la cour. Ces relations ont été déjà l'objet de bien des commentaires : violemment attaquées par les uns, elles ont été louées avec ou sans restriction par les autres. Il est permis de penser que la connaissance incomplète des faits a dû les faire juger inexactement, et que l'histoire trouvera encore à s'éclairer dans la publication actuelle. Quoi qu'il en

soit, cette publication était un devoir, le résultat d'un engagement pris au lit de mort de Mirabeau par celui qui recueillit ses dernières intentions. Et pour qu'il ne reste pas de doute sur la volonté du comte de Mirabeau qu'on publiât un jour tout ce qui se rapportait à ses relations avec la cour, relations dont il se faisait gloire, nous appellerons ici l'attention sur trois billets de la correspondance qui se trouveront à leur date dans la série des pièces publiées aujourd'hui.

Au mois de juillet 1790, le comte de Mirabeau ressentit une des premières atteintes du mal qui l'emporta quelques mois plus tard. Depuis deux mois déjà ses relations avec la cour étaient établies, et il avait fait parvenir un grand nombre de notes qui lui étaient fidèlement restituées après qu'on en avait pris connaissance. Inquiet des suites du mal dont il souffrait, le comte de Mirabeau rassembla à la hâte ces notes et les transmit en deux paquets au comte de La Marck, avec le billet suivant :

« 17 juillet 1790.

« Voilà, mon cher comte, deux paquets que vous « ne remettrez qu'à moi, quelque chose qu'il arrive, « et qu'en cas de mort vous communiqueriez à qui « prendra assez d'intérêt à ma mémoire pour la dé- « fendre. Mettez à ces deux paquets quelque indica- « tion prudente, mais précise. »

Le comte de La Marck répondit le même jour :

« Ce dépôt, mon cher comte, aura tous mes soins. « Quand j'aurai placé sûrement ces deux paquets, je « vous remettrai un écrit pour que vous puissiez « les retirer d'où ils seront, en cas que je vinsse à « mourir. Si j'existe lorsque la chose publique, *uni-* « *verselle*, vous perdra, ma profonde amitié pour « vous, le culte que je rends à votre supériorité, as- « sureront à votre mémoire tout ce dont je suis « capable. Ce serait peu de chose, mais le zèle le « plus exclusif saura, à défaut de toute autre qualité, « choisir ceux qui seront dignes de parler de vous. »

Le comte de Mirabeau répliqua à ce billet :

« 18 juillet 1790.

« Je suis très-touché de votre billet, mon cher « comte, et je vous assure que mon courage est « très-ravivé de l'idée qu'un homme tel que vous ne « souffrira pas que je sois entièrement méconnu. Ou « je serai moissonné bientôt, ou je laisserai dans « vos mains de nobles éléments d'apologie. Certes, « je compte dans leur nombre la sorte de divination « qui vous a appelé à être mon ami, lorsque tant « d'hommes vulgaires s'occupaient à faire écho « contre moi, ou essayaient de me garrotter sur leur « mesure. Mais passons aux affaires, etc., etc. »

Le comte de Mirabeau se rétablit quelques jours après, et M. de La Marck restitua les papiers ; mais on verra plus tard comment ceux-ci et beaucoup d'autres revinrent entre ses mains.

La lecture de ces billets donne évidemment la

conviction, comme nous le disions plus haut, que Mirabeau se faisait gloire de ses relations avec la cour et pensait qu'elles serviraient un jour à faire honorer sa mémoire. Telle était bien aussi l'opinion du comte de La Marck, qui, trente-six ans après la date de ces billets, écrivait la note qui suit, trouvée dans ses papiers et que nous insérerons aussi comme explication préliminaire à toutes celles qui seront données ensuite.

« Bruxelles, 1826.

« Nous vivons dans un temps où les hommes, pour « peu qu'ils ayent marqué, soit par leur rang, soit par « les circonstances dans lesquelles ils se sont trou- « vés, soit par le rôle qu'ils auraient *pu* ou *dû* jouer, « ne s'appartiennent plus tout entiers à eux-mêmes. « Ils entrent plus ou moins, malgré eux, dans le « domaine d'un public curieux, souvent malveillant, « et sont à la merci d'écrivains intéressés et avides, « qui, spéculant sur cette curiosité du public, fabri- « quent des Mémoires, où le plus souvent on trouve « tout, excepté la vérité.

« J'ai vécu à une époque où il fallait nécessaire- « ment prendre un parti, soit en défendant les insti- « tutions qui avaient existé jusqu'alors, soit en se « lançant dans le torrent qui les a rapidement toutes « renversées. — Lorsqu'on pressait l'empereur Jo- « seph II d'intervenir en faveur des Américains « dans leur querelle avec l'Angleterre, il répondit « *que son métier était d'être roi*, et moi, d'après la

« position que le hasard m'avait donnée dans le « monde, je dirai : *mon métier était de défendre les « institutions existantes, autant que la raison pour- « rait le comporter.*

« Étranger à la France, des circonstances parti- « culières et toutes personnelles m'avaient fait en- « trer au service de ce pays : mon devoir était d'o- « béir au roi ; mes sentiments, ma reconnaissance « m'attachaient plus particulièrement à sa personne, « ainsi qu'à la reine Marie-Antoinette. J'ai voulu « contribuer à la conservation du trône, comme « à la défense du malheureux roi qui l'occupait. « Ramener à la cause de ce roi le comte de Mi- « rabeau qui semblait être le plus violent et le « plus dangereux ennemi de son trône, le mettre « au rang de ses plus puissants défenseurs, me pa- « rut être un service essentiel à rendre. C'est le but « que je me proposai, et je m'en occupai avec « d'autant plus de résolution que j'avais pu juger « qu'un amour-propre froissé, un dépit provoqué « par des injustices, étaient bien plus les mobiles « de la conduite de cet ennemi qu'un véritable senti- « ment de haine contre la cour, ou qu'un penchant « pour la démocratie.

« J'ai eu trop de rapports intimes avec ce célèbre « orateur pour que mon nom ne soit pas rappelé un « jour à l'occasion du sien, pour qu'on ne fasse pas « des suppositions diverses sur l'influence que j'ai « pu exercer près de lui, enfin pour qu'un silence « absolu de ma part ne devienne pas l'occasion de « fausses interprétations. Il y a plus : je dois rompre

« ce silence pour rendre au roi, à la reine, la jus-
« tice qui leur est due, et pour que la mémoire du
« comte de Mirabeau ne reste pas compromise, quand,
« à mon avis, elle doit être honorée.

« Je possède des matériaux authentiques qui met-
« tront dans leur véritable jour la conduite de
« Louis XVI, celle de Marie-Antoinette, et la ma-
« nière dont le comte de Mirabeau y a été associé.
« On connaît, mais mal en général, mes relations
« avec ce géant de la révolution. Elles sont déjà dé-
« naturées dans plusieurs écrits. — La vérité sera
« plus honorable pour tous.

« Ceux qui ont cru que je n'ai connu le comte
« de Mirabeau que pour l'acheter au parti de la cour,
« et n'ont voulu voir dans mes relations avec lui
« qu'une intrigue, se sont trompés; la date de ces
« rapports remonte à deux années avant la révolu-
« tion.

« D'accord avec lui, dès la réunion des trois or-
« dres aux États-Généraux, nous n'avons plus l'un
« et l'autre entrevu rien de mieux pour la France
« qu'un gouvernement monarchique constitutionnel.
« De tous les rois, Louis XVI était le plus propre à
« résoudre ce problème. Jamais avide de pouvoir,
« il n'était nullement jaloux de conserver son auto-
« rité telle qu'il l'avait exercée jusqu'en 1789. Non-
« seulement il se résignait, mais dans son constant
« amour pour son peuple, il croyait le gouverne-
« ment constitutionnel plus convenable, et il le dé-
« sirait. Son propre caractère, en outre, lui faisait
« voir, avec une certaine satisfaction, qu'il n'aurait

« plus la charge personnelle d'une aussi grande res-
« ponsabilité. Et je puis le dire avec autant de certi-
« tude que de conviction, la reine partageait à cet
« égard les opinions et les penchants de Louis XVI.
« Les matériaux qui sont dans mon portefeuille ren-
« dent ces assertions incontestables.

« Après avoir réfléchi sur la forme qu'il convien-
« drait le mieux de donner à la publication des piè-
« ces que je possède, j'ai pensé que la plus simple
« était la meilleure, et qu'en publiant les pièces
« elles-mêmes il suffirait d'y ajouter, dans quelques
« fragments isolés, les explications indispensables
« pour en faire bien saisir l'ensemble et la portée.
« Cette forme exclut toute prétention à l'art d'écrire,
« et me convient par ce motif. Elle a d'ailleurs le
« grand avantage d'être, ce me semble, plus favo-
« rable que toute autre à l'expression de la vérité.
« En rassemblant les pièces, je me bornerai donc à
« ce qui doit leur servir de liaison et quelquefois à
« des notes propres à éclaircir le texte.

« J'ai été placé sur un théâtre où les acteurs étaient
« fort en vue; j'ai été lié particulièrement avec quel-
« ques-uns des plus célèbres; j'ai connu les cours et
« le monde : en voyant la manière dont l'estime des
« hommes est distribuée, les motifs pour lesquels
« ils l'accordent, la facilité avec laquelle les intri-
« gants la surprennent, tandis qu'elle est le plus
« souvent refusée aux hommes honnêtes, j'ai com-
« pris qu'il fallait, en bien des occasions, rabattre
« beaucoup du prix qu'on y attachait; mais en même
« temps j'ai senti qu'il fallait, avant tout, être en

« paix avec soi-même, et savoir vivre dans sa pro-
« pre conscience.

« Depuis une vingtaine d'années nous sommes
« inondés de *Mémoires* sur la révolution et sur les
« temps dans lesquels j'ai vécu; les uns composés
« d'après des matériaux exhumés sans choix, sans
« bonne foi, par pure spéculation; les autres publiés
« sous le nom de gens qui n'ont songé de leur vie à
« laisser des Mémoires, et qu'il faut classer parmi les
« *Mémoires supposés;* d'autres enfin, et ce sont les
« plus dangereux, dont les auteurs, sans égard pour
« la vérité, s'y posent, eux et les leurs, comme il
« convient le mieux à leur vanité, à leurs pré-
« tentions et surtout à la justification de leur con-
« duite.

« Ces exemples m'auraient fait prendre peut-être
« la résolution de ne rien écrire, mais de plus d'un
« côté on m'a représenté que si cette indifférence
« m'était permise pour mon propre compte, je n'a-
« vais pas également le droit de l'étendre aux au-
« tres; que lorsque je savais la vérité blessée, ou-
« tragée dans certains écrits, sur des faits et sur des
« personnages illustres auxquels j'ai été attaché, je
« devais essayer de la venger; que possédant les
« moyens de détruire la calomnie, j'aurais le tort
« apparent de l'autoriser en ne les publiant pas.
« Mais la raison suprême qui m'a déterminé, c'est
« l'engagement que j'avais contracté avec le comte
« de Mirabeau sur son lit de mort, de soumettre à
« la postérité les pièces du procès qu'on voudrait
« faire à sa mémoire et de rendre le témoignage

« que je devais à ses énergiques et loyaux efforts
« pour sauver sa patrie et son roi.

« Mon parti bien arrêté sur ce point, je ne veux
« pourtant rien publier de mon vivant; je ne sais
« même si mon grand âge me permettra de mettre
« en ordre, comme je le voudrais, toutes les pièces
« qui sont entre mes mains. Mais du moins ces ma-
« tériaux, ces souvenirs se trouveront après moi, et
« je laisserai à d'autres le soin d'en faire un usage
« convenable. — La vérité arrive toujours à temps
« pour l'histoire. »

Le comte de La Marck mourut quelques années après la date de la note que nous venons de transcrire, en nous laissant la tâche de remplir l'engagement qu'il avait pris avec le comte de Mirabeau et avec lui-même, et de compléter le travail qu'il avait fait commencer sous ses yeux pour la mise en ordre de tous les matériaux qu'il possédait.

Les fragments isolés dont parle le comte de La Marck dans sa note, et qui sont sans liaison entre eux, ne suffiraient pas pour éclairer le lecteur, si on n'y ajoutait quelques renseignements biographiques plus détaillés que ceux qui se trouvent épars dans ces fragments. Il est impossible de ne pas éprouver le besoin de connaître le caractère et les principaux événements de la vie d'un homme auquel on doit les révélations qui se rencontrent dans cette publication. Nous croyons donc qu'ici l'intérêt historique sera d'accord avec notre désir de rendre un dernier et pieux hommage à la mémoire de celui qui nous a

laissé un si honorable témoignage de sa confiance et de son amitié.

Auguste-Marie-Raymond, prince d'Arenberg, comte de La Marck, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons princières de l'Europe (1), était né le 30 août 1753, à Bruxelles, résidence de ses parents. Il avait dix ans lorsque son père, dont il était le quatrième enfant et le second fils, y revint après avoir fait la guerre de Sept-Ans. Le duc d'Arenberg avait servi avec beaucoup de distinction et de bravoure dans l'armée autrichienne, et s'était fait remarquer particulièrement à la bataille d'Hochkirchen, où le maréchal Daun remporta une importante victoire sur Frédéric-le-Grand. Il avait obtenu la grande croix de l'ordre de Marie-Thérèse, à la création de cet ordre. On sait qu'on ne l'accorde que pour des faits de guerre très-brillants ou très-importants, et il n'y a pas à douter qu'au moment de sa création il ne fût donné que lorsqu'on remplissait rigoureusement toutes les conditions imposées par ses statuts. Le duc d'Arenberg était déjà feld-maréchal à l'âge de quarante-deux ans, ce qui prouve des services éminents.

Pendant les sept années qu'il avait été aux armées et loin de ses enfants, la duchesse sa femme, alors très-jeune, était restée chargée de leur éducation qu'elle confia successivement à quatre instituteurs envoyés de Paris par un ami de la famille, tous honnêtes gens, mais hommes médiocres. Le prince Au-

(1) Voir la note n° 1.

guste disait n'avoir appris sous tous ces maîtres que fort mal le latin et peu de chose au-delà.

Peu après le retour du duc d'Arenberg de ses campagnes, les jésuites, renvoyés de France, vinrent en grand nombre à Bruxelles. Parmi eux se trouvait le père Griffet, homme marquant dans son ordre, et connu par plusieurs ouvrages historiques qui ne sont pas sans mérite. C'est à lui que le duc s'adressa pour choisir un précepteur dans les membres de son ordre. Il paraît que le père Griffet fut plus soigneux de protéger un de ses confrères qu'il avait sous la main que de faire un bon choix. L'homme qu'il désigna ne manquait ni d'esprit ni de connaissances; mais c'était un mauvais prêtre, et même un assez mauvais sujet. Le père Griffet, en même temps, en désigna un autre pour instruire les deux jeunes princes dans la religion. Ce jésuite, heureusement pour les enfants, était homme de bien et d'esprit, et le prince Auguste se félicitait toujours d'avoir reçu de lui une bonne instruction morale, qui lui inspira pour la religion catholique un attachement et un respect qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Pendant les premières années qui suivirent la paix d'Hubertsbourg, le duc d'Arenberg réunissait habituellement chez lui beaucoup d'officiers généraux avec lesquels il avait servi. La guerre qui venait d'être terminée restait un fait important dans l'histoire de la maison d'Autriche et faisait l'objet de leurs entretiens; le jeune prince Auguste y assistait souvent. C'est là qu'avec la vivacité des premières impressions de la jeunesse, il prit le goût de la carrière

militaire. Il existait, à cette époque, une extrême aversion entre les Prussiens et les Autrichiens, par suite d'une guerre qui avait enlevé à l'Autriche la Silésie et plusieurs provinces en Italie. Frédéric-le-Grand, qui avait provoqué cette aversion, l'entretenait avec soin dans la pensée de créer une nationalité prussienne en opposition à la nationalité autrichienne. Et c'était ainsi que deux armées allemandes en étaient venues à se haïr aussi profondément qu'auraient pu le faire des armées de races différentes.

A la suite de la guerre de Sept-Ans, le maréchal de Lacy (1) introduisit dans l'armée autrichienne un nouveau système d'organisation et d'administration. Plusieurs régiments vinrent tenir garnison à Bruxelles pour y être organisés d'après les nouveaux principes. Ces réunions de troupes amenèrent des manœuvres, des exercices fréquents; les jeunes d'Arenberg y assistaient exactement; ils entrèrent même tous deux alors comme cadets dans le régiment du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas. Le prince Auguste avait alors quinze ans. Il était destiné jusque là à suivre sa carrière dans l'armée autrichienne. Mais vers la fin de l'année 1768, il fut question pour lui de prendre une autre direction.

Le comte Louis de La Marck (2), dernier rejeton de cette illustre maison allemande, et père de la duchesse d'Arenberg, possédait en pleine propriété, au service

(1) Voir la note 2.

(2) Voir la note 3.

de France, un régiment d'infanterie allemande, qui, au temps de Louis XIV, avait été conduit en France, tout formé et équipé, aux frais de son grand'père. Le comte Louis de La Marck, n'ayant point de fils, proposa au duc d'Arenberg, son gendre, de faire entrer l'un des siens au service de la France, et qu'à cette condition il lui donnerait son régiment dont il pouvait disposer.

Le duc d'Arenberg accepta cette proposition pour son second fils Auguste, qui fut dès lors destiné au service de France et à prendre le titre de *comte de La Marck* à la mort de son grand'père maternel.

Né d'une maison souveraine de l'Empire, le jeune prince Auguste n'était sujet ni de l'Autriche, ni d'aucune autre puissance; mais tous ses ancêtres paternels ayant constamment servi en Autriche, sa famille n'avait pas cessé d'être distinguée par tous les souverains de ce pays. Son père, particulièrement honoré et aimé par l'impératrice Marie-Thérèse, jugea naturellement qu'il était convenable d'obtenir son agrément à l'entrée de son fils au service de France.

Précisément à ce moment se décidait le mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette avec le dauphin de France. Marie-Thérèse acquiesça avec bonté à la demande, et tout en exprimant le regret qu'il y eût un d'Arenberg qui ne fût pas à son service, elle ajouta qu'elle avait recommandé spécialement le prince d'Arenberg à la jeune archiduchesse. En conséquence, le duc d'Arenberg choisit, pour conduire son fils en France, l'époque où l'archiduchesse y

arrivait, et où son mariage avec le dauphin allait être célébré.

Le prince Auguste, à peine âgé de dix-sept ans, fut présenté à Louis XV qui l'accueillit très-bien. Il assista à toutes les fêtes du mariage : l'étiquette, la pompe et les magnificences de la cour de France le frappèrent d'étonnement. Il fut présenté en particulier à la dauphine qui, dès les premiers mots qu'elle lui adressa, lui parla de l'intérêt que Marie-Thérèse prenait à lui, et de la recommandation qu'elle lui avait faite à son sujet. C'est de ce jour qu'ont commencé les bontés constantes dont cette princesse honora le prince Auguste d'Arenberg.

Peu après le mariage du dauphin, le comte de La Marck, âgé alors de soixante-douze ans, conduisit son petit-fils à son régiment, qui était en garnison à Uzès en Languedoc, et revenait de la guerre de Corse.

Le comte de La Marck resta trois semaines environ à son régiment qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années. Ce temps se passa à de très-courtes revues et à de très-longs dîners, car le vieux comte aimait la table. Après son départ, le prince Auguste commença son service de sous-lieutenant dans la compagnie dont il fut capitaine au bout de trois mois. Il s'occupa avec ardeur de toutes les parties du service : les souvenirs récents qu'il avait des troupes autrichiennes lui firent faire des comparaisons entre les deux services; aussi dès cette époque et plus tard, essaya-t-il d'introduire, dans le régiment de La Marck, des améliorations imitées du règlement suivi dans les troupes autrichiennes. Cette tâche était d'au-

tant plus facile que tout le régiment était composé d'Allemands, et que les commandements s'y faisaient en langue allemande. Les propriétaires de régiments allemands au service de France avaient d'ailleurs beaucoup de latitude pour tout ce qui concernait l'équipement et la discipline de leur régiment.

Le prince Auguste passa ainsi une année à son régiment, pendant laquelle il fit cependant quelques excursions en Languedoc et en Provence. Il visita Montpellier pendant que les États de Languedoc y étaient rassemblés. M. le prince de Beauvau, commandant de la province, y tenait une grande maison. L'archevêque de Narbonne, M. de Dillon, et l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Brienne, s'y montraient à la tête du clergé; ils jouissaient alors de la réputation d'administrateurs éclairés. La province de Languedoc, sous le régime de ses États, passait, en général, pour être très-bien administrée. Le luxe et la magnificence régnaient à Montpellier pendant la durée de ces États, et comme c'était la première fois que le prince Auguste assistait à un pareil spectacle, il prit une haute idée d'un pays où il existait tant de splendeur et d'éclat dans une ville de province. Durant son excursion en Provence, Marseille, dont le commerce était à un haut degré de prospérité, et Toulon, avec ses beaux établissements de marine militaire, le tinrent dans un continuel sentiment d'admiration.

En quittant Uzès, au bout d'un an de séjour, le prince d'Arenberg se rendit à Paris, et c'est alors réellement qu'il fit son entrée dans le monde.

Les princes allemands des maisons souveraines n'avaient point de rang à la cour de France. Le duc d'Arenberg, qui tenait à la dignité de sa maison, avait désiré que son fils, puisqu'il était destiné à être attaché à cette cour, ne s'y trouvât pas dans un rang inférieur à qui que ce fût, et voici le moyen qu'il employa pour y parvenir.

Depuis que la maison de Bourbon régnait en Espagne, il avait été décidé qu'aux deux cours de France et d'Espagne, les ducs et pairs de France et les grands d'Espagne de première classe jouiraient réciproquement du même rang et des mêmes honneurs. En conséquence de la mort du vieux comte de La Marck, survenue en 1773, le duc d'Arenberg demanda à la cour d'Espagne que son fils, le prince Auguste, qui prit alors le titre de comte de La Marck (sous lequel nous le désignerons désormais), succédât à la grandesse dont jouissait le comte qui venait de mourir. La cour d'Espagne accorda cette faveur, dont la demande avait été appuyée par l'impératrice Marie-Thérèse. Le jeune comte de La Marck se trouva ainsi à la cour de France avec le rang de duc et pair, par la grandesse qui avait été attachée à son nouveau titre. Mais tous les biens de la maison de La Marck, qui étaient entrés dans la maison d'Arenberg, restèrent destinés à son frère aîné.

Ces titres, ce nouveau rang à la cour de France, donnèrent au comte de La Marck toutes les facilités qui devaient lui assurer une brillante carrière lorsqu'il arriva à Paris au mois d'octobre 1773.

C'est à cette époque que commencèrent ses liai-

sons avec le prince de Poix et le vicomte de Noailles, tous deux fils du comte de Noailles, depuis maréchal de France sous le nom de duc de Mouchy, et qui fit preuve plus tard, ainsi que sa femme, d'une si noble fermeté, lorsqu'ils périrent tous deux sur l'échafaud révolutionnaire. La comtesse de Noailles avait été dame d'honneur de la reine Marie Leczinska, et remplissait alors les mêmes fonctions près de la dauphine Marie-Antoinette. Bien qu'elle et son mari missent une importance peut-être excessive aux plus petits détails de l'étiquette, cette faiblesse était bien effacée par la bonté parfaite et les qualités essentielles du comte et de la comtesse de Noailles. Et peut-être trouverait-on parmi les gens qui plaisantaient sur les singularités du comte et de la comtesse de Noailles, quelques-uns de ceux qui plus tard firent un crime à la reine Marie-Antoinette de son peu de goût pour les rigueurs de l'étiquette, et prétendirent y trouver une des causes de la révolution. L'équité est une vertu peu commune dans les cours et même ailleurs.

Le comte de Noailles, de même que son frère aîné, le duc de Noailles, avait passé sa jeunesse avec Louis XV. Leur maison, en partie à cause de sa parenté avec la famille de madame de Maintenon, était, depuis le temps de Louis XIV, traitée avec une grande faveur à la cour; elle était en possession de presque toutes les charges qui rapprochaient le plus constamment du monarque. Ainsi le comte de Noailles était gouverneur de Versailles, de Trianon, de Marly et de Saint-Hubert. Louis XV faisait très-fré-

quemment ce qu'on appelait des petits voyages dans ces trois dernières résidences, et c'était sous les yeux du roi que le comte de Noailles faisait la liste des courtisans admis à ces parties de plaisir. Le comte et la comtesse de Noailles avaient pris le comte de La Marck en grande amitié, et le traitèrent bientôt avec une bonté toute paternelle. Comme les faveurs de la cour étaient pour eux d'une haute importance, ils furent fort empressés à en faire jouir leur jeune protégé.

Peu après l'arrivée de celui-ci à Paris, la cour fit un voyage de cinq semaines à Fontainebleau. Le comte de Noailles, en y faisant inviter M. de La Marck, lui procura une autre faveur, celle d'un logement au château. Ces grands voyages de Fontainebleau étaient très-brillants par les spectacles, les chasses, les maisons toujours ouvertes aux étrangers, qui, dans aucun autre pays, n'auraient pu être accueillis avec autant de magnificence et plus de prévenances. Aussi, aux époques de ces voyages, les étrangers abondaient toujours en France, et, comme alors les ambassadeurs et ministres étrangers tenaient à Fontainebleau d'excellentes maisons, chacun trouvait tous les moments de la journée fort agréablement remplis.

L'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, le comte de Mercy-Argenteau (1), ami du père du comte de La Marck, et le protecteur naturel de celui-ci en France, le prévint qu'il devait le présenter à la comtesse du Barry. Il était dans les intentions

(1) Voir la note 4.

de Marie-Thérèse qu'on ne manquât jamais de présenter à cette favorite tous les personnages qui venaient d'Autriche à la cour de France. C'est ainsi que, quelques mois plus tard que l'époque dont nous parlons, le comte de Mercy présenta le maréchal de Lacy et le duc d'Arenberg, père du comte de La Marck, qui étaient venus en France.

L'éducation que M. de La Marck avait reçue chez ses parents, à Bruxelles, lui avait inspiré des principes d'honneur et des habitudes de décence qui furent singulièrement froissés de ce qu'il vit à cette présentation chez Mme du Barry. Les ambassadeurs, les ministres étrangers, les plus hauts personnages de la cour se pressaient tous dans une salle étroite pour y attendre la favorite. Elle parut enfin au bout d'une demi-heure d'attente. Aussitôt tout le monde de reculer, de se presser les uns sur les autres pour lui faire place et lui témoigner le respect le plus empressé. Le comte de Mercy, en présentant le comte de La Marck à la comtesse du Barry, lui expliqua qu'il était entré nouvellement au service du roi et qu'il habiterait désormais la France. Elle adressa, comme une princesse aurait pu le faire, quelques questions insignifiantes à M. de La Marck, qui avait eu à peine le temps de répondre, lorsque d'autres personnes vinrent se placer devant lui, pressées d'obtenir quelque attention de la favorite et d'attirer un moment ses regards. Quoique jeune, M. de La Marck fut assez blessé d'un spectacle qui renversait toutes les idées qu'il s'était formées sur la véritable dignité.

Après trois semaines de séjour à Fontainebleau, M. de La Marck fit un voyage à Bruxelles. Là, entouré d'une famille respectable, de parents qu'il aimait, allant souvent à la cour du prince Charles de Lorraine, de ce prince si connu pour sa bonté et pour l'affection que lui portaient les habitants des Pays-Bas, il vécut dans une atmosphère bien différente de celle de la cour de France. Son esprit élevé, son caractère déjà plein de cette noble dignité qui le fit remarquer pendant toute sa vie, se trouvèrent à l'aise dans ce cercle distingué, et c'est avec de vifs regrets qu'il le quitta au bout de trois mois pour retourner en France.

Il devait cependant y retrouver des relations agréables et des amis qui pouvaient, autant que possible, lui tenir lieu de famille : c'étaient le prince de Poix, le vicomte de Noailles, le vicomte de Ségur et les deux fils de la comtesse de Gramont. Madame de Gramont, qui était amie d'enfance de la duchesse d'Arenberg, se plaisait à traiter M. de La Marck comme son propre fils. C'est dès ce temps-là qu'il se lia intimement avec le vicomte de Noailles et avec le vicomte Louis de Ségur.

Il était sans cesse attiré à Versailles par le comte de Noailles qui le faisait chasser avec le roi, et inviter, au moins de deux fois l'une, aux soupers qui suivaient les chasses et qu'on appelait *les soupers dans les cabinets*. Madame du Barry était toujours de ces soupers; d'autres femmes s'y trouvaient aussi, telles que la maréchale de Mirepoix, la comtesse de Rosen, la comtesse d'Harville. Il y avait en outre une

trentaine de courtisans pris parmi ceux qui remplissaient des charges de cour et une vingtaine de personnes choisies entre celles qui fréquentaient la cour et les chasses. Le prince de Poix, fils aîné du comte de Noailles, y assistait de droit, car il était déjà alors gouverneur de Versailles, Trianon, Marly, etc., tandis que son père, qui était en exercice de ces places, en avait la survivance. Cette manière bizarre de donner une place au fils, en en réservant l'exercice et la survivance au père, n'était pas sans exemple pour les charges de cour.

A ces soupers, le roi jouait au piquet, toujours avec madame du Barry, le plus souvent contre la maréchale de Mirepoix et le prince de Soubise, et quelquefois contre le marquis de Chauvelin qui était au rang des favoris du roi. C'est même vers cette époque que le marquis, faisant la partie du roi, tomba mort, frappé d'apoplexie. On l'emporta aussitôt dans la galerie. Le roi se montra à peine sensible à cet événement.

Pendant cette partie du roi, il s'en formait d'autres dans l'appartement. On finissait avant le roi, afin de s'approcher de lui. Louis XV était remarquablement poli, surtout avec les femmes, et quoique, au temps dont il est ici question, il eût déjà plus de soixante ans, il avait encore un très-beau visage et le sourire agréable.

En hiver, il y avait fréquemment ce qu'on appelait de petits voyages à Marly. Le soir tout s'y passait comme aux soupers *dans les cabinets*. On n'y dînait pas avec le roi, mais on était parfaitement servi.

Tous les jours il y avait chasse : ceux qui n'y allaient pas passaient la journée à jouer. D'ailleurs il y avait tous les jours la cérémonie du lever et du coucher, et ceux qui étaient du voyage ne devaient jamais manquer d'y assister.

Pour le comte de La Marck, ces voyages étaient un temps d'ennui. Peu sensible à l'honneur qu'on faisait tant valoir, d'y être admis, il regrettait souvent Paris, où mille amusements l'attiraient davantage. Aussi il lui arrivait quelquefois de monter en voiture au moment où le roi partait pour la chasse et d'aller passer quelques heures à Paris. Il avait soin d'être de retour pour l'heure du souper ; mais si le comte de Noailles s'apercevait de ces escapades, il n'échappait pas à de fortes réprimandes.

Tandis qu'on vivait ainsi à la cour du roi, il régnait des manières bien différentes à celle du dauphin et de la dauphine. Le dauphin, dont les mœurs étaient austères, avait à la vérité des dehors peu agréables et un ton brusque ; mais la dauphine charmait tous ceux qui l'approchaient par l'élégance et la noblesse de ses manières, et surtout par la grande bonté de son cœur.

Monsieur, comte de Provence, et *Madame* avaient une maison à part. *Monsieur* rechercha de bonne heure l'esprit et l'instruction dans les personnes dont il s'entourait. Il avait du goût pour l'étude et la lecture, et, doué d'une grande mémoire, il aimait à en faire parade, à raconter des anecdotes, à faire des citations : du reste, ses manières maussades attiraient peu, et sa pédanterie fatiguait la dauphine.

Quant à *Madame,* elle vivait beaucoup dans son intérieur, même avec ses femmes de chambre; elle ne manquait cependant pas d'esprit.

M. le comte d'Artois avait une figure et une taille agréables, des manières séduisantes; habile à tous les exercices du corps, il y montrait de la grâce et de la légèreté: il cherchait à plaire, et aimait beaucoup la société de la dauphine, qui, de son côté, avait une véritable amitié pour lui. Madame la comtesse d'Artois, laide, gauche, ennuyeuse, déplaisait à tout le monde et avait des goûts moins relevés encore que ceux de sa sœur *Madame,* comtesse de Provence. Ces deux princesses n'offrirent jamais de ressources à madame la dauphine ni comme intimité, ni comme société.

C'est dans ces différents cercles que vivait le comte de La Marck, lorsque son devoir ne le retenait pas à son régiment: il y était cependant plus assidu que la plupart des colonels ne l'étaient à cette époque. Il avait étudié l'art militaire dans tous ses détails et n'avait pas manqué d'appliquer ses connaissances à l'instruction de son régiment, qui était cité comme un des plus distingués de l'armée française.

Il n'entre pas dans notre plan de rappeler ici les événements qui se passèrent, soit en France, soit en Europe, après la mort de Louis XV et pendant les premières années du règne de Louis XVI. Nous devons cependant dire quelque chose de la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre, à l'occasion de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis

de l'Amérique du Nord. Cette guerre s'étendit, comme on le sait, sur tous les points du globe, et fournit à la marine française l'occasion de se distinguer en effaçant le souvenir des désastres qui l'avaient accablée pendant la guerre de Sept-Ans. Le régiment de La Marck fut envoyé dans l'Inde, et son colonel se trouva placé sous les ordres du lieutenant général comte de Bussy et avec l'escadre brillamment commandée par le bailly de Suffren. Quoique cette campagne dans l'Inde n'eût pas eu de résultat bien important, M. de La Marck avait été assez heureux pour se faire remarquer dans la petite armée dont il faisait partie. A la bataille de Gondelour, il fut grièvement blessé par un coup de feu dans la poitrine, dont il se ressentit longtemps.

Après la paix, il rentra en France avec son régiment et eut, bientôt après son retour, un duel qui fit alors quelque bruit à Paris, et qui eut pour lui de funestes conséquences.

En 1777, il avait reçu dans son régiment, comme capitaine à la suite, un jeune officier suédois, nommé Peyron, qui lui avait été fort recommandé par le comte de Creuz, alors ambassadeur de Suède à Paris, et qui était fort protégé, disait-on, par le roi Gustave III. A la suite de quelques démêlés, dans lesquels M. Peyron avait eu tous les torts, il eut le tort plus grand de vouloir quitter le régiment de La Marck au moment même de son embarquement pour les Indes. Le comte de La Marck le laissa s'éloigner, mais non sans lui avoir adressé quelques paroles assez vives, qui furent entendues par d'autres offi-

ciers suédois, également attachés au régiment de La Marck. La réputation de M. Peyron souffrit de la situation fausse qu'il s'était faite en n'accompagnant pas l'expédition. Cette situation était devenue telle, qu'il résolut d'en sortir en provoquant le comte de La Marck en duel après son retour de l'Inde.

La provocation eut lieu dans un grand bal masqué que la cour donnait au roi Gustave III, qui, au retour de son second voyage en Italie, s'était arrêté à Paris. Le comte de La Marck aurait pu, en se tenant aux strictes règles de la discipline militaire, refuser de se battre avec un officier qui avait été placé sous ses ordres et pour un fait résultant d'une question de service. Il n'hésita pas pourtant à rendre raison à M. Peyron. On convint de se rencontrer le lendemain matin au bois de Boulogne. Le comte de La Marck s'y trouva avec son ami le vicomte de Noailles; M. Peyron arriva bientôt après, accompagné du comte de Schwerin, officier suédois, arrivé la veille de Stockholm en courrier.

Après quelques minutes de combat, M. Peyron tomba roide mort: il avait reçu un coup d'épée dans l'œil. Ce fut en s'approchant de son adversaire que M. de La Marck s'aperçut qu'il avait été lui-même frappé: il sentit sa bouche se remplir de sang, qui sortait également par le nez. En effet, le coup d'épée qu'il avait reçu lui était entré sous le bras, presque dans l'aisselle, avait percé les deux lobes du poumon et avait laissé une petite marque dans le dos. — Les deux coups d'épée devaient avoir été portés presque dans la même seconde.

Le vicomte de Noailles, voyant son ami vomir du sang, fut douloureusement effrayé, et croyant qu'il allait aussi rester sur la place, voulut que, du moins, il emportât avec lui la certitude du sort de son adversaire : aussi il lui criait à tue-tête : « Mon ami, mon « ami, je m'y connais, il est mort, il est bien mort ! »

Le comte de La Marck ne perdit pas la tête un instant: il remonta en cabriolet avec M. de Noailles, par lequel il se fit reconduire chez lui, rue de Grenelle-Saint-Germain, près la Croix-Rouge. Il était obligé de pencher la tête hors du cabriolet, pour laisser couler le sang. A son arrivée chez lui, il eut encore la force de monter sans secours à son appartement, qui était au second étage ; et, pendant que M. de Noailles courait chercher M. Defouarre, chirurgien fameux et, depuis quarante ans, chirurgien-major des Gardes Françaises, M. de La Marck se fit bander le bras et obligea un de ses gens, qui d'abord s'y refusait, à lui ouvrir la veine. Une demi-heure après, M. Defouarre arriva, fit pratiquer une saignée à l'autre bras, et d'heure en heure on répéta les saignées. Le blessé ne tarda pas à éprouver des défaillances, à travers l'une desquelles il voulut faire des dispositions testamentaires. Defouarre lui dit : « Vous « êtes dans le plus grand danger ; vous pouvez cepen- « dant vous en tirer; mais la première condition « pour y parvenir est de ne vous occuper de quoi « que ce soit et de vous maintenir dans le plus grand « calme ». M. de La Marck se le tint pour dit et échappa effectivement à la mort.

Sa convalescence fut très-longue, néanmoins, et

plus de quatre mois s'écoulèrent avant qu'il se crût guéri: il ne le fut jamais complétement toutefois; les suites de cette blessure et de celle qu'il avait reçue à la prise de Gondelour se manifestèrent plus d'une fois pendant le reste de sa vie: il eut plusieurs maladies de poitrine très-graves, dont l'une entre autres le condamna à un silence absolu pendant près de deux ans.

M. Peyron avait amené avec lui un chirurgien, qu'il avait laissé au cabaret de la Porte-Maillot et qui, arrivé, après le combat, au lieu où était le corps, le trouva sans vie. Pendant qu'il l'examinait, la maréchaussée survint, s'empara du cadavre et arrêta le comte de Schwerin, qui, étranger à Paris, ne savait comment se tirer d'embarras. On le conduisit à Paris, où l'on commença aussitôt l'instruction de l'affaire. Le Parlement sévissait toujours rigoureusement dans de pareilles occasions, et M. de La Marck était ainsi exposé à des poursuites graves. Le vicomte de Noailles courut à Versailles et raconta tout au comte d'Artois, qui ordonna immédiatement qu'on conduisît M. de La Marck dans son propre appartement au Temple. Le Temple était encore un lieu de franchise où la juridiction du Parlement ne pouvait s'exercer. Mais le chirurgien s'opposa à ce qu'on transportât le blessé, en déclarant qu'il succomberait, si on le changeait seulement de lit.

La reine, sur le récit que lui fit aussi le vicomte de Noailles, alla en parler au roi, qui donna sur-le-champ l'ordre au baron de Breteuil, ministre chargé de la police, de prendre les mesures nécessaires pour assu-

rer la sécurité de M. de La Marck. Le baron de Breteuil fit dresser un procès-verbal par le chirurgien de la police, qui, sur l'examen du cadavre, déclara que M. Peyron avait été frappé d'apoplexie. Cette déclaration mit fin aux poursuites du Parlement.

A cette époque, où les esprits, à Paris et à la cour, n'étaient pas occupés de grands événements, tout ce qui sortait un peu du cours habituel des choses devenait aussitôt le sujet de toutes les conversations et fournissait un aliment à la curiosité publique. Ce duel eut donc un grand retentissement, et M. de La Marck reçut de la cour et de la ville de nombreux témoignages d'intérêt qui prouvaient qu'on appréciait généralement ses nobles qualités. Quand il reparut à la cour, le roi ne lui dit pas un mot au sujet de son duel, qui était un fait contraire aux lois ; mais la reine et les princes lui exprimèrent avec affection les inquiétudes qu'ils avaient éprouvées sur son compte.

A son retour des Indes, M. de La Marck avait été traité avec distinction parmi les officiers de son grade : il était alors brigadier ; son régiment, nous l'avons déjà dit, était cité comme modèle, et il n'y en avait aucun dans l'armée qui lui fût supérieur. Il ne tarda pas à devenir maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie : plus tard, on le nomma membre de la commission établie pour rédiger l'ordonnance concernant les manœuvres de cette arme. Le duc de Guines était président de cette commission, et M. de La Marck, qui en était le vice-président, eut la plus grande influence sur la rédaction de l'ordonnance, et, ce qui doit faire croire qu'elle

était bonne, c'est qu'elle a été maintenue en grande partie, même après les guerres de la révolution et de l'empire. Outre cela, M. de La Marck inspecta une vingtaine de régiments français, et, malgré sa sévérité, on fut satisfait de lui dans l'armée et au ministère de la guerre.

En dehors des affaires militaires qui l'occupèrent toujours sérieusement jusqu'en 1789, il menait une vie agréable, soit à Paris, soit à Versailles, soit plus tard, après son mariage avec Mlle de Cernay, dans sa terre de Raismes, près de Valenciennes. A Versailles, il était toujours bien accueilli par le roi et surtout par la reine Marie-Antoinette. Nous allons insérer ici textuellement un des fragments laissés par le comte de La Marck, et desquels nous avons extrait en partie les détails précédents. Ce fragment se rapporte spécialement à la reine, « cette prin-
« cesse infortunée qui, dit-il, fut poursuivie par la
« calomnie avec un rare acharnement, et qui cepen-
« dant méritait un autre sort, par les qualités qui la
« distinguaient. »

« Je vais essayer de rassembler quelques souvenirs qui me sont restés des diverses circonstances dans lesquelles j'ai été personnellement à portée de connaître la reine et de la juger.

« Elle avait, avant tout, une grande bonté de cœur et un désir persévérant d'obliger les personnes qui s'adressaient à elle. Aussi a-t-on bien souvent abusé de cette disposition !

« Marie-Antoinette n'avait pas une très-grande étendue d'esprit; mais elle saisissait et comprenait rapidement les choses dont on lui parlait. La gaîté de son caractère lui inspirait pour la plaisanterie un certain penchant qui quelquefois allait jusqu'à la moquerie : c'était un tort dans une personne placée comme elle ; car les gens qui l'entouraient, lui connaissant cette faiblesse, cherchaient à la divertir aux dépens des autres; et comme il régnait alors en France, dans la bonne compagnie, un ton léger accompagné de beaucoup de grâce et de finesse, on ne manquait guère d'amuser la reine et de lui plaire, en flattant son goût pour la moquerie. — C'est le malheur des princes que, dès qu'on leur a reconnu un défaut, c'est précisément dans ce défaut même qu'ils sont le mieux servis.

« Le cœur de Marie-Antoinette éprouvait le besoin de l'amitié, et sa première liaison dans ce genre fut avec Mme la princesse de Lamballe. Je raconterai comment elle se forma. Lorsqu'elle était encore dauphine, sa dame d'honneur, la comtesse de Noailles, lui donnait tous les hivers, pendant le carnaval, un bal par semaine. L'appartement de la comtesse à Versailles était petit et resserré et ne pouvait réunir que les personnes qui tenaient à la cour par leurs charges, et un petit nombre de celles qu'on choisissait parmi les plus distinguées de Paris.

« Le Dauphin, *Monsieur*, M. le comte d'Artois, les princes et princesses du sang venaient à ces bals. Parmi ces princesses, Mme de Lamballe fut, dès les premiers bals, distinguée par la reine, qui ne tarda

pas à la traiter amitié et avec confiance : c'était avec elle que la reine s'entretenait le plus souvent à part, et leur liaison devint bientôt très-intime.

« Le Dauphin et *Monsieur* dansaient avec gaucherie, tandis que M. le comte d'Artois, élégant de taille et de manières, dansait très-bien. Aussi plaisait-il par là à la Dauphine, qui était très-sensible à la grâce. En général, la tournure chez les hommes, la figure chez les femmes ne lui étaient pas indifférentes : elle riait et se moquait de tout ce qui était laid et maussade. Il ne faut pas oublier qu'elle était encore bien jeune alors. — Aussi longtemps que ces bals durèrent, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Louis XV, il n'y eut que Mme la princesse de Lamballe qui parût avoir part à l'amitié de la reine.

« Après la mort de Louis XV, dans l'hiver de 1774 à 1775, les bals de la comtesse de Noailles furent remplacés par des bals chez la reine, où on invitait alors tous les hommes et les femmes qui faisaient partie de la cour. Il y eut de grands quadrilles, et au premier de ces quadrilles, j'eus l'honneur d'être le danseur de la reine. Je crois que ce qui me valut cette distinction, c'est que, comme on envoyait chaque jour à l'impératrice Marie-Thérèse le détail de tout ce qui se faisait à Versailles, on tint à ce qu'elle remarquât que la reine avait dansé d'abord avec une personne qui avait l'honneur d'être connue de l'impératrice, dont elle aimait la famille, et qui enfin avait été de sa part l'objet d'une recommandation spéciale.

« C'était parmi les personnes les plus distinguées

de la cour que la reine faisait les choix pour les quadrilles, et je ne tardai pas à remarquer qu'elle témoignait une certaine préférence pour Mme la comtesse de Dillon, nièce de l'archevêque de Narbonne. M. de Dillon, comme archevêque et comme membre des États de Languedoc, avait la réputation de bien servir le roi. — Mme de Roothe, mère de Mme de Dillon, était intrigante, et n'avait point d'agréables manières. A peine la reine eut-elle témoigné de l'amitié à Mme de Dillon et fait choix d'elle pour l'admettre au nombre de ses dames du palais, qu'elle s'aperçut que Mme de Roothe cherchait à tirer parti de cette faveur pour se mêler de beaucoup de choses. Cela suffit pour que la reine se tînt sur la réserve : sans retirer son amitié à Mme de Dillon, elle en modéra les témoignages et ne la rapprocha plus d'elle aussi particulièrement.

« Ce fut après cette tentative d'amitié sans suite, pour les raisons que je viens de rapporter, que la Reine remarqua la comtesse Jules de Polignac. Jamais figure n'avait annoncé plus de charme et de douceur que celle de Mme de Polignac; jamais maintien n'avait exprimé plus que le sien la modestie, la décence et la réserve. — Le comte Jules de Polignac avait une fortune très-médiocre, et vivait dans la plus grande économie. Cela fut encore, je crois, un des motifs qui accrurent le penchant de la reine pour la comtesse Jules : elle entrevit là l'occasion d'être utile à une personne qu'elle se sentait disposée à aimer. Depuis ce moment, le goût et l'amitié de la Reine pour la comtesse de Polignac furent

publiquement connus, et il en résulta que celle-ci sortit bientôt de la vie retirée où la retenait son peu de fortune. Tout le monde alla au-devant d'elle; on la rechercha, et le nombre de ses amis et de ses habitués devint bientôt considérable. Malheureusement pour elle, et encore plus pour la reine, la comtesse Jules de Polignac avait pour ami intime le comte de Vaudreuil. Cet homme joignait à une jolie figure et à d'agréables manières un caractère violent, impérieux et la plus grande avidité pour les faveurs de la cour et pour les avantages qu'elles procurent. Il voulait intervenir en toutes choses, petites ou grandes, insignifiantes ou importantes, et son empire sur la comtesse de Polignac lui donnait beaucoup de moyens pour parvenir à ses fins, qui ordinairement ne se rapportaient qu'à ce qui lui convenait personnellement.

« La tendre amitié de la reine pour la comtesse fit qu'elle ne sut pas assez secouer le joug de M. de Vaudreuil. Celui-ci composait à son gré la société de la comtesse Jules. Les hommes qu'on y voyait constamment étaient le baron de Besenval, le comte d'Adhemar et quelques autres personnages insignifiants. Je nomme ces deux, parce que c'étaient ceux qui exerçaient le plus d'influence.

« Le baron de Besenval, homme d'esprit, mais très-immoral, aimait l'intrigue pour l'intrigue, dût-elle même ne lui rien rapporter. Il suffit de lire ses Mémoires pour prouver ce que j'avance ici. Il était Suisse, et, ce qui est peu commun dans cette nation, riche par lui-même. Il joignait à cela de grands

traitements du roi, et, comme il était garçon, sa fortune lui permettait d'autant plus de jouissances qu'il l'administrait avec beaucoup d'ordre et d'intelligence. Il n'avait pas l'ambition d'occuper une grande place; il n'aurait pas voulu être ministre. Lieutenant-colonel des gardes suisses, son seul désir était d'en devenir colonel après la mort du comte d'Affry. Mais tout en ne se souciant pas d'être ministre, il voulait se mêler d'en faire, afin d'avoir sur eux beaucoup d'influence. En tout il s'amusait de l'intrigue. On voit dans ses Mémoires que ce fut lui qui poussa la reine à s'opposer au choix que le roi voulait faire du comte de Puységur comme ministre de la guerre, et qui fit prendre à sa place le marquis de Ségur. M. de Besenval savait bien que ce dernier serait entièrement dans sa dépendance et qu'il ferait ainsi au ministère de la guerre tout ce qui lui conviendrait.

« Quant au comte d'Adhemar, il était de toute la société Polignac celui qui avait le plus d'esprit, avec non moins d'adresse que le baron de Besenval pour parvenir à ses fins. Il avait servi pendant la guerre de Sept-Ans comme officier subalterne, et s'y était fait remarquer par sa bravoure et sa belle figure. Après la guerre, il s'était d'abord retiré dans sa province; mais se rappelant que le marquis de Ségur, comme général, lui avait témoigné de la bienveillance pendant la guerre, il vint à Paris réclamer sa protection. Ses vues ne s'élevaient pas très-haut alors. Le marquis de Ségur l'accueillit très-bien, mais, ce qui était plus important pour lui, la

marquise de Ségur, qui jouissait de beaucoup de considération dans le grand monde, prit intérêt à son sort. M. d'Adhemar joignait des talents à son esprit et à sa jolie figure : il chantait agréablement, jouait très-bien la comédie, et faisait de jolis couplets. C'était plus qu'il n'en fallait pour réussir dans la société. Au nom de Montfalcon qu'il avait porté jusque-là, il substitua celui d'Adhemar, plus connu et plus illustre : ce fut une facilité de plus pour appuyer ses prétentions ; on parvint ainsi à le faire colonel du régiment d'infanterie de M. le duc d'Orléans.

« Mais tous ces avantages ne lui donnaient pas encore de fortune pour se soutenir dans le monde. Mme de Ségur parvint alors à lui faire épouser une veuve riche, Mme la comtesse de Valbelle, l'une des dames du palais de la reine : déjà âgée, elle était devenue follement éprise de lui ; mais M. d'Adhemar, une fois marié, ne s'occupa plus d'elle, et profita seulement de sa fortune, et du rang que lui procurait sa place de dame du palais. Il se trouva alors bien établi, dans les premiers rangs de la société, et prétendit à tout. Il voulut entrer dans la carrière diplomatique, et débuta par le poste de ministre du roi à Bruxelles. Le voisinage de Paris lui offrait l'avantage de pouvoir s'y rendre aussi souvent qu'il le croyait utile à ses intérêts. Mais M. d'Adhemar, qui joignait l'audace à ses talents pour l'intrigue, ne fut pas plutôt ministre qu'il voulait déjà avoir une ambassade. Il s'était lié avec le comte de Vaudreuil, et, connaissant bien le carac-

tère et l'amour-propre effréné de cet homme, il sut habilement en tirer parti. Sans jamais se mettre au rang de ses flatteurs, il savait le louer à propos, de manière que sans que Vaudreuil s'en aperçût, il se laissait influencer par d'Adhemar.

« Ces trois hommes, Vaudreuil, Besenval et d'Adhemar, dominaient la société Polignac. Aucun d'eux n'avait un jugement profond, ni des vues élevées; c'étaient d'habiles gens en trigauderies de cour, et rien de plus. Ils désiraient des places pour eux et les leurs, et ne tenaient aucun compte des talents qu'il aurait fallu avoir pour les bien remplir. Complétement dépourvus tous les trois de cet esprit d'observation qui fait découvrir dans les événements présents ceux que prépare l'avenir; sacrifiant tout à leurs intérêts personnels, ils se laissaient aller au courant des choses qui fait marcher au jour le jour, et ne regardaient jamais au-delà.

« C'est ainsi que cette société Polignac a beaucoup nui, je ne dirai pas seulement à la malheureuse reine, mais aussi aux vrais intérêts du roi, et par conséquent à ceux de la monarchie. Au reste, il faut, pour être vrai, dire que les torts de Marie-Antoinette à ce sujet n'étaient point tels que ses ennemis ont voulu les dépeindre; son amitié l'abusait, j'en conviens, sur le mérite et la valeur des hommes qui lui étaient recommandés comme les plus distingués; mais d'autres plus habiles qu'elle auraient pu être trompés par des hommes d'un esprit aussi fin et, à quelques égards, aussi distingué que celui de MM. de Besenval et d'Adhemar.

« Quant aux dépenses auxquelles la socété Polignac aurait entraîné la reine, on les a extrêmement exagérées dans le public. On ne peut pas comparer les avantages pécuniaires que les membres favorisés de cette société ont tirés de leurs relations avec la cour à ces fortunes des anciens favoris. Dans le fait, le comte et la comtesse Jules de Polignac n'ont reçu que ce qu'il fallait au juste pour soutenir à Versailles une maison devenue pendant quelque temps celle de la reine, et où le roi se montrait quelquefois. Aussi, quand la révolution est venue et les a renversés, avaient-ils plutôt des dettes que des richesses.—Mais il fallait à leurs amis et à leurs parents des places de cour, des ambassades. Ces places devaient toujours être remplies; si ce n'était par les leurs, c'était par d'autres; il n'y avait donc pas là de dilapidation. Le mal, et c'était un mal grave, je le reconnais, c'est que ces places ne se donnaient pas à ceux qui les avaient méritées et qui les auraient bien remplies. Le père du comte Jules de Polignac, par exemple, était totalement dépourvu d'esprit, et sa conduite sans dignité, ce qui n'empêcha pas qu'on lui donna l'ambassade de Suisse, parce qu'elle était lucrative et qu'elle l'éloignait de la cour, où sa présence gênait ses enfants. — La comtesse Diane de Polignac, sœur du comte Jules, et chanoinesse, fut faite dame d'honneur de madame Élisabeth, et cependant elle avait une conduite libre jusqu'au scandale. Ce qui, au fond, faisait le plus mauvais effet dans le public, c'est que cette société n'avait d'égards et de considération que pour les personnes qui avaient des rapports avec elle.

« Le baron de Besenval après avoir, pour ainsi dire, contraint la reine à faire faire le marquis de Ségur ministre, jugea bien qu'il avait abusé de son crédit, et que plus tard il aurait de la peine à la faire encore agir selon ses vues. Aussi dressa-t-il différemment ses batteries. Il se tourna du côté du comte d'Artois, et parvint en peu de temps à s'emparer de son esprit. Ce prince, dont le caractère est, en général, assez faible, possède néanmoins et au plus haut degré une qualité : c'est une constance et une fidélité inébranlables en amitié. — Le baron de Besenval, qui avait alors cinquante ans, conservait encore pour cet âge une belle figure et une santé de fer qui lui permettait de prendre part à tous les plaisirs de l'âge de vingt-cinq ans : en société, son humeur était très-gaie ; des réparties vives, de la hardiesse dans ses discours, l'art de se prêter au besoin à tous les goûts ; — tout cela réuni devait lui assurer et lui assura bientôt la première place dans l'intimité du comte d'Artois. Les princes, presque toujours, ont besoin d'être amusés ; le comte d'Artois en cela ne différait pas des autres, et il trouvait dans le baron de Besenval de grandes ressources en ce genre. Le prince croyait d'ailleurs avoir rencontré en lui un homme distingué, mûri par l'expérience, habile dans les affaires publiques aussi bien que dans celles du monde et de la cour ; il recherchait donc ses conseils et les suivait avec docilité. Aussi M. de Besenval, qui était destiné à être colonel des gardes suisses, disposait-il, par le moyen du prince, qui en était le colonel général, de tout ce qui tenait aux régiments suisses.

— Mais j'en ai dit plus qu'il ne fallait sur cet homme.

« Je renvoie ceux qui voudront le mieux connaître à ses Mémoires, dans lesquels il s'est dépeint assez véridiquement : ce qu'il y dit de lui suffit, ce me semble, pour faire apprécier l'immoralité et l'intrigue qui formaient la base de son caractère.

« Revenons à la reine, qui était bien supérieure à son entourage. Cependant, pour faire mieux connaître encore cet entourage, je veux remonter à une époque qui a précédé celle dont je viens de parler.

« Lorsque le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette fut décidé, l'impératrice Marie-Thérèse s'adressa au duc de Choiseul pour qu'il lui envoyât un ecclésiastique capable d'instruire la jeune archiduchesse dans la langue et la littérature françaises. Le duc de Choiseul consulta sur ce choix M. de Brienne, alors archevêque de Toulouse, qui indiqua l'abbé de Vermont, bibliothécaire du collége des Quatre-Nations, et celui-ci partit aussitôt pour Vienne. Qu'on se figure un prêtre, dont la fortune semblait bornée pour toute sa vie à l'obscur emploi de bibliothécaire, transporté tout à coup à la cour de Vienne, distingué, accueilli, bien traité et même cajolé avec cette grâce et cette séduction que Marie-Thérèse savait si bien employer dans l'occasion!

« L'abbé de Vermont avait un esprit médiocre; mais les qualités d'un bon homme et un cœur reconnaissant. Il revint en France, à la suite de l'archiduchesse, plein de sentiments favorables à l'Autriche, et il conserva toujours un sincère attachement et un grand dévouement pour l'archevêque de Toulouse,

auteur de son heureuse fortune. L'impératrice Marie-Thérèse avait recommandé très-particulièrement l'abbé de Vermont au comte de Mercy, son ambassadeur près la cour de France, en lui indiquant qu'il devait d'autant plus le soigner qu'il avait gagné la confiance de madame la dauphine. L'abbé fut donc pour la cour de Vienne une espèce de personnage qu'elle voulait employer à servir ses intérêts politiques.

« Mes liaisons particulières avec le comte de Mercy, chez lequel je dînais fréquemment et dans la plus grande intimité, me mirent dans le cas d'y rencontrer souvent l'abbé de Vermont, qui n'y venait que les jours où il n'y avait guère que les personnes attachées à l'ambassade. C'est alors que j'appris de quelle utilité l'abbé était au comte de Mercy, comme intermédiaire avec la dauphine, lorsqu'il ne voulait pas se rendre lui-même chez elle. L'ambassadeur conserva toujours cette voie indirecte de communication, et elle acquit plus d'importance lorsque Marie-Antoinette fut devenue reine. Celle-ci avait pris une telle habitude de se servir de l'abbé de Vermont et avait en lui une telle confiance, que c'était lui qui faisait la plupart de ses lettres qu'elle se bornait à copier. Il était attaché à la reine, on pourrait dire avec passion, et quoiqu'il fût très-bavard (les bavards sont assez souvent bonnes gens, et c'était le cas avec lui) et qu'il parlât sans cesse de ses relations avec la reine, il ne lui est jamais échappé une indiscrétion compromettante pour sa souveraine. Marie-Antoinette, au reste, le regardait comme un homme fort

ordinaire sous le rapport de l'esprit, et comptait plus sur son dévouement que sur ses lumières. Elle ne l'écoutait avec attention que lorsqu'il lui transmettait quelque message du comte de Mercy, et alors même elle ne prenait de ces messages que ce qui lui paraissait convenable, sans permettre jamais à l'abbé d'insister ou de revenir à la charge.

« Modeste dans ses vœux et très-satisfait de l'aisance que lui procuraient les revenus d'une abbaye, l'abbé de Vermont ne demanda jamais rien pour lui-même, et demanda très-rarement pour les siens. Il n'ambitionna jamais le titre d'évêque, même *in partibus infidelium*. Cette réserve contribua beaucoup à l'affermir dans la confiance de la reine, qui était bien souvent fatiguée d'indiscrètes sollicitations. Je me rappelle à ce sujet un mot d'elle qui me frappa vivement. — Parmi les personnes admises dans son intimité, il y avait beaucoup d'étrangers, tels que les comtes Esterhazy, de Fersen, le baron de Stédingk, etc., etc. C'était évidemment avec ceux-là qu'elle se plaisait davantage. Je me permis un jour de lui faire observer que cette préférence trop marquée accordée à des étrangers pourrait lui nuire près des Français.—« Vous avez raison, me dit-elle avec « tristesse; mais c'est que ceux-là ne me demandent « rien. »

« Dans le public, si souvent mal informé, on a fort accusé la reine d'un attachement aveugle pour les intérêts de l'Autriche, qu'elle aurait préférés, disait-on, à ceux de la France. C'était une accusation bien injuste. Je me suis trouvé à portée de connaître

la vérité sur ces fausses inculpations, et je vais en citer plusieurs exemples.

« A la mort de l'électeur de Bavière, en 1778, l'empereur Joseph fit aussitôt passer des troupes en Bavière pour s'emparer des parties de cet électorat sur lesquelles il avait des prétentions à faire valoir. Le roi de Prusse, pour s'opposer à cet accroissement de l'Autriche, mit immédiatement sur pied deux armées avec lesquelles il menaça d'entrer en Bohême, et publia des manifestes qui représentaient les prétentions de l'Autriche comme au moins fort douteuses.

« Alarmé de cette opposition, l'empereur réclama du roi de France le secours de 24,000 hommes, stipulé par le traité de 1756, pour le cas où il serait attaqué dans ses possessions. Il présenta le roi de Prusse comme agresseur et menaçant la Bohême, tandis que celui-ci faisait le même reproche à l'empereur au sujet de la Bavière. Le comte de Mercy fut chargé d'insister en France pour obtenir les 24,000 hommes ou un équivalent en argent. L'empereur écrivit en même temps à la reine Marie-Antoinette sa sœur, pour qu'elle pressât instamment le roi de le secourir

« Avant de parler au roi, la reine fit venir chez elle le comte de Maurepas, et lui exprima l'intérêt qu'elle prenait à la demande de son frère, et le désir qu'à l'égard de cette demande, lui, M. de Maurepas, disposât favorablement le roi.

« Dans ce moment-là même, et après plusieurs années d'attente, la reine était enceinte pour la pre-

mière fois. M. de Maurepas saisit avec à-propos cette circonstance, et après avoir exposé à la reine les raisons qui s'opposaient à ce que la France prît part à une guerre qui n'était d'accord ni avec ses intérêts, ni peut-être même avec la justice, il ajouta : *Que les intérêts de la France devaient être, s'il était possible, plus chers que jamais à la reine dans la circonstance heureuse qui lui promettait de donner un héritier au trône.*

« La reine répondit aussitôt à M. de Maurepas qu'il rendait justice à ses sentiments pour la France, et qu'après la conversation qu'elle venait d'avoir avec lui, elle ne se mêlerait plus de cette affaire, qu'elle n'en parlerait même pas au roi. *Elle tint parole.*

« Les démarches pressantes du comte de Mercy restèrent infructueuses. J'ignore ce que la reine répondit à son frère ; mais ce que je sais, c'est que, me trouvant à Vienne au mois de janvier 1779, l'empereur Joseph me dit à moi-même qu'il était peu satisfait de la reine sa sœur et très-mécontent de la cour de France. *La conduite politique du roi dans cette occasion*, me dit-il, *est bien éloignée de celle que j'aurais dû attendre d'une cour alliée et* QUI SE DISAIT AMIE. Telles furent ses propres paroles, qu'il m'autorisa même à répéter lorsque je serais de retour à Versailles.

« On sait que la France et la Russie intervinrent dans cette affaire de la succession de Bavière, par leurs ambassadeurs, réunis à Teschen, et qu'elles amenèrent l'empereur Joseph à renoncer à la presque

totalité de ses prétentions sur la Bavière et à signer la paix.

« Plus tard, en 1784, lorsque l'empereur Joseph voulut violer les traités existants avec la Hollande, exiger l'ouverture de l'Escaut et réclamer la possession de Maëstricht, il eut encore recours à la reine, pour qu'elle engageât le roi à ne pas s'y opposer. La reine refusa également de se mêler de cette affaire, et se borna à demander qu'on aidât son frère à se tirer le plus honorablement possible de l'embarras dans lequel il s'était si étourdiment engagé.

« Je me trouvais encore à Vienne lorsque l'empereur apprit que les Hollandais avaient fait tirer sur celui de ses vaisseaux auquel il avait ordonné de forcer le passage de l'Escaut. Il rassembla aussitôt des troupes avec la résolution d'appuyer ses prétentions par la force des armes. Le même jour, il me fit appeler et j'eus de lui une longue audience. Je démêlai bien vite qu'il était plein d'inquiétude sur les dispositions de la France, et qu'il s'attendait non-seulement à ne pas obtenir son appui, mais même à la trouver opposée à ses vues. Il me dit qu'il avait écrit à sa sœur, pour qu'elle fit valoir sa conduite passée auprès du roi. *Aussi long-temps que la France a été engagée dans la guerre d'Amérique,* dit-il, *je me suis abstenu de faire valoir mes droits contre la Hollande, quoiqu'alors il eût été difficile à la France de s'y opposer : on doit donc à Versailles me tenir compte de la confiance et de la modération que j'ai montrées dans ce temps-là.*

« Il ne me cacha pas l'humeur que lui causaient

les réponses qu'il avait déjà reçues de sa sœur aux très-vives instances qu'il lui avait adressées. J'essayai de lui faire comprendre combien la position de la reine était délicate dans cette circonstance; mais je ne parvins pas à calmer son mécontentement. L'événement a prouvé que la reine avait résisté à tous les efforts de son frère. Peu de mois après, le traité de Fontainebleau fit avorter cette guerre contre la Hollande. Toute l'intervention de la France se borna à faire obtenir à l'empereur quelques millions de florins, qui lui furent payés par les Hollandais, et la cession très-peu importante de deux ou trois misérables forts démantelés et presque abandonnés sur les rives de l'Escaut, et la Hollande se trouva heureuse d'en être quitte à si bon marché. Tout ce qu'on répandit dans le public sur les millions que la reine avait fait donner par la France à l'empereur, pour qu'il se désistât de ses prétentions, est de la plus insigne fausseté. Cette fausseté a d'ailleurs été suffisamment prouvée quelques années plus tard, par les comptes de finances du royaume, remis à l'Assemblée constituante, qui les soumit à l'examen le plus rigoureux et le plus malveillant, spécialement en ce qui concernait l'affaire dont je viens de parler.

« Voilà ce que j'avais à dire sur la part qu'on a attribuée à la reine dans la politique extérieure de la France; je n'ai avancé que des faits certains, positifs, avérés, et qui, pour l'histoire, doivent rester incontestables.

« Je puis également et sans hésiter nier la prétendue influence que la reine aurait exercée sur le choix

des ministres du roi, à la seule exception de la nomination du marquis de Ségur, dont j'ai déjà parlé. J'ajouterai même que la reine, loin d'avoir le désir et le goût de se mêler des affaires du royaume, avait plutôt pour ces affaires une véritable répugnance, qui tenait peut-être à un peu de légèreté d'esprit assez commune chez les femmes. Je déclare donc parfaitement faux tout ce qu'on a dit à ce sujet, ainsi que sur le rôle que l'abbé de Vermont aurait joué dans les rapports de la France avec l'Autriche au delà de ce que j'ai raconté plus haut, et qui, par le fait, se borna à des choses peu importantes. Je citerai des faits à l'appui de mon opinion, et je commencerai par un qui me revient d'abord à la mémoire, quoiqu'il se soit passé après ceux que je rapporterai ensuite.

« Lorsque M. Necker fut renvoyé après son premier ministère, je me trouvais à Bruxelles en même temps que l'empereur Joseph, que je voyais presque chaque jour et qui causait volontiers avec moi de la France et de la reine. Ce fut lui qui m'apprit le renvoi de M. Necker : il venait d'en recevoir la nouvelle au moment même, par une lettre de sa sœur. Il me parla avec éloge de ce ministre et des talents qu'il lui supposait, et blâma assez sévèrement le roi de l'avoir renvoyé. Il ajouta : *La reine aussi en est très-fâchée; elle m'écrit qu'elle n'a participé en rien à ce changement de ministère.*

« Passons à d'autres faits. — Après la mort de Louis XV, la cour de Vienne désirait vivement voir le duc de Choiseul entrer dans le ministère du nouveau roi. Il s'était toujours montré le défenseur le

plus zélé du traité de 1756, c'est-à-dire de l'alliance intime de la France avec l'Autriche. On adressa donc les instructions les plus pressantes dans ce sens au comte de Mercy, qui devait trouver dans l'abbé de Vermont un homme dévoué à M. de Choiseul, puisque, comme nous l'avons vu, c'était à celui-ci en partie qu'il devait d'avoir été envoyé à Vienne.

« De son côté, le parti Choiseul, alors si nombreux parmi ceux qui formaient la nouvelle cour, intriguait activement. Ce parti ne négligea rien pour intéresser la reine à la nomination de M. de Choiseul. On alla même jusqu'à lui dire que c'était à lui qu'elle devait son mariage : comme si l'archiduchesse n'était pas dans ce temps-là le parti le plus convenable pour le dauphin, et qu'il fût possible de faire un meilleur choix ! — Mais M. de Choiseul et son parti étaient peu scrupuleux sur les moyens qu'ils employaient; ils cherchaient à tirer parti de tout.

Louis XVI, après la mort de son grand-père, consulta *Mesdames* de France, ses tantes, sur l'homme auquel il devait confier le ministère, et c'est d'après leur conseil qu'il fit appeler M. de Maurepas, après avoir hésité entre lui et M. de Machault. La jeune reine se réjouit sincèrement de la déférence que le roi avait montrée pour l'avis de *Mesdames*. Plus tard cependant, entourée comme elle l'était par ceux qui désiraient porter M. de Choiseul à un département ministériel, elle finit elle-même par partager ce désir. On ne peut pas douter qu'elle n'en ait parlé au roi, mais elle rencontra de prime abord dans Louis XVI une aversion prononcée contre M. de

Choiseul, aversion qui s'explique par celle que le grand-dauphin, son père, n'avait cessé jusqu'à sa mort de manifester fortement contre ce ministre. Ce qu'il y a de certain, et que j'ai su d'une manière positive par le comte de Mercy, c'est que, peu de mois après la mort de Louis XV, la reine s'expliqua très-nettement sur les dispositions qu'elle avait rencontrées chez le roi à l'égard de M. de Choiseul, en déclarant qu'elle avait renoncé pour jamais à lui en reparler.

« On accusa dans le temps M. de Maurepas, qui ne voulait pas de M. de Choiseul dans le ministère, d'avoir fortifié l'aversion du roi contre celui-ci. Quoi qu'il en soit, M. de Maurepas étant fort âgé, le parti Choiseul ne lâcha pas prise et ajourna jusqu'à la mort de ce ministre le renouvellement de ses intrigues. Mais, cette fois encore, elles furent infructueuses, et la reine se refusa positivement à faire la moindre démarche.

« L'abbé de Vermont, qui jugeait de près les dispositions de la reine, avait bien prévenu M. de Mercy qu'il ne serait jamais possible de la faire revenir sur sa résolution, et l'ambassadeur amena bientôt la cour de Vienne à renoncer à M. de Choiseul.

« Cependant un autre ambitieux, un autre intrigant, travaillait activement et sourdement à parvenir un jour au ministère par l'influence de la cour de Vienne et par l'entremise de l'abbé de Vermont; c'était M. de Brienne, archevêque de Toulouse. Celui-ci ménageait beaucoup l'abbé; c'était par lui qu'il avait abouti au comte de Mercy, et qu'il était parvenu

à lui persuader qu'arrivé au ministère, il serait un ferme soutien du traité de 1756. L'ambassadeur rendit compte de cet incident à Vienne, où dès-lors on conçut le projet de porter M. de Brienne au ministère par l'appui de la reine.

« Tant que M. de Maurepas vécut, on tint ce projet assez couvert; le grand âge du ministre produisait le même effet sur les auteurs du projet que dans le camp Choiseul : il faisait prendre patience. On se bornait à entretenir la reine dans l'opinion que l'archevêque était un homme de beaucoup d'esprit, d'une grande capacité, et qu'il serait un jour un excellent ministre. Le comte de Mercy lui en parlait quelquefois dans ce sens, et il était fortement secondé d'un autre côté par l'abbé de Vermont, qui, trompé par son attachement et sa reconnaissance pour l'archevêque, le croyait effectivement le plus grand homme de France. La reine, obsédée par toutes ces insinuations, avait fini elle-même par concevoir une haute opinion de M. de Brienne. A la mort de M. de Maurepas, ces intrigues et l'appui de M. de Mercy donnèrent beaucoup de poids aux espérances de l'archevêque, mais pour cette fois elles furent promptement déçues; la confiance du roi se porta immédiatement sur M. de Vergennes, homme entièrement étranger à tous ceux qui entouraient habituellement la reine. Dès que celle-ci connut le choix du roi, non seulement elle ne chercha point à détourner sa confiance de M. de Vergennes, mais elle n'eut pas même l'idée d'insister pour M. de Brienne, en faveur duquel elle avait, à la vérité, parlé précédemment au roi.

J'ai même connu, et avec certitude, la réponse que le roi lui avait faite. — Le roi répondit qu'il ne fallait appeler ni archevêque, ni évêque au ministère, parce que, dès qu'ils y arrivaient, ils visaient au cardinalat, et qu'une fois parvenus à cette dignité, ils élevaient dans le conseil des prétentions d'importance et de préséance qui les conduisaient à être premier ministre, et que c'était pour cette raison qu'il ne voulait pas de M. de Brienne au conseil, attendu qu'il ne voulait pas avoir de premier ministre.

« Quand cette réponse fut connue de M. de Mercy et de l'abbé de Vermont, elle les contraria beaucoup, mais elle ne les rebuta point. Ils firent encore de temps à autre de nouvelles tentatives, mais ne purent jamais déterminer la reine à revenir à la charge près du roi, quoiqu'elle conservât sa bonne opinion de M. de Brienne. Celui-ci pourtant réussit plus tard, mais par des circonstances absolument étrangères à la reine, et que je vais raconter.

« En 1787, M. de Calonne, alors ministre des finances, avait déterminé le roi à convoquer une assemblée des notables. Cette mesure avait été concertée dans le plus grand secret entre le roi, le comte de Vergennes, M. de Calonne et le garde-des-sceaux, M. de Miroménil. La reine n'en fut informée par le roi que peu de jours avant la publication des lettres de convocation, ce qui prouve une fois de plus encore combien elle se mêlait peu des questions politiques, et qu'à cette époque le roi ne la consultait pas sur les affaires du royaume, pour lesquelles, je le répète, elle n'avait aucun goût. Si plus tard elle y intervint,

ce fut plutôt, ainsi que je le montrerai, comme la confidente du roi, et dans des circonstances si graves d'ailleurs qu'elles ne justifiaient que trop bien son intervention.

« A peine les notables furent-ils réunis, que la légèreté, l'étourderie et les inconséquences de M. de Calonne, et par-dessus cela la mort de M. de Vergennes, mirent le roi dans le plus grand embarras. Pressé par l'animosité qui se manifestait généralement contre M. de Calonne, il dut prendre le parti de le renvoyer; mais, privé des lumières de M. de Vergennes, il ne savait plus qui consulter sur le choix du successeur de M. de Calonne. Les intrigues alors recommencèrent avec une grande activité.

« Un parti voulait M. Necker au département des finances; l'autre l'archevêque de Toulouse. Ce département fut, en attendant, confié à M. de Fourqueux, et M. de Lamoignon eut les sceaux, sans que la reine participât en rien à ces choix.

« Les partis des deux rivaux, MM. de Brienne et Necker, n'en restaient pas moins en présence. On chercha cependant à négocier, et ce fut la maréchale de Beauvau, grande amie de M. Necker, qui travailla le plus à amener une conciliation entre les deux prétendants. Elle avait aussi des relations assez intimes avec l'archevêque, et en conséquence elle lui proposa d'unir ses efforts à ceux des amis de M. Necker pour les faire arriver tous les deux au ministère. Comme on connaissait la répugnance particulière que Louis XVI avait pour M. Necker, il fut convenu qu'on ferait d'abord entrer l'archevêque au conseil,

et qu'une fois installé là, il y ferait appeler M. Necker.

« Sur cette transaction d'intrigues, l'archevêque, auquel les promesses coûtaient peu pourvu qu'il obtînt le pouvoir, s'engagea à ce que M. Necker aurait le département des finances trois mois après que lui-même serait devenu premier ministre.

« Les deux partis unis obsédèrent le roi, qui, trompé par leurs efforts incessants, finit par croire que la nomination de M. de Brienne était généralement désirée par l'opinion publique. Il s'y décida donc, et ce ne fut qu'alors qu'il en parla à la reine, qui lui répondit : *J'ai toujours entendu parler de M. de Brienne comme d'un homme très-distingué, et je le vois avec plaisir entrer au ministère.*

« L'archevêque avait été nommé chef du conseil des finances, place vacante par la mort du comte de Vergennes, et, bien loin de tenir la promesse qu'il avait faite à M. Necker, il s'efforça au contraire de lui nuire dans l'esprit du roi. Aussi ce fut M. de Villedeuil qui remplaça M. de Fourqueux, comme surintendant des finances, et les espérances de M. Necker se trouvèrent ajournées.

« On sait comment se passa le court ministère de M. de Brienne : son incapacité rendit impossible de le conserver, et le roi se trouva replongé dans ses embarras et ses irrésolutions sur le choix de celui qui pourrait le remplacer. Cette fois encore on lui répéta de tous les côtés que l'opinion publique était universellement prononcée en faveur de M. Necker. Le pauvre roi crut donc céder au vœu général de son peuple et surmonta sa répugnance personnelle

pour M. Necker. Toutefois, comme il pensa que cette répugnance, qui était connue de M. Necker, et que les discussions qu'ils avaient eues ensemble lors du premier ministère de celui-ci, seraient des obstacles qui empêcheraient M. Necker d'accepter, il chercha le meilleur moyen de les écarter. Il fit venir le comte de Mercy chez la reine, et là lui confia ses embarras en lui proposant d'être son intermédiaire près de M. Necker. M. de Mercy, qui connaissait très-bien le caractère de M. Necker, s'empressa de rassurer le roi, mais refusa d'abord de se charger de la mission qu'il voulait lui confier. Le roi cependant ayant insisté, il fallut se soumettre, et M. de Mercy se rendit à Saint-Ouen pour s'acquitter de son message. Comme il l'avait prévu, il rencontra peu de difficulté, et, à travers quelques phrases vagues sur l'état des choses et la nécessité que le roi ne le contrariât plus dans ses vues, M. Necker se hâta d'accepter et ne dissimula même pas la joie que lui causait la démarche de M. de Mercy. C'est de celui-ci que je tiens tous ces détails.

« Ce que je viens de raconter a été connu de très-peu de personnes, mais je puis en certifier l'exacte vérité, et j'espère, en rapportant ces faits, avoir aussi bien justifié la reine des reproches qu'on lui a faits de s'être mêlée des affaires de la politique intérieure du pays que je l'avais fait précédemment pour ce qui concernait les affaires étrangères.

« Ce que la reine recherchait et aimait, je l'ai déjà dit, c'était à obtenir des places pour ceux qui lui étaient agréables ou qui réclamaient son appui. Cela

se bornait le plus souvent à des régiments, à des postes dans la diplomatie, à quelques pensions, à des avantages de cour. Encore, si le ministre auquel elle s'adressait en pareil cas lui démontrait qu'en accordant la place à son protégé, il ferait du tort à quelqu'un qui avait plus de mérite et plus de droits pour l'obtenir, elle n'insistait pas. Si des injustices dans ce genre ont été commises, c'est donc moins la reine, qui croyait faire une bonne action en sollicitant, qu'on doit en accuser, que les ministres serviles, plus empressés de plaire à la reine, en ne résistant pas à ses désirs, que de faire des représentations qui auraient été écoutées. Sous quel régime, d'ailleurs, n'a-t-on pas vu le favoritisme l'emporter sur le mérite? Si ce n'est pas la protection d'un roi ou d'une reine qui fait accorder des faveurs, sans droits pour les obtenir, c'est celle d'un ministre, de la femme ou de la maîtresse de celui-ci, souvent celle même d'un commis, ou plus bas encore. Quand on se reporte au temps dont je parle et qu'on songe à ce qu'était une reine de France, ne faut-il pas la juger avec une impartiale indulgence, lorsqu'on la voit solliciter pour ses amis et pour ceux qu'elle croyait dignes des faveurs demandées pour eux? — Au reste, les coryphées de la société Polignac ont trouvé bien souvent que la reine résistait à leurs prétentions; aussi cajolaient-ils beaucoup plus M. le comte d'Artois, parce qu'il se prêtait mieux à tout ce qu'on désirait de lui.

« Je citerai encore un fait qui prouvera que le roi savait mettre des bornes au crédit qu'on supposait à

la reine, quand il s'agissait de nommer aux emplois importants.

« La place de grand maître des postes et relais de France était restée vacante depuis que Louis XV l'avait ôtée au duc de Choiseul, lors de la disgrâce et de l'exil de ce ministre. M. d'Ogny, magistrat intègre, et qui menait une vie retirée, en remplissait les fonctions sous un titre subalterne. Cette place, considérable par le revenu, était en même temps d'une grande importance par l'*ouverture* des lettres, qui s'y rattachait. On prétend que, du temps de Louis XV, l'ouverture des lettres avait servi à alimenter la curiosité du roi pour tous les intérêts privés des familles, et qu'elle lui fournissait aussi une espèce de chronique scandaleuse. Mais je suis certain qu'à l'avénement de Louis XVI, on avait restreint cette partie de la surveillance de la police, à ce qui concernait seulement les intérêts de l'État et la tranquillité publique, ce qui n'empêchait pas que la place d'où ressortissait ce service ne fût une place de grande confiance.

« Quand la famille de Polignac fut arrivée au plus haut point de sa faveur près de la reine et du roi, la reine, pressée par la duchesse de Polignac de faire obtenir à son mari la grande maîtrise des postes, fit plusieurs tentatives infructueuses auprès du roi ; mais tourmentée continuellement par son amie, la reine revenait sans cesse à la charge. Enfin la faiblesse du roi le fit succomber : il promit que la place serait donnée au duc de Polignac, et tarda néanmoins encore quelques semaines à remplir cette promesse.

jusqu'à ce que, ne pouvant plus résister aux sollicitations, il nomma tout d'un coup le duc de Polignac grand maître des relais de France, mais sans la partie de la poste aux lettres. Celle-ci resta séparément à M. d'Ogny, qui travaillait seul avec le roi pour lui en rendre compte.

« Les Polignac, très-désappointés et mécontents de cette division des attribntions de la place, poussèrent la reine à une nouvelle démarche près du roi, pour que le tout fût remis sur le pied où il était sous le duc de Choiseul ; mais cette fois le roi resta inébranlable dans sa résolution. Il dit à la reine que le secret des lettres était trop important pour qu'on osât le confier à quelqu'un qui vivait dans le grand monde, que cette partie devait donc rester à celui dont la discrétion et la sagesse éprouvées offraient toutes les garanties nécessaires pour prévenir les inconvénients d'un service si délicat. La reine, convaincue par les excellentes raisons du roi, déclara aux Polignac mécontents qu'elle ne voulait plus entendre parler de cette affaire.

« M. et Mme de Polignac ne se montrèrent jamais soigneux de réunir chez eux les personnes qu'il aurait le mieux convenu à la reine d'y rencontrer : elle en était souvent peinée. Le comte de Mercy, qui connaissait ces particularités de l'intérieur Polignac, s'y montrait rarement et seulement ce qu'il fallait pour ne pas faire trop remarquer son éloignement. Le comte de Fersen (1), certainement inspiré par la

(1) Voir la note 5.

reine, se refusa toujours à entrer dans cette intimité, quoiqu'on lui eût fait toutes les avances pour l'y attirer. Enfin, quatre ans avant la révolution, c'est-à-dire en 1785, les choses en étaient venues au point que la reine, avant de sortir de chez elle pour aller chez Mme de Polignac, envoyait toujours s'informer par un de ses valets de chambre des noms des personnes qui s'y trouvaient, et s'abstenait souvent, d'après la réponse. Elle avait une aversion prononcée pour M. de Calonne; elle avait fini aussi par en concevoir pour M. de Vaudreuil, dont le caractère impérieux et exigeant lui avait extrêmement déplu. M. de Calonne faisait cependant tous les frais possibles pour gagner ses bonnes grâces; il cherchait à deviner ses moindres désirs et allait au devant de tout ce qu'elle pouvait demander. C'étaient, je pense, ces frais extraordinaires qui avaient impatienté la reine; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne pouvait le supporter; tandis que lui, ambitieux de devenir important dans la société Polignac, afin d'obtenir la faveur et l'appui de la reine, s'était lié intimement avec le comte de Vaudreuil et se prêtait avec complaisance aux incessantes demandes d'argent de celui-ci. Aussi, quand M. de Calonne sortit du ministère, on trouva des billets pour 800,000 francs, que Vaudreuil devait à Calonne.

« La reine se hasarda une fois à exprimer à Mme de Polignac la déplaisance que lui inspiraient plusieurs des personnes qu'elle rencontrait chez elle. Mme de Polignac, soumise à ceux qui la dominaient, et, malgré sa douceur habituelle, n'eut

pas honte de répondre à la reine : *Je pense que, parce que votre Majesté veut bien venir dans mon salon, ce n'est pas une raison pour qu'elle prétende en exclure mes amis.*—Ceci m'a été raconté en 1790 par la reine elle-même, qui ajouta : *Je n'en veux pas pour cela à Mme de Polignac ; dans le fond, elle est bonne et elle m'aime ; mais ses alentours l'avaient subjuguée.*

« La reine, n'ayant rien obtenu de ce côté, s'éloigna insensiblement du salon de Mme de Polignac et prit l'habitude d'aller souvent et familièrement chez Me la comtesse d'Ossun, sa dame d'atours (1), dont le logement était très-près de l'appartement de la reine : elle y venait dîner avec quatre ou cinq personnes ; elle y arrangeait de petits concerts, dans lesquels elle chantait; enfin elle montrait là plus d'aisance et de gaîté qu'elle n'en avait jamais laissé apercevoir chez Mme de Polignac.

« Mme la comtesse d'Ossun n'avait rien de brillant dans les manières : elle avait peu d'esprit;

(1) Geneviève de Gramont, fille d'Antoine-Adrien-Charles de Gramont, née le 28 janvier 1752, mariée le 26 janvier 1766, à Charles-Pierre-Hyacinthe, comte d'Ossun, grand d'Espagne héréditaire, fils de Pierre-Paul, comte d'Ossun, auteur et signataire du Pacte de Famille. La comtesse d'Ossun avait été d'abord dame de *Madame*, comtesse de Provence, puis S. M. la reine Marie-Antoinette la nomma sa dame des atours en 1785. N'étant pas de service auprès de la reine, en 1789, elle sortit de France; mais Sa Majesté ayant témoigné le désir de la revoir, elle y rentra en 1792, sachant le sort inévitable qui l'attendait. Victime de son dévouement à ses devoirs, elle périt sur l'échafaud la veille de cette réaction qui, en détruisant Robespierre, suspendit temporairement les exécutions révolutionnaires. La comtesse d'Ossun, qui était sœur du duc de Gramont, était aussi nièce du duc de Choiseul.

mais, en revanche, elle était parfaitement bonne et douce, et douée d'une haute vertu. Elle était dévouée de cœur et d'âme à la reine; jamais personne ne fut plus éloignée qu'elle de l'intrigue; elle ne recherchait point la faveur de la reine, et désirait seulement que la reine se plût chez elle et fût contente d'elle. Sa fortune étant très-médiocre et ne lui permettant pas, sans se déranger, de recevoir souvent la reine chez elle à dîner, ni de donner des soirées où il y avait quelquefois de petits bals ou des concerts, elle le dit franchement à la reine, en lui demandant que les dépenses de cette espèce fussent faites par les gens du roi. La reine, pour l'indemniser, préféra lui offrir un traitement. A la place de Mme d'Ossun, beaucoup de gens auraient profité d'une pareille offre pour demander au delà de ce qui était nécessaire pour couvrir la dépense : elle n'en fit rien et se borna à demander 6,000 livres par mois, ce qui était très-modéré; car, la reine venant très-fréquemment chez elle depuis qu'elle avait la conscience à l'aise sur ce point, il en résulta que Mme d'Ossun dépensa bien au delà de ce qu'elle recevait.

« La préférence que la reine témoignait à Mme d'Ossun ne pouvait pas manquer de déplaire à la société de Mme de Polignac : cela eut de plus l'inconvénient de placer Mme d'Ossun dans une situation délicate envers les Polignac, avec lesquels elle avait des relations de parenté; son frère, le duc de Guiche, depuis duc de Gramont, avait épousé la fille de la duchesse de Polignac, et c'est par là qu'il avait obtenu la survivance de la compagnie des gardes du corps

que commandait le duc de Villeroy. Mme d'Ossun se tira cependant très-bien de cette difficulté; jamais elle ne laissa échapper un mot qui pût faire du tort aux Polignac dans l'esprit de la reine : elle se tint dans la plus extrême réserve à cet égard et se borna à faire tous ses efforts pour plaire à la reine, sans nuire à personne, et aussi, je dois le dire, sans chercher à tirer parti de sa faveur pour obtenir des grâces, soit pour elle-même, soit pour sa famille ou ses amis.

« Il n'en fut pas de même avec tous les membres de la société Polignac, où le mécontentement contre la reine devint des plus vifs. Cela se conçoit jusqu'à un certain point; mais ce qui ne se concevra pas si facilement, c'est que l'humeur de cette société soit allée jusqu'à répandre sur la reine une atroce calomnie. On y parlait avec malignité de ce que la reine aimait à danser des *Ecossaises* avec un jeune lord Strathavon (1), aux petits bals chez Mme d'Ossun. Un habitué du salon Polignac, et qui devait avant tout une profonde reconnaissance et les plus respectueux égards à la reine, fit contre elle un couplet très-méchant, et ce couplet, fondé sur un infâme mensonge, alla circuler dans Paris.

« Il faut le reconnaitre, l'infortunée Marie-Antoinette a trouvé de bien dangereux ennemis parmi ceux qui auraient dû être ses serviteurs les plus dévoués et les plus reconnaissants. Ils ont été d'au-

(1) George Gordon, marquis de Huntly, comte d'Enzie et d'Aboyne, baron Gordon et Badenoch, et baron Gordon *de Strathavon* et Glenlivet, né le 28 juin 1761, portait alors le nom de lord Strathavon.

tant plus dangereux que ce sont eux qui ont livré à la malignité publique d'odieuses calomnies, qui sont retombées si cruellement sur la tête de cette malheureuse princesse dès le début de la révolution française. Et c'est dans les méchancetés et les mensonges répandus de 1785 à 1788 par la cour contre la reine, qu'il faut aller chercher les prétextes des accusations du tribunal révolutionnaire, en 1793, contre Marie-Antoinette. »

Cette notice du comte de La Marck sur la reine nous paraît donner une idée vraie et exacte du caractère et de l'existence de cette princesse, avant la révolution française. L'auteur de ce récit a du moins le mérite de savoir bien ce qu'il raconte, d'avoir connu tous les personnages qu'il met en scène, et de les avoir jugés sans partialité et sans haine : car il faut bien remarquer que lui n'avait aucun intérêt à les juger autrement. Sa position à la cour de France le mettait en dehors de toutes les jalousies, petites et grandes, de toutes les rivalités qui, à cette époque, se disputaient l'influence et les faveurs de la cour. M. de La Marck était un grand seigneur étranger, très-riche, qui avait obtenu dans l'armée française le rang dû aux services militaires qu'il avait rendus, et qui, par conséquent, n'avait besoin ni de place à la cour, ni d'argent, ni de faveurs pour lui ou pour sa famille. Il n'avait ni le goût ni l'ambition de s'occuper des affaires publiques, et si, plus tard, nous l'y trouvons mêlé, on verra que ce sont les circonstances et son dévouement pour la famille royale qui

l'y ont porté. Nous pensons donc que ses opinions et ses jugements sur les hommes et les événements de cette époque ont une valeur historique à part. Aussi, avant de parler des relations du comte de La Marck avec le comte de Mirabeau, qui sont l'objet principal de la présente publication, croyons-nous utile de rapporter encore deux notices de M. de La Marck sur M. le marquis de La Fayette et sur M. le duc d'Orléans. Ces deux personnages d'ailleurs se retrouvent assez souvent dans la correspondance entre MM. de Mirabeau et de La Marck pour qu'il soit important de faire connaître la nature des relations que celui-ci avait eues avec eux, et ce qu'il pensait d'eux avant l'époque de la révolution. Laissons donc parler M. de La Marck :

« Je connus M. de La Fayette bien des années avant 1789, et presque à son début dans le monde. Il avait perdu son père et sa mère lorsqu'il était encore fort jeune. Il avait dix-neuf ans lorsqu'en 1775 il parut dans le monde avec une fortune de 120,000 livres de rente. Peu après, il épousa une des filles du duc d'Ayen, se trouva ainsi allié aux Noailles, placé au milieu du nombreux entourage de cette famille, la plus favorisée alors à la cour de Versailles, et dans l'intimité de laquelle je vivais. Mme de La Fayette était une femme de mérite, avec de l'esprit et encore plus de piété.

« M. de La Fayette recherchait avec soin tout ce qu'il croyait être de *bon air* dans les personnes et

dans les choses. Mais, malgré ce goût pour le bon air, il était gauche dans toutes ses manières ; sa taille était très-élevée, ses cheveux très-roux; il dansait sans grâce, montait mal à cheval, et les jeunes gens avec lesquels il vivait se montraient tous plus adroits que lui dans les divers exercices du corps alors à la mode. Aux bals dont j'ai parlé, qu'on donnait à Versailles et auxquels la reine prenait grand plaisir à danser dans des quadrilles arrangés, elle admettait les jeunes gens qui brillaient le plus à la cour, et cette faveur était très-recherchée. Par l'appui des parents de sa femme, M. de La Fayette fut admis dans un de ces quadrilles; mais il s'y montra si maladroit et si gauche que la reine ne put s'empêcher d'en rire, et on imaginera aisément que les courtisans ne manquèrent pas de la seconder dans cette occasion.

« La plupart des jeunes gens, compagnons de M. de La Fayette, avaient encore leurs parents et peu d'argent à dépenser, tandis que lui, jouissant de la libre disposition de toute sa fortune, faisait des dépenses impossibles pour les autres. Il avait beaucoup de chevaux et en prêtait avec obligeance à ses amis : il tenait une grande et bonne maison, recevait beaucoup de monde et faisait très-bonne chère.

« M. le duc d'Orléans était ordinairement entouré à Monceaux d'une société dans laquelle on était admis plutôt pour sa gaîté que pour sa moralité. On avait l'habitude d'y boire outre mesure. Ce genre devint à la mode parmi les jeunes gens à leur entrée dans le monde, et M. de La Fayette, quoique ce ne

fût nullement son penchant naturel, ne crut pas cependant pouvoir rester en arrière. Parmi tous ces jeunes gens, celui qui se distinguait le plus était le vicomte de Noailles, beau-frère et cousin de M. de La Fayette; il avait épousé Mlle de Noailles-d'Ayen, sa cousine et sœur de Mme de La Fayette. Il était grand et bien fait, dansait et montait à cheval supérieurement, jouait gros jeu et gagnait souvent, buvait à l'excès et avait enfin la malheureuse passion de vouloir toujours se signaler dans tout ce qui produisait de l'effet, penchant qui, pendant la révolution française, l'a poussé aussi à se mettre en avant à tort et à travers. C'est lui que M. de La Fayette choisit pour son modèle, en s'efforçant constamment, mais en général avec peu de succès, de suivre ses traces. Je me souviens qu'un jour, à un dîner auquel le vicomte de Noailles n'assistait pas, M. de La Fayette avait bu au point qu'il fallut le porter dans sa voiture pour le ramener chez lui : pendant tout le trajet, il répétait à ceux qui l'entouraient : *N'oubliez pas de dire à Noailles comme j'ai bien bu.*

« En réalité, cependant, M. de La Fayette avait plus d'esprit que le vicomte de Noailles qui, lui, se distinguait par les qualités du cœur et de l'âme. M. de Noailles avait aussi de vrais talents militaires et une valeur brillante, portée quelquefois jusqu'à la témérité. C'était un excellent officier de cavalerie. Il était allé en Prusse, y examiner l'organisation des troupes et leurs manœuvres. Frédéric II l'avait remarqué et lui avait même permis de suivre, en qualité de volontaire, son armée, qui alors se mettait

en marche pour la guerre de la succession de Bavière (1778-1779). Mais la cour de France ne voulut pas permettre, à cause de ses relations avec l'Autriche, que des officiers français servissent le roi de Prusse, et le vicomte de Noailles reçut l'ordre de rentrer sur-le-champ en France.

« A son retour, toujours dominé par la passion de faire de l'effet, il eut l'idée d'aller en Amérique servir la cause des insurgés, dont le succès était alors encore très-douteux. La France secondait déjà sous main la cause des Américains, mais ne voulant pas encore en venir à une rupture avec l'Angleterre, elle évitait dans sa conduite tout ce qui aurait pu dévoiler ses projets. Le vicomte de Noailles sollicitait son beau-père, le duc d'Ayen, d'obtenir pour lui de M. de Maurepas la permission tacite d'aller joindre les insurgés. Il mit beaucoup de suite dans ses démarches. Un jour qu'il en parlait au duc d'Ayen en présence de M. de La Fayette, celui-ci voulant, selon son habitude, faire comme son beau-frère, témoigna aussi le désir d'aller en Amérique. Le duc d'Ayen, qui reprochait sans cesse assez durement à son gendre ce qu'il appelait sa *niaiserie*, lui répondit ironiquement : *Qu'il ne lui allait pas de faire une pareille demande.* Cette réponse blessa justement et irrita M. de La Fayette. Je suis convaincu qu'elle influa beaucoup sur la direction qu'il prit dès cette époque et qui le mena si loin. Elle donna à sa conduite une impulsion qu'il a constamment suivie depuis, avec une force de volonté qu'on rencontre très-rarement.

« Il y avait alors en France un homme de beau-

coup d'esprit et de talent, le comte de Broglie (1), dont la correspondance diplomatique et secrète qu'il entretint avec le roi Louis XV tient une place considérable dans l'histoire du XVIIIe siècle. Il attirait à lui beaucoup de jeunes gens dont il cherchait à discerner la capacité : de ce nombre était M. de La Fayette, qui lui confia son désir d'aller en Amérique et l'essai infructueux qu'il avait fait auprès de son beau-père. Le comte de Broglie accueillit avec empressement les vues de M. de La Fayette. Un jeune officier plein d'ardeur, disposant d'une fortune considérable, pouvait servir utilement une cause encore très-incertaine, il est vrai, mais pour laquelle le comte de Broglie entrevoyait déjà bien des chances favorables. Il encouragea donc M. de La Fayette dans ses projets, et promit de les diriger.

« Le comte de Broglie trouva aisément des officiers sans place et sans fortune, parmi lesquels il en choisit plusieurs pour servir d'escorte à M. de La Fayette; celui-ci leur donna de l'argent. Le comte de Broglie fit préparer un petit bâtiment qui, de Bordeaux, devait les conduire en Amérique. M. de La Fayette cependant n'avait pas su faire ses préparatifs assez secrètement pour que le duc d'Ayen n'en fût pas instruit; dès qu'il les eut découverts, il courut en informer M. de Maurepas. Des ordres furent immédiatement expédiés à M. de Fresnel, com-

(1) Charles-François, comte de Broglie, né le 20 août 1719, ambassadeur de France près de l'électeur de Saxe, roi de Pologne en 1752. Il devint maréchal de camp et lieutenant-général pendant la guerre de Sept-Ans.

mandant à Bordeaux, pour qu'il y retînt M. de La Fayette. Il fut en même temps convenu que M. de Maurepas enverrait à M. de La Fayette l'ordre de se rendre à Avignon, où il trouverait le duc d'Ayen prêt à entreprendre le voyage d'Italie avec sa sœur Mme la comtesse de Tessé, et que M. de La Fayette les accompagnerait.

« M. de La Fayette, qui ne se souciait pas de rejoindre son beau-père, par lequel il avait été traité avec si peu de ménagement, refusa de se rendre à Avignon et se disposait à retourner à Paris, lorsque le comte de Broglie le tira d'embarras. Il n'avait pas perdu de temps pour faire passer au port du Passage, en Espagne, le bâtiment qui avait été frété à Bordeaux. Il en avertit M. de La Fayette, en l'engageant à se rendre en Espagne et à ne pas revenir à Paris, où l'avortement de ses projets l'exposerait au ridicule. Le courrier qui portait la lettre du comte de Broglie à M. de La Fayette, rencontra celui-ci déjà en route pour revenir; mais dès qu'il eut pris connaissance de la lettre du comte de Broglie, il n'hésita pas un instant à suivre son avis. Il se rendit au Passage, où il fut bientôt rejoint par les officiers qui s'étaient engagés à le suivre, et, peu de temps après, ils mirent tous à la voile pour l'Amérique sur un petit navire, nommé la *Victoire* (1). De cette époque, la vie de M. de La Fayette a pris une importance qui lui assignera une place remarquable dans l'histoire.

(1) Nous donnons en note le récit, que M. de La Fayette a fait lui-même dans ses Mémoires, des motifs qui le conduisirent en Amérique. Le lecteur sera ainsi en état de comparer et de juger. (Voir la note 6.)

« Quant à M. le duc d'Orléans, qui, par d'autres titres que ceux de M. de La Fayette, occupera aussi une place dans l'histoire, j'ai eu avec lui des relations assez intimes pour qu'il m'ait été possible de me former de lui une opinion que je crois être exacte. J'appuierai d'ailleurs sur des faits qui sont à ma connaissance personnelle les observations que j'ai été dans le cas de faire à son sujet.

« Le duc d'Orléans avait un caractère très-faible : il a toujours conservé la légèreté de l'enfance, et je l'ai vu bien souvent s'amuser de niaiseries. Incapable d'une attention suivie, même pour un quart d'heure, quand il s'agissait de choses sérieuses, il n'avait de l'esprit que pour une phrase, un mot gai ou plaisant. Il était indolent, paresseux, et apportait dans la conduite de ses propres affaires une facilité qu'on aurait pu nommer de l'incurie. Je me souviens de deux circonstances dans lesquelles j'ai pu me faire une opinion de son insouciante légèreté.

« J'avais connu aux Indes un M. de Launay, qui était commissaire de la marine, faisant les fonctions d'intendant de l'armée sous le comte de Bussy. Ce de Launay avait fait auparavant deux voyages aux Indes comme négociant, et s'était créé une fortune de 5 ou 600,000 livres. Dans ses fonctions d'intendant je l'avais reconnu pour être un comptable fort exact, et quoiqu'il fût très-intéressé lorsqu'il pouvait faire des profits légitimes, je l'avais toujours trouvé de la plus sévère probité dans les affaires qui regardaient son emploi. Il revint en France avec moi sur la frégate l'*Hermione*, et pendant les cinq

mois que dura notre traversée, je l'avais vu constamment, et j'avais eu fort à me louer de ses soins et de ses attentions. Je tenais à lui en témoigner ma reconnaissance. Aussi, après mon retour, M. le duc d'Orléans m'ayant dit un jour qu'il avait dans sa maison la place de trésorier vacante, et qu'il ne savait où trouver un homme sûr qui pourrait la remplir, en me priant de lui indiquer quelques personnes parmi lesquelles il pourrait faire un choix, l'idée de de Launay me vint sur-le-champ. Je le nommai à M. le duc d'Orléans et lui dis ce que je savais de lui et de sa probité. Il me répondit qu'un pareil homme devait lui convenir et me demanda de le lui envoyer.

« J'avertis de Launay, qui fut enchanté de l'espoir d'obtenir la position pour laquelle je l'avais recommandé; car outre l'honneur qu'il y avait alors d'être attaché à la maison de M. le duc d'Orléans, le traitement, le logement et tous les avantages qui se joignaient au titre de trésorier valaient au moins 40,000 livres de rente. Je donnai à de Launay une lettre pour M. le duc d'Orléans, auquel je lui dis d'aller la présenter le lendemain matin. Il fut très-bien accueilli, obtint la place et entra immédiatement dans ses nouvelles fonctions.

« Lorsque je revis M. le duc d'Orléans, il me dit : J'ai vu et j'ai causé avec votre protégé; je l'ai nommé mon trésorier; mais il est bien lourd et bien ennuyeux.

« Je ne savais pas, lui répondis-je, que vous vouliez chercher un trésorier parmi les beaux esprits, les faiseurs de madrigaux ou d'épigrammes.

« Oh! quand je dis qu'il est bien lourd et bien ennuyeux, répliqua-t-il, cela ne signifie pas que je le croie incapable de remplir sa place : j'espère bien au contraire que je serai content de lui.

« En effet, M. le duc d'Orléans s'est toujours montré depuis satisfait des services de de Launay, quoiqu'il ne lui ait jamais parlé cinq minutes de suite. Il fut certes très-heureux dans cette circonstance d'avoir trouvé un honnête homme; mais je restai très-surpris, moi, je l'avoue, que le prince eût accepté si légèrement et sur ma simple recommandation un homme qui était appelé à remplir dans sa maison une place d'une si grande importance et qui entraînait avec elle la responsabilité de si graves intérêts.

« M. le duc d'Orléans fut non moins facile, mais beaucoup moins heureux dans l'autre affaire que je vais raconter.

« Lorsque ce prince était exilé, en 1787, à Villers-Cotterets, à la suite de la scène scandaleuse qui s'était passée au Parlement contre l'autorité du Roi, et à laquelle il avait pris une part si marquée, je me trouvais à ma terre de Raismes, près de Valenciennes, avec mon ami M. de Meilhan (1), intendant de la province du Hainaut. Des lettres de Paris nous

(1) Senac de Meilhan, fils du premier médecin de Louis XV, né en 1736, intendant d'Aunis en 1766. Il le fut ensuite de Provence et de Hainaut, et montra beaucoup de capacité dans l'administration de ces différentes provinces. Il ne prit aucune part à la révolution française, et quitta la France. Il habita successivement l'Allemagne, la Pologne, Pétersbourg, et mourut à Vienne le 16 août 1803. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dans lesquels il se montre homme d'esprit, observateur fin et ingénieux. Celui qui fit le plus de

apprirent que M. Ducrest, père de Mme de Genlis, et chancelier de M. le duc d'Orléans, allait être obligé, par suite de ses extravagances, de quitter cette place. Elle valait 100,000 livres de rente, et tentait beaucoup M. de Meilhan, qui pensait qu'elle conviendrait à un homme de robe. Il me demanda si je serais en mesure d'écrire à M. le duc d'Orléans et de le proposer pour cette place. — Très en mesure d'écrire, répondis-je, mais sans me flatter beaucoup de réussir.

« J'écrivis à M. le duc d'Orléans et envoyai ma lettre par un de mes gens à Villers-Cotterets. Il ne tarda pas à m'apporter la réponse, dans laquelle M. le duc d'Orléans me disait qu'il serait assez disposé à faire choix de M. de Meilhan, mais qu'une sorte d'engagement déjà pris, le gênait à cet égard; que cependant il ne presserait pas la nomination, qu'il désirait me voir avant de la faire, et qu'alors il entrerait avec moi dans plus de détails.

« M. le duc d'Orléans se désolait d'être retenu Villers-Cotterets, à quinze lieues de Paris, comme un enfant qu'on a privé de ses jouets. Il sollicita de la grâce du roi, avec une insistance qui manquait de dignité, de passer le temps de son exil à son château du Raincy, situé à trois lieues de la capitale. Il l'obtint, et c'est là que j'allai le voir après mon retour à Paris. Après quelques mots échangés sur l'événement qui le retenait au Raincy, j'abordai la question de

bruit, a été publié avant la révolution; ce sont les Mémoires supposés d'Anne de Gonzague, princesse Palatine. Paris, 1786.—Le public fut très-occupé alors de la question de l'authenticité de ces Mémoires, et ce n'est qu'après une assez longue discussion qu'on reconnut que l'ouvrage n'était qu'une imitation très-habile et très-piquante.

M. de Meilhan. — Il me dit que M. de Meilhan lui aurait fort convenu comme chancelier, parce que c'était un homme du monde de beaucoup d'esprit, et un magistrat ayant une très-bonne réputation, mais qu'il avait été plusieurs fois question de le faire contrôleur-général des finances, et qu'il savait qu'il avait l'ambition de le devenir. Il y aurait donc eu là une première difficulté, car en le nommant, me dit-il, mon chancelier, j'aurais exigé de lui l'engagement de renoncer à rentrer au service du roi. Mais d'ailleurs j'ai une autre raison pour ne plus songer à M. de Meilhan. Le duc de Lauzun a beaucoup connu un M. de la Touche, capitaine de vaisseau, qui commandait la frégate sur laquelle il est revenu d'Amérique. Il y a déjà six mois que Lauzun, prévoyant que Ducrest ne pourrait pas rester mon chancelier, m'a proposé ce M. de la Touche, que, du reste, je ne connais pas personnellement. Il a renouvelé sa proposition dernièrement, et j'ai accepté M. de la Touche pour mon chancelier : il sera nommé dans quelques jours. — Puis, après quelques instants de silence, il ajouta : Je crois pourtant que j'ai fait un mauvais choix.

« En effet, M. de la Touche ne connaissait rien aux affaires; il avait peu d'esprit et vivait dans la très-mauvaise compagnie; il était très-dépensier, dérangé dans ses affaires, et apporta beaucoup de désordre dans celles de M. le duc d'Orléans ; mais il était bon vivant et bon compagnon. — Au reste, il faut dire que si M. le duc d'Orléans fit un très-mauvais choix pour son chancelier dans la personne de M. de la

Touche, il n'en avait pas fait un meilleur dans celle de son prédécesseur, M. Ducrest, qui était un homme sans conduite.

« Ces deux faits relatifs à MM. de Launay et de la Touche suffiront, je pense, pour justifier mon opinion sur la légèreté de M. le duc d'Orléans dans les affaires sérieuses. Ce qui est incompréhensible, c'est comment cette légèreté pouvait se concilier avec la crainte extrême qu'avait ce prince d'être dupe, ou du moins de paraître l'avoir été. Au jeu, il se montrait intéressé et avide de gagner, ce qui lui donnait l'apparence d'être avare, tandis qu'il prodiguait des sommes considérables pour la fantaisie la plus passagère. Je suis convaincu que, même sans la révolution, ses affaires auraient été en peu d'années dans le plus effroyable désordre. Il aimait beaucoup la table ; il en sortait le plus souvent très-animé, mais jamais je ne l'ai vu dans un état de complète ivresse. Cela arrivait cependant parfois à plusieurs de ses habitués, et il s'en divertissait. Ses fréquents voyages en Angleterre et ses relations assez intimes avec le prince de Galles avaient contribué à l'enfoncer dans l'habitude de ce genre de vie et dans la disposition et la volonté de former un parti d'opposition au gouvernement.

« Pendant plusieurs années, à ses soupers dans sa petite maison de Monceaux, il y avait toujours des femmes de mauvaise vie au nombre de quatre ou cinq, avec une douzaine d'hommes. La très-grande habitude de voir toujours les femmes qui se trouvaient là avait réduit à très-peu de chose la gaîté

qu'elles y apportaient. Avant et après le souper, on était à peu près absorbé par les jeux de krebs ou de trente et quarante. Pendant le souper, le vin et la bonne chère faisaient oublier les femmes.

« En 1787, M. le duc d'Orléans devint amoureux de Mme de Buffon. De ce moment on cessa de voir des filles à Monceaux, et il n'en parut plus jamais depuis.

« M. le duc d'Orléans fut très-sincèrement et très-vivement aimé par Mme de Buffon. C'était une personne de peu d'esprit, mais qui avait beaucoup de grâce et une douceur pleine de charme. Elle était incapable d'intriguer ; elle n'en eut jamais la volonté, ni même le désir. Elle sacrifia beaucoup à M. le duc d'Orléans, en déclarant publiquement sa liaison avec lui; car elle fut mise tout à fait hors de la bonne compagnie, dans laquelle elle avait vécu auparavant. Elle quitta son mari et resta avec une très-petite fortune. M. le duc d'Orléans n'y ajouta jamais rien. Elle vivait modestement de son médiocre revenu, dans une très-petite maison où je l'ai vue bien souvent. Elle n'était point jalouse et ne chercha jamais à éloigner M. le duc d'Orléans de Mme de Genlis, qu'elle regardait comme une femme supérieure, capable de le bien conseiller.

« J'ai la certitude qu'au commencement de la révolution, lorsque M. le duc d'Orléans était en Angleterre, il sollicita avec instance Mme de Buffon de partir avec lui pour l'Amérique et d'aller s'y retirer tous les deux ensemble. Elle s'y refusa en donnant pour raison qu'elle ne survivrait pas au chagrin que lui causeraient les regrets que M. le duc

d'Orléans pourrait un jour éprouver d'avoir pris ce parti extrême. J'ai également la certitude qu'après le massacre de Mme la princesse de Lamballe et pendant le procès du roi, elle implora M. le duc d'Orléans pour qu'il s'arrachât aux pernicieux conseils des gens qui le dirigeaient, et qu'elle lui parla alors avec beaucoup d'énergie et une grande sévérité.

« La conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution est assez connue, et je n'ai pas l'intention d'en parler ici ; d'ailleurs, dès l'année 1790, j'avais cessé toute relation intime avec lui. Je dirai cependant que je ne pense pas qu'il ait formé le projet de s'emparer du trône, comme on le croit; je sais que c'est une opinion généralement répandue et qui sera probablement adoptée par l'histoire. Eh bien! moi, je crois qu'elle est très-hasardée. L'audace de M. le duc d'Orléans ne s'est jamais élevée si haut. Sans doute, si, au mois de juillet 1789, les factieux, comme on put le craindre un moment, étaient parvenus à renverser Louis XVI du trône, il est possible qu'ils y eussent porté M. le duc d'Orléans ; mais j'ai la conviction qu'il n'avait pas, lui, conçu d'avance l'idée d'un pareil attentat. Il faut donc, à mon avis, chercher une autre explication à la conduite de M. le duc d'Orléans pendant la révolution, et je ne crois pas me tromper en la trouvant dans un sentiment haineux et vindicatif qui domina son caractère avec une suite qu'on ne rencontre chez lui en quoi que ce soit d'autre. Le sentiment de haine que M. le duc d'Orléans avait conçu contre le roi et la famille royale, et la soif de vengeance qui en fut la conséquence, re-

montaient à une époque bien antérieure à celle de la révolution française. Plusieurs incidents fâcheux entretinrent et nourrirent ces mauvaises dispositions dans le prince,

« Louis XVI qui, à son avénement au trône, aurait voulu bannir de sa cour les manières peu décentes qui avaient flétri le règne précédent, se montra de bonne heure mécontent de la conduite du duc d'Orléans, alors encore duc de Chartres : elle lui parut trop souvent scandaleuse, et il le témoigna au prince avec la brusquerie qui lui était naturelle.

« La reine, jeune encore, fut au contraire, dans les premiers temps, disposée assez favorablement pour M. le duc d'Orléans, qui vivait aussi alors dans une assez grande intimité avec M. le comte d'Artois. Mais un événement, fort peu important en lui-même, vint bientôt donner une autre direction aux dispositions de la reine. Je dirai quelques mots de cet événement, que je n'ai trouvé mentionné par aucun historien ou auteur de Mémoires.

« Au commencement de l'année 1775, l'archiduc Maximilien d'Autriche (1), âgé de 14 ans et frère de la reine Marie-Antoinette, vint à Paris en se rendant à Bruxelles pour y devenir co-adjuteur de la grande-maîtrise de l'ordre Teutonique, et de là à Cologne pour y être prince-électeur.

« Ce jeune prince voyageait sous le titre incognito de comte de Burgau ; il était accompagné des comtes

(1) Maximilien d'Autriche, né en 1761, prince électeur de Cologne, mort en 1800.

de Rosenberg et de Lamberg, qui avaient reçu pour instructions de l'impératrice Marie-Thérèse, de diriger la conduite du prince pendant son séjour à Paris d'après les indications que donnerait la reine.

« C'était la première fois, depuis son départ de Vienne, que Marie-Antoinette revoyait un membre de sa famille : aussi en éprouva-t-elle un bonheur extrême, et l'archiduc passa les premiers jours après son arrivée à Versailles presque entièrement seul avec la reine, qui ne fut avertie par personne de ce qu'il aurait été convenable que fît l'archiduc.

« Sans entrer ici en discussion sur le rang des archiducs d'Autriche et celui des princes du sang de France, il suffira de dire qu'il n'y avait pas le moindre doute que c'était l'archiduc, voyageant sous un titre incognito, qui aurait dû faire la première visite aux princes de la maison d'Orléans, de la maison de Condé, de la maison de Conti et de la maison de Penthièvre. C'est cependant ce qu'il ne fit pas à sa première course de Versailles à Paris. Les princes de ces maisons crurent qu'il y avait là une prétention d'archiduc d'Autriche de recevoir la première visite de leur part; comme de raison, ils en furent choqués et se tinrent sur la réserve.

« J'ai vu de très-près tout ce qui avait rapport à cette affaire, et si j'affirme que les princes français étaient entièrement dans leur droit, je puis également affirmer que, du côté de la reine, il n'y avait nulle intention de les blesser. Elle était jeune, sans expérience, ignorant les règles de l'étiquette de la cour de France ; et malheureusement, comme je le

disais plus haut, elle ne fut avertie par personne.

« Elle s'attendait à ce que les princes donneraient des fêtes à son frère. Huit ou dix jours s'étaient déjà écoulés depuis l'arrivée de celui-ci, lorsque la reine me fit l'honneur de me parler de son étonnement de la conduite des princes envers l'archiduc. Elle se montra surtout peinée de ce que M. le duc de Chartres, qu'elle avait toujours si bien traité jusque-là, ne fit aucune politesse à son frère, et qu'il fût même, à ce qu'on lui avait dit, le plus mal disposé de tous les princes du sang dans cette circonstance. Avant cette époque, M. le duc de Chartres allait presque chaque jour à Versailles, et il n'y avait pas paru une seule fois depuis que l'archiduc y était. Mon ignorance des usages de la cour et mon inexpérience dans les affaires de ce genre firent que je ne pus redresser les idées fausses de la reine à cet égard. Je ne vis que sa peine, et mon premier mouvement fut de m'y associer.

« Le lendemain je revis la reine, et je lui dis que j'avais pensé à engager les jeunes gens les plus marquants et les plus distingués de la cour à se réunir pour offrir une fête à l'archiduc. Elle saisit cette idée avec tant de joie qu'en la quittant j'allai en parler à ceux de mes amis que je savais être le mieux disposés à se mettre en avant pour plaire à la reine. Il ne me fallut pas longtemps pour être d'accord avec les Noailles, Durfort, Tavannes, Ségur, etc., etc., et nous convinmes de demander à *Monsieur*, comte de Provence, et à M. le comte d'Artois de se placer à notre tête. Ils acceptèrent avec beaucoup de bonne grâce.

« Notre fête fut très-bien ordonnée, magnifique. Elle se donna aux grandes écuries du roi ; le manége avait été décoré, des salles adjacentes rapidedement construites. Il y eut bal paré, quadrilles de Hongrois et Flamands, spectacle, souper, jeu, foire, etc., etc., tout ce qu'il fallait enfin pour occuper et amuser pendant huit heures.

« Cette fête augmenta le mécontentement des princes du sang, et c'est depuis ce jour que la reine, qui ne savait pas dissimuler ce qui lui déplaisait, se montra habituellement froide envers le duc de Chartres. De son côté, ce fut lui qui de tous les princes du sang témoigna le plus d'humeur et conserva le plus de rancune de ce qui s'était passé. On le vit constamment, depuis cette époque, saisir avec empressement toutes les occasions de blâmer les démarches de la reine et de jeter du ridicule sur elle et sur les membres de la coterie Polignac, devenue la société particulière de la reine. Il ne ménagea pas davantage le roi. Ainsi, il savait que Louis XVI détestait les modes et les usages des Anglais : cela suffit pour qu'il les adoptât avec une sorte de fureur et qu'il se présentât toujours devant le roi avec ce qui pouvait les rappeler. Lorsqu'on chassait avec le roi, il était de rigueur pour tout le monde d'avoir des équipages à la française, ce qui n'empêcha pas M. le duc de Chartres de se montrer à ces chasses avec des équipages à l'anglaise. La trop grande bonté du roi ou sa faiblesse lui fit supporter cette inconvenance et beaucoup d'autres, quoiqu'il fût bien souvent très-impatienté contre le prince. De telles choses n'au-

raient pas été endurées sous Louis XIV, ni même sous Louis XV.

« Enfin, c'est un fait bien certain que, depuis à peu près le commencement du règne de Louis XVI jusqu'à la révolution, M. le duc d'Orléans n'a pas cessé, soit de taquiner la cour, soit de se mettre en opposition contre le gouvernement. Je citerai encore un exemple de ses taquineries.

« Son père, le gros duc d'Orléans, était le premier prince du sang. En cette qualité, il avait un grand nombre des officiers de sa maison payés par le roi. A sa mort, le duc de Chartres, qui lui succéda, devait perdre les prérogatives et les avantages de ce rang de premier prince du sang ; ils devaient passer à M. le duc d'Angoulême, fils aîné de M. le comte d'Artois. Cependant, quelques jours après la mort de son père, le nouveau duc d'Orléans me dit confidentiellement qu'il avait été prévenu, de la manière la plus positive, quoique indirecte, que s'il faisait au roi la demande de conserver le rang de premier prince du sang, elle lui serait accordée. Je m'empressais de lui faire mon compliment de cette faveur, lorsque, à mon grand étonnement, il me dit : —Vous vous trompez, je ne ferai pas la demande, et je ne veux pas de la faveur qu'on m'offre. — Et pourquoi donc? —Vous ne voyez pas, me dit-il, qu'on ne me veut pour premier prince du sang que parce que la reine désire qu'on donne aux enfants de M. le comte d'Artois le rang de Fils de France. — Mais, mon Dieu, que vous fait le motif? Commencez par accepter l'avantage qui en résultera pour vous. — Non, je

ne serai pas leur dupe; je ne veux pas être premier prince du sang : M. le duc d'Angoulême devra l'être et ne sera pas Fils de France.

« Ainsi, par taquinerie et pour impatienter la reine, il se privait d'un avantage positif, se nuisait à lui-même. Il arriva, au reste, ce que j'avais prévu : il ne fut pas premier prince du sang, et les deux fils de M. le comte d'Artois furent reconnus Fils de France.

« Deux circonstances plus graves vinrent encore ajouter au mécontentement de M. le duc d'Orléans contre la cour et le gouvernement; l'une fut la mortification qu'il essuya à l'occasion du combat d'Ouessant, et l'autre le refus de la charge de grand amiral qu'il avait demandée au roi. Sur le premier point, il a été clairement prouvé, depuis, que l'opinion publique avait été trompée, et que le prince avait montré une très-brillante valeur pendant tout le combat d'Ouessant. Mais M. le duc d'Orléans n'en resta pas moins ulcéré de la fausse accusation répandue sur sa bravoure, et, plus tard, il fut irrité outre mesure du refus de la charge de grand amiral.

« C'est à cet enchaînement, pour ainsi dire fatal, de taquineries entre la cour et M. le duc d'Orléans et de torts plus ou moins graves de celui-ci, que je n'hésite pas à attribuer la haine qui a poussé ce malheureux prince dans la voie qu'il a suivie dès le commencement de la révolution.

« L'équité et l'impartialité me commandent, avant de terminer cette esquisse incomplète du caractère de M. le duc d'Orléans, de ne pas passer sous si-

lence les bonnes qualités que j'ai observées en lui.

« Il était on ne saurait plus éloigné d'une disposition que malheureusement on rencontre dans beaucoup de princes. Il craignait d'embarrasser les personnes, de quelque rang et de quelque classe que ce fût, qu'il recevait chez lui ou qu'il rencontrait dans le monde : il cherchait au contraire à mettre chacun à l'aise avec lui; il en avait même besoin, car il ne voulait pas être gêné, et rien ne l'embarrassait plus que de se rencontrer avec des personnes embarrassées. Sa gaîté s'exerçait toujours sans méchanceté.

« Il avait aussi des qualités qui, en général, n'appartiennent qu'à la bonté de l'âme. J'ai été témoin d'un événement qui révéla en lui une sensibilité touchante. Il aimait passionnément la chasse à tir, et tirait fort bien. Un jour, en 1782, qu'il chassait dans une vigne encore chargée de raisins, il avait défendu sévèrement à ceux qui l'accompagnaient de toucher à ces raisins. Une perdrix partit un peu en arrière de lui. Il la mit en joue, ne voyant personne qui pût l'empêcher de tirer; mais, à l'instant où son coup partait, son coureur, nommé *Joseph*, qui, pour manger du raisin, s'était caché et tapi par terre, se leva tout à coup et reçut, à quinze pas, tout le plomb dans l'épaule et le cou. La blessure était très-grave sans être mortelle. Le duc s'élança avec la douleur la plus vive vers ce serviteur, s'occupa de le conduire et de le soigner lui-même : il alla le voir tous les jours jusqu'à ce qu'il fût complétement guéri. Il lui fit un sort magnifique et le dispensa de tout ser-

vice. Ce coureur, qui lui était très-attaché, sollicita cependant et obtint de rester près de son maître; mais il ne faisait que ce qui lui convenait. Après cet accident, M. le duc d'Orléans renonça pour toujours à la chasse à tir. Il m'a dit plusieurs fois depuis que lorsqu'il tenait un fusil en main, il lui prenait aussitôt un tremblement, et qu'il croyait voir un homme au bout de son fusil.

« M. le duc d'Orléans était scrupuleusement attaché à sa parole : il se regardait comme irrévocablement engagé par un mot, prononcé même imprudemment. Il était extrêmement timide, et s'embarrassait aisément dès qu'il sortait des habitudes ordinaires de sa vie. C'est peut-être un défaut pour un prince; mais ce défaut chez les hommes s'allie, en général, à de la douceur et de la bonté de cœur. M. le duc d'Orléans ne parvint jamais à vaincre sa timidité, par exemple pour parler en public. Lorsqu'à une des séances du Parlement, il voulut s'opposer aux volontés du roi, on lui avait mis par écrit quelques lignes qu'il devait réciter. Au moment de les lire, il s'embarrassa, balbutia et parvint à peine à se faire entendre. Il en fut de même à l'assemblée des États-Généraux. Au commencement de la réunion de cette assemblée, il s'était engagé avec ses amis à parler dans la Chambre de la Noblesse pour déterminer la minorité à passer à la Chambre du Tiers. On lui avait, cette fois encore, préparé un petit écrit de quelques lignes; mais, lorsqu'il voulut le lire, il perdit connaissance, et il fallut ouvrir les fenêtres pour le faire revenir à lui.

« Et c'est un caractère de cette trempe que, dans la révolution, on a conduit d'horreurs en horreurs, jusqu'à celle de voter la mort du chef de sa maison!!! — C'est sans doute dans cette faiblesse même et cette timidité qu'il faut chercher la véritable explication de sa conduite. Entouré et entraîné par des hommes pervers qui s'étaient emparés de lui, on l'a conduit d'un pas à l'autre, sans qu'il ait jamais eu la force de s'arrêter, bien moins encore celle de rétrograder. »

C'est ici que s'arrêtent les notes du comte de La Marck sur les personnages dont il avait voulu tracer les portraits. Nous croyons que chacun rendra, comme nous, justice à l'impartialité de ses jugements. Ils sont fondés sur des faits qui se sont passés sous ses yeux, dont il a été témoin ou confident, et qui, par la manière dont ils sont racontés, ne peuvent pas laisser le moindre doute sur la scrupuleuse exactitude du narrateur.

Nous allons maintenant, à l'aide de notes du même genre, mais moins complètes, raconter ce qui se rapporte aux relations du comte de La Marck avec le comte de Mirabeau, avant le commencement de leur intimité, et c'est alors que nous arriverons aux faits et aux circonstances qui donnèrent lieu à la correspondance publiée à la suite de cette Introduction.

Le comte de La Marck, sensé et d'un esprit observateur, comme on l'a vu, aimait à s'éclairer et à

connaître les hommes remarquables, même en dehors de la société dans laquelle le plaçaient ses devoirs, son rang et ses rapports de famille. Dans cette société, comme il le dit lui-même, qui croyait être exclusivement la bonne compagnie, les hommes étaient rarement appréciés pour leur esprit et leurs talents : la conduite personnelle, la soumission aux formes et aux habitudes de la cour assuraient le succès bien plus promptement et bien plus sûrement que des qualités distinguées ou des connaissances profondes : aussi y donnait-on souvent la préférence à la médiocrité. Nous savons que ce n'était pas dans cette société que le comte de La Marck eût jamais pu rencontrer le comte de Mirabeau, célèbre déjà par divers écrits, par des procès scandaleux et par les persécutions que son père avait exercées contre lui. Ce fut M. Sénac de Meilhan, cet intendant de la province du Hainault, dont il a déjà été question, qui, en l'année 1788, proposa à M. de La Marck de faire la connaissance de Mirabeau. Cette proposition acceptée avec empressement, il fut convenu que M. de Meilhan mènerait le comte de Mirabeau dîner chez M. le prince de Poix, gouverneur de Versailles, où se trouvèrent en outre réunis Mme la princesse de Poix, M. le comte et Mme la comtesse de Tessé, M. de Mun et le vicomte de Noailles, qui, tous, avaient également témoigné le désir ou la curiosité de voir Mirabeau.

En voyant entrer Mirabeau, M. de La Marck fut frappé de son extérieur. Il avait une stature haute, carrée, épaisse. La tête, déjà forte bien au delà des

proportions ordinaires, était encore grossie par une énorme chevelure bouclée et poudrée. Il portait un habit de ville dont les boutons, en pierre de couleur, étaient d'une grandeur démesurée; des boucles de souliers également très-grandes. On remarquait enfin, dans toute sa toilette, une exagération des modes du jour, qui ne s'accordait guère avec le bon goût des gens de cour. Les traits de sa figure étaient enlaidis par des marques de petite vérole. Il avait le regard couvert, mais ses yeux étaient pleins de feu. En voulant se montrer poli, il exagérait ses révérences; ses premières paroles furent des compliments prétentieux et assez vulgaires. En un mot, il n'avait ni les formes, ni le langage de la société dans laquelle il se trouvait, et quoique, par sa naissance, il allât de pair avec ceux qui le recevaient, on voyait néanmoins tout de suite à ses manières qu'il manquait de l'aisance que donne l'habitude du grand monde.

Pendant le diner, la conversation resta à peu près dans les lieux communs, ce qui n'empêcha pas plusieurs fois Mirabeau de lancer des traits fins et spirituels, qu'il gâtait bientôt par des phrases prétentieuses et d'une politesse exagérée. C'était surtout lorsqu'il s'adressait aux dames, qu'il manquait de grâce et de facilité. Mais, après le diner, M. de Meilhan ayant amené la conversation sur la politique et l'administration, tout ce qui avait pu frapper d'abord comme ridicule dans l'extérieur de Mirabeau disparut à l'instant. On ne remarqua plus que l'abondance et la justesse de ses idées, et il entraîna tout le

monde par sa manière brillante et énergique de les exprimer.

M. de La Marck parvint à causer à part avec Mirabeau sur l'Allemagne. Quelques écrits de celui-ci sur ce pays avaient déjà paru, et M. de La Marck remarqua qu'il en parlait encore mieux qu'il n'en avait écrit : il fut en général si satisfait de sa conversation, qu'il se promit bien de chercher les occasions de le rencontrer. Mirabeau alla au-devant de ses désirs, en lui demandant d'aller le voir chez lui. Cette demande fut accueillie avec un empressement qui convainquit Mirabeau de l'intérêt vif qu'il avait inspiré au comte de La Marck. On se promit de se retrouver.

Le comte de La Marck rapporte une anecdote assez plaisante à l'occasion de ce dîner. M. Necker était l'objet d'une sorte de culte pour la plupart de ceux qui se trouvaient là. Mirabeau avait attaqué avec beaucoup de véhémence les opérations et la réputation administrative du contrôleur général. Le prince de Poix, qui lisait peu et n'était pas fort au courant des affaires publiques, n'avait pas trop saisi le sens des observations de Mirabeau. M. de Meilhan, d'ailleurs, avait détourné, autant qu'il avait pu, la conversation chaque fois qu'on avait nommé M. Necker ; mais, au moment où Mirabeau se préparait à partir, M. de Poix, persuadé que tout le monde partageait ses idées sur M. Necker et son admiration pour lui, l'arrêta, en lui disant : « Un moment, nous n'avons « pas parlé de M. Necker. Ah ! par exemple, voilà « un homme ! » — Le comte de Mirabeau, surpris

de cette apostrophe, resta un instant interdit, puis, faisant deux pas en arrière et s'inclinant profondément devant le prince de Poix, dit : « Ah ! oui ; c'est « un grand joueur de gobelets ! » — Le prince ne sut trop que faire de cette réponse. On se salua et on se sépara.

A la suite du diner chez le prince de Poix, MM. de Mirabeau et de La Marck se revirent souvent. Celui-ci l'invita plusieurs fois à diner, en ayant toujours soin de réunir avec lui des personnes qui pussent lui convenir et animer la conversation par leur esprit ou leurs connaissances, tels que MM. de Meilhan, du Bucq, ancien premier commis du ministère de la marine, et le vicomte de Noailles, qui, dit M. de La Marck, se mettait toujours trop en avant et impatientait Mirabeau par son admiration exclusive pour la Prusse.

M. le duc d'Orléans, ayant appris que M. de La Marck avait vu plusieurs fois Mirabeau chez lui, exprima le désir de s'y rencontrer avec lui. Mirabeau parut flatté de ce désir du duc et s'empressa d'accepter le diner que lui proposa M. de La Marck. Ce dîner, cependant, ne fut point agréable ; les convives en sortirent peu satisfaits les uns des autres, et, quelques jours après, Mirabeau, tout en remerciant M. de La Marck de lui avoir fait connaître un monde auquel jusqu'alors il était à peu près étranger, ne lui cacha pas que le langage de M. le duc d'Orléans lui avait déplu : il répéta plusieurs fois que ce prince ne lui inspirait ni goût, ni confiance.

Tel a été le commencement des relations entre

MM. de La Marck et de Mirabeau, qui ne devinrent plus intimes qu'en 1789, où ils se revirent à l'assemblée des États-Généraux.

Lorsque ceux-ci furent convoqués, M. de La Marck partagea le désir, généralement répandu parmi les gens du monde, d'y être élu. Il était sujet autrichien, il est vrai, et commandait un corps de troupes allemandes ; mais ces troupes étaient au service de France, et, s'il n'avait pas été naturalisé Français, il possédait une terre considérable en France, du chef de sa femme. D'ailleurs, d'après le mode de convocation adopté par M. Necker, il n'était pas nécessaire d'être naturalisé Français pour être élu : il suffisait, pour la noblesse, de posséder des fiefs dans le royaume, et, pour le clergé, d'y exercer une autorité ecclésiastique : ainsi, par exemple, le prince de Salm, évêque de Tournay, et le comte d'Arberg, évêque d'Ypres, furent nommés députés de l'ordre du clergé par les curés de la partie de leur diocèse située en France.

M. de La Marck se présenta au bailliage du Quesnoy, dans l'arrondissement duquel se trouvait la terre de Raismes, provenant de sa femme. La plus grande partie des fiefs de ce bailliage était la propriété de nobles domiciliés dans les Pays-Bas autrichiens. Il obtint facilement leurs procurations, et c'est au moyen de ces procurations et de beaucoup de votes que lui donnèrent les gentilshommes du pays, qu'il fit partie de la députation du Quesnoy, dont l'autre député de la noblesse était M. le duc de Croy.

M. de La Marck assistait à la séance d'ouverture

des Etats-Généraux le 5 mai 1789, et il se trouve une petite note de lui à l'occasion de cette séance, qui mérite d'être citée ; la voici :

« M. de la Fare, évêque de Nancy, homme d'un caractère doux, mais assez médiocre orateur, avait été désigné par le roi pour prononcer la harangue dans l'église de Saint-Louis de Versailles, en présence de toute la cour et des députés, à propos de l'ouverture de l'assemblée. Dans cette harangue, il fit une énumération emphatique et follement exagérée des malheurs et des vexations qui désolaient les habitants des campagnes. Puis, se tournant vers Louis XVI, il lui adressa cette apostrophe : *et tout cela s'exerce au nom du meilleur des rois!!* — Ce mouvement produisit l'effet désiré par l'orateur. Il fut applaudi avec enthousiasme, avec fureur même, par ceux qui rêvaient déjà une révolution. Certes, cet évêque se croyait bon royaliste ; mais l'envie de faire effet, peut-être aussi de ne pas paraître étranger aux idées philosophiques, l'entraina dans cette occasion au delà des bornes de la vérité, et lui fit commettre une inconvenance et, à mon sens, une injustice (1). »

Les débats qui eurent lieu dès les premiers jours, entre les trois ordres composant l'assemblée, sont assez généralement connus pour qu'il soit inutile d'en parler ici. M. de La Marck resta fidèle à la volonté de la majorité de l'ordre qui l'avait élu, « attendu, dit-il, « qu'il lui a toujours paru qu'un corps politique est

(1) Voir la note 7.

« placé dans une situation révolutionnaire du jour « où les décisions de la majorité ne lient plus la mi- « norité. » Ce ne fut donc qu'avec la majorité de l'ordre de la noblesse qu'il se joignit aux deux autres ordres, lorsque le roi l'eut formellement demandé.

Jusqu'à ce moment, MM. de La Marck et de Mirabeau ne s'étaient point vus à l'assemblée, mais, peu de jours après la réunion des trois ordres, Mirabeau s'approcha de M. de La Marck et lui dit : « *Ne reconnais-* « *sez-vous plus vos anciens amis? vous ne m'avez encore* « *rien dit.* » — M. de La Marck lui rappela comment il n'avait pu le voir, puisqu'ils ne se trouvaient point dans la même salle, mais se hâta d'ajouter qu'à présent qu'ils se rencontreraient chaque jour dans l'Assemblée, il espérait bien le voir et s'entretenir souvent avec lui. Mirabeau répliqua : « *Avec un aristo-* « *crate comme vous, je m'entendrai toujours facile-* « *ment.* » — A quelques jours de là, M. de La Marck lui proposa de venir dîner tête à tête avec lui, ce qu'il accepta. A peine entré chez M. de La Marck, Mirabeau lui dit : « *Vous êtes bien mécontent de moi,* « *n'est-ce pas? — De vous et de bien d'autres. — Si* « *cela est, vous devez commencer par l'être de ceux* « *qui habitent le château. Le vaisseau de l'État est* « *battu par la plus violente tempête, et il n'y a per-* « *sonne à la barre.* »

Mirabeau continua longtemps sur ce ton, s'anima jusqu'à la passion contre les fautes déjà commises, accusa M. Necker d'incapacité et d'ignorance. Il soutint qu'il était honteux pour ce ministre qu'on n'eût pas présenté, dès l'ouverture des États-Généraux,

un plan général de finances, propre non-seulement à couvrir le misérable déficit de 140 millions, mais même à augmenter pour l'avenir les revenus du royaume. Il dit que, pour un pays tel que la France, ce serait un véritable jeu que d'atteindre ce résultat; mais qu'il fallait pour cela avoir des vues plus profondes, des conceptions plus hardies que celles de M. Necker, qui, à son avis, était en tout point au-dessous de sa place.

M. de La Marck, sans discuter toutes ces graves questions, se borna à lui répliquer : « Mais où vou-« lez-vous en venir, vous, avec la marche incen-« diaire que vous avez adoptée dans l'intérieur de « l'assemblée et au dehors? »

« Le sort de la France est décidé, s'écria Mirabeau, « les mots de *liberté, d'impôts consentis par le peuple* « ont retenti dans tout le royaume. On ne sortira e plus de là sans un gouvernement plus ou moins « semblable à celui de l'Angleterre. »

A travers toutes ses déclamations et le mépris qu'il répandait sur les ministres, il se montrait monarchique, et répétait que ce n'était pas sa faute si on le repoussait, et si on le forçait, pour sa sûreté personnelle, à se faire le chef du parti populaire. « Le « temps est venu, dit-il, où il faut estimer les hom-« mes d'après ce qu'ils portent dans ce petit espace, « sous le front, entre les deux sourcils. »

M. de La Marck voulut vainement lui démontrer que tout ce qu'il disait là ne justifiait, ni n'excusait l'audace de ses discours révolutionnaires à l'assemblée, et que son éloquence, tout admirable qu'elle

fût, ne valait pas le mal qu'elle faisait au pays. — « Le « jour où les ministres du roi consentiront à raison- « ner avec moi, repondit-il, on me trouvera dévoué « à la cause royale et au salut de la monarchie. »

Enfin, sur la question de son interlocuteur : « Mais « à quoi la marche actuelle des choses aboutira-t-elle? « — A perdre la France, répondit-il, et si on veut « la sauver, il n'y a plus à tarder d'employer les « seuls moyens pour y parvenir. Le système que l'on « suit est absurde, insensé. On abandonne l'assem- « blée à elle-même, et on se flatte, ou de la soumet- « tre par la force, comme le prétend le parti aristo- « cratique, ou de la ramener par les phrases vides « et redondantes de M. Necker, tandis qu'il faudrait « que le gouvernement cherchât à s'y former un « parti au moyen des hommes qui ont le pouvoir de « l'influencer, de l'entraîner et de la calmer. »

C'était à la fin du mois de juin 1789 que Mirabeau tenait ce langage. Après le dîner, MM. de La Marck et de Mirabeau se séparèrent; mais avant de partir, Mirabeau dit au comte de La Marck : « Je désirerais bien que nous pussions nous revoir « souvent d'une manière aussi intime. »

Après l'avoir quitté, M. de La Marck resta longtemps à réfléchir sur tout ce qu'il venait d'entendre. Il se sentit bien plus éclairé sur les dangers du moment; il comprit aussi toute l'importance du rôle que Mirabeau était appelé à jouer dans les mémorables événements qui se préparaient, et résolut de l'observer de près, et de mettre autant que possible à profit la confiance qu'il lui témoignait et qu'il ex-

primait par de vives protestations de dévouement et d'amitié.

Plusieurs jours se passèrent avant que Mirabeau revînt dîner chez M. de La Marck. Cette fois il y eut avec lui le duc de Lauzun, le duc d'Arenberg, frère aîné de M. La Marck, et quelques autres personnes. M. de La Marck pria Mirabeau de peu parler sur les événements du moment, ou du moins de s'exprimer sans véhémence sur les hommes. Il le promit et tint parole; mais avant de sortir, il dit à voix basse au comte : « *Faites donc qu'au château on me sache plus* « *disposé pour eux que contre eux.* »

Cette phrase, et quelques autres du même genre, échappées précédemment à Mirabeau, révélèrent à M. de La Marck quelles étaient les véritables dispositions du fougueux tribun. Il comprit bien que ce que le roi avait de mieux à faire était de gagner les chefs du parti révolutionnaire. Or, parmi ces chefs, Mirabeau était sans contredit le plus puissant et le plus marquant, celui qu'il importait le plus d'avoir pour soi. Une crainte l'arrêtait cependant : il soupçonnait Mirabeau de vénalité. Un tel homme servirait-t-il sincèrement et fidèlement la monarchie? N'était-il pas déjà lié secrètement au parti d'Orléans? Un événement, qui arriva à cette époque, le rassura sur le premier de ces points : ce fut la mort du marquis de Mirabeau, qui eut lieu la veille de la prise de la Bastille (1). Il laissait à son fils une fortune de 50,000 livres de rentes en terres, mais en même

(1) Le marquis de Mirabeau, né en 1715, mourut le 13 juillet 1789.

temps beaucoup de difficultés pour le partage avec son frère et ses sœurs.

Lorsque le comte de Mirabeau apprit à M. de La Marck la mort de son père, il lui dit : « Je ne re-
« tirerai pas de quelque temps un écu de la succes-
« sion de mon père, et je n'ai pas le temps de m'oc-
« cuper de mes affaires particulières qui réclame-
« raient tous mes soins; je manque tous les jours
« de l'argent nécessaire, même pour payer mon la-
« quais. » — Ce langage, certes, était la preuve la plus évidente qu'il n'avait reçu, ni ne recevait d'argent d'aucun parti, pas plus de M. le duc d'Orléans que de tout autre. Il constatait aussi que Mirabeau, en s'occupant exclusivement des affaires publiques, négligeait les grands avantages qu'il aurait retirés de l'arrangement de ses affaires privées.

Le 15 juillet 1789, jour où M. Bailly fut élu maire de Paris, et M. de La Fayette général en chef de la garde nationale, Mirabeau dit à M. de La Marck :
« Si la décence ne m'avait pas empêché de me mon-
« trer à cause de la mort de mon père, je suis sûr
« que j'aurais été nommé maire, au lieu de Bailly. »
— Ceci a été confirmé par les personnes les mieux informées à cette époque ; et il est d'autant plus probable que Mirabeau eût réussi, que l'élection du maire fut décidée dans un moment d'exaltation populaire, et que M. Bailly ne fut nommé que sur le compte rendu de sa conduite à l'Assemblée nationale par quelques personnes qui avaient franchi le cordon de troupes placé entre Versailles et Paris. L'Hôtel-de-Ville était encombré d'une foule énorme qui fit l'élec-

tion du maire, non en votant, mais par acclamations, et on ne peut contester que, dans cette foule, le nom de Mirabeau ne fût plus connu et plus populaire que celui de M. Bailly.

Si Mirabeau avait été élu, le roi se serait trouvé immédiatement dans la nécessité d'entretenir des rapports avec lui, et il lui eût certainement inspiré d'autres idées que celles qu'il avait sur la direction à donner à l'opinion publique d'une ville qui renfermait toute la révolution dans son sein. Ne peut-on pas penser que Mirabeau se serait fait comprendre par le roi, qu'il aurait conquis sa confiance de bonne heure, et qu'il aurait pu l'amener, longtemps avant que le mal ne fût invétéré profondément, à des mesures décisives de conservation? Tandis que, ne pouvant parvenir au roi, comme homme suspect et simple député, étant craint, ou jalousé, ou haï par les ministres, on l'écarta soigneusement. Pour parvenir où Mirabeau tendit dès l'ouverture des États-Généraux, et où sa nomination aux fonctions de maire l'aurait placé presque instantanément, il lui fallut attendre une année entière. Pendant cette année, les événements marchèrent avec une effrayante rapidité, et l'entraînèrent à jouer un rôle offensif et violent qui rendait encore d'un plus difficile succès, et plus dangereux pour lui-même, le rôle de conciliation et de réparation qu'il ne put embrasser qu'à compter du 10 mai 1790.

Cependant Mirabeau s'était signalé à l'Assemblée par cette adresse fameuse sur le renvoi des troupes. Cette adresse n'était pas entièrement son ouvrage. Il

était intimement lié alors avec trois Genevois, hommes distingués par leurs talents et leur esprit, mais animés de sentiments très-républicains. Deux de ces hommes avaient leurs intérêts en Angleterre et y étaient pensionnés. L'un se nommait Dumont, et c'est lui qui rédigea l'adresse dont Mirabeau avait donné les principales idées, en causant avec lui, et à laquelle il imprima ensuite son cachet par quelques changements et additions. — Le second était Clavières, plus tard ministre des finances avec les Girondins.—L'autre, qui se nommait Du Roveray, était un homme d'une activité prodigieuse, qui allait partout, et se tenait au courant de tout ce qui se disait et se faisait dans Paris. Il venait ensuite flatter Mirabeau par le récit de tout ce qu'il avait entendu dire en sa faveur dans les réunions publiques et les groupes du peuple. Ce fut alors que Mirabeau prit confiance dans ce qu'il appelait son immense popularité. Elle était, en effet, fort grande et pouvait être dangereuse pour ceux contre qui elle serait employée.

M. de La Marck, après avoir observé tout ce qui se passait autour de Mirabeau, et avoir reçu de lui-même les confidences que nous venons de rapporter, s'était plus que jamais convaincu que, parmi les principaux chefs de la révolution que le gouvernement devait chercher à se rattacher, Mirabeau était de tous le plus important à rallier au parti du gouvernement. Il résolut en conséquence d'entretenir à ce sujet M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, alors garde-des-sceaux. Il l'avait vu souvent jadis chez M. le duc de Choiseul, mais il ne lui avait pas parlé depuis

qu'il était entré au ministère. Il le croyait entièrement dévoué à M. Necker, et espérait peu produire de l'effet sur son esprit en lui communiquant ses idées sur les dangers qui menaçaient déjà le roi et la France, et sur la nécessité d'éloigner M. Necker du ministère. Il fut donc extrêmement surpris quand, dès le début de la conversation, M. de Cicé lui dit : « *M. Necker perd la France; il n'y a rien à faire* « *avec lui.* » — Il s'étendit ensuite sur ce sujet, en avouant qu'il avait été longtemps dans l'erreur sur la capacité de M. Necker, mais que, depuis l'ouverture des États-Généraux, il était complétement désabusé, et qu'il était convaincu que tant que ce ministre resterait au pouvoir, tout irait de mal en pis. M. de Cicé, abondant ensuite dans le sens de M. de La Marck, reconnut que dès le début de l'Assemblée, on aurait dû essayer de ramener ceux de ses membres qui se montraient hostiles au gouvernement, et que ç'eût été chose assez facile. Il nomma parmi ceux-là l'abbé Sieyes, Barnave et plusieurs autres, et avant tous le comte de Mirabeau. « Mais, ajouta-t-il, tant que « M. Necker restera au ministère, on ne doit espé- « rer aucune démarche de ce genre, et moi-même « je ne puis avoir sous ce rapport aucune influence « sur ce ministre. »

M. de La Marck sortit de chez le garde-des-sceaux bien persuadé qu'on ne pouvait rien attendre d'utile de ce côté, et d'autant moins qu'il avait pu s'apercevoir que M. de Cicé, s'exagérant ses propres forces, se croyait lui seul capable de remplacer M. Necker. La première fois qu'il revit le comte de Mirabeau,

après cette conversation, il lui exprima toute la peine que lui causait la marche des affaires. Mirabeau entra parfaitement dans ses sentiments, et lui tint un langage bien différent de celui qu'il avait à la tribune de l'Assemblée et dans la société des révolutionnaires. M. de La Marck n'hésita pas alors à lui reprocher en termes assez vifs une pareille contradiction. Mirabeau se montra sensible à ces reproches, avoua qu'il les méritait: « Mais, ajouta-t-il, quelle position m'est-il « donc possible de prendre? Le gouvernement me « repousse, et je ne puis que me placer dans le parti « de l'opposition, qui est révolutionnaire, ou risquer « de perdre ma popularité qui est ma force. Les ar- « mées sont en présence; il faut négocier ou se bat- « tre; le gouvernement, qui ne fait ni l'un ni l'autre, « joue un jeu très-dangereux. »

Autant il était d'accord avec son ami sur la marche qu'il suivrait, s'il était dans une autre position, autant il se montrait résolu à ne pas sortir, en attendant, de la route qui lui assurait la conservation de sa popularité. Il était difficile de condamner ce système de conduite, dans l'état de choses donné, et, ce qui ajoutait encore à la difficulté, c'est que, dans la discussion des questions les plus graves à l'Assemblée, Mirabeau, malgré l'éloignement que le gouvernement montrait pour lui, n'en soutenait pas moins les principes monarchiques. C'est ainsi qu'il s'était déclaré énergiquement pour qu'on maintînt au roi le droit de *veto absolu;* et s'il renonça à prononcer son opinion sur ce point à la tribune, c'est que M. Necker lui-même déserta la cause royale, en se

montrant satisfait du *veto suspensif* (1). Mirabeau, qui avait sur cette question un travail tout prêt, qu'un M. Reibasc avait rédigé sous sa direction, ne prit pas la parole quand il vit le ministre abandonner le principe monarchique. Il prévit qu'il serait battu, s'il se mettait seul en avant, et préféra ne point s'exposer à une défaite. Il désapprouva aussi très-hautement tout ce qui se fit dans la fameuse séance de nuit du 4 août 1789, qu'il nomma une *orgie :* c'est dans cette séance que l'Assemblée en délire vota, non-seulement l'abolition de tous les droits féodaux sans aucune compensation, mais détruisit, pour ainsi dire, par ses votes, les bases de la propriété en France. Informé d'avance de ce qui devait se faire dans cette séance, Mirabeau s'abstint d'y assister ; mais il publia à cette occasion, dans le *Courrier de Provence*, journal alors sous sa direction et sous celle de MM. Dumont et Du Roveray, un article dont l'extrait suivant suffira pour montrer ce qu'il pensait de la conduite de l'Assemblée dans cette séance :

« Il est certain que la séance du 4 août 1789 offrait à des observateurs un spectacle singulier. Des hommes d'un rang distingué, proposant l'abolition du régime féodal et la restitution des premiers droits du peuple (car ce ne sont pas eux qui ont déshonoré ces actes en les appelant des sacrifices), excitèrent des acclamations universelles, espèce de tribut qu'on paye tous les jours à des phrases pu-

(1) Voir la note 8.

rement de mode, et qu'on ne pouvait refuser à des sentiments patriotiques. Pour qui connaît les grandes assemblées, les émotions dramatiques dont elles sont susceptibles, l'émulation de renchérir sur ses collègues, l'honneur du désintéressement personnel, enfin cette espèce d'ivresse noble qui accompagne une effervescence de générosité; pour qui réfléchit sur le concours de ces causes, tout ce qui paraît extraordinaire dans cette séance rentre dans la classe des choses communes. L'Assemblée était dans un tourbillon électrique, et les commotions se succédaient sans intervalles. »

Quelque divergence qu'il y eût encore entre les opinions politiques de MM. de La Marck et de Mirabeau, celui-ci cependant continuait à témoigner à l'autre la plus entière confiance, et M. de La Marck en reçut à cette époque une preuve qui lui fut de toutes la plus sensible et la plus agréable. Mais laissons parler M. de La Marck lui-même, dont les notes composeront un récit désormais non interrompu jusqu'à la mort de Mirabeau. C'est lui qu'on va lire :

« Un jour, c'était au mois de septembre 1789, Mirabeau vint chez moi de très-bonne heure, et d'un air préoccupé me dit : « Mon ami, il dépend de vous « de me rendre un très-grand service. » — « Parlez. » — « Je ne sais où donner de la tête; je manque du « premier écu, prêtez-moi quelque chose. » — Je lui offris un rouleau de 50 louis, le seul que j'eusse alors à ma disposition. Il me remercia beaucoup, et

me dit : « Je ne sais quand je vous le rendrai; je « n'ai pas pu encore regarder à la succession de « mon père, et déjà mes parents me font des procès. » Je lui répondis qu'il n'avait pas besoin de s'inquiéter de sa dette envers moi, et que je m'estimerais toujours heureux de pouvoir l'obliger et de contribuer ainsi à assurer l'indépendance de ses talents et de son caractère. Il fut extrêmement touché de la manière dont j'avais accueilli sa demande, et me dit avec émotion : « qu'il n'avait pas encore rencontré « dans sa vie quelqu'un qui se fût montré autant que « moi son véritable ami. »

« Depuis ce jour il n'a pas cessé de me témoigner une reconnaissance qui ne s'est pas démentie jusqu'à sa mort. Personnellement je n'ai jamais eu occasion de me plaindre de lui; il a été constamment avec moi un ami vrai, confiant, dévoué, et il m'a même donné des preuves de déférence pour mes conseils ou mes opinions, qui m'étonnaient de la part d'un caractère aussi impétueux que le sien. Le comte de Mirabeau, à côté de grands défauts, qu'on rencontre cependant dans beaucoup d'hommes, avait de nobles et bonnes qualités rarement réunies à un tel degré dans le même homme.

« Le léger service que je venais de lui rendre me donnait quelque droit d'entrer avec lui dans des détails sur sa position pécuniaire, et j'acquis ainsi la certitude que cet homme, que tout le monde représentait comme vénal, n'avait jamais sacrifié aucun principe pour de l'argent. Il avait dénoncé l'agiotage dans des brochures qui ne lui rapportaient

presque rien, lorsque les agioteurs lui offraient des sommes considérables pour obtenir de lui d'écrire en leur faveur, ou du moins pour acheter son silence. Et cependant, au moment où il refusait leurs offres, il envoyait au Mont-de-Piété tout ce qu'il possédait d'effets. Il écrivit sur la Banque de Saint-Charles un ouvrage à la publication duquel cette Banque essaya vainement de le faire renoncer, au moyen de propositions pécuniaires très-avantageuses. Il refusa tout. On lui a reproché plus tard d'avoir puisé dans les caisses du duc d'Orléans, et c'est au moment même où ces trésors devaient lui être prodigués qu'il se présentait à moi, d'un air timide et embarrassé, et me demandait de lui prêter quelques louis. Il est de mon devoir de détruire, autant qu'il dépend de moi, ces odieuses imputations, dont presque tous les écrits sur la révolution française se sont faits les échos, et, je le dirai encore une fois : *Non, jamais Mirabeau ne sacrifia ses principes à ses intérêts pécuniaires.*

« Il reçut, il est vrai, de l'argent du roi, mais pour sauver le roi lui-même, et non comme le prix du sacrifice de ses opinions. C'était, au contraire, pour être en état de leur donner plus de développement et de force; car, à travers toutes les déclamations démocratiques de Mirabeau, l'observateur peut bien voir qu'au fond de sa pensée il était plus monarchique que les ministres même du roi. Son opinion en faveur du *veto absolu*, quand M. Necker voulait que le roi se contentât du *veto suspensif;* — son absence de la séance du 4 août ; — sa répugnance pour la *déclaration des droits* qu'il voulait, afin qu'on n'en

parlât plus, renvoyer après l'adoption de l'acte constitutionnel (1); — son discours sur le droit de paix et de guerre; — tout cela prouve surabondamment, ce me semble, que ses principes, en matière de gouvernement, étaient plus monarchiques que démocratiques; et il faut remarquer que tous les faits que je viens de citer là se passèrent avant que Mirabeau ait eu des relations avec la cour. Au surplus, il n'est pas vrai de dire que Mirabeau ait reçu du roi des sommes d'argent considérables. On verra bientôt à quoi tout cela se réduit.

« Le comte de Mirabeau avait des passions fougueuses, violentes; il tenait beaucoup à sa naissance, et souffrait de ne pouvoir vivre selon le rang qu'elle lui assignait. Sa femme avait une grande fortune, mais il était séparé d'elle; il ne retirait donc aucun avantage de ce côté. Il n'avait à peu près rien reçu de son père, le marquis de Mirabeau, et la mort de celui-ci, comme je l'ai dit, au lieu de le soulager, lui causait un surcroît de dépenses et d'embarras. Ayant toujours manqué d'argent, il avait vécu jusque-là misérablement et en faisant des dettes. C'est ainsi qu'il avait atteint sa quarantième année, fortement aigri d'une situation qui lui donnait une apparence subalterne devant des gens dont il était l'égal par la naissance, et sur lesquels il se sentait une immense supériorité par les talents et par l'esprit (2). On sait

(1) Voir la note 9.

(2) Une telle disposition d'esprit nous paraît avoir été très-bien appréciée par M. Louis de Vielcastel, dans un excellent article de la

que le marquis de Mirabeau enviait à son fils sa supériorité littéraire, et que, dans leurs débats, les torts furent à peu près tous du côté du père, qui obtint contre son fils quinze lettres de cachet. Le manque d'argent, les injustices de son père, les longues et fréquentes détentions dans les prisons d'état, voilà ce qui contribua puissamment à faire contracter au caractère du comte de Mirabeau des travers dont toute sa vie s'est malheureusement trop ressentie.

« Convaincu, depuis ma conversation avec le garde-des-sceaux, que le ministère se trompait sur les moyens de sauver le pays, je déplorais en moi-même le sort qui menaçait la France. Ce beau pays existait depuis quatorze cents ans avec un gouvernement monarchique sous l'empire duquel la civilisation n'avait pas cessé un instant de faire des progrès. Cependant, abusée par les doctrines d'une vaine philosophie et les déclamations de quelques ambitieux, la nation française s'imagina, en 1789, qu'elle

Revue des Deux-Mondes du 1er mars 1844, dont nous extrayons le passage suivant, relatif à lord Chatham.

« Dans une lettre qu'écrivit Pitt (lord Chatham) au duc de Newcastle, pendant un voyage que ce ministre fit en Hanovre avec le roi Georges II, on ne lit pas, sans quelque surprise, les expressions obséquieuses, par lesquelles lord Chatham le remercie de *lui prêter son appui dans un lieu où il en a un si grand besoin, et où il a tant à cœur de consacrer le reste de sa vie à effacer le passé.* — Pour expliquer, je ne dis pas pour justifier cette humiliation d'un grand caractère et d'une haute intelligence devant un homme aussi médiocre que le duc de Newcastle, il faut tenir compte de ce désespoir dont le génie, qui a conscience de lui-même, doit quelquefois se sentir saisi en voyant s'écouler les années de sa force et de sa puissance, sans être mis en mesure de se révéler. »

(*Note de l'éditeur.*)

était encore plongée dans la barbarie. Elle se mit tout à coup à décomposer les principes sous la protection desquels elle était arrivée au premier rang parmi les nations, et posa pour un impénétrable avenir de nouvelles bases à ses destinées.

« Certes, jamais sujet plus digne de la méditation des hommes ne toucha de si près leurs intérêts sous quelque forme qu'ils se présentassent. Quoique né hors de France, on a vu pourquoi ces intérêts étaient cependant les miens. Aussi, frappé de la grandeur des événements qui se passaient sous mes yeux, je m'intéressais à en suivre les développements, à en prévoir les résultats. Mes conversations avec le comte de Mirabeau et quelques autres amis, observateurs instruits et plus ou moins impartiaux, tels que Meilhan, Dubucq, l'abbé de Montesquiou, l'archevêque d'Aix, m'éclairaient de plus en plus sur la situation des affaires, et j'ose dire que je suis un de ceux qui, dès le commencement de la révolution, se sont fait le moins d'illusions sur les malheurs qui nous attendaient. Je n'abandonnai pas cependant l'idée d'éclairer le roi et la reine sur leurs véritables intérêts, et ma démarche près du garde-des-sceaux n'ayant abouti à rien, je résolus de faire une nouvelle tentative plus directe pour indiquer à la cour la conduite que je croyais qu'il faudrait suivre à l'égard du comte de Mirabeau.

« Depuis mon arrivée en France, j'étais lié avec la comtesse d'Ossun, dame d'atours de la reine, qui, comme on l'a vu, lui témoignait une grande confiance. A la fin du mois de septembre 1789, je priai Mme d'Os-

sun de dire de ma part à la reine que mes relations avec le comte de Mirabeau, qui commençaient à être remarquées, ne devaient inspirer aucune défiance sur mon dévouement à la cause royale; qu'en me rapprochant de Mirabeau, j'avais eu deux objets en vue : le premier, de modérer autant que possible ses écarts révolutionnaires; le second, de le préparer à être utile au roi lorsque les ministres se verraient forcés de se concerter avec lui, comme je prévoyais que cela serait inévitablement le cas.

« Peu de jours après, je vis la reine qui me donna elle-même sa réponse. — « Je n'ai jamais douté de « vos sentiments, me dit-elle, et quand j'ai su que « vous étiez lié avec Mirabeau, j'ai bien pensé que « c'était dans de bonnes intentions; mais vous ne « pourrez jamais rien sur lui, et quant à ce que vous « jugez nécessaire de la part des ministres du roi, je « ne suis pas de votre avis. Nous ne serons jamais « assez malheureux, je pense, pour être réduits à la « pénible extrémité de recourir à Mirabeau. »

« Cette manière de voir, qui pouvait se justifier à plus d'un égard, et à laquelle je compris qu'il serait inutile dans le moment d'opposer aucun raisonnement, m'affligea beaucoup; mais je ne perdis cependant pas tout espoir, et ce qui m'encouragea surtout, c'est que, dans mes relations avec Mirabeau, je trouvais chaque jour plus d'intérêt de mon côté, et plus d'obligeante déférence du sien : il croyait à mes conseils, parce qu'il sentait qu'ils étaient sincères.

« Je lui demandai de moi-même s'il n'aurait pas encore besoin de quelque argent, et je lui dis que.

s'il voulait me promettre de n'avoir jamais recours qu'à moi en pareil cas, je me ferais un vrai plaisir de lui prêter cinquante louis par mois, ce qui, avec son traitement de député, pourrait lui suffire pour ses dépenses courantes. Et quant à ses dettes, je crus pouvoir l'engager à ne point s'en embarrasser et à en remettre la liquidation jusqu'à l'époque où il aurait le temps de s'occuper de la succession de son père, qui formait un gage bien plus que suffisant pour la satisfaction de ses créanciers. Je finis en lui disant que, par les moyens que je lui proposais, il me semblait qu'il serait en état de conserver son indépendance et de ne s'occuper que du bien public et de sa gloire.

« Je ne saurais bien rendre tout ce qu'il m'exprima d'amitié et de reconnaissance à cette occasion. Il fut profondément touché de ma sollicitude pour sa gloire, et l'éloquence naturelle, mais entraînante, avec laquelle il me peignit son émotion, me confirma de plus en plus dans la conviction qu'il y avait de puissantes ressources dans le cœur d'un tel homme: aussi je veux répéter encore une fois que, jusqu'à sa mort, ses sentiments pour moi ne se sont pas démentis un seul instant. Dans plusieurs circonstances, lorsque je fus irrité de son langage révolutionnaire à la tribune, je m'emportai contre lui avec beaucoup d'humeur ; j'aurai plus tard occasion d'en citer quelques exemples. Eh bien ! je l'ai vu alors répandre des larmes comme un enfant, et exprimer sans bassesse son repentir avec une sincérité sur laquelle on ne pouvait se tromper. Il faut avoir eu avec un pareil

homme des relations aussi suivies et aussi intimes que les miennes, pour connaître tout ce que la pensée a de plus élevé et le cœur de plus attachant. Aussi, je l'avoue, il me faisait oublier tous les torts de sa vie, lorsque quelquefois il s'écriait avec un accent pénétrant : « *Ah! que l'immoralité de ma jeunesse fait* « *de tort à la chose publique!* »

« Toutes les fois qu'il me parlait de la situation critique des affaires, il gémissait sur les dangers dont la France était menacée. Il accusait les ministres d'ineptie, mais parlait toujours du roi avec respect; il croyait même que c'était à celui-ci qu'il devait, d'une manière indirecte, il est vrai, d'être arrivé aux Etats-Généraux. Il prétendait savoir avec certitude que, lorsqu'il se rendit en Provence pour s'y faire élire député, un des ministres avait proposé au roi de le faire arrêter et embarquer pour les Indes-Orientales, et que le roi avait repoussé cette proposition avec vivacité (1). Il m'a aussi répété plusieurs fois que si, en Provence, l'ordre de la noblesse ne l'avait pas repoussé, il se serait trouvé placé naturellement dans une tout autre direction. Par son caractère, et je puis même dire par ses principes, il était aristocrate ; mais son humeur et son éloquence l'entraînaient dans le parti populaire. Ministre, il eût défendu avec habileté le principe de l'autorité; tri-

(1) Ce ministre était M. de Montmorin, qui, plus tard, confirma l'anecdote à M. de La Marck. Les trois pièces de la correspondance qu'on trouvera en tête de notre recueil, et qui furent échangées entre MM. de Montmorin et de Mirabeau (1788-1789), tendent aussi à la confirmer. (*Note de l'éditeur*).

bun, il enflammait par son enthousiasme pour la liberté. Il admirait beaucoup les formes du gouvernement anglais, et trouvait toutes les garanties désirables pour une sage liberté dans cette pondération, maintenue entre le pouvoir royal et les entraînements du peuple par une aristocratie puissante, mais habile, modérée, se recrutant sans cesse parmi les hommes qui se distinguaient en dehors d'elle. Si le hasard l'eût fait naître en Angleterre, je suis convaincu qu'il y aurait joué un grand rôle, et qu'il y eût été compté parmi les hommes qui ont le mieux servi leur patrie; mais, en France, il se trouvait en contradiction avec ses instincts. Pour acquérir la popularité et conserver de l'influence, il lui avait fallu attaquer sans relâche un gouvernement qui ne savait ni se défendre contre ses attaques, ni les prévenir, en ayant la prudente habileté d'employer son concours et ses talents.

« En étudiant la révolution de 1789, il ne faut jamais perdre de vue que l'Assemblée nationale réunissait toutes les capacités, tous les talents, toute l'énergie, tout l'esprit, pour ainsi dire, du royaume, tandis qu'on ne rencontrait guère que de l'incapacité, de l'imprévoyance, de la faiblesse, et certainement de l'insuffisance pour les circonstances dans les hommes qui composaient le ministère. Celui-ci laissa maladroitement échapper de ses débiles mains les rênes du gouvernement; l'Assemblée s'en saisit. Dès ce moment, tout tomba dans la confusion, et la révolution marcha au hasard des passions et des intrigues. Chaque semaine accumulait embarras sur embarras,

dangers sur dangers, et l'on ne peut citer une bonne mesure qui ait été prise par le ministère pour arrêter le mal, depuis l'ouverture des Etats-Généraux jusqu'à cette époque qui décida du sort de La France, lorsque la populace de Paris, M. de La Fayette à sa tête, vint, le 5 octobre 1789, enlever le roi de Versailles et l'entraîner captif dans sa capitale.

« Dans les conversations que j'avais chaque jour avec Mirabeau, je le faisais parler sur les hommes qui, dès ce temps-là, se montraient comme voulant marcher à la tête de la révolution, si ce n'est la diriger. Il avait un souverain mépris pour la plupart d'entre eux, et faisait peu de cas de M. de La Fayette et de M. le duc d'Orléans. Quoiqu'on ait beaucoup répété qu'il avait été mené par le parti de ce dernier, je puis, moi, affirmer qu'il n'a jamais eu de relations intimes avec le parti d'Orléans. Laclos (1), qui en était l'âme, connaissait trop les hommes pour donner sa confiance à Mirabeau. Aussi, dès le commencement des Etats-Généraux, il avait persuadé au duc d'Orléans que Mirabeau serait pour le roi. Peu de temps avant les journées des 5 et 6 octobre, M. le duc d'Orléans vint dîner chez moi, à Versailles, avec le comte de Mirabeau, et je vis clairement qu'il existait entre eux une réserve qui excluait toute supposition d'une intelligence secrète; car ils n'avaient, ni l'un ni l'autre, à cette époque surtout, aucun intérêt à me

(1) Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos, né à Amiens en 1741, mort à Tarente le 5 octobre 1803, officier du génie, auteur du livre intitulé *les Liaisons dangereuses*. Il devint, en 1789, secrétaire de M. le duc d'Orléans et un de ses confidents intimes.

tromper. D'ailleurs, à quelques jours de là, je fus bien confirmé dans mon opinion par une question du duc d'Orléans, qui me demanda tout à coup et assez brusquement : *Quand Mirabeau servira-t-il la cour* ? — J'évitai de répondre d'une manière qui prolongeât la conversation sur ce sujet. Je dis seulement : « *Il me semble que, jusqu'à présent, il n'en a* « *pas pris le chemin* (1). »

« Cependant les circonstances devenaient de plus en plus graves. Vers la fin du mois de septembre 1789, Mirabeau me répétait toujours, en parlant de la cour : « *A quoi donc pensent ces gens-là ? Ne voient-ils pas* « *les abîmes qui se creusent sous leurs pas ?* » — Une fois même, poussé à un état d'exaspération plus violent que de coutume, il s'écria : « *Tout est perdu;* « *le roi et la reine y périront, et vous le verrez : la* « *populace battra leurs cadavres.* » — Il remarqua l'horreur que me causait cette expression. « *Oui, oui,* « répéta-t-il, *on battra leurs cadavres; vous ne com-* « *prenez pas assez les dangers de leur position; il* « *faudrait cependant les leur faire connaître.* »

« Sa perspicacité lui faisait-elle alors prévoir les affreux événements des 5 et 6 octobre ? — On peut le supposer ; mais ce n'était pas devant moi seulement qu'il s'exprimait ainsi : il ne cachait à personne ni

(1) Ceci réfute complétement l'opinion adoptée par la plupart des historiens, que des relations intimes auraient existé entre M. le duc d'Orléans et Mirabeau. La postérité jugera entre le témoignage si précis rendu par M. de La Marck et les suppositions faites par la haine et la calomnie qui s'étaient acharnées contre Mirabeau, et que tant d'écrivains ont acceptées et répétées avec légèreté. (*Note de l'éditeur.*)

ses opinions, ni ses craintes. C'est ce qui a fait dire à ses ennemis, et peut-être aussi à beaucoup d'autres personnes qui ne l'étaient pas, qu'il avait lui-même préparé le mouvement du 5 octobre, et qu'il y avait joué le principal rôle. Qu'on relise la procédure faite par le Châtelet contre Mirabeau, on verra qu'elle était basée en grande partie sur les conversations qu'il avait eues avant la catastrophe. Au reste, l'obscurité la plus profonde existe encore sur les véritables moteurs de cet événement. Le 4 octobre, la fermentation de Paris était extrême : on y avait répandu le bruit que le repas des gardes du corps était le commencement d'exécution d'un complot qui avait pour but la destruction de l'Assemblée. La matinée du 5 octobre fut cependant assez tranquille au Château de Versailles, et le roi, sans trop s'inquiéter des nouvelles effrayantes qui arrivaient à chaque instant de la capitale, partit pour la chasse, et n'en revint que le soir, au milieu des coups de fusil que la populace, arrivée de Paris, tirait sur les gardes dans la grande avenue de Versailles.

« Je dois entrer ici dans les détails circonstanciés de quelques faits dont j'ai été témoin dans la terrible journée du 5 octobre : ils ne seront ni inutiles à la justification de Mirabeau, ni peut-être sans quelque intérêt historique.

« C'était sans doute dans la matinée de ce jour que Mirabeau, s'il eût été coupable du crime dont on l'a accusé, aurait dû se concerter avec ses prétendus complices, pour diriger le mouvement et en tirer parti. Eh bien! au lieu d'assister aux conciliabules

qui eurent lieu pour préparer l'attaque et la défense, Mirabeau passa avec moi la journée du 5 octobre jusqu'à six heures du soir. Nous dînâmes chez moi tête à tête, ainsi qu'il l'a dit à la tribune, dans sa défense à l'occasion du rapport sur la procédure du Châtelet de Paris. Il fut question, en effet, entre nous deux, des troubles du Brabant, comme il l'a raconté, et nous avions sous les yeux une carte de ce pays, pour étudier la marche des troupes ; mais, au vrai, cet objet ne nous prit guère plus d'une heure, et le reste du temps fut employé à parler des dangers qui devaient résulter du système de conduite de la cour et de l'agitation qui régnait dans Paris. Nous ignorions encore cependant ce qui s'y préparait pour cette journée. Tout ce que le comte de Mirabeau dit à ce sujet portait sur l'habileté et l'énergie que les circonstances exigeaient, et il serait à désirer que cette matière eût été traitée dans le conseil du roi, comme elle le fut chez moi par le comte de Mirabeau. Dans toutes ses observations et dans tous les développements qu'il leur donnait, loin de se montrer un factieux, il parlait en grand citoyen. Aussi, c'est du fond de ma conscience que j'affirme ici que cet homme a été tout à fait étranger, par ses intentions comme par ses actions, aux menées qui excitèrent une si violente effervescence dans la ville de Paris. Je dois reconnaître, il est vrai, que les factieux se servirent des discours et des principes dont l'éloquence révolutionnaire de Mirabeau avait fait retentir la tribune dès le commencement de l'Assemblée ; mais c'est dans ce sens, et dans ce sens seulement, qu'on peut lui

reprocher d'avoir contribué à enflammer les esprits, en France, et plus particulièrement dans la ville de Paris.

« Ce jour-là donc, le 5 octobre, après nos longues conversations sur les circonstances du moment, je conduisis Mirabeau, vers six heures du soir, à l'Assemblée, et c'est là que nous eûmes pour la première fois connaissance de l'approche de la populace de Paris. J'allai de là chez M. et Mme du Châtelet, que je voyais intimement. M. du Châtelet était colonel des gardes-françaises, et avait, en cette qualité, son logement à Versailles, à côté de la cour des Princes. Mme du Châtelet vint à ma rencontre quand j'entrai chez elle; elle me dit, d'un air très-alarmé, que son mari courait les plus grands dangers; qu'on venait de l'informer qu'à Paris, dans les groupes qui s'étaient mis en mouvement, on avait parlé de venir chercher M. du Châtelet à Versailles pour le mettre à la lanterne; qu'elle savait par M. l'abbé de Damas que ma maison, située dans un quartier écarté, avait une issue par le jardin, et que je lui rendrais le plus important service, si je voulais bien cacher chez moi M. du Châtelet. J'y consentis, et nous nous rendîmes à ma maison, au jour tombant. M. et Mme du Châtelet et l'abbé de Damas y restèrent toute la soirée, pendant laquelle nous allâmes, l'abbé et moi, reconnaître ce qui se passait aux environs du château. A onze heures, l'abbé revint annoncer que la tranquillité lui paraissait à peu près rétablie partout. M. et Mme du Châtelet se décidèrent à retourner chez eux, où nous les accompagnâmes. Après les

avoir laissés à leur porte, l'abbé de Damas et moi eûmes la curiosité de monter dans les appartements du château; il était alors environ minuit : il y régnait un morne silence, et nous ne rencontrâmes personne du service. En entrant dans la pièce qui précède celle connue sous le nom de *l'OEil-de-Bœuf*, nous aperçûmes M. de La Fayette, causant à voix basse avec le marquis d'Aguesseau, major des gardes-du-corps. M. Jauge, banquier de Paris, et aide de camp de La Fayette, se trouvait en tiers : nous nous arrêtâmes près d'eux, sans interrompre leur conversation. Nous étions là depuis un quart d'heure, lorsqu'un garde-du-corps arriva tout effaré, et parla à l'oreille à M. d'Aguesseau. Celui-ci, s'adressant aussitôt à M. de La Fayette, lui dit tout haut : « Monsieur le marquis, ce que j'ai eu l'honneur de « vous prédire tout à l'heure se réalise : le peuple « marche sur l'hôtel des gardes-du-corps, et menace « de l'attaquer. Il est urgent que vous vous y rendiez « pour rétablir l'ordre. »

« M. de La Fayette ne se pressa pas de suivre cet avis; il assura qu'il avait donné des ordres suffisants pour le maintien de la tranquillité, et ajouta qu'il était accablé de fatigue, et avait besoin d'aller prendre du repos. Le marquis d'Aguesseau insista en disant qu'il était de son devoir d'aller mettre l'hôtel des gardes-du-corps à l'abri des dangers dont il était menacé. Alors M. de La Fayette céda, prit l'abbé de Damas et moi, chacun sous un bras, et nous descendîmes ainsi l'escalier qui conduit à la cour des Princes. J'y aperçus ma voiture; mes gens

avaient, une fois pour toutes, ordre de m'y attendre chaque soir à minuit. Ils s'y étaient donc rendus, comme de coutume, sans se laisser arrêter par les circonstances : mon cocher, qui était Allemand, ne comprenait rien aux événements et ne s'en embarrassait nullement. Ma voiture était la seule dans la cour ; j'allais laisser M. de La Fayette et rentrer chez moi, lorsqu'il me demanda de le conduire dans ma voiture jusqu'à l'hôtel des gardes-du-corps. L'abbé de Damas nous quitta, et je partis avec M. de La Fayette et M. Jauge.

« A peine fûmes-nous sortis de la cour des Princes et entrés dans la cour des Ministres, un peu plus bas que le logement du ministre de la guerre, que ma voiture fut arrêtée par un groupe de gens du peuple, ivres, armés de piques, et poussant de grands cris. M. de La Fayette mit la tête à la portière, se fit connaître et leur dit : « *Mes enfants, que voulez-vous ?* » — « *Nous voulons les têtes des gardes-du-corps.* » — « *Mais, pourquoi ?* » — « *Ils ont insulté la cocarde* « *nationale ; ils ont marché dessus ; il faut les en pu-* « *nir.* » — « *Je vous le dis encore : restez tranquilles ;* « *fiez-vous à moi ; tout va bien.* »

« Il leur fit donner trois écus par M. Jauge. Alors ils cessèrent de crier, et nous laissèrent passer. En sortant de la grande cour, nous vîmes plusieurs groupes et des chevaux qui avaient été tués dans la journée. Lorsque nous approchâmes de l'avenue de Sceaux, nous rencontrâmes une telle foule qu'il n'était plus possible d'avancer. Je dis à M. de La Fayette qu'il devait descendre, et que, pour moi, je n'avais

rien à faire dans cette bagarre. Il me demanda de faire retourner la voiture et de le mener au lieu du rendez-vous qu'il avait indiqué à son état-major. Je le conduisis jusqu'à cent pas de la grande grille, où il descendit de voiture, et, sans m'arrêter davantage, je rentrai chez moi.

« M. de La Fayette a donc bien été informé de tout ce jour-là. A-t-il fait ensuite ce qu'il devait (1)?

« Descendu de ma voiture, à cent pas de la grille de la cour des Ministres, au lieu d'aller donner des ordres à son état-major, et de prendre les mesures que les circonstances lui indiquaient suffisamment, M. de La Fayette alla tout droit chez M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, logé dans cette cour des Ministres (2). Je tiens de ce dernier même ce que je vais rapporter maintenant. Voyant entrer M. de La Fayette, il le questionna sur l'état de la ville et du château. La réponse du marquis fut que tout était prévu, que l'ordre ne serait point troublé, et, qu'accablé de fatigue, et ne pouvant plus se tenir sur ses jambes, il allait prendre quelques heures de repos. En effet, après un quart d'heure de conversation, M. de Montmorin le fit descendre par un des escaliers de son hôtel, du côté de la ville, ce qui abrégeait beaucoup le chemin que M. de La Fayette

(1) Comme nous l'avons déjà fait précédemment, nous donnons ici, en note, les *deux* récits que M. de La Fayette a laissés dans ses Mémoires, des incidents de ces journées. Voir la note 10. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Voir, sur M. de Montmorin, la note 11.

avait à faire pour se rendre à l'hôtel de Noailles, où il avait son logement.

« Je n'ajouterai à ce récit ni commentaire ni réflexion ; je n'écris point ici l'histoire des journées des 5 et 6 octobre, je rapporte ce que j'ai vu et entendu. Je me bornerai à rappeler ici que Rivarol, dans un de ses écrits sur la révolution française, en parlant de ces fatales journées, appelle M. de La Fayette le *général Morphée* (1).

» Le lendemain du jour où le roi fut conduit ou plutôt traîné aux Tuileries, Mirabeau vint de très-bonne heure chez moi. « Si vous avez quelque » moyen, » me dit-il en entrant, » de vous faire en- » tendre du roi et de la reine, persuadez-leur que la » France et eux sont perdus, si la famille royale ne » sort pas de Paris. Je m'occupe d'un plan pour les » en faire sortir : seriez-vous en position d'aller » leur donner l'assurance qu'ils peuvent compter » sur moi ? »

« Occupez-vous de votre plan, lui dis-je ; quand » il sera rédigé, je saurai bien le leur faire par- » venir. »

« Quelques jours après, il me remit l'écrit qu'on

(1) Nous préférons à cette plaisanterie de Rivarol le passage suivant de ses Mémoires, sur les journées d'octobre 1789 :

« On vit la reine Marie-Antoinette, pendant cette soirée du 5 octobre 1789, recevoir un monde considérable dans son grand cabinet, parler avec force et dignité à tout ce qui l'approchait, et communiquer son assurance à ceux qui ne pouvaient lui cacher leurs alarmes : « *Je sais*, disait-elle, *qu'on vient de Paris pour demander ma tête ; mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort, et je l'attendrai avec fermeté.* » — *Mémoires de Rivarol*, page 302. (*Note de l'éditeur.*)

trouvera parmi les pièces, et qui porte la date du 15 octobre 1789.

» Comme on le verra, ce Mémoire est un éloquent morceau, admirable par la clarté, la raison, la force, dans lequel Mirabeau peint en traits de feu les périls du trône ; — la nécessité de prendre des mesures énergiques ; — de tirer le roi de la servitude réelle où il est à Paris, des dangers personnels imminents qu'il peut courir ; servitude et dangers dont abusent ceux-là même de son parti qui lui refusent obéissance, sous prétexte qu'il n'est pas libre ; — l'imprudence irréparable qu'il y aurait à sortir de France ; à se séparer de la révolution, à divorcer avec son peuple ; à recourir aux armes, avec quoi ? avec une noblesse qui, isolée, n'est rien ; avec des étrangers ? moyen odieux et impuissant, qui enlèverait toute créance à ses intentions paternelles et généreuses. — Mirabeau conseille de se retirer en Normandie, province fidèle et affectionnée, contiguë à la Bretagne et à l'Anjou, sur lesquelles on peut compter, et toutes les deux éloignées des frontières ; là, appeler à soi la nation par des proclamations rassurantes ; lui rappeler que le roi s'est toujours, spontanément et dès les premiers temps de son règne, montré l'ennemi du despotisme, des abus, du gaspillage ; qu'il s'est efforcé, par tous les moyens possibles, d'améliorer le sort de ses peuples ; que, le premier roi de sa dynastie, il est allé au-devant de la nation, en lui promettant, en s'efforçant de lui procurer la restitution, l'accroissement et l'organisation de ses droits politiques ; — proclamer le respect de la dette publique ;

— renouveler les bases constitutionnelles et la sanction de plusieurs décrets; — dire pourquoi l'on ajourne la sanction des autres ; — maintenir l'abolition des parlements ; — appeler à soi l'Assemblée nationale qui viendra, sinon convoquer une autre législature, dans le cas où l'Assemblée serait empêchée de se réunir au roi (car il ne peut présumer qu'elle s'y refuse volontairement); dans le cas encore où, retenue loin de lui, sans l'aveu d'elle-même et du roi, elle délibérerait, ce qui ne pourrait être que par contrainte, et par conséquent sans effet légal ni validité quelconque ; — protester en même temps que le roi ne veut plus de luxe royal, qu'il se contentera d'un million comme roi et comme père de famille; — que tous les trésors de l'État doivent être portés sur les améliorations publiques ; — que néanmoins il ne changera rien aux traitements qui sont des droits acquis. — Mirabeau recommande enfin et surtout d'agir avec mesure, avec prudence, selon les événements, mais de se hâter, car le péril presse.

« On ne pouvait mieux, ce me semble, exposer les difficultés de la situation et les moyens d'y pourvoir. Je me suis arrêté longtemps sur l'analyse de ce Mémoire du 15 octobre 1789, ce que je me garderai bien de faire pour toutes les autres Notes et Mémoires qu'on trouvera parmi les pièces, et qui exposeront les idées de Mirabeau sur la marche successive des événements ; mais j'ai voulu bien constater, une fois pour toutes, quelles étaient ses vues dès cette époque, et comment il savait concilier ses

principes constitutionnels avec le salut du pouvoir royal.

« Avant que Mirabeau me remit cette pièce, j'avais eu avec lui une conversation très-vive. On sait qu'à l'occasion du repas donné dans l'Orangerie de Versailles, par les gardes-du-corps, aux officiers du régiment de Flandre, Mirabeau avait attaqué, à la tribune et avec une audace infinie, la reine, qui avait paru un moment dans la galerie de l'Orangerie. Je lui reprochai avec sévérité ces attaques odieuses, en lui montrant qu'il devait être honteux de s'être permis de telles insinuations contre une femme sans défense et lorsqu'il n'y avait aucun danger pour lui, car, cette fois, il ne pouvait me faire croire qu'il avait agi dans l'intérêt de sa propre sûreté. Je ne mis aucun ménagement dans mes expressions, et ne lui cachai pas que sa conduite dans cette circonstance m'avait dégoûté de mes rapports avec lui. Il chercha d'abord à se justifier en rejetant sa faute sur les entraînements de la tribune et les provocations du côté droit de l'Assemblée; mais il ne tarda pas à avouer ses torts, et me dit qu'il invoquait encore une fois mon amitié pour lui pardonner : il ajouta qu'il n'y avait rien au monde qu'il ne fît pour me prouver qu'il avait besoin de mon estime. — C'est dans ces dispositions qu'il s'était occupé de l'écrit dont je viens de parler.

« Convaincu que, dans les circonstances du moment, le parti que Mirabeau proposait dans ce Mémoire était le seul qui restât à prendre pour prévenir l'asservissement complet du pouvoir royal, et

même celui de l'Assemblée, je réfléchis sur les moyens de faire parvenir cet écrit au roi d'une manière qui assurât le succès de la démarche, et je m'arrêtai à celui-ci :

« Je ne voulais pas courir le risque d'aller aux Tuileries parler à la reine qui, dans ce moment-là, était tout particulièrement et avec raison exaspérée contre Mirabeau, par suite du langage qu'il avait tenu contre elle à la tribune. Ceux qui entouraient la reine lui avaient aussi persuadé que Mirabeau était l'auteur du mouvement du 5 octobre, et qu'elle devait par conséquent le considérer comme un de ses assassins. — Sans avoir jamais eu de relations très-intimes avec *Monsieur*, comte de Provence, je savais qu'il était un homme sage, instruit, réfléchi, et je crus qu'on pouvait avoir confiance en lui pour une affaire de ce genre. Je m'adressai à M. de La Châtre, premier gentilhomme de sa chambre, pour faire demander au prince une entrevue aussi secrète que possible, car *Monsieur* n'était pas moins surveillé au Luxembourg que le roi aux Tuileries. Il me l'accorda, et M. de La Châtre m'introduisit chez le prince entre minuit et une heure.

« Je commençai par exposer à *Monsieur* que j'avais toujours pensé que le comte de Mirabeau était un homme très-dangereux à avoir contre soi dans une crise comme celle où nous étions, et que le gouvernement aurait dû, dès le principe, chercher à se rapprocher de lui. Je lui rapportai succinctement tout ce que j'ai écrit ci-dessus sur la nature de mes relations avec Mirabeau, et j'ajoutai que, l'ayant

connu avant la révolution, je l'avais suivi de près depuis l'ouverture des Etats-Généraux, dans le but de le rendre utile aux intérêts du roi ; qu'il était faux qu'il eût jamais appartenu au parti d'Orléans ou qu'il eût trempé dans le complot des 5 et 6 octobre; que, loin d'approuver la violence qui avait conduit le roi à Paris, il regardait au contraire le roi et la France comme perdus sans ressource, si l'on ne parvenait pas à faire sortir Sa Majesté de cette dangereuse ville, et que, pour preuve de ce que j'avançais, j'étais porteur d'un Mémoire rédigé par Mirabeau lui-même, entièrement écrit de sa main, et dans lequel il présentait les moyens qui, dans son opinion, devaient être employés pour sauver le roi et la monarchie.

« *Monsieur* m'avait attentivement écouté : il approuva ma conduite, prit ensuite l'écrit que j'avais en main, et le lut devant moi, en me faisant parfois des observations, soit sur des passages qui manquaient de clarté, soit sur les mesures proposées, et qui lui paraissaient être d'une exécution difficile. Il n'hésita cependant pas à me dire qu'il approuvait en général le plan proposé, mais qu'il était d'avance convaincu que le roi ne consentirait pas à l'adopter.

« J'engageai alors *Monsieur* à en parler à la reine, qui, une fois persuadée, obtiendrait peut-être l'assentiment du roi. « Vous vous trompez, me dit-il, en « croyant qu'il soit au pouvoir de la reine de déter- « miner le roi dans une question aussi grave. » — Je répliquai qu'il fallait donc reconnaître que tout était perdu, si l'on ne pouvait compter ni sur la résolution du roi, ni sur l'influence de la reine.—

« Pour vous montrer, reprit *Monsieur*, quelles sont « parfois les dispositions du roi, quand la reine « paraît intervenir dans une affaire, je puis vous « conter ce qui est arrivé un jour, lorsque l'arche- « vêque de Toulouse (M. de Brienne) était encore « premier ministre. Celui-ci voulait écarter du mi- « nistère le baron de Breteuil, qui le gênait: il en « parla plusieurs fois au roi et toujours sans succès. « Plus l'archevêque voyait le roi résister, plus il « croyait important pour lui d'éloigner M. de Bre- « teuil; il revint donc constamment à la charge. « Enfin le roi, de guerre lasse, lui dit: « Vous le vou- « lez; eh bien! soit, j'y consens; vous n'avez qu'à lui « faire demander sa démission. » — Puis, quelques moments après, il ajouta avec une sorte de contentement: « Aussi bien, c'est un homme tout à la reine. » — « La faiblesse et l'indécision du roi, poursuivit *Mon-* « *sieur*, sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Pour « vous faire une idée de son caractère, imaginez des « boules d'ivoire huilées, que vous vous efforceriez « vainement de retenir ensemble. »

« Après plus de deux heures de conversation avec *Monsieur*, dont je n'eus personnellement qu'à me louer, je me retirai, la tristesse dans l'âme. Je venais d'acquérir la certitude qu'il serait impossible de faire adopter par le roi les mesures énergiques qui seules pouvaient le sauver, et que la résolution et la fermeté manquaient là où il eût été si essentiel de les rencontrer.

« Ayant ainsi perdu l'espoir de faire adopter par le roi le parti de quitter Paris, on ne pouvait plus se

dissimuler que la monarchie était au bord de l'abime. Mirabeau me répétait incessamment que, si le roi et la reine restaient dans Paris, nous verrions des scènes affreuses, que la populace allait devenir l'instrument des factieux; que l'on ne pouvait plus calculer jusqu'où iraient les fureurs populaires; qu'enfin la guerre civile était le seul moyen pour arriver à rétablir l'autorité légitime du roi. — Cette guerre l'effrayait moins que les horreurs qu'il prévoyait. « Car la guerre, disait-il, retrempe les « âmes et leur rend l'énergie que les calculs de l'im- « moralité leur ont fait perdre. » — Je lui opposais l'impossibilité pour le roi de faire la guerre sans argent. — « La guerre civile, répliquait-il, se fait « toujours sans argent, et d'ailleurs, dans les circon- « stances actuelles, elle ne serait pas de longue durée. « Tous les Français veulent des places ou de l'ar- « gent; on leur ferait des promesses, et vous verriez « bientôt le parti du roi prédominant partout. »

« On sait qu'à la suite d'une conversation très-vive que M. de La Fayette eut avec M. le duc d'Orléans, après les événements des 5 et 6 octobre, ce prince fut obligé de passer en Angleterre, chargé, disait-on, d'une mission particulière du roi, mission qui n'eut jamais de réalité. Ce voyage contrariait beaucoup M. le duc d'Orléans, qui prévoyait bien que le public finirait par être informé du véritable motif de son départ. En effet, il était très-humiliant pour le prince, en cédant à l'impérieuse volonté de M. de La Fayette, de paraitre reconnaitre qu'il avait pris une certaine part aux provocations qui avaient amené les journées

des 5 et 6 octobre. Il hésita donc pendant quelque temps, et le duc de Lauzun fut chargé de consulter Mirabeau sur le parti que le prince devait prendre. Mirabeau était alors malade à l'hôtel de Malte, qu'il habitait à Paris; j'étais chez lui lorsque le duc de Lauzun vint le trouver et lui raconter ce qui s'était passé entre le duc d'Orléans et MM. de La Fayette et de Montmorin. La Fayette avait eu recours à ce dernier, pour se débarrasser du prince, sur le compte duquel il voulait mettre les crimes du 6 octobre, qu'il n'avait su ni prévoir ni empêcher.

« Mirabeau, je l'ai déjà dit, faisait peu de cas de M. le duc d'Orléans; mais il aurait préféré cependant qu'il restât en France, parce que son éloignement, exigé, pour ainsi dire, par La Fayette, donnait à celui-ci une force et une importance qui pouvaient être dangereuses à la monarchie, qu'on supposait déjà alors qu'il voulait renverser. Dès les premiers temps de la réunion des Etats-Généraux, Mirabeau avait pénétré que les idées de M. de La Fayette, si elles triomphaient, devaient conduire infailliblement à la république; il ne voulait donc pas qu'un tel homme, tout puissant alors, fût sans contrepoids, et il pensait que sa prépondérance serait singulièrement affermie par le départ de M. le duc d'Orléans. Aussi, après avoir écouté attentivement M. de Lauzun, il lui dit que son opinion était que M. le duc d'Orléans ne devait point se soumettre à La Fayette, qui prenait des airs de maire du Palais, et il ajouta que, si, le surlendemain, le duc d'Orléans voulait venir à l'Assemblée, lui Mirabeau attaquerait La

Fayette, et y parlerait de manière à déjouer toutes ses prétentions. Le duc de Lauzun promit que M. le duc d'Orléans ne manquerait pas de se trouver à l'Assemblée, qui alors tenait encore ses séances à Versailles. Mirabeau s'y rendit de bonne heure le jour indiqué; mais à peine y était-il arrivé, qu'il reçut de M. de Lauzun un billet qui lui annonçait le départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre. C'est alors que Mirabeau, indigné, tint le propos dont on a tant parlé. « *On prétend que je suis de son parti;* « *je ne voudrais pas de lui pour mon valet.* »

« Quelque peu de cas que Mirabeau fit personnellement de M. de La Fayette, il ne s'était pas dissimulé cependant que la position que celui-ci s'était faite, la grande popularité dont il avait su s'entourer, ne missent dans l'obligation de compter avec lui. Il chercha plusieurs fois à se rapprocher de lui et à concerter avec lui les moyens de tirer le pays de l'anarchie dans laquelle il s'avançait chaque jour davantage. Indépendamment des nombreux billets que Mirabeau m'écrivit pour me rendre compte de ses négociations avec La Fayette, et notamment de celle du mois d'octobre 1789 (1), on verra, parmi les papiers de Mirabeau, des preuves de ce que j'avance sur ce point. Ce sont deux lettres dont les minutes, comme tous les billets, sont de la main

(1) Voir, pour les détails de cette négociation du mois d'octobre 1789, le passage de l'*Histoire de l'Assemblée constituante*, par M. Alexandre de Lameth, qui y prit une part très-active.—(Note 12.) Il ne faut pas perdre de vue que M. Alex. de Lameth était un des ennemis politiques les plus ardents de Mirabeau.

même de Mirabeau, et qui constatent les tentatives de rapprochement dont je viens de parler. La première est de la fin du mois de juillet ou du commencement du mois d'août 1789, lorsqu'on était fort agité par la rareté des subsistances; la seconde, qui est du 1er décembre 1789, fut écrite après l'adoption du fatal décret rendu par l'assemblée le 7 novembre précédent, et qui interdisait l'entrée du ministère à tous les membres de l'Assemblée. M. de La Fayette avait chargé M. de Sémonville de voir Mirabeau et de sonder de nouveau ses dispositions. C'est à cette démarche que répond la lettre en question. On voit par cette dernière lettre, que Mirabeau repoussait toute participation aux intrigues du parti d'Orléans. C'est aux rapports qu'il avait eus avec *Monsieur*, comte de Provence, par mon entremise, et dont La Fayette avait eu connaissance, qu'il fait allusion, lorsqu'il parle dans cette lettre de causeries d'amitié. La dernière partie de la lettre est relative à l'abominable accusation portée contre lui d'avoir pris part aux crimes des 5 et 6 octobre, accusation soutenue par M. Necker et même par M. de La Fayette.

« Les billets échangés entre Mirabeau et moi au mois d'octobre 1789 établissent bien quelle était alors sa situation. Des embarras pécuniaires entravaient sa marche; les avances que je lui faisais le soulageaient, mais ne guérissaient pas le mal. Il fallait à Mirabeau un grand secours : pour l'obtenir, et surtout pour arriver à une position qui le mît à même de développer tous ses talents, il chercha d'abord à entrer dans le ministère. La Fayette fut confident de

ses projets ; une fois même il proposa à Mirabeau de lui remettre une somme de 50,000 francs, prise sans doute sur la liste civile du roi, dont La Fayette disposait alors ; mais cette somme ne fut jamais remise. Il lui proposa aussi une ambassade, qui ne devait être qu'un acheminement vers un ministère. Mirabeau refusa toutes ces offres ; les circonstances lui paraissaient assez graves pour qu'il espérât se rendre bientôt le seul homme capable de soutenir l'édifice social prêt à crouler. Les subsistances manquaient alors ; le désordre était à son comble dans toute l'administration ; Mirabeau se préparait à attaquer le ministère ; M. Necker devrait se retirer ; la commotion serait sans doute très-forte ; mais c'est ce que Mirabeau désirait, car lui seul serait alors capable d'affronter la tempête. Malheureusement tous ses projets furent déconcertés par le décret du 7 novembre 1789, qui interdit aux membres de l'Assemblée l'entrée dans le ministère. Ce décret marque une époque importante dans la carrière politique de Mirabeau. Son ambition se trouva déçue ; son espoir de se placer à la tête de l'administration pour sauver la monarchie s'évanouit ; son mépris pour l'Assemblée augmenta, et il resta pendant quelque temps dans le découragement et une indifférence complète. — La lettre de la sœur de Mirabeau à la femme de celui-ci, et dont la minute m'est restée, écrite par lui-même, contient l'expression simple et vraie de ses sentiments et de ses vues politiques à cette époque. On la trouvera parmi les pièces à la date du mois de décembre 1789.

« Malgré la réponse désespérante de *Monsieur*,

dont j'ai parlé plus haut, j'appris que ma conférence avec lui n'avait pas cependant été tout à fait inutile ; car, averti des bonnes intentions de Mirabeau, le prince le fit consulter sur divers sujets par le duc de Lévis, capitaine de ses gardes (1). Le duc de Lévis avait de l'esprit, de l'impartialité et un tact assez sûr pour bien juger les hommes. Il a toujours montré des opinions sages et modérées à l'Assemblée constituante. Ses conversations avec le comte de Mirabeau eurent ordinairement lieu en ma présence ; quand je n'y assistais pas, ce dernier avait soin de m'en rendre compte dans le plus grand détail. Plus tard, pendant mon séjour en Belgique, Mirabeau eut la pensée de faire entrer *Monsieur* au ministère ; puis il l'aida de ses conseils dans l'affaire de Favras. On trouvera les traces de ces différentes questions dans les lettres que Mirabeau m'écrivit à Bruxelles.

« Mais reprenons le récit des événements.

« Nous étions en décembre 1789. Toutes les tentatives du comte de Mirabeau pour servir la chose publique avaient échoué. Il gémissait sur sa position personnelle dans un moment où, avec un juste sentiment de ses forces, il se trouvait hors d'état de les employer utilement. Les ministres du roi, M. Necker à leur tête, au lieu de composer avec lui, ne cherchaient qu'à le rendre odieux. Pour y parvenir, ils l'accusaient surtout d'avoir été l'auteur et l'un des acteurs des journées des 5 et 6 octobre. L'idée de se

(1) Voir, à *la note* 13, l'opinion du duc de Lévis sur Mirabeau, extraite de *ses Souvenirs*.

trouver sous le poids d'une telle accusation l'accablait, et à cette occasion il répétait ces paroles : « *Ah!* « *que l'immoralité de ma jeunesse fait maintenant de* « *tort à la chose publique!!!* » — Bien des fois, depuis cette époque, il m'a répété en d'autres termes la substance de ces paroles, et toujours avec l'accent du désespoir.

« Le découragement me gagna au point que je résolus de quitter l'Assemblée et de me retirer dans les Pays-Bas. Le comte de Mirabeau s'efforça de m'en dissuader au nom de l'amitié, et par intérêt pour la famille royale, à laquelle il pensait que je pourrais être utile. « Si la guerre civile vient à notre secours, « me disait-il, nous pourrons servir la cause royale; « vous militairement, et moi politiquement. » — Ses observations me détournèrent pendant quelques jours de ma résolution, mais j'y revins bientôt, parce que j'éprouvais un besoin invincible de m'éloigner de scènes qui tour à tour me navraient et m'inspiraient le plus profond dégoût. D'ailleurs, il me semblait qu'à une certaine distance, j'aurais l'esprit plus libre pour juger les événements dont je venais d'être témoin. Je partis donc, le 15 décembre 1789, d'abord pour ma terre de Raismes, située entre Tournay et Valenciennes, et j'y restai pendant quelques jours.

« Je me rendis ensuite dans les Pays-Bas, où venait de s'opérer contre la souveraineté de l'Autriche une révolution bien différente, dans ses principes et dans ses vues, de celle qui avait éclaté en France.

« Joseph II, empereur d'Allemagne, souverain des Pays-Bas et successeur de Marie-Thérèse, n'avait

point suivi dans son gouvernement le système sage et tolérant de son illustre mère. Marie-Thérèse avait pensé que les institutions et les usages d'un peuple, quand ils n'offrent rien de contraire à la morale, doivent être ménagés et respectés, et c'est d'après cette idée qu'elle avait gouverné les Pays-Bas comme les autres parties de la monarchie autrichienne. Son fils, au contraire, voulut s'ériger en réformateur et changer violemment par ses innovations les institutions de ses peuples. Né avec un esprit agréable dans la société, il manquait de caractère, au moins de celui qui devrait être l'apanage d'un grand souverain. Il ressemblait à beaucoup de gens de l'époque où il vécut, qui voulaient, à leur manière, donner aux nations ce qu'ils ont appelé *la liberté*. Joseph II n'avait pas même de suite dans ses conceptions; il abandonnait le lendemain ce qu'il avait entrepris la veille, et, par cette conduite, il s'était fait des ennemis non-seulement de ceux auxquels ses réformes déplaisaient, mais même de ceux qui les avaient d'abord approuvées. Depuis huit ans que ce monarque avait succédé à Marie-Thérèse, il avait voulu abolir tous les priviléges, changer et réformer tous les principes et les usages qui jusque-là avaient prévalu dans toutes les parties du gouvernement et de l'administration. Les Pays-Bas, si constamment dévoués à sa mère, avaient été justement irrités par sa conduite, et s'étaient ouvertement révoltés contre son autorité.

« Les événements qui se passaient alors en Belgique ne devaient pas moins m'intéresser que ceux qui se passaient en France. Le rang que ma famille avait

en Belgique, la fortune que nous y possédions, se trouvaient compromis par le fait des troubles qui y avaient éclaté : il y avait donc là pour moi plus qu'un sujet de curiosité; aussi je portai ma plus sérieuse attention de ce côté.

« Pendant la dernière moitié du mois de décembre 1789 et les mois de janvier, février et mars 1790, je fis de fréquents voyages de ma terre de Raismes à Bruxelles, pour observer les événements. Je ne m'étendrai point ici sur la question de la révolution dans les Pays-Bas, à laquelle malheureusement j'ai pris trop de part; car, sous quelque rapport que je l'aie considérée depuis, elle ne convenait point à mes sentiments et n'était pas d'accord avec mes principes. Je fus entraîné par l'irritation que me causèrent les injustes persécutions exercées par le gouvernement autrichien contre ma sœur chérie, Mme la duchesse d'Ursel (1). J'eus tort, je l'avoue; car, quelque blâmables que pussent être la conduite de l'empereur Joseph envers ses sujets et celle de ses agents envers ma sœur, cela ne justifie nullement les démarches inconsidérées que je fis alors. La fidélité pour la maison d'Autriche était au rang de mes premiers devoirs, et je n'aurais jamais dû oublier les bienfaits dont Marie-Thérèse avait comblé ma famille, ni les témoignages particuliers de bonté qu'elle avait bien voulu m'accorder. Si donc ma conduite dans

(1) Marie-Flore-Françoise-Augustine-Caroline d'Arenberg, née le 25 juin 1752, épousa, le 13 avril 1771, M. le duc d'Ursel. Elle est morte à Bruxelles le 15 avril 1832.

cette circonstance peut s'expliquer, je ne la regarde pas moins comme inexcusable.

« Je reviens aux affaires de France, qui font plus particulièrement l'objet de ces notes.

« Pendant mon séjour à la campagne et à Bruxelles, je recevais assez régulièrement des lettres du comte de Mirabeau ; mais comme ces lettres ne m'arrivaient que par la poste, qui n'offrait pas toute sécurité, elles étaient presque toujours écrites dans un sens énigmatique dont lui et moi seuls avions la clé. Elles traitaient principalement de l'insurrection de la Belgique, que naturellement il approuvait. On s'en occupait beaucoup en France, où tous les écrivains révolutionnaires en étaient les apologistes et les prôneurs, quoique, en général, ils ne comprissent pas le sens de cette insurrection. Un jeune avocat, nommé Camille Desmoulins, célèbre depuis, publiait un journal intitulé : *La Révolution du Brabant*, spécialement destiné à rendre cette révolution populaire en France. Ce Desmoulins, devenu plus tard un des hommes les plus dangereux de la révolution française, était, en 1789, très-dévoué à Mirabeau, qui croyait sa sûreté personnelle attachée au succès de toutes les révolutions.

« On trouvera dans les pièces publiées les extraits des lettres de Mirabeau qui ont rapport aux affaires de France ; il serait superflu de reproduire ce qui a rapport à l'insurrection des Pays-Bas. Je dois dire que ces lettres me déplaisaient beaucoup. J'y voyais Mirabeau rentrer de plus en plus dans les idées révolutionnaires ; approuvant parfois les hommes et les choses que je l'avais entendu blâmer le plus

sévèrement dans nos conversations, et chercher à jeter le mépris sur ce que je l'avais vu louer et défendre. Je ne lui cachai pas l'impression que me faisaient ses lettres, et il essayait faiblement de se défendre. Il est probable que nos rapports se seraient bientôt rompus sans l'incident que je vais raconter, et qui, en nous rapprochant de nouveau, resserra les liens de notre amitié jusqu'à sa mort.

« Vers le milieu du mois de mars 1790, je reçus à Bruxelles, où je me trouvais alors, une invitation du comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche, de me rendre immédiatement à Paris, où il avait à m'entretenir d'affaires de la plus haute importance. Je ne répondis pas à M. de Mercy, mais j'arrivai à Paris le 16 mars.

« Le lendemain de mon arrivée, je me rendis dès le matin chez le comte de Mirabeau, et nous passâmes la journée en tête-à-tête. Je le trouvai plus mécontent de tout, plus découragé encore que je ne l'avais laissé. Il me dit qu'il ne s'occupait plus qu'avec répugnance des affaires publiques, et qu'il ne paraissait que rarement à la tribune. Et, qu'on le remarque bien, ce découragement tenait au spectacle des événements publics, de l'irritation toujours croissante des esprits, du progrès visible d'une anarchie délirante et furieuse, de l'affaiblissement de tous les ressorts moraux et matériels de l'autorité, des vacillations perpétuelles du roi, de l'inhabileté de son ministère. — Mirabeau qui, de son œil d'aigle, voyait cet ensemble, le présent et l'avenir, se croyait capable, seul capable de pourvoir aux nécessités de l'é-

poque, mais il était repoussé, méconnu. Il sentait que chaque jour l'œuvre de restauration deviendrait plus difficile, même pour lui, en supposant qu'il y fût appelé, et que des retards finiraient par rendre le mal absolument incurable. Telles étaient les causes du profond découragement dans lequel il était tombé, sans aucun retour sur lui-même, sur les calculs, les projets, les espérances de son ambition, sur les angoisses de sa position domestique, qui était, qui restait pénible et misérable, alors que, s'il avait été moins dominé par ses principes, il lui suffisait de laisser arriver à lui l'or que les factions prodiguaient à flots. — Je vis bien cependant qu'il n'avait pas renoncé à ses premiers projets de négocier personnellement avec le roi, car le langage qu'il me tenait formait un contraste bien marqué avec ses discours à la tribune et les écrits qu'il publiait ou faisait publier. Le journal *le Courrier de Provence,* quoiqu'il n'en fût plus le principal rédacteur, ne continuait pas moins, à cette époque, à exprimer encore ses idées; tous les articles passaient sous ses yeux; ses discours y étaient textuellement rapportés, et ils n'étaient pas ceux d'un homme qui désespérait de la chose publique. Voilà ce que je ne pouvais m'empêcher de remarquer. Je fus cependant beaucoup plus persuadé de sa sincérité dans nos conversations particulières, que de la vérité de ses assertions à la tribune ou dans *le Courrier de Provence.* Je n'ignorais pas quel était le motif de celles-ci : il voulait arriver au pouvoir, à la direction des affaires, mais il ne pouvait suivre la route commune; c'était, au con-

traire, en prenant celle diamétralement opposée qu'il espérait toucher le but.

« Le surlendemain de mon arrivée à Paris, j'allai chez le comte de Mercy ; je ne le trouvai point ; mais, informé de ma visite, il me fit prier de l'attendre chez moi le jour après, à onze heures du matin, et il s'y rendit exactement. Je pensais qu'il allait me parler des affaires des Pays-Bas; mais il ne m'en dit pas un mot, et la conversation commença ainsi :

« Vous avez, me dit-il, des relations intimes « avec le comte de Mirabeau ? » — « Oui, monsieur « le comte. » — « Le roi et la reine, qui ont eu con- « naissance de ces relations, ont pensé qu'en les en- « tretenant, vous aviez eu l'intention de leur être « utile. » — « Ils ne se sont pas trompés ; d'ailleurs, « la reine en a été avertie à plusieurs reprises. » — « Leurs Majestés m'ont chargé de vous demander « votre opinion sur les dispositions actuelles que « vous supposez à M. de Mirabeau. » — « Le comte « de Mirabeau avait cru, au commencement des « États-Généraux, que les ministres du roi agiraient « comme le font les ministres en Angleterre ; qu'ils « chercheraient à former dans l'Assemblée un parti « pour le gouvernement, et à y rattacher les hom- « mes les plus propres, par leurs talents, leurs con- « naissances, leur popularité, à fortifier ce parti. A « l'ouverture des États-Généraux, le parti populaire « était celui que la masse générale de l'opinion fa- « vorisait. Mirabeau s'est jeté dans ce parti et s'y « est montré violent, pour se faire craindre et re- « chercher par le gouvernement. Ses calculs ont été

« déçus, et depuis il n'a pas dépendu de lui de « prendre une meilleure position, je veux dire celle « qui convenait à ses opinions et à ses principes « politiques. Il m'en a souvent témoigné ses regrets. « Il n'a vu que de l'incapacité dans le ministère, et « il regarde M. Necker comme l'auteur des malheurs « actuels de la France et de ceux qu'elle est desti- « née encore à éprouver. Mirabeau a désiré que le « roi eût connaissance de ses dispositions à le ser- « vir : il y a plus de cinq mois que j'en ai fait part « à *Monsieur*, frère du roi, qui n'a pas jugé à propos « d'en informer Sa Majesté. Alors je me suis retiré « de cette affaire, et j'ai quitté Paris, où je ne serais « probablement pas revenu, sans l'invitation que « vous m'avez adressée. »

— « Eh bien, dit M. de Mercy, c'est cette affaire « même qu'il s'agit d'entamer. Le roi et la reine « sont décidés à réclamer les services du comte « de Mirabeau, s'il est, lui, disposé à leur être « utile. Ils s'en rapportent à vous sur ce qu'il y a « à faire dans cette circonstance; leur confiance à « cet égard est sans réserve; ils vous laissent maître « des conditions, et ne veulent avoir de rapports « avec le comte que par votre entremise. Vous « serez leur seul intermédiaire. On attend de vous « le plus grand secret, et vous en comprenez l'im- « portance. Il est essentiel que M. Necker, dont ils « sont très-mécontents, ignore cette négociation. La « reine compte particulièrement sur vous. Nous « vous attendions ici depuis un mois : c'est parce « que vous n'arriviez pas, que je me suis décidé à

« vous écrire. » — « Monsieur le comte, répliquai-je,
« le mal déjà fait est bien grave, et je doute que Mi-
« rabeau lui-même puisse réparer celui qu'on lui a
« laissé faire. »

« Je déclarai ensuite au comte de Mercy que je ne consentirais à être l'intermédiaire de la négociation que si lui-même y prenait part, et que ma première condition était qu'il eût avec Mirabeau une conversation qui le mît en état de le juger et de connaître ses principes et ses dispositions.

« M. de Mercy hésita à me répondre sur ce point, et me dit seulement qu'il rendrait compte au roi de notre entretien, et qu'il me ferait connaître ensuite les ordres de Sa Majesté. Je vis bien qu'il craignait de compromettre son caractère d'ambassadeur dans une affaire de ce genre; mais, de mon côté, j'étais fermement résolu à ne m'y engager que conjointement avec lui et sous sa direction. Nous nous séparâmes là-dessus.

« Plus de quinze jours se passèrent sans que j'eusse aucune communication à ce sujet avec M. de Mercy. Ce fut au commencement du mois d'avril qu'il me fit prier par son secrétaire d'ambassade, M. de Blumendorf, de passer chez lui. Je m'y rendis. L'ambassadeur me parla d'abord des scrupules qu'il éprouvait à intervenir dans une affaire si complétement en dehors du poste qu'il remplissait. Je convins que la question était délicate; mais néanmoins je répétai que rien ne me ferait départir de ma résolution. M. de Mercy finit par céder, et me demanda alors comment il lui serait possible de voir Mirabeau sans

que cela fût su, et dans quel endroit leur entrevue pourrait avoir lieu. Je lui proposai ma maison. J'occupais l'hôtel Charost, dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Cet hôtel avait une sortie par le jardin dans les Champs-Elysées. La plupart de mes gens étaient étrangers, et ceux qui étaient Français d'anciens serviteurs, sur la discrétion desquels je pouvais compter.

« Il fut donc convenu que l'entrevue aurait lieu chez moi, où le comte de Mercy se rendrait en voiture par la rue Saint-Honoré, comme à l'ordinaire, tandis que Mirabeau arriverait à pied par les Champs-Elysées, entrerait par la porte du jardin, dont je lui remettrais la clef, et viendrait directement dans ma chambre, sans passer par l'antichambre des domestiques. Les mesures ainsi prises pour que cette entrevue ne fût connue que des trois personnes qui devaient y assister, nous causâmes assez longtemps, le comte de Mercy et moi, sur le malheureux état de la France et sur les dangers toujours plus pressants de la famille royale. Le comte de Mercy, comme tous les gens sages et réfléchis alors, voyait dans la révolution un événement funeste, qui entraînerait après lui de grands désastres; néanmoins son esprit était dégagé des préjugés étroits qui l'auraient empêché de reconnaître certaines conséquences utiles de la révolution, si elle avait été bien dirigée et maintenue dans des bornes convenables; mais ce qui l'inquiétait surtout, c'est que le gouvernement du roi n'eût pu jusque-là trouver les moyens efficaces d'arrêter les tendances dangereuses du mouvement révolution-

naire. Il ne voyait que difficultés et périls dans le système suivi par M. Necker, et ce fut dans ce moment qu'il me raconta la part qu'il avait eue à la rentrée de M. Necker au ministère. C'était pour lui le sujet de vifs regrets, quoique, dans cette circonstance, il n'eût fait que céder à la demande du roi, qui avait réclamé, comme un service, la démarche de M. de Mercy auprès de M. Necker.

« Après ma conversation avec M. de Mercy, je vis Mirabeau, et, sans lui confier encore tout ce qui s'était passé entre le comte et moi, je lui exprimai le désir que j'avais qu'il fît la connaissance de M. de Mercy, que je lui dépeignis comme un homme modéré, loyal, et avec lequel il pourrait s'expliquer sans réserve et sans arrière-pensée. Je lui fis comprendre que des rapports avec cet ambassadeur seraient certainement un bon moyen pour inspirer de la confiance au roi et à la reine, et pour arriver ainsi au but qu'il s'était proposé, de sauver la monarchie. Mirabeau accepta avec empressement mon offre de rencontrer M. de Mercy chez moi, et la conférence eut lieu ainsi qu'elle avait été arrangée.

« Après les premières phrases de politesse, la conversation s'engagea tout de suite sur les questions importantes qui nous préoccupaient tous les trois. M. de Mercy aborda bientôt les côtés les plus délicats de ces questions, et, après avoir tracé un tableau rapide de la marche de jour en jour plus effrayante de la révolution, et du gouffre dans lequel la France ne tarderait pas à être plongée, s'adressant à Mirabeau, il lui dit avec franchise qu'il ne pouvait pas

croire qu'il persistât à compromettre ses talents et son génie en favorisant de pareils désordres.

« Mirabeau, touché de cette franchise, s'exprima de son côté avec une grande ouverture de cœur. Il reconnut les dangers de la situation, et conclut en déclarant que le seul moyen d'y échapper était de faire sortir le roi de Paris, mais non de France. Il conjura M. de Mercy, s'il avait occasion de voir le roi, de s'efforcer de convaincre Sa Majesté que, dans les circonstances actuelles, c'était le seul parti à prendre.

« M. de Mercy ne fit cette fois aucune ouverture directe à Mirabeau de la part du roi, et se contenta de dire qu'il ne manquerait pas de tirer parti de la conversation qu'il venait d'avoir.

« Dans cette première entrevue, Mirabeau et M. de Mercy prirent l'un de l'autre une opinion très-favorable. Mirabeau me dit que M. de Mercy lui avait paru beaucoup au-dessus de ce qu'on le lui avait dépeint, et, en effet, il s'était montré très-habile dans l'exposé qu'il avait fait de la situation. M. de Mercy, de son côté, déplora qu'on eût tant différé de recourir à un homme si éminent, qu'on avait laissé devenir dangereux quand il aurait pu être si utile. Il me dit, en sortant, que le roi et la reine avaient le désir de me parler le plus tôt possible, et que la reine l'avait chargé de me dire qu'elle me recevrait le lendemain, à une heure, aux Tuileries et dans l'appartement de Mme Thibaut, sa première femme de chambre, afin de moins exciter de soupçons. Je m'y rendis.

« Mme Thibaut était une bonne vieille femme,

vêtue aussi simplement que la femme de chambre la plus ordinaire. Quand elle parlait de la reine, elle disait: *Ma maîtresse*. Je passai près d'une heure chez cette bonne femme, qui m'avait averti de ne pas m'impatienter si la reine me faisait un peu attendre, parce qu'elle était occupée. La bonhomie de Mme Thibaut, la naïve simplicité qu'elle mit à me raconter ce qui concernait son service et sa famille, me plurent et me firent voir en elle une honnête personne, sincèrement attachée à la reine. Quelqu'un étant venu l'avertir qne la reine était seule, elle me conduisit chez elle.

« La reine commença par me dire que, depuis deux mois, elle avait pris, conjointement avec le roi, la résolution de se rapprocher du comte de Mirabeau, et qu'ils étaient tombés d'accord de s'adresser à moi pour y parvenir. Elle me répéta ce qu'elle m'avait dit quelques mois auparavant; c'est qu'elle n'avait jamais eu le moindre doute que mes liaisons avec le comte de Mirabeau n'eussent pour unique but d'être utile au roi. Elle me demanda ensuite, avec un certain accent de curiosité et d'embarras, si je croyais que Mirabeau n'avait point eu part aux horreurs des journées des 5 et 6 octobre. Je certifiai alors (ce que j'ai déjà rapporté) qu'il avait passé ces deux journées en partie chez moi, et que nous dînions ensemble tête-à-tête lorsqu'on annonça l'arrivée de la populace de Paris à Versailles. J'ajoutai que j'avais beaucoup désiré alors que les ministres du roi eussent pu entendre les opinions exprimées dans ce tête-à-tête, et surtout qu'ils eussent su les adopter.

« Vous me faites plaisir », me répondit la reine d'un ton plus rassuré, « j'avais grand besoin d'être « détrompée sur ce point ; car, d'après les bruits qui « ont couru dans le temps, j'avais conservé pour le « comte de Mirabeau, je l'avoue, un sentiment d'hor- « reur qui n'a pas peu contribué à retarder notre « résolution de nous adresser à lui, pour arrêter, « s'il est possible, les funestes conséquences de la « révolution. »

« Dans ce moment le roi entra. Sans passer par aucun préambule, et avec sa brusquerie habituelle, il me dit : « La reine vous aura déjà dit que je voulais « employer le comte de Mirabeau, si vous pensez « qu'il soit dans ses intentions et en son pouvoir de « m'être utile. Que croyez-vous à cet égard ? »

« Je répondis franchement au roi que je croyais que c'était s'y prendre bien tard, et je ne pus m'empêcher de lui faire remarquer l'extrême maladresse des ministres, qui, dès l'ouverture des États-Généraux, auraient dû, comme ils le pouvaient très-aisément, faire entrer dans les intérêts du roi les députés connus par leurs talents, et qui s'étaient faits les chefs du parti révolutionnaire. Je dis au roi que Mirabeau lui-même s'était attendu à des ouvertures de ce genre, mais que les ministres l'avaient dédaigné et repoussé avec une orgueilleuse présomption, qui certes, de leur part, n'était pas trop justifiable (1). Je représentai encore à Sa Majesté que ce n'était pas seule-

(1) Voir, à la note 14, le récit d'une entrevue de Mirabeau avec M. Necker.

ment de Mirabeau, mais de beaucoup d'autres députés très-dangereux, que ses ministres auraient pu s'assurer l'appui. J'ajoutai que le mal s'enracinait chaque jour davantage, et que plus on différerait de l'attaquer, plus il serait difficile à détruire.

« Ah, s'écria le roi, il n'y a rien à espérer sur ce « point avec M. Necker. Aussi faut-il que tout ce qui « se fera par M. de Mirabeau reste un profond secret « pour mes ministres, et je compte pour cela sur « vous. »

« Je fus attéré par cette réponse. Je ne concevais pas comment le roi pouvait songer à employer, à l'insçu de ses ministres, un homme tel que Mirabeau. En effet, les conseils et les actes de celui-ci ne pouvaient pas manquer de se trouver en opposition directe avec ceux des ministres; et quelle utilité devait-on attendre d'une pareille contradiction?

« A présent, continua le roi, comment croyez-« vous que Mirabeau puisse me servir utilement? »

« Je dis au roi que je ne pouvais répondre à cette question qu'après avoir conféré avec Mirabeau.

— « Voyez-le donc, et vous rendrez compte à la « reine ou à moi de ce qui aura été résolu. »

— « Sire, ne préféreriez-vous pas que je disse au « comte de Mirabeau, de la part de Votre Majesté, de « mettre par écrit ses idées à cet égard? »

— « Oui, encore mieux : vous me ferez remettre « par la reine ce qu'il aura écrit. C'est convenu. »

« Après ces mots, le roi se retira. La reine me dit que je serais le maître de venir chez elle aussi souvent que je le jugerais nécessaire, en ayant soin

néanmoins de choisir de préférence les jours où Mme Thibaut serait de service. — Elle n'avait pas précisément à se plaindre de Mme Campan, sa seconde femme de chambre; mais celle-ci, plus femme du monde que l'autre, avait des liaisons qui ne plaisaient pas à la reine. Je sortis en repassant par la chambre de Mme Thibaut.

« Rentré chez moi, les plus pénibles réflexions m'assiégèrent. J'étais effrayé de ce que je venais d'entendre. Mes relations avec Mirabeau ne m'avaient que trop éclairé sur le mal qui était déjà fait et sur celui qu'il fallait encore redouter. Et quelle digue pour arrêter une révolution qui renversait tout, qui entrainait tout un peuple dans sa marche, que cette conduite occulte que le roi se proposait de tenir à l'insçu de ses ministres! Que seraient alors ces ministres? de perpétuels contradicteurs de tout ce qu'il voudrait faire. Qu'en pouvait-il résulter? De pareils moyens ne ressemblaient-ils pas plutôt à une intrigue qu'à d'habiles et puissantes mesures, dignes d'un gouvernement, et calculées sur l'importance du but qu'on se proposait? — D'un autre côté, je m'expliquais assez bien les sentiments qui portaient le roi et la reine à agir comme ils voulaient le faire avec Mirabeau. Il était évident que c'était la crainte seule qui les avait poussés à se rapprocher de ce tribun, effrayant pour eux. Trompés, trahis tant de fois déjà, ils ne s'adressaient à lui qu'avec une méfiance bien naturelle, et qui pouvait même, jusqu'à un certain point, s'étendre à moi. C'était peut-être plutôt pour l'adoucir, pour se le rendre favorable, qu'on recou-

rait à Mirabeau, que pour suivre aveuglément ses conseils. Je ne pouvais me dissimuler qu'une pareille conduite de la part du roi était parfaitement motivée par les antécédents de Mirabeau ; mais alors, que pouvait-on attendre des démarches qu'on faisait près de lui ? Il ne restait qu'un espoir : c'était que le roi et la reine prissent assez de confiance dans Mirabeau pour surmonter la juste répugnance qu'ils devaient éprouver pour lui, et qu'une fois entrés dans cette voie, ils ne reculassent devant aucune des mesures qu'il pourrait leur recommander, et dont la première devait être, soit de former une forte coalition entre lui et les ministres, soit, si ceux-ci s'y refusaient, de renvoyer le ministère. C'est à cet espoir que je m'attachai pour me soutenir dans la délicate entreprise dont je me trouvais chargé.

« Il fallait maintenant donner connaissance à Mirabeau de ma commission. Je me gardai bien de lui communiquer les craintes que mon entretien avec le roi m'avait inspirées. Je crus, au contraire, devoir soutenir ses forces et le disposer à remplir avec courage et dévouement le rôle qu'on voulait lui donner.

« Je commençai par lui dire ce que le roi et la reine pensaient de ses talents : ils s'étaient, en effet, étendus sur ce sujet avec beaucoup de justice et de discernement. Je ne lui cachai pas cependant la question que la reine m'avait faite sur sa participation prétendue aux événements des 5 et 6 octobre. A l'instant, il changea de visage ; il devint jaune, vert, hideux. L'horreur qu'il éprouvait était frappante. Pour

le calmer, je lui rendis compte de tout ce que j'avais dit à la reine pour l'éclairer sur ce point, et je ne pus assez lui répéter qu'elle était complétement convaincue de son innocence; longtemps après il lui resta une pénible impression d'avoir pu être l'objet d'un soupçon aussi horrible. Quand il fut remis de cette émotion, je lui parlai de la confiance que le roi et la reine avaient conçue dans ses sentiments, dans ses opinions et ses principes monarchiques. Je lui dis alors qu'ils désiraient savoir de lui-même quels étaient les services qu'il croyait pouvoir leur rendre.

« L'effet que cette ouverture produisit sur son amour-propre ne m'échappa pas : je vis cet homme, qui se croyait, et avec raison, si haut placé au-dessus des autres, soumis néanmoins à cette sorte de magie que peuvent exercer les personnes royales lorsqu'elles savent se montrer bienveillantes. Quand on réfléchit sur la puissance, souvent irrésistible, de cette influence, on est en droit de blâmer les souverains qui ne savent pas en faire usage à propos. Je crois bien que depuis la révolution française, cette influence dont je parle a beaucoup perdu de son prestige; mais pendant la première partie de cette révolution même, quelle que fût l'audace des discours qu'on entendait à l'Assemblée nationale contre le pouvoir royal, je suis convaincu que la plupart de ces audacieux harangueurs seraient devenus d'ardents royalistes, si le roi et ses ministres avaient eu l'habileté de les attirer à eux. La vérité de cette observation a d'ailleurs été suffisamment démontrée par ce qu'on a vu plus tard.

« Mirabeau était enchanté qu'on le mît enfin à même d'être utile au roi. Je trouvai même que les difficultés pour arriver au succès, qu'il m'avait si souvent présentées comme étant presque insurmontables, s'aplanissaient trop aisément à ses yeux. Je me gardai bien de le lui faire remarquer. Je l'informai ensuite des dispositions dans lesquelles j'avais trouvé le roi, et qui étaient fort raisonnables. Louis XVI était bien loin de songer à reconquérir son ancienne autorité absolue : il était parfaitement résigné sur ce que la révolution lui avait fait perdre du pouvoir et des droits de ses prédécesseurs. Je pourrais dire que, sous ce rapport, Mirabeau était moins résigné que lui.

« En invitant Mirabeau à s'occuper de l'écrit que j'étais chargé de lui demander de la part du roi, je lui recommandai de ne pas s'engager dans de trop brillantes promesses. Quelques jours après, il m'apporta la lettre qu'on trouvera aux pièces, sous la date du 10 mai 1790, et qui est adressée au roi.

« C'eût été sans doute une entreprise au-dessus des forces humaines de vouloir rétablir la monarchie sur les antiques bases que la révolution avait détruites. Il n'est pas de puissance, quelque habile et quelque vigoureuse qu'on veuille la supposer, qui eût pu y parvenir. Tout le monde, en France, depuis le roi lui-même jusqu'au dernier de ses sujets, avait, par intention, action ou omission, pris part à cette révolution. Ce n'est que lorsqu'elles s'aperçurent que le mouvement ne suivait pas la direction qu'elles avaient voulu lui imprimer, et que les ruines de

l'édifice commençaient à tomber sur elles, que quelques personnes firent pour le soutenir des efforts plus dangereux qu'utiles. Aussi n'est-ce point, comme il le dit dans sa lettre au roi, cette antique monarchie que Mirabean avait l'intention de défendre. Il songeait à la modifier, à la régénérer, à arriver enfin à une forme de gouvernement plus ou moins semblable à celle qui a conduit l'Angleterre à l'apogée de sa puissance et de sa gloire.

« La première pensée de Mirabeau était de sauver le roi dans le bouleversement général, et de l'arracher aux mains des anarchistes, qui ne pouvaient pas manquer de devenir bientôt ses bourreaux. S'il y parvenait, tout n'était pas perdu. Mais où étaient les moyens qui pouvaient assurer le succès d'une entreprise aussi hardie? Celui qui l'a conçue a de grandes ressources personnelles, sans doute; mais il est seul, et ne peut agir que dans l'ombre. Il est entouré de préventions justifiées par son passé, de jaloux qui envient et redoutent ses talents et qui ne lui épargnent pas les calomnies. Il a même contre lui les représentants en apparence du pouvoir; car les ministres, qui devraient l'être réellement, ne le sont que fictivement, et sont de plus incapables, même pour ce qui les regarde personnellement, de prendre aucune détermination courageuse, ou, du moins, de la prendre à propos: enfin, la révolution, dont il déplore les excès, c'est lui qui lui a donné le mouvement terrible qu'il voudrait arrêter. Ce n'est qu'en se cramponnant à elle, en la suivant avec opiniâtreté dans sa marche, qu'il peut espérer d'en changer la

direction. Pour détruire l'anarchie, il faut qu'il paraisse faire cause commune avec elle.

« Telle était la position de Mirabeau, qui avait résolu de se dévouer aux intérêts du roi, même avant d'avoir pris l'engagement contenu dans sa lettre du 10 mai. C'était risquer sa vie, que, sans doute, il eût perdue, comme tant d'autres, sur l'échafaud, si elle ne se fût pas terminée naturellement au milieu de la lutte.

« Les ministres d'alors le gênaient, entravaient sa marche au lieu de la seconder; il devait faire tous ses efforts pour qu'ils fussent renvoyés et remplacés par des hommes disposés à favoriser son système. Voilà pourquoi on le vit si souvent attaquer les ministres. Une autre puissance l'embarrassait encore davantage, parce qu'elle était plus réelle, et qu'il était plus difficile de s'en défaire que des ministres contre lesquels il pouvait, à la première occasion, soulever la majorité de l'Assemblée. — Cette puissance était M. de La Fayette: républicain et présomptueux au delà de toute expression, cet homme était l'idole de la bourgeoisie de Paris, devenue garde nationale. Cette garde, bien qu'anarchique elle-même, était cependant la seule force publique à l'aide de laquelle on pouvait établir un peu d'ordre au milieu de la confusion générale, et M. de La Fayette en était le commandant. En cette qualité, il était admis à chaque instant auprès du roi et de la reine, sous le prétexte de veiller à leur sûreté. Les faveurs et les places, dont le roi pouvait encore disposer, étaient en grande partie accordées sur ses demandes, qu'on n'osait

repousser, tandis que ses principes et ses actes ne pouvaient mener qu'à la destruction de la puissance légitime du souverain. Celui-ci était obligé de le traiter avec ménagement, et même avec une sorte de familiarité qui encourageait encore l'insolence à laquelle l'enivrement de ses succès l'avait disposé.

« Il fallait donc ou écarter M. de La Fayette ou le mettre dans l'impuissance de nuire, et l'un ou l'autre était à peu près impossible. Toute la France était à ses pieds; l'Assemblée elle-même, la seule autorité qui eût pu balancer la sienne, le regardait comme son protecteur et comme le plus solide appui de la révolution, qu'elle voulait continuer.

« M. de La Fayette ne pouvant être écarté, il ne restait plus qu'à composer avec lui et essayer par là de diminuer les inconvénients. Le comte de Mirabeau crut que, dans l'intérêt du roi, il devait lui faire les premières avances, et que, dans ce même intérêt aussi, il pouvait sans scrupule louer en lui des talents et des vertus qu'il ne lui reconnaissait pas, parce qu'il croyait que ces louanges étaient le meilleur moyen de gagner un homme rempli d'amour-propre, et qui ne mettait aucun terme à ses prétentions. Il lui adressa alors la lettre qui est placée dans les pièces à la date du 1er juin 1790.

« Cette lettre ne trouva pas M. de La Fayette plus traitable que les précédentes, et Mirabeau n'insista pas pour le moment sur l'alliance politique qu'il avait désiré contracter de ce côté. Je crois, d'ailleurs, qu'il n'était guère possible que ces deux hommes eussent marché longtemps d'accord. M. de La

Fayette cédait de plus en plus à ses penchants républicains, et Mirabeau avait des principes monarchiques très-prononcés, qu'il ne déguisait pas toutes les fois qu'il pouvait les exprimer sans compromettre sa popularité. Lorsque deux hommes, qui jouent des rôles aussi importants, se sont entrechoqués, il est difficile d'espérer qu'un bon accord pourra s'établir entre eux. Mirabeau ne ménagea plus La Fayette dans ses conversations, et surtout avec ses amis, qui ne se firent pas faute de répéter les mordants propos qu'ils avaient entendus. Quant à La Fayette, il affecta du dédain et une arrogante hauteur envers Mirabeau. « *J'ai vaincu le roi d'Angleterre dans sa puissance* », disait-il un jour à M. Frochot (1), « *le roi de France* « *dans son autorité, le peuple dans sa fureur; certai-* « *nement je ne céderai pas à M. de Mirabeau.* »

« Ces deux hommes devaient donc sans cesse se contrarier, sans oser cependant se faire une guerre ouverte ; car alors ils se seraient compromis l'un et l'autre, et auraient donné de grands avantages à leurs nombreux ennemis, qui les observaient.

« Lorsque Mirabeau m'eut remis sa lettre au roi, je la portai cachetée au comte de Mercy, en le priant de la faire tenir à Sa Majesté par l'entremise de la reine. Je revis le comte de Mercy peu après; j'étais curieux de connaître l'impression qu'avait produite cette lettre. Le roi et la reine la lui avaient montrée ; ils avaient paru enchantés, et avaient témoigné une

(1) Plus tard, l'un des exécuteurs testamentaires de Mirabeau, et préfet du département de la Seine sous l'Empire.

satisfaction que j'avoue que je ne partageais pas. Plus rapproché des hommes et des événements de la révolution que leurs Majestés, je jugeais autrement qu'elles, et je prévoyais des résultats bien différents de ceux que de trompeuses illusions les portaient à espérer.

« Aussi, je dis au comte de Mercy que, quelle que fût ma confiance dans les grands talents de Mirabeau, je ne pouvais m'empêcher de regarder la monarchie française comme perdue, au moins pour bien longtemps; que le mal était trop profond, et qu'on lutterait vainement contre un tel torrent. Je ne lui cachai pas non plus que je doutais même que Mirabeau pût être d'une utilité quelconque, d'après la manière dont le roi se proposait de l'employer. Mes craintes éveillèrent celles de M. de Mercy; mais il ne crut pas moins nécessaire d'assurer les services de Mirabeau au roi.

« Après m'avoir parlé de l'impression que la lettre de Mirabeau avait faite sur le roi et la reine, M. de Mercy m'engagea à voir celle-ci le plus tôt que je le pourrais. Je me rendis, en conséquence, aux Tuileries dès que je sus que Mme Thibaut était de service. Au lieu de me faire venir chez elle, la reine, cette fois, vint elle-même dans l'appartement de sa femme de chambre. Elle me confirma ce que le comte de Mercy m'avait dit sur la satisfaction que le roi avait éprouvée, en lisant la lettre de Mirabeau; elle me répéta encore que le roi n'avait nul désir de recouvrer son autorité dans toute l'étendue qu'elle avait eue autrefois, et qu'il était bien éloigné de croire que

cela fût nécessaire pour son bonheur personnel, pas plus que pour celui de ses peuples. — Elle me questionna ensuite sur ce qu'il y aurait de mieux à faire pour que M. de Mirabeau fût content d'elle et du roi. — Je répondis que j'y réfléchirais, mais, qu'au premier aperçu, il me paraissait indispensable de lui assurer une honnête aisance, qui lui permît, en s'occupant des affaires de l'Etat, de négliger, pour le moment, les siennes propres; — que je savais qu'il manquait souvent du plus strict nécessaire, et, qu'au reste, je communiquerais mes idées à cet égard, à la reine, la première fois que j'aurais l'honneur de la voir.

« Cette partie de notre conversation terminée, la reine me parla des temps passés. L'espoir qu'elle avait conçu des services que rendrait Mirabeau semblait avoir dérobé à ses regards les dangers qui la cernaient de toute part. Dans son confiant abandon, elle me donna de nouveaux témoignages de cette bienveillance à laquelle elle m'avait accoutumé dans des temps heureux qui avaient fui, hélas! pour toujours. Elle se laissa même entraîner, par les souvenirs du passé, à parler de ces choses indifférentes qui alimentent la conversation habituelle de la société.

« L'entretien dura plus de deux heures sur un ton de gaîté qui était naturel à la reine, et qui prenait sa source autant dans la bonté de son cœur que dans la douce malice de son esprit. Le but de mon audience avait été presque perdu de vue; elle cherchait à l'écarter. Dès que je lui parlais de la révolution, elle devenait sérieuse et triste; mais aussitôt

que la conversation portait sur d'autres sujets, je retrouvais son humeur aimable et gracieuse. Et ce trait peint mieux son caractère que tout ce que je pourrais en dire. En effet, Marie-Antoinette, qu'on a tant accusée d'aimer à se mêler des affaires publiques, n'avait aucun goût pour elles. A une âme noble et élevée elle joignait une promptitude de décision et une énergie de volonté dont elle avait donné la preuve dans plus d'une circonstance. C'était précisément cette force de résolution qui manquait à Louis XVI; les ennemis de la royauté le pressentirent de bonne heure, et ils dirigèrent toutes leurs attaques contre celle dont ils redoutaient l'influence. Aussi peut-on remarquer que, dès les premiers jours de la révolution, on ne parlait que des vertus du roi, en se taisant sur la reine. Enhardis par leurs succès, les révolutionnaires ne tardèrent pas à désigner Marie-Antoinette comme la grande coupable, parce qu'ils devinaient qu'il y avait en elle une énergie et un courage qui leur opposeraient une ferme résistance. C'est ainsi que, depuis ce temps jusqu'à sa mort, elle a été abreuvée de reproches et d'accusations, dans lesquels la perfidie luttait d'ardeur avec l'infamie. Il suffit de lire les débats du procès de la reine, pour voir qu'après trois années d'une révolution délirante, on ne put pas recueillir contre elle un chef d'accusation soutenable devant un jury impartial. On fut obligé de descendre jusqu'aux inventions les plus hideuses, jusqu'aux détails les plus ignominieux pour ceux qui osaient les exposer, afin de donner une apparence de fonde-

ment au procès; mais l'apparence d'un tort véritable, on ne put pas la trouver. Aussi, je ne crains pas de le dire, si la mort de Louis XVI est un crime à jamais honteux pour ceux qui le commirent, le procès et la mort de la reine présentent un spectacle encore plus révoltant peut-être de lâche perfidie, de déni de justice, d'abus de la force, du renversement enfin de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes.

« En me congédiant, la reine me dit : « La pre-« mière fois que vous viendrez, il faut que le roi « vous voie, il a plusieurs choses à vous dire. »

« Je sortis, non sans faire de nouveau les plus pénibles réflexions sur tout ce que je voyais et ce que je venais d'entendre. Il était évident que, ni la reine, ni le roi ne se rendaient un compte exact des dangers qui les menaçaient. Environnés depuis leur naissance, et dans tous les instants de leur vie, de tout ce que le respect et l'amour des hommes peut avoir de séduisant, comment, naturellement bons et confiants, auraient-ils pu imaginer les horreurs dont ils devaient être victimes ? Et ce qu'il y avait de plus douloureux pour moi, c'est que, dans tout ce qu'on proposait de faire, je ne voyais aucun moyen efficace de les sauver.

« La reine avait aussi chargé le comte de Mercy de s'informer près de moi de ce qu'il conviendrait que le roi fît pour le comte de Mirabeau. En causant sur ce sujet, M. de Mercy fut le premier à me dire qu'il lui semblerait convenable que le roi payât ses dettes. J'étais aussi de cet avis, parce que je savais

que, de tous les ennemis qui importunaient Mirabeau, ses créanciers étaient ceux qui le tourmentaient le plus. — « Mais, me dit le comte de Mercy, « ces dettes ne sont-elles pas très-considérables ? » — Je répondis que je n'avais à cet égard aucune notion précise, mais que je savais seulement que Mirabeau était aux abois ; qu'il avait longtemps vécu d'emprunts faits de tous les côtés, et que, depuis plusieurs mois déjà, je lui prêtais 50 louis par mois.

« Je promis au comte de Mercy de prendre des informations à ce sujet. Le lendemain de cette conversation, je vis Mirabeau; j'abordai directement la question et je lui dis que j'étais chargé, de la part du roi, de savoir ce qu'il y aurait à faire pour le contenter. J'exprimai ensuite, comme venant de moi, l'idée du payement de ses dettes, et lui demandai à quoi elles pouvaient monter. Il me dit qu'il n'en savait rien lui-même, mais qu'elles devaient être considérables; qu'au surplus, il saurait bientôt à quoi s'en tenir sur ce point, et qu'il serait parfaitement satisfait s'il était assuré de pouvoir compter sur 100 louis par mois.

« Peu de jours après, il me montra la liste complète de ses dettes. Il y en avait dont le titre était au moins burlesque, et qui attestaient trop bien les vicissitudes d'une vie si tristement agitée : par exemple, ses habits de noce étaient encore à payer. Le total, y compris les 400 louis qu'il avait reçus de moi, se montait à 208,000 fr. Pour un homme qui était appelé à recueillir plus de 50,000 fr. de rente en terres, on voit qu'il lui aurait été facile de se libérer,

s'il avait eu le loisir de soigner ses affaires. Je mis la liste de côté, et nous parlâmes d'autre chose; mais, comme je me taisais sur ses dettes, il ramena bientôt la conversation sur ce sujet, et dit : « Elles sont « trop considérables pour qu'on puisse les payer; « mais, mon ami, faites ce que vous pourrez pour « que je puisse au moins compter sur 100 louis par « mois. » — Je le rassurai sur ce point, convaincu, comme je l'étais, que le roi ne pourrait trouver cette demande exorbitante.

« Quand je fis part au comte de Mercy du montant des dettes de Mirabeau, il me dit : « Puisqu'il « n'y a pas davantage, le roi fera bien de tout payer; « j'en parlerai dans ce sens à la reine. »

« Peu de jours après, la reine me fit appeler. Cette fois, c'est par Mme Campan, seconde femme de chambre de la reine, que je fus reçu. Je l'avais vue quelquefois chez la reine auparavant, mais je ne la connaissais pas. Sans beaucoup de grâce et sans physionomie, Mme Campan avait cependant une certaine beauté que gâtaient toutefois ses manières et son ton prétentieux. Elle me reçut comme une personne de la société à laquelle j'aurais fait une visite, et me dit que la reine, étant encore occupée, ne pourrait me recevoir qu'un peu plus tard. Elle engagea alors une conversation dans laquelle je trouvai que l'affectation et la recherche étouffaient un peu l'esprit. — La reine ne tarda pas cependant à me faire avertir, et j'entrai chez elle.

« En attendant que le roi vienne, » me dit-elle tout de suite, « je veux vous dire qu'il est décidé à

« payer les dettes du comte de Mirabeau. Il a d'au-
« tres intentions à ce sujet, et il vous en parlera lui-
« même. M. de Mercy a déjà pu vous dire que le
« roi était très-satisfait de la lettre de M. de Mira-
« beau; il ne désire et ne peut pas désirer plus que
« ce que M. de Mirabeau promet dans cette lettre;
« nous espérons seulement que celui-ci tiendra sa
« parole : nous y comptons bien, vous pouvez l'en
« assurer. Le roi vous demande de vous occuper du
« payement des dettes et de vous charger de toute
« cette affaire : mais ne perdez jamais de vue que
« nos rapports avec M. de Mirabeau doivent rester
« secrets. »

« Je rassurai d'abord la reine sur ce dernier point; mais quant au payement des dettes, je la suppliai d'en charger une autre personne que moi, et lui dis qu'il lui serait facile de trouver quelqu'un assez sûr et assez discret pour lui confier cette mission. La reine insista pour que ce fût moi; mais, de mon côté, je persistai respectueusement dans mes représentations à ce sujet, et elle finit par céder à mes objections. Je lui fis observer en même temps qu'il était essentiel qu'elle choisît cette personne parmi celles qui avaient l'habitude de la voir souvent, afin que je pusse aussi m'adresser à elle chaque fois que j'aurais à faire passer les notes, avertissements, etc., qui résulteraient nécessairement des relations qu'on établissait avec Mirabeau. Cette précaution était indispensable; sans cela, on n'aurait pas manqué de tirer des inductions compromettantes de mes liaisons intimes avec Mirabeau et de mes fréquentes

apparitions aux Tuileries. La reine, après avoir cherché, me proposa M. de Fontanges, archevêque de Toulouse (1). Il avait été l'un de ses aumôniers, et lui devait son archevêché. Il lui était très-dévoué, et elle le voyait ou communiquait avec lui presque tous les jours.

« Ce point arrêté, je fis part à la reine de mes réflexions sur le peu d'utilité qu'on tirerait des rapports avec Mirabeau, s'ils devaient se borner à des communications clandestines entre le roi et lui. J'essayai de lui faire comprendre que la première chose à faire serait de mettre Mirabeau en relation avec les ministres, pour qu'il pût, d'accord avec eux, défendre leurs projets dans l'Assemblée.

« La reine me répondit qu'elle croyait que cette idée serait impraticable dans la disposition où étaient les ministres actuels, mais que, d'ailleurs, je pouvais en parler au roi, qui parut dans ce moment.

« Le roi commença par me répéter les paroles de la reine sur la lettre de Mirabeau, qui lui avait causé, me dit-il, une extrême satisfaction. De même que la reine, et plus qu'elle encore, il semblait avoir dans l'avenir une confiance sans bornes ; il regardait comme facile de rétablir les choses sur un pied supportable. A cet égard, je lui dois la justice de dire qu'il exigeait peu pour lui personnellement. Il pensait d'ailleurs que, si les ministres devaient à l'avenir avoir plus de difficultés et d'embarras, lui, aurait moins de responsabilité, et par conséquent plus de

(1) Voir sur M. de Fontanges la note 15.

tranquillité. Le roi voyait dans ses relations personnelles avec Mirabeau un moyen de s'assurer d'avance cette tranquillité; mais il repoussa mes observations sur la nécessité, indispensable à mes yeux, que ces relations s'étendissent aux ministres. Était-ce par défiance envers ceux-ci ou envers Mirabeau? C'est ce que je ne pus démêler, et je serais plutôt porté à croire que c'était un effet de la faiblesse de son caractère, qui lui permettait rarement de prendre une résolution complète et de la suivre dans toutes ses conséquences. Tel était le malheureux Louis XVI, dont on pourrait dire que la Providence se trompa lorsqu'elle le fit roi, à une époque comme celle de la révolution française, tandis qu'il aurait été un roi constitutionnel d'Angleterre excellent.

« Le roi me rendit l'original de la lettre de Mirabeau, en me disant : «Vous le garderez, ainsi que « ces quatre billets de ma main, chacun de 250,000 « livres. Si, comme il le promet, M. de Mirabeau « me sert bien, vous lui remettrez, à la fin de la « session de l'Assemblée nationale, ces billets pour « lesquels il touchera un million (1). D'ici là, je ferai « payer ses dettes, et vous déciderez vous-même « quelle est la somme que je dois lui donner cha- « que mois pour pourvoir à ses embarras présents. »

« Je répondis que je croyais que 6,000 livres par mois le satisferaient. — « C'est bien, dit le roi, je le

(1) Après la mort du comte de Mirabeau, je remis les quatre billets au roi. (*Note du comte de La Marck.*)

« ferai très-volontiers. » — Peu après, notre conférence finit, et le roi me congédia.

« Je ne tardai pas à voir le comte de Mirabeau. Je lui annonçai qu'il recevrait 6,000 livres par mois, et que toutes ses dettes, jusqu'à la concurrence de 208,000 livres, seraient payées. Enfin, en lui disant que le roi, très-satisfait des sentiments exprimés dans la lettre qu'il lui avait adressée, se reposait avec confiance sur le zèle qu'il y promettait, je lui montrai et l'original de cette lettre, qui devait rester entre mes mains, et les quatre billets de 250,000 livres chacun que je devais également conserver. Je l'informai que l'intention du roi était de lui faire remettre cette somme d'un million, si, à la fin de la session de l'Assemblée, il avait fidèlement rempli les engagements contenus dans sa lettre, d'après les termes de laquelle il demandait lui-même à être jugé. Mirabeau laissa éclater une ivresse de bonheur, dont l'excès, je l'avoue, m'étonna un peu, et qui s'expliquait cependant assez naturellement, d'abord par la satisfaction de sortir de la vie gênée et aventureuse qu'il avait menée jusque-là, et aussi par le juste orgueil de penser qu'on comptait enfin avec lui. Sa joie ne connut plus de bornes, et il trouvait au roi toutes les hautes qualités qui doivent distinguer un souverain; et s'il n'en avait pas fait preuve encore, il fallait, disait-il, s'en prendre à d'inhabiles et sots ministres qui n'avaient pas su le représenter à la nation avec toutes les qualités qu'il possédait; mais il n'en serait plus de même désormais, et on le verrait bientôt occupant

une situation digne de son caractère généreux.

« Je me gardai bien de le ramener à des idées plus modérées; je mis au contraire à profit cet élan de reconnaissance pour stimuler encore le dévouement passionné qu'il témoignait, et qui, j'en ai la conviction, était parfaitement sincère.

« Je rendis compte à M. de Mercy de tout ce qui s'était passé. Admis dans la plus grande confiance de la reine, il devait être mis au fait de tout. J'éprouvais d'ailleurs le besoin de l'associer à toutes mes démarches dans l'épineuse carrière où je me trouvais engagé, et j'arrangeai tout pour que Mirabeau et lui pussent se revoir chez moi le plus tôt possible.

« L'entrevue eut lieu sans difficulté. L'air ouvert et le ton assuré de Mirabeau, sa conversation brillante et animée, enchantèrent M. de Mercy et lui inspirèrent une confiance dans l'avenir, qu'on l'a vu, je ne partageais pas. Le roi et la reine lui avaient tenu à peu près le même langage qu'à moi. La lettre et les protestations de Mirabeau leur donnaient à tous des espérances qu'ils prenaient déjà pour des réalités.

« Resté seul avec M. de Mercy, après le départ de Mirabeau, je me permis des observations que je n'avais pas hasardées dans mon entrevue avec le roi et la reine, et qui eussent été mal placées dans l'état où les choses se trouvaient. Je fis remarquer à M. de Mercy qu'en réalité rien n'était changé; que Mirabeau, dans toutes les grandes questions, avait déjà auparavant défendu les principes monarchiques, et

que, sous ce rapport, on n'aurait jamais eu rien à craindre de lui. Ce n'était pas là où gisait le mal; c'était dans le ministère, collége sans force et sans habileté, et qui resterait étranger à l'impulsion de Mirabeau. On ne pouvait donc se promettre de la coopération de celui-ci aucune influence décisive, aucun résultat majeur.

« M. de Mercy reconnaissait la justesse de mes réflexions. « Mais nous parviendrons, me dit-il, à for-
« mer un autre ministère mieux composé, il s'enten-
« dra avec Mirabeau, et les choses pourront s'amé-
« liorer. »

« J'appris ainsi que le roi et la reine avaient confié au comte de Mercy leur désir de changer le ministère, et d'en nommer un qui pût conduire les affaires de concert avec Mirabeau. C'était une lueur d'espoir au milieu de mes constantes inquiétudes.

« Ainsi qu'il avait été convenu avec la reine, je devais m'entendre avec son ancien aumônier, M. de Fontanges, archevêque de Toulouse. Je le connaissais peu; je l'avais vu de loin à l'Assemblée nationale, dont il était membre, comme moi. J'allai au-devant de lui au moment même où il venait à ma rencontre: la reine l'avait prévenu, et nous nous comprîmes immédiatement. Je lui proposai une promenade dans le jardin des Tuileries, pour y causer plus à notre aise. Je trouvai en lui l'homme excellent que la reine m'avait dépeint; une franchise et une discrétion qui devaient éloigner toute inquiétude, et, pour la reine, une reconnaissance et un dévouement sans bornes. L'archevêque, très au fait des relations déjà entamées

entre la cour et Mirabeau, me témoigna le désir de faire bientôt la connaissance de celui-ci, si toutefois je n'y voyais pas d'inconvénient. Je l'assurai qu'au contraire je croyais indispensable qu'il vît promptement Mirabeau, et il resta convenu qu'ils se rencontreraient chez moi, et que, dans l'Assemblée, ils éviteraient toute apparence de liaison. Je tenais beaucoup à ce que les questions d'argent entre la cour et Mirabeau se traitassent exclusivement par l'archevêque. Je pressai donc leur rencontre, et ils se virent chez moi, à dîner, peu de jours après. Ils furent très-contents l'un de l'autre; et Mirabeau, que la conscience de ses forces et de son dévouement autorisait, pour ainsi dire, à compter sur une grande et irrésistible influence, sut communiquer à l'archevêque tout l'espoir dont il était rempli.

« Mes rapports avec l'archevêque de Toulouse continuèrent sans interruption jusque dans l'année 1791, à l'époque où je quittai Paris. Il ne se passait pas de jour qu'il ne vînt me voir ou que nous ne nous écrivissions : on retrouvera la trace de nos liaisons intimes dans les nombreux billets que je reçus de lui et que j'ai conservés en partie. La reine lui confiait à peu près tout ce qu'elle pensait, tout ce qu'elle disait, tout ce qu'elle faisait. Elle lui avait parlé des difficultés que je faisais à me charger des arrangements relatifs au payement des dettes de Mirabeau, et lorsque la conversation en vint à ce point, je lui exposai les raisons pour lesquelles je croyais qu'il était convenable que ce fût lui qui se chargeât de cette affaire. Je lui représentai que, par ce moyen

Mirabeau se trouverait, à son égard, placé dans une sorte de déférence qui aurait ses avantages, tandis que moi, de mon côté, je continuerais à surveiller sa conduite politique, et que, de cette façon, il serait entre deux influences qu'il ne pourrait se dispenser de respecter. L'archevêque résista d'abord un peu, mais son dévouement pour la reine l'emporta sur toute autre considération, et il finit par céder.

« Les choses ainsi disposées, je remis à M. de Fontanges la note sur les 208,000 livres de dettes que Mirabeau m'avait fournie. Je prévins celui-ci de l'arrangement qui, lui dis-je, avait été fait dans ses intérêts, puisqu'il allait se trouver dans des rapports intimes avec le véritable confident de la reine, avec celui qui, ayant journellement occasion de la voir, pourrait mettre sous ses yeux, dans les moments les plus opportuns, toutes les notes, les avis, les observations qu'il voudrait lui faire parvenir.

« Cette liaison ne tarda pas à être avantageuse à Mirabeau, car, outre les 6,000 francs qu'il recevait par mois, l'archevêque lui remit 300 francs, également par mois, pour un copiste, M. de Comps, qui n'était point son secrétaire : c'était M. Pellenc qui était le véritable secrétaire de Mirabeau; j'aurai occasion de parler de lui plus tard. Il était important, au reste, de payer le silence de celui qui prenait copie des notes de Mirabeau pour la cour (1).

(1) Nous n'avons pas besoin d'ajouter que toutes les pièces que nous publions sont des minutes originales écrites de la main même de Mirabeau.

« Peu de jours après, l'archevêque vint de nouveau dîner chez moi en tiers avec le comte de Mirabeau, et ces dîners se répétèrent assez souvent. L'archevêque y apprenait beaucoup de choses qui devenaient les sujets de ses conversations avec la reine. Mirabeau y trouvait de son côté l'occasion de se faire valoir, parce qu'il jugeait bien que tout ce qui se disait d'important dans ces entretiens était aussitôt rapporté à la reine. Quant à moi, j'y gagnais d'être moins souvent obligé de déranger la reine, et cela me convenait mieux. Mirabeau abusa un peu, je dois le dire, de la facilité qu'il rencontrait à rendre l'archevêque favorable à ses idées. Je citerai ici un fait de ce genre.

« La compagnie des libraires de Paris se trouvait dans des embarras pécuniaires qui l'exposait, disait-on, à manquer à ses engagements. Mirabeau, comme écrivain, connaissait plusieurs de ces libraires. Il désirait leur être utile et compromettre M. Necker qui, en sa qualité de ministre des finances, devait, ainsi qu'on le verra par les pièces, intervenir dans cette affaire. Mirabeau persuada à l'archevêque que c'était là une bonne occasion de populariser le roi et la reine.

« Il s'agissait de venir au secours des libraires qu'il représentait comme étant à la tête de la bonne bourgeoisie de Paris. En exposant la misère à laquelle serait livrée la nombreuse classe ouvrière employée par les libraires, si elle perdait ses occupations, en répétant que le roi et la reine s'attireraient de nombreuses bénédictions s'ils venaient au secours

de cette classe, il parvint à persuader à l'archevêque que cet objet était d'une haute importance, et la reine ajouta foi à tout ce que lui dit l'archevêque. Mirabeau fit des Mémoires et des pétitions pour ces libraires, auxquels le roi accorda des secours considérables à titre de prêt. Quant à la popularité que Mirabeau avait promise, elle se réduisit à peu de chose.

« Je reprochai à Mirabeau de donner ainsi son temps à des affaires particulières, lorsque de si graves intérêts réclamaient tous ses soins. Il me répéta ce qu'il avait dit à l'archevêque, que c'était un moyen de populariser la cour parmi les ouvriers, où résidait la force physique, qu'il était si nécessaire d'avoir pour soi. Tout cela était assez bien expliqué, mais les résultats ne répondirent pas aux promesses. J'en montrai de la mauvaise humeur à Mirabeau, qui me promit alors de ne plus jamais rien proposer à la cour sans m'avoir préalablement consulté.

« Au milieu de ses embarras publics et particuliers, Mirabeau n'oubliait pas les jouissances dont sa nature fougueuse lui avait fait un besoin. Il voulait faire marcher de front les plaisirs et les affaires, et, quoiqu'il parlât souvent de sa réputation et de la gloire à laquelle il aspirait devant la postérité, il n'était cependant pas d'humeur à sacrifier entièrement le présent au futur. Il y avait en lui, si j'osais m'exprimer ainsi, un débordement de facultés intellectuelles et physiques qui agitaient continuellement son impétueuse nature, et qui, toutes à la fois, tâchaient de se faire jour.

« Au lieu de prendre un appartement plus dé-

cent que celui qu'il avait occupé jusque-là, il voulut avoir une maison entière à lui ; au lieu d'un seul domestique qu'il avait, il prit un valet de chambre, un cuisinier, un cocher, des chevaux, etc., etc., et pourtant chacun savait que, peu de temps auparavant, il avait été aux derniers expédients. Je lui parlai de l'inutilité, du danger de ces dépenses qui pouvaient produire les plus fâcheux effets dans le public, dont les yeux étaient fixés sur lui. Je lui fis sentir que ses ennemis ne manqueraient pas de rechercher la source de cette opulence si nouvelle, et de l'interpréter de la manière la plus embarrassante pour lui. Il supporta toutes mes remarques et même mes reproches avec une extrême douceur, et me promit d'être plus réservé dans ses dépenses. Mais, avec son caractère, lui était-il possible de tenir ses promesses sur ce point?

« Toutes ces dissipations ne le faisaient cependant pas manquer à l'engagement qu'il avait pris de servir le roi. Il montrait au contraire à cet égard une activité prodigieuse.

« L'autorité du roi ne pouvait être rétablie que par la force armée; il fallait donc mettre cette force à sa disposition. L'opinion de Mirabeau sur le droit de paix et de guerre, qui est sans doute, de tous ses travaux législatifs, celui qui lui a fait le plus d'honneur, n'avait pas d'autre but. Aussi les Lameth, Duport, Barnave et tous les républicains la combattirent. Leurs intrigues et leur rage provoquèrent dans la multitude des propos qui menaçaient la vie de Mirabeau. Les Mémoires du temps ont tenu note

de ce fait; il est authentique, et je puis moi-même le certifier.

« Mirabeau, dans son dévouement pour la bonne cause, était allé jusqu'à sacrifier sa passion la plus dominante, son orgueil, en proposant, comme je l'ai dit, un rapprochement à M. de La Fayette, que personnellement il n'estimait guère, et peut-être aurait-il tenté aussi des moyens de conciliation avec plusieurs autres de ses ennemis; mais, après de telles violences, il ne pouvait plus y avoir de rapprochement. Les haines, qui ont de pareilles causes, la mort même n'a pas toujours le pouvoir de les éteindre. Aussi, lorsque Mirabeau était près d'expirer, les Lameth refusèrent de faire partie d'une députation que le club des Jacobins envoyait pour s'informer de l'état où il se trouvait. Barnave, moins haineux, moins intrigant, et qui avait encore les vertus de la jeunesse, ne refusa point d'être de la députation. Mirabeau, instruit de la démarche de Barnave, y fut très-sensible et eut la consolation, en mourant, de laisser un ennemi de moins à sa mémoire.

« Mirabeau, à cette époque, ne s'accordait pas un instant de repos. Tantôt à la tribune, tantôt dans son cabinet; à l'affût de tout ce qui se passait, de tout ce qui se disait; dictant à son secrétaire, écrivant lui-même; révisant les écrits qu'il faisait faire; provoquant des discussions pour faire jaillir des idées nouvelles; s'emparant lui-même de ces idées pour les rédiger par écrit, ou chargeant les autres d'en faire la base de leur travail, et par-dessus tout cela n'oubliant pas ses plaisirs; — telle est l'idée

qu'il faut se faire de cet homme extraordinaire, que la nature semblait avoir créé pour étonner ses contemporains par la réunion de tant de qualités frappantes et de facultés qui paraissent incompatibles.

« Presque chaque jour il faisait parvenir à la cour des notes dont la rédaction exigeait un grand soin. Ces notes étaient le résultat de ses observations sur la marche de l'Assemblée, sur la tendance des partis, et sur les mesures à prendre pour les combattre ou se soustraire à leur violence. Le premier travail de ce genre, digne de remarque, est daté du 20 juin 1790, et parle d'une motion du marquis de Lambel, appuyée par La Fayette, les frères Lameth et même par le vicomte Mathieu de Montmorency, mais combattue par l'abbé Maury. L'Assemblée avait supprimé la veille les titres de noblesse, de sorte que le royaume de France n'était plus qu'une démocratie. Mirabeau, qui d'après ce décret n'était plus que M. Riquetti, ne s'était pas trouvé à la séance du soir où le décret avait été rendu. Il ne l'apprit que le lendemain, lorsque sa note était déjà rédigée, et voilà pourquoi il ne dit que quelques mots de la résolution de l'Assemblée. — Il parle dans cette note d'une manière brusque, sans circonlocutions. Il entre ainsi en matière :

« Il ne faut pas se déguiser que la crise politique « est au comble et se complique d'une manière très- « effrayante.

« D'abord l'armée, qui donne des instruments de « brigandage à quiconque voudra faire le métier de « voleur en grand. Mandrin peut aujourd'hui deve-

« nir roi. On est averti de plusieurs grandes villes, « et de Marseille en particulier, qu'on tremble de la « multitude de soldats débandés et d'étrangers qui « affluent de toutes parts.

« Ensuite la démence d'hier au soir, dont La « Fayette a été, ou bêtement, ou perfidement, mais « entièrement complice, démence que je regarde « comme le brandon de la guerre civile, par les « excès et les violences de tout genre dont un dé- « cret, plus insensé encore par la manière dont il a « été rendu que par ses dispositions, ouvre la scène.

« En troisième lieu, la guerre qui va déchaîner « toutes sortes de calamités, et qui, faite follement, « sans système, sans argent, sans discipline, sans « aucune possibilité de succès, établira sur chaque « vaisseau et dans chaque régiment une potence et « constituera le roi et la reine dans une respon- « sabilité vraiment individuelle (1).

« Je ne crois pas que le trône, et surtout la dy-

(1) Il faut rappeler ici qu'il y avait alors une discussion très-vive entre l'Angleterre et l'Espagne, au sujet de la possession de l'établissement de Nootka, sur les côtes de l'océan Pacifique. Ces deux puissances armaient, et, en vertu des traités d'alliance entre l'Espagne et la France, celle-ci devait venir au secours de son alliée. Il est vrai que des négociations empêchèrent la guerre, que Mirabeau regardait alors comme inévitable; mais on peut appliquer presque mot à mot le passage de sa note aux premiers événements de 1792. Ceux qui, alors, firent entreprendre la guerre, avaient l'intention première de profiter du bouleversement qu'elle devait produire pour renverser les restes du trône. Ils s'en sont vantés eux-mêmes. Comme en 1790, ils étaient sans moyens; les assignats, les pillages et toutes les horreurs possibles pouvaient seuls leur donner des succès. Ils réussirent effectivement, mais ils imprimèrent à la nation une profonde immoralité dont elle ne guérira de longtemps. (*Note du comte de La March.*)

« nastie, aient jamais couru un plus grand danger.
« Sans doute il est encore des ressources, et la cor-
« respondance de M. de Mirabeau, depuis qu'il la
« pousse avec une grande activité, lui en découvre
« tous les jours. Il ne faut pas croire que les pro-
« vinces soient, je ne dis pas à la température de
« Paris (peut-être encore sont-elles plus exaltées),
« mais à son immoralité profonde, à son mépris pour
« les propriétés, à son désir insatiable de tout boule-
« verser, de tout prendre, de tout ravir. Enfin, l'accès
« ne peut aller plus loin, et par conséquent il y aura
« bientôt rémittence, ou, ce qui revient à peu près
« au même, complication de maladie, d'où résultera
« la guérison ou la mort. »

« Les moyens qu'on pouvait employer étaient de l'argent, et encore de l'argent. Mirabeau voulait qu'on le répandît à grandes masses et sur plusieurs points, qu'il y eût des troupes soldées, ou du moins leurs éléments dans les provinces indiquées par des hommes habiles, que l'on chargerait d'en reconnaître l'esprit, et qui seraient capables d'en juger les dispositions. Il désirait avoir sous sa direction un assez grand nombre de ces agents, hommes fermes et d'un caractère décidé, connaissant le terrain sur lequel ils auraient à opérer, et qui sussent en tirer parti. — Dans la plupart de ses notes, Mirabeau revient sur la nécessité de multiplier ces agents.

« Ces premières idées étaient les préliminaires d'un vaste plan dont on a deviné quelques lambeaux, lors du procès du roi, mais qui n'a jamais été connu, au moins dans tout son ensemble, et qu'on trouvera

ici parmi les pièces, à la date du 23 décembre 1790.

« Mirabeau espérait beaucoup, dans la marche qu'il voulait que le roi suivît, de l'appui qu'il trouverait dans l'intelligence et le courage de la reine. Il lui rappelait l'exemple de sa mère, et, comme mère elle-même, il faisait un appel à son énergie. — « Le moment viendra bientôt, disait-il dans la « même note, où il faudra essayer ce que peuvent « une femme et un enfant à cheval; c'est pour elle « une méthode de famille; mais, en attendant, il faut « se mettre en mesure, et ne pas croire pouvoir sor- « tir d'une crise extraordinaire à l'aide du hasard ou « des combinaisons d'un homme ordinaire. »

« Mirabeau craignait toujours, et avec raison, l'opposition de La Fayette à ses desseins. Il avait fait tout ce qu'il avait pu pour vaincre son amour-propre; n'ayant pu y réussir, il crut que l'intervention de la reine aurait pu le rendre plus traitable : on lira, dans la note du 15 septembre 1790, le langage qu'il aurait voulu que le roi tint à M. de La Fayette.

« Le roi ne put se déterminer à cette démarche, sur laquelle le comte de Mercy et moi nous jugeâmes inutile d'insister.

« Mirabeau, dans la même note, en parlant des ministres et de tous ceux qui, sous prétexte de servir le roi, s'emparaient d'un pouvoir abandonné et n'en tiraient qu'un système d'anarchie, disait de la reine : « Le roi n'a qu'un seul homme, c'est sa fem- « me. Il n'y a de sûreté pour elle que dans le réta- « blissement de l'autorité royale. J'aime à croire

« qu'elle ne voudrait pas de la vie sans la couronne : « ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle ne conser- « vera pas la vie, si elle ne conserve pas la cou- « ronne. »

« Je ne répéterai pas ici tout ce que Mirabeau, impatienté, indigné de la conduite de M. de La Fayette, écrit sur son compte dans ses différentes notes, car, dans chacune presque, il insiste sur la nécessité d'abattre sa puissance.

« Malgré une infinité d'obstacles et une immobile résistance qui souvent l'arrêtaient tout court, Mirabeau poursuivait sa tâche, en signalant les malheurs qu'il prévoyait, en dénonçant les intrigants à craindre et les gens ineptes ou pervers qui cherchaient à tromper la cour. Jamais peut-être aucun roi n'a entendu un pareil langage d'un sujet fidèle, et rien, ce me semble, ne prouve mieux la bonne foi de celui qui le tenait. Il protesta de cette bonne foi dans une note postérieure de quelques jours à celle que je viens de citer. Je veux en extraire quelques passages pour bien constater quels étaient les principes qui dirigeaient Mirabeau dans ses relations avec la cour, principes aussi honorables pour le roi et la reine, auxquels s'adressaient ses avis, que pour celui qui les donnait.

« J'ai professé les principes monarchiques lorsque « je ne voyais dans la cour que sa faiblesse, et que, « ne connaissant ni l'âme ni la pensée de la fille « de Marie-Thérèse, je ne pouvais compter sur cette « auguste auxiliaire. J'ai combattu pour les droits « du trône lorsque je n'inspirais que de la méfiance,

« et que toutes mes démarches, empoisonnées par « la malignité, paraissaient autant de piéges. J'ai « servi le monarque, lorsque je savais bien que je « ne devais attendre d'un roi juste, mais trompé, « ni bienfaits, ni récompenses. Que ferai-je mainte- « nant, lorsque la confiance a relevé mon courage, « et que la reconnaissance a fait de mes principes « mes devoirs? — Je serai ce que j'ai toujours été, « le défenseur du pouvoir monarchique *réglé par les* « *lois*, et l'apôtre de la liberté, *garantie par le pou-* « *voir monarchique*. Mon cœur suivra la route que « ma raison seule m'avait tracée, ou plutôt, malgré « des grâces inespérées, aucun sentiment nouveau « n'est entré dans mon âme. Confondue avec l'af- « fection et le respect, la reconnaissance s'y trou- « vait déjà. On a dit de la Divinité que travailler « c'est la prier. On doit dire des bons rois, que les « servir, c'est reconnaître leurs bienfaits. Au lieu de « perdre beaucoup de temps et beaucoup de pages « à rendre des actions de grâces, je continuerai « donc mes notes de circonstance avec une grande « activité; mais je voudrais esquisser en cet instant « un plan de conduite générale, à laquelle je mets, « je l'avoue, assez d'importance, parce qu'elle est le « fruit d'une longue et profonde méditation. Il s'agit « des rapports de la cour avec l'idole du jour, le « prétendu général de la constitution, le rival du « monarque, M. de La Fayette enfin. »

« Ici l'auteur examine s'il serait avantageux ou nuisible de composer avec La Fayette pour le choix des nouveaux ministres, car pour ceux qui gouver-

naient alors, leur conservation est, à son avis, incompatible avec la conservation de la monarchie. Il voudrait qu'on attaquât le décret qui défend de les prendre dans le sein de l'Assemblée. Si l'on parvenait à le faire rapporter, le roi aurait le moyen de faire porter son choix sur des hommes plus connus et ayant plus d'influence sur l'opinion ; mais, dans cette supposition, resterait toujours la question de savoir s'il serait nécessaire de faire intervenir La Fayette dans cette nomination.

« Pour résoudre ce problème, poursuit-il, j'ai dû « considérer quelles sont les bases du pouvoir de M. de « La Fayette ; quelle sera dans tous les temps sa « conduite ; ce qu'il pourrait contre les ministres qui « ne seraient pas de son choix, et ce que ces minis- « tres pourraient contre lui.

« Le moment approche où cet examen va devenir « indispensable, et le salut du royaume, le salut du « gouvernement monarchique tient en quelque sorte « au parti pour lequel on se décidera. Que sera cet hom- « me, devenu tout à coup d'intrigant souple, d'humble « courtisan, le gardien des rois, si rien ne l'arrête, « ne l'embarrasse dans sa carrière ? — Maître de « l'armée parisienne, et par cette armée de Paris, maî- « tre d'une grande partie des gardes nationales du « royaume ; pouvant disposer du pouvoir exécutif, « si les ministres sont de son choix ; par là de l'As- « semblée ; par là de l'armée ; par là des législateurs, « si des ministres dévoués à son ambition ne lui re- « fusent aucuns moyens d'influence, ne sera-t-il « pas le plus absolu, le plus redoutable dictateur ? »

« Lorsque la note que je cite ici fut remise au roi, M. de La Fayette avait fait arrêter les dispositions et le cérémonial de la fédération du 14 juillet. Mirabeau avait des inquiétudes sur le résultat de ce rassemblement, formé de députations de toutes les parties de la France. Ce jour-là, M. de La Fayette eut, en effet, un pouvoir immense. Toute la population du royaume fut à sa disposition ; mais l'affaire se borna à d'insignifiantes démonstrations, et cette solennité politique laissa cependant voir que la France était encore attachée à son roi. La popularité de M. de La Fayette, qui l'avait élevé si haut, commença à décliner à peu près de ce jour-là. Un mois plus tard, les cris d'*à bas La Fayette!* avaient succédé à ceux de *vive La Fayette!* — La conclusion de la note en question était qu'on ne devait pas consulter La Fayette sur le choix des ministres; mais cette conclusion est motivée, comme on le verra dans la note même, avec une grande impartialité.

« Le comte de Mirabeau aurait voulu une grande, une prodigieuse activité dans les défenseurs de la monarchie, et celui qui était le plus intéressé à la défendre, le roi, s'abandonnait à son apathie naturelle, qui lui avait fait faire sans regret les plus grands sacrifices. La reine avait bien un caractère actif et prononcé ; mais si elle avait le courage de Marie-Thérèse, elle ne réunissait pas au même point les grandes idées et la profondeur de vues de cette princesse. Elle détestait de se mêler d'affaires politiques. Elle voyait bien les dangers qui la menaçaient, mais l'espoir seul de les avoir écartés suffisait pour dis-

traire ses appréhensions, et la plus légère éclaircie au fond de l'horizon le plus chargé lui faisait oublier l'orage. D'ailleurs, comme je l'ai déjà fait observer, elle n'avait pas sur le roi l'empire qu'on lui attribuait. Mirabeau savait tout cela : aussi, dans ses notes, cherchait-il à exciter l'imagination de la reine, et à faire sentir indirectement au roi combien il lui importait de montrer personnellement plus d'énergie, et de s'appliquer davantage aux affaires. « Il « faut, » disait-il dans une note remise à la fin de juin 1790, « que le maître s'informe des affaires « à leur source; qu'il se mette à portée de les con- « naître sous tous les aspects; qu'il en sache plus « que les gens qui sont chargés de l'informer; qu'il « le sache plus tôt et plus sûrement, et qu'il puisse, « suivant les circonstances, ou se décider seul, ou « provoquer de lui-même les avis de ceux qui doi- « vent lui demander des décisions. »

« Pour faire réussir ses idées, il voulait une police secrète, organisée d'après un plan si vaste, qu'il était peut-être impossible à mettre à exécution. Quoi qu'il en soit, il n'est pas hors de propos d'en donner un aperçu : on jugera de l'ensemble en lisant le plan en entier dans ses notes. Toutes les pensées d'un homme tel que Mirabeau ne sont pas exemptes d'erreurs, mais elles méritent du moins d'être connues, surtout lorsqu'on se reporte aux temps extraordinaires où il écrivait.

« Dans les malheureuses circonstances où nous « nous trouvons (est-il dit dans la note en question), « où tout est soupçon, où tout est mal interprété, où

« les meilleures intentions sont calomniées, et où les « démarches les plus sages donnent lieu à des accu- « sations absurdes, ces malheureuses circonstances « exigent que le bien même ne s'opère qu'avec un « grand mystère. Ce n'est qu'en secret que le maître « peut y travailler; pour y travailler sûrement, il « faut que l'homme préposé à sa confiance (Mira- « beau parle de lui-même) puisse diriger ses con- « seils, les mouvements et les volontés du maître, « en même temps qu'il influera dans les départe- « ments.

« Il faut que deux hommes bien choisis dans cha- « que département soient engagés à faire parvenir « régulièrement à Paris, au centre commun, la no- « tice la plus étendue de ce qui se passera chez eux, « des dispositions des habitants, des personnes qui « cherchent à y maintenir des troubles, de leurs in- « térêts et de leurs vues; des personnes qui désirent « la paix et qui seraient propres à l'entretenir, et de « leurs moyens. »

« Telles sont les idées premières de ce plan agrandi plus tard par des idées nouvelles. C'était surtout à Paris, ville peuplée d'intrigants et d'hommes mal-intentionnés, que l'exécution d'un pareil plan offrait les plus grandes difficultés; aussi il se passa quelque temps avant qu'il pût y être organisé. En attendant, Mirabeau saisit les occasions de servir la monarchie dans l'Assemblée, ou de chercher à donner une direction plus fixe aux démarches du roi.

« Nous avons déjà dit qu'à cette époque la France pouvait être entraînée à faire la guerre contre l'An-

gleterre, par suite du *Pacte de Famille* qui la liait à l'Espagne. Le titre même de ce traité était devenu impopulaire, après la promulgation des articles de la Constitution, qui ne reconnaissaient plus le roi que comme l'exécuteur des volontés de la nation. Il était à craindre que quelque cerveau brûlé de l'Assemblée, en attaquant le titre du traité, ne fît rompre l'alliance, et ne transformât ainsi l'Espagne, notre alliée fidèle, en une dangereuse ennemie. Mirabeau le sentit, et il y eut plusieurs notes de lui à ce sujet, dans lesquelles il fit voir la nécessité de changer le Pacte de Famille en un simple traité d'alliance. Cette fois on l'écouta aux Tuileries et à l'Assemblée. Il traita cette question en qualité de rapporteur du comité diplomatique, et fit preuve en même temps de l'habileté d'un homme d'État et des talents d'un grand orateur. Il fut couvert d'applaudissements par ceux même qui n'étaient pas dans l'habitude de les lui accorder, et le projet de décret qu'il proposa fut adopté.

« Le duc d'Orléans, avant de demander, comme il le fit bientôt après, l'agrément de l'Assemblée pour rentrer dans son sein, avait informé de ce projet ses correspondants de Paris. La cour, instruite du prochain retour du prince, consulta Mirabeau sur ce qu'il y avait à faire. Il déclara, dans une note du 1er juillet, « que s'opposer à ce retour serait une « fausse mesure; d'abord, parce que s'il avait pris « décidément le parti de rentrer en France, on s'y « opposerait vainement; en second lieu, parce que « les obstacles qu'on y mettrait pourraient bien être

« regardés par le peuple comme une persécution de « la part de la cour, et transformeraient ainsi en vic- « toire remportée sur celle-ci un événement indiffé- « rent en lui-même. Le parti d'Orléans, à son avis, « n'existait plus, et le duc lui-même n'était plus sous « ce rapport qu'un fantôme incapable d'en impo- « ser. »

« Le parti connu sous le nom des Jacobins, » dit-il dans cette même note du 1er juillet, « n'a jamais été « celui du duc d'Orléans. C'est cependant le seul qui « puisse le rechercher, le seul dont il puisse s'étayer. « Or, cette probabilité, la seule à laquelle on doive « s'arrêter, indique parfaitement la conduite qu'il « faut tenir. — Il faut traiter le duc assez bien pour « qu'il n'ait pas à se plaindre de la cour. On l'anéan- « tit par cette conduite, parce que c'est lui ôter tout « moyen de se jeter dans un parti.

« Si, en continuant d'avoir des liaisons avec la « cour, il se jetait dans les Jacobins, son influence « serait beaucoup moindre, parce que son parti s'en « défierait.

« Si les Jacobins, malgré de telles liaisons, l'adop- « taient, ce parti se perdrait dans l'opinion des dé- « mocrates, outre que le prince n'est pas assez délié « pour savoir contenter son parti, si on ne lui four- « nit pas à la cour des prétextes de se plaindre.

« Dans tous les cas, si, n'ayant aucun prétexte de « se séparer de la cour, il se jetait en forcené dans « le parti des démocrates, on lui ôterait, en le mé- « nageant, le seul mérite qu'il peut avoir, celui d'un « prince persécuté.

« La mesure que l'on indique a encore d'autres « avantages. Le prince, à la cour, sera un embarras « de plus pour La Fayette. Ces deux ennemis, en « présence l'un de l'autre, se contiendront respec- « tivement.

« D'un autre côté, on ne sait pas assez jusqu'à « quel point, dans les événements que l'anarchie nous « prépare, il sera nécessaire de présenter pour ori- « flamme le nom d'un prince de la famille royale et « de l'enlever aux factieux. Une conduite modérée « est donc nécessaire sous ce rapport.

« Elle l'est d'autant plus qu'une persécution ap- « parente semblerait aujourd'hui l'ouvrage de La « Fayette et donnerait au premier pour amis tous « les ennemis du second, et que les esprits s'aigri- « raient de plus en plus ; qu'on donnerait un chef « au parti qui est sans chef; que La Fayette devien- « drait plus que jamais celui de la cour, et que, par « cela même, tout retour à un meilleur ordre de cho- « ses serait impossible. »

« On voit par cette dernière phrase que Mirabeau avait la conviction que La Fayette, chef de la cour, loin de la sauver, ne servirait qu'à la perdre.

« Les ménagements que l'on conseille, » ajoute Mirabeau, « ne sont d'aucun danger. Le duc est mé- « prisé dans les provinces; on y connait son inca- « pacité, sa légèreté. Paris connaît son immoralité. « Que craindre d'un tel homme? — La seule pré- « caution qu'il faut prendre est de ne pas lui donner « des forces qu'il n'a pas. Le servir, c'est l'affaiblir; « le ménager, c'est le tuer, lui et son parti.

« J'hésite d'autant moins à donner ce conseil, qu'il « sera toujours temps de changer de conduite selon « les circonstances ; mais, dans ce premier moment, « je crois que le roi devrait se borner à dire : *Je « vous vois, je vous verrai avec plaisir, mais je désire « que votre nom ne soit plus dans la bouche des fac- « tieux*. Cette marque de bonté du roi l'enchaînera ; « sa paix avec la cour ôtera toute espérance aux Jaco- « bins de s'en emparer ; la crainte de perdre ses « apanages dans un bouleversement le retiendra ; et « si La Fayette éprouve un embarras de plus, je ne « vois pas grand mal à cela. »

« Le roi et la reine trouvèrent les observations de Mirabeau justes, et auraient vraisemblablement suivi la marche qu'il conseillait dans sa note, sans une circonstance particulière qui vint tout changer. La première fois que M. le duc d'Orléans parut aux Tuileries, après son retour d'Angleterre, il y fut brutalement outragé par les plus fidèles serviteurs du roi. Ceux-ci ignoraient sans doute le plan de conduite que le roi et la reine s'étaient tracé par rapport à M. le duc d'Orléans, et ne virent en lui que le plus dangereux ennemi de leurs souverains. Aussi, au moment où il entrait aux Tuileries, un des plus fougueux serviteurs du roi accabla le prince d'injures et le suivit, en l'apostrophant de la manière la plus insultante, presque jusque dans le cabinet du roi. Le duc d'Orléans qui, à ce que l'on assura alors, était venu avec la ferme résolution de se soumettre franchement au roi, changea d'avis, et redevint dès ce moment l'ennemi le plus acharné de la cour.

« Dans une autre note, aussi du 1er juillet, Mirabeau dit que, s'il ne redoutait pas M. le duc d'Orléans personnellement, il entrevoyait cependant les mauvais tours que l'on pouvait jouer avec son argent. C'est dans la même note qu'il frappe, en passant et injustement, le duc de Liancourt (1).

« Par des indiscrétions du pesant Latouche, dit-il, « je suis contraint de me tenir pour presque assuré « que le duc de Liancourt intrigue contre les Tui- « leries. »

« A cet égard, ses craintes étaient mal fondées. Le duc de Liancourt pouvait bien, pour des ressentiments personnels, chercher à embarrasser la cour, mais il n'avait ni l'intention, ni les moyens de lui causer un grand dommage. Deux années plus tard, il voulut sauver le roi, et montra, dans cette circonstance, un généreux dévouement. Quoiqu'on ait beaucoup parlé de lui dans les Mémoires sur la révolution, parce qu'il a parlé lui-même sur toutes les questions et qu'il s'est mêlé d'une infinité de détails, on doit cependant le mettre hors de cause dans ce grand procès; car, si l'on excepte sa démarche auprès du

(1) François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld, duc de Liancourt, né en 1747. Grand maître de la garde-robe sous Louis XV et sous Louis XVI, chevalier des ordres. Député aux États-Généraux en 1789. Pair de France en 1814, avec le titre de duc de La Rochefoucauld, qu'il portait depuis la mort de son cousin, massacré à Gisors en 1792. Attaché aux idées libérales qu'il professa et pratiqua toute sa vie, il fut, en 1823, l'objet d'une mesure ministérielle qui le destitua en un jour de huit places ou fonctions philanthropiques qu'il remplissait gratuitement. Il mourut en 1827. Ses funérailles furent marquées par des scènes de violence qui blessèrent vivement tous ceux par lesquels il était justement honoré.

roi dans la matinée du 15 juillet 1789, on peut dire que son influence fut à peu près nulle, soit dans l'Assemblée, soit au dehors.

« On a vu qu'une des raisons de Mirabeau, pour ne pas contrarier le retour du duc d'Orléans, était que La Fayette, ayant dans ce prince un ennemi déclaré, dont il aurait à repousser les attaques, se trouverait embarrassé, et par conséquent moins libre de poursuivre ses intrigues contre la cour. Ce qu'avait prévu Mirabeau arriva. Quoi qu'on ait pu dire de la nullité de ses moyens personnels, M. le duc d'Orléans pouvait, dans l'occasion, susciter des embarras et créer des dangers à ses ennemis; c'est ce qu'il fit, je crois, à M. de La Fayette. Je n'ai pu observer de près la conduite de M. le duc d'Orléans, après son retour d'Angleterre; je m'en tiens donc à cet égard à ce qu'ont dit les Mémoires du temps, dont je ne chercherai ni à justifier ni à infirmer les assertions; mais ce que je sais très-bien, c'est que, depuis sa rentrée en France, la multitude, dirigée par certains chefs des Jacobins, et qui, jusque-là, avait fait *chorus* avec la bourgeoisie, pour célébrer le héros des deux mondes, s'en sépara et le hua bientôt avec autant de fureur qu'elle l'avait applaudi avec enthousiasme. Cette impression ne fut jamais effacée. L'indifférence, au moins, qu'après le 10 août 1792 les soldats montrèrent pour leur général, en est la preuve.

« J'arrive maintenant à une circonstance particulière des rapports de Mirabeau avec la cour. On en a parlé d'une manière vague, et elle n'a jamais été bien connue. Jusque-là, ces rapports n'avaient eu

d'autres résultats que de tenir Mirabeau sur une meilleure ligne, quand il parlait à l'Assemblée nationale, et de fournir au roi des conseils dont il ne faisait pas grand usage. Le comte de Mirabeau gardait le plus profond secret sur ses relations avec la cour, tout en continuant à voir souvent M. de Mercy chez moi. Un jour, celui-ci crut s'apercevoir qu'il désirait avoir une audience secrète du roi ou de la reine, dans la pensée qu'une conférence personnelle aurait sur leurs déterminations une influence plus puissante que toutes les notes qu'il fournissait, et assurerait mieux la confiance qu'on avait en lui. Le comte de Mercy adopta cette idée et engagea la reine à s'y prêter. Elle y consentit. Dès lors il ne fut plus question que d'arranger cette entrevue de la manière la plus prudente. Après quelques retards, causés par les circonstances du moment, on convint qu'elle aurait lieu, le 3 juillet 1790, au palais de Saint-Cloud, où la cour se trouvait alors. Mirabeau, pour couvrir sa démarche, alla coucher hors Paris, à Auteuil, chez sa nièce, Mme d'Aragon, et de là il se rendit, à l'heure indiquée, dans l'appartement de la reine, où se trouvait aussi le roi. Grâce aux mesures qu'on avait prises, cette entrevue resta assez secrète, ou ce qui en transpira fut si vague que, dans le public en général, on n'y crut pas.

« La première fois que je revis la reine après cette entrevue, elle m'assura tout de suite qu'elle et le roi y avaient acquis la conviction du dévouement sincère de Mirabeau à la cause de la monarchie et à leurs personnes. Elle me parla ensuite de la première

impression qu'avait faite sur elle l'apparition de Mirabeau. Il y avait à peine neuf mois qu'on lui avait dépeint cet homme comme un monstre farouche, dirigeant une bande de brigands venus à Versailles pour l'assassiner. Elle se rappelait ses gardes égorgés en la défendant, son palais envahi par des scélérats qui demandaient sa tête, et involontairement le souvenir de Mirabeau, dominant toute cette scène, lui revenait à la mémoire. Quelque persuadée qu'elle fût déjà de son erreur à cet égard, des impressions aussi profondes s'effacent difficilement, et la reine m'avoua qu'au premier moment où elle vit Mirabeau, un mouvement d'horreur et d'effroi s'empara d'elle, et elle en fut tellement agitée qu'elle en ressentit plus tard une légère indisposition.

« Quant à Mirabeau, il ne me parlait que de l'agrément de cette entrevue. Il était sorti de Saint-Cloud, enthousiasmé. La dignité de la reine, la grâce répandue sur toute sa personne, son affabilité lorsque, avec un attendrissement mêlé de remords, il s'était accusé lui-même d'avoir été une des principales causes de ses peines, tout en elle l'avait charmé au delà de toute expression. Cette conférence lui inspira un nouveau zèle et augmenta encore son ardeur à réparer ses torts. « Rien ne m'arrêtera, me dit-il; je périrai « plutôt que de manquer à mes promesses. »

« Il ne fut pas moins touché de la calme résignation du roi et de la modération de ses vues sur le rétablissement de l'autorité royale. Il me dit encore à cette occasion que, si Louis XVI avait eu des ministres plus habiles, il eût été bien facile, avec son

caractère donné, de prévenir les maux causés par la révolution.

« Le roi, de son côté, conçut une confiance encore plus exagérée dans le secours que lui apportait Mirabeau, et s'abandonna trop à la sécurité que lui inspira cet appui.

« Au moment où cette entrevue augmentait l'ardeur de Mirabeau, un article dans le journal nommé l'*Orateur du Peuple* dénonça Mirabeau comme ayant fait une course à Saint-Cloud, en insinuant qu'il devait avoir vu la reine. Ce journal fut remis au comité des recherches de l'Assemblée nationale, qui ne put rien découvrir. Mirabeau avoua qu'il avait effectivement fait une course hors de Paris, pour aller voir sa nièce, Mme d'Aragon, et les choses en restèrent là, après qu'on eut toutefois, pendant quelques jours, crié dans les rues de Paris: *La grande trahison de M. de Mirabeau.* — Triste temps que celui où on accusait de trahison un membre de l'Assemblée nationale pour avoir vu son souverain; et c'est cependant cette époque qu'on appelait celle de la liberté et de l'égalité!

« Mes rapports dans cette pénible entreprise se multipliaient de plus en plus. Je voyais Mirabeau à chaque instant; nous nous écrivions souvent jusqu'à deux fois dans un jour, ainsi que le prouvent les nombreux billets de lui et de moi, qui se trouvent parmi les pièces. Je recevais fréquemment, par l'archevêque de Toulouse et quelquefois par le comte de Mercy, des messages de la reine, qui m'invitait à me rendre près d'elle. J'ai lieu de croire que le roi et la

reine avaient en moi autant de confiance *qu'il leur était possible* d'en avoir en quelqu'un dans ce temps-là, et je me sers de cette expression, parce qu'il est assez connu qu'ils n'ont jamais accordé leur confiance *entièrement* à personne. Ils avaient chacun, à droite et à gauche, leurs confidences particulières. Un avis, accepté d'un côté, était débattu et souvent rejeté de l'autre; les mesures énergiques s'affaiblissaient dans leur exécution par des changements faits en contradiction avec l'esprit qui les avait dictées, et il résultait de tout cela une indécision et une lenteur vraiment décourageantes. J'ai déjà dit, et je répéterai encore, que cette confiance flottante, incertaine, quelque nuisible qu'elle fût à a cause royale, n'avait rien que de naturel de la part de personnes placées comme l'étaient alors le roi et la reine, entourés d'embûches de toutes sortes, et sans cesse victimes des trahisons les plus inattendues. (1)

« Mes fréquentes visites aux Tuileries et mes relations chez moi avec des personnes connues pour leur attachement au roi et à la reine pouvaient, devaient même être remarquées, et finir par créer des embarras personnels. Mais l'espoir de réussir dans une aussi importante entreprise soutenait le courage de ceux qui s'y étaient engagés. Je dois dire cepen-

(1) Nous ne croyons pouvoir mieux justifier cette observation du comte de La Marck, qu'en donnant en note une lettre déjà publiée, et écrite, quelques mois plus tard à la vérité, par la reine Marie-Antoinette, au comte de Mercy. Cette lettre peint à merveille les embarras de la situation de cette malheureuse princesse. (Voir la note 16.)

dant que cet espoir allait chaque jour s'affaiblissant en moi, et qu'une inquiétude de plus en plus prononcée prenait sa place.

« L'idée que j'avais eue dans le principe, de sortir de ces périlleux embarras et de retourner dans mon pays, me revenait quelquefois à l'esprit. Mais je la repoussais promptement; mon attachement pour la reine me retint près de sa personne, m'enchaîna à ses dangers, et ma dernière pensée était toujours de ne pas l'abandonner, et de continuer, quoi qu'il pût arriver, les services qu'elle attendait de moi.

« Mirabeau ne cessait de me dire et de répéter dans ses notes qu'il fallait absolument que le roi changeât son ministère, et sortît de Paris, où il devait s'attendre, s'il y restait, aux plus déplorables excès contre lui et contre la famille royale. Toutes les fois que je voyais la reine, je tâchais de lui persuader qu'il fallait suivre ces conseils; mais elle était moins effrayée de l'avenir que moi. Son caractère bienveillant la portait à croire que nous exagérions la perversité de ses ennemis, et elle se persuadait aisément que tout ce que le roi pouvait perdre dans la lutte, c'était quelques prérogatives de son pouvoir royal. Toutes nos ressources se concentrèrent donc dans le comte de Mercy. Le point capital que Mirabeau voulait atteindre était le changement du ministère. En effet, dès qu'il avait été reconnu que Mirabeau ne pouvait s'entendre avec les ministres, et que le roi même avait exigé qu'il n'eût aucune communication avec eux, il était impossible de croire, quelque confiance qu'on pût avoir dans les combinaisons de Mirabeau, qu'il

réussit jamais dans ses efforts pour rétablir l'autorité constitutionnelle du roi, sans le changement du ministère. Le comte de Mercy sentait, aussi bien que nous, l'importance de cette mesure; il essaya de la faire adopter par la cour; la reine, qui avait toute confiance dans ses conseils, finit par être convaincue, mais il éprouva une résistance insurmontable de la part du roi. Celui-ci avait autour de lui des gens qui lui donnaient d'autres conseils; toujours indécis, ne sachant jamais prendre de lui-même une délibération, ni la suivre avec persévérance, il écoutait tous les avis, et, voulant profiter de tous, il n'en suivait aucun complétement, ou adoptait le plus mauvais (1).

« L'indécision du roi jetait tous ses véritables amis dans la plus grande perplexité : plus j'avançais, plus ma position devenait embarrassante, et, malgré mon attachement pour la reine, je me serais probablement vu forcé de quitter l'Assemblée et la France à cette époque (septembre 1790), sans un incident qui survint alors, et qui m'y enchaina pour longtemps. Le comte de Mercy, qui, depuis le commencement des relations de la cour avec Mirabeau, n'avait pas cessé d'y intervenir, fut obligé de quitter Paris et de se rendre à La Haye, où l'empereur Léopold l'avait chargé de traiter avec l'Angleterre sur les moyens de reprendre possession des Pays-Bas, et pour déterminer les conditions qui garantiraient cette posses-

(1) Nous avons réuni dans une seule note les diverses appréciations faites du caractère de Louis XVI par quelques écrivains dont les idées nous ont paru le plus rapprochées de la vérité. (Voir la note 17.)

sion à la maison d'Autriche. Le comte de Mercy, auquel j'avais communiqué mon projet de me retirer, insista pour que je restasse à Paris, dès qu'il apprit que lui-même devait s'en éloigner. La reine voulut bien joindre ses instances aux siennes : mon devoir était tracé et me commandait de ne plus hésiter. Je cédai donc, et il fut convenu que, pendant l'absence de M. de Mercy, qui ne devait être que temporaire, je le tiendrais régulièrement informé de tout ce qui se passait entre la cour et Mirabeau, et de la marche des événements.

« Ces arrangements pris, le comte de Mercy quitta Paris, où il ne revint plus jamais. Le comte de Mirabeau eut de vifs regrets de son départ; il avait beaucoup espéré de son influence sur le roi et la reine, et de plus, les rapports continuels qu'ils avaient eus ensemble dans les derniers temps, lui avaient inspiré une opinion avantageuse du grand sens de M. de Mercy, et de la droiture de son noble caractère.

« Ne pouvant déterminer le roi à changer son ministère, il fallait au moins l'amener à faire choix d'un de ses ministres pour lui confier les relations secrètes qui existaient entre lui et Mirabeau, et s'aider de son appui pour en tirer parti. La pensée du comte de Mercy s'arrêta sur M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, avec lequel, en sa qualité d'ambassadeur, il avait eu des relations suivies, et dont il avait été à même d'apprécier les sentiments. Il savait que, si M. de Montmorin avait commis plus d'une erreur depuis le commencement de la révolution, c'était à la suite de M. Necker, dans lequel il avait une

confiance qu'on pouvait appeler obligée, le roi lui ayant prescrit de ne pas s'écarter de la route que lui indiquerait ce ministre.

« Ce point étant convenu, le comte de Mercy vit M. de Montmorin, et eut avant son départ une conférence avec lui chez moi. Il lui laissa espérer que la reine lui donnerait sa confiance, et me recommanda de faire tout ce que je pourrais pour dissiper les préventions qu'on avait inspirées à Sa Majesté contre M. de Montmorin.

« Je connaissais M. de Montmorin, sans avoir jamais eu de rapports d'affaires avec lui, et dans cette conférence il exprima son dévouement pour le roi et la reine dans des termes dont il n'était pas permis de suspecter la sincérité, et je vis bien qu'il suivrait, sans s'en écarter, la direction qu'on lui donnerait. C'était un homme d'un jugement sain, d'un esprit assez distingué, mais d'un caractère timide, et qui ne pouvait faire usage de ses facultés et de sa bonne volonté qu'autant qu'il était conduit à la lisière, à peu près comme un enfant. Nous nous entendîmes très-bien dès cette première entrevue, et je n'ai eu personnellement qu'à me louer beaucoup des relations intimes que j'ai entretenues avec lui jusqu'à mon départ de France.

« La première fois que je vis la reine, après le départ du comte de Mercy, je lui rendis compte de ma conversation avec M. de Montmorin, et je n'hésitai pas à me rendre garant des bonnes intentions de ce ministre. Je n'eus point de peine à la persuader sur ce point; mais elle m'objecta la faiblesse de son

caractère, et elle doutait, à cause de cela, qu'on pût en tirer un très-utile parti. Je lui fis comprendre cependant que, tant que le roi ne ferait pas entrer dans le conseil un ministre sur la capacité et le caractère duquel on pût entièrement se reposer, et qui marchât en même temps de concert avec Mirabeau, il était indispensable de se servir de M. de Montmorin, dont les intentions étaient pures et le dévouement certain. Enfin, j'obtins d'elle qu'elle le verrait en particulier. Dans cette audience, elle assura à M. de Montmorin qu'elle n'avait jamais douté de son dévouement pour le roi, qu'elle lui pardonnait sa trop facile soumission aux volontés de M. Necker, parce qu'elle savait qu'il n'avait fait en cela qu'obéir au roi, et qu'à partir de ce moment elle comptait entièrement sur lui.

« Ces assurances de la reine rendirent M. de Montmorin fort heureux : il avait été très-peiné qu'on eût pu le soupçonner d'être un violent révolutionnaire, et douter de son attachement pour le roi. Quant à moi, il me témoigna la plus vive reconnaissance du service que je venais de lui rendre auprès de la reine. Il me supplia de l'éclairer de mes conseils, avec un abandon qui m'inquiéta bien plus qu'il ne me flatta. L'importance de mon rôle depuis le départ de M. de Mercy, et la responsabilité qui me poursuivait dans des affaires aussi compliquées et aussi dangereuses, étaient bien de nature, en effet, à causer de graves inquiétudes. J'avais à répondre tout à la fois et de la fidélité de Mirabeau qui s'était engagé, sous mes auspices, dans une entreprise dont il pouvait se

dégoûter, et des services de M. de Montmorin, dont je ne pouvais garantir que les bonnes intentions. — Enfin il s'agissait du salut du roi, de la reine, de la France. En voilà, je crois, plus qu'il n'en fallait pour frapper d'anxiété l'homme le plus présomptueux, et la présomption n'entre point dans mon caractère.

« Malgré nos instances, on ne voyait aucun changement dans le système de conduite de la cour ; c'était toujours la même apathie, la même insouciance ; on y vivait au jour le jour. De son côté, Mirabeau, tout en sonnant l'alarme pour l'avenir, se bornait à donner des notes sur les hommes et les questions sur lesquels on l'interrogeait. Il aurait voulu diriger les Tuileries d'après le système qu'il avait combiné, et les Tuileries lui demandaient des conseils qu'ordinairement on ne suivait pas. Sur tout cela il avait fini par prendre presque son parti, et, s'il éprouvait de la contrariété de n'être pas mieux écouté, il s'en consolait par les avantages qu'il retirait de ses mystérieux rapports. Je n'entends cependant nullement faire croire que, retranché dans ses jouissances personnelles, il était indifférent à ce qui se passait autour de lui. Son insouciance à lui n'était qu'apparente. Les notes qu'il adressait à la cour prouveront suffisamment qu'il ne s'aveuglait pas sur les dangers du moment. J'étais témoin de ses gémissements sur l'inaction de la cour, qui lui inspirait les plus sinistres prédictions. Il entrevoyait la fin malheureuse qui menaçait le roi et la reine, et c'était alors, plus que jamais, qu'il me répétait sa terrible phrase : « Vous le verrez, la populace battra leurs cadavres. »

« Le 13 août 1790, la cour reçut de sa part une note propre à la glacer d'effroi :

« Quatre ennemis, y dit-il, arrivent au pas re-
« doublé : l'impôt, la banqueroute, l'armée, l'hiver.
« Il faut prendre un parti. Je veux dire qu'il faut se
« préparer aux événements, en les attendant, ou
« provoquer les évenements, en les dirigeant. En
« deux mots, la guerre civile est certaine et peut-
« être nécessaire. Veut-on la recevoir, ou la faire ?
« — ou, peut-on et veut-on l'empêcher? — Ques-
« tions de la plus suprême importance, et sur les-
« quelles il faut enfin se décider, et que l'on ne peut
« traiter que dans une conférence aussi longue et
« aussi libre qu'il est nécessaire pour qu'elles soient
« approfondies et résolues. Je demande cette con-
« férence, quelque difficile et périlleuse pour moi
« qu'elle puisse être. Comme je dois donner des pa-
« roles et en recevoir; comme il me faut, sur le but
« et la nature des moyens, quelques mots que l'on
« n'écrit pas, cette conférence est indispensable. »

« Après ce début, l'auteur de la note, persuadé que la crise va commencer, jette en avant quelques moyens qui peuvent la rendre favorable. C'est la formation de quelques éléments d'armée placés de distance en distance, et un choix d'officiers sur lesquels on pût compter. Les Suisses entraient pour beaucoup dans son système : il comptait sur cette troupe; le 10 août 1792 a prouvé qu'à cet égard il voyait fort juste.

« Loin de craindre la guerre civile, Mirabeau la considérait comme un moyen de sauver le roi qu

selon lui, était perdu sans ressources, s'il continuait à résider à Paris. Mais il redoutait la guerre étrangère : elle devait, à son avis, achever de mettre le royaume en combustion, parce que rien ne pouvait en garantir le succès, et que les factieux ne manqueraient pas de faire retomber sur le compte du roi tous les maux qu'elle traînerait à sa suite.

« Les insurrections de chaque jour, que provoquait le parti démagogique, épouvantaient la cour, toujours poursuivie par le souvenir des journées des 5 et 6 octobre. Quant à Mirabeau, il ne s'en inquiétait nullement, et recommandait à la reine, dans ses notes, de n'en avoir aucun souci. Toutes ces insurrections, selon lui, ne pouvaient que dépopulariser M. de La Fayette dans l'esprit de ceux qu'il était obligé de comprimer, et dans celui des gens sages qui en attribuaient la cause à la fausse direction donnée par le commandant en chef de la garde nationale. En partant de ce raisonnement, il revenait à la nécessité de se ménager une garde particulière et de sortir de Paris. Mais il ne voulait pas que le roi s'éloignât d'abord plus loin que Fontainebleau. La distance de cette ville à la capitale est à peu près de quinze lieues. Dans le cas d'une insurrection sérieuse, les insurgés n'auraient pu faire ce trajet aussi facilement que celui de Paris à Versailles. Il est douteux même qu'on eût pu entraîner aussi loin un grand amas de populace, et, dans tous les cas, le roi, entouré d'une garde fidèle, aurait été en état de le repousser ou de se soustraire à ses violences.

« Il en est des débordements populaires comme

des torrents : on ne peut faire cesser leur cours désastreux qu'en remontant jusqu'à leur source. Or la source des maux qui désolaient déjà, et qui menaçaient la France, était dans l'Assemblée nationale. Cette Assemblée avait pris une fausse direction, moins par la volonté de la majorité de ses membres que par l'influence d'une trentaine de factieux qui, maîtres des mouvements populaires, avaient pris sur elle un ascendant dont elle ne pouvait se débarrasser. C'était donc cette Assemblée qu'il fallait rendre meilleure, ou détruire comme corps politique, si on ne pouvait lui faire prendre une direction favorable à la monarchie. On voit dans toutes les notes de Mirabeau, que c'est là le but qu'il voulait atteindre. Il n'oubliait jamais de faire remarquer au roi et à la reine les fautes de cette Assemblée, et de leur indiquer les mesures qu'ils avaient à prendre pour les faire tourner à leur profit. Mais il avait soin de les avertir en même temps qu'il fallait renoncer pour jamais à l'ancien régime, parce qu'il serait impossible d'y ramener la nation. C'est par la révolution que le roi devait régner, mais en arrêtant ses excès et en supprimant celles des institutions qu'elle avait créées, qui paralysaient le pouvoir exécutif et le mettaient dans une dépendance incompatible avec l'unité monarchique. Dans une note du 12 septembre 1790, Mirabeau éveillait l'attention de la cour, surtout sur cet objet, et prédisait les maux incalculables qu'entraînerait, dans des circonstances aussi déréglées, l'inaction du ministère ; mais ses prophéties ne furent pas écoutées.

« Mirabeau aurait voulu que le roi provoquât le rappel du décret qui lui interdisait de choisir ses ministres parmi les membres de l'Assemblée, et demandât en même temps pour les ministres le droit d'assister et de prendre part aux délibérations de l'Assemblée. Par ce moyen, les causes des maux qui affligeaient le pays auraient été publiquement dévoilées par les ministres. Ceux-ci auraient accoutumé l'Assemblée à entendre la voix de la raison ; ils auraient rallié autour d'eux les hommes de bien et tous ceux qu'effrayait l'anarchie. Le peuple, à son tour, aurait été disposé à écouter des conseils donnés sous cette forme, et à suivre la direction qu'on lui aurait indiquée.

« J'ai retrouvé dans mes papiers une note sur ce sujet, que je remis moi-même à la reine, et que j'avais rédigée à sa demande, pour qu'elle pût faire valoir près du roi la recommandation de Mirabeau, indépendamment des arguments que celui-ci avait présentés. Je la transcrirai ici. Elle établit assez bien la manière dont je croyais qu'il fallait envisager la position de Mirabeau et les services qu'il était possible d'attendre de lui. La voici :

« Mirabeau voit devant lui une grande carrière « ouverte pour vingt ans, et dans laquelle il sera tou- « jours assuré d'entrer, celle des législatures. C'est « là que l'appellent ses talents ; c'est là qu'il se croit « plus fort même que les ministres ; c'est là aussi « que son intérêt personnel lui présente un moyen « continuel de se soutenir, même sans fortune. « D'après cela, il sera très-difficile, peut-être même

« intraitable, sur l'importante question de la réélec-
« tion. — D'un autre côté, l'incertitude de sa réélec-
« tion en Provence, et l'envie de se faire élire à
« Paris, le portera peut-être à ménager cette infer-
« nale capitale, et à la faire préférer pour le lieu où
« la prochaine législature devra être rassemblée. —
« Je ne vois qu'un seul moyen de diriger l'ambition
« de cet homme, c'est d'en changer le cours. On
« s'est occupé de sa fortune, il faut s'occuper de sa
« gloire; on lui a fait espérer d'être ministre, il faut
« qu'il soit convaincu qu'il le sera. Il faut qu'il le
« soit, au point qu'il ne puisse exister sur cela dans
« son esprit aucun germe de méfiance. Alors on
« pourra tout obtenir de lui.

« J'avais toujours annoncé qu'on serait plus con-
« tent de Mirabeau, lorsqu'on lui offrirait plus de
« moyens d'être utile; j'avais regardé comme le plus
« puissant de ces moyens, celui de le faire agir de
« concert avec un membre dans le conseil, qui fût
« sincèrement dévoué au roi. On doit voir aujour-
« d'hui que je ne me suis pas trompé. J'ose même
« prédire que l'entrée de M. de Mirabeau dans le
« ministère serait une véritable conquête pour l'au-
« torité royale. »

« Le roi parut écouter les avis de Mirabeau sur le rappel du décret dont je parlais plus haut : il avait assez de rectitude de jugement pour en sentir l'importance; mais pourtant il ne donna aucune suite à ce conseil, malgré l'opiniâtreté que Mirabeau mettait à le donner.

« Quel que soit le résultat d'une pareille démarche

« de la part du roi, dit-il dans une de ses notes, elle « ne peut que lui être utile. Le choix des ministres « parmi les membres de l'Assemblée serait encore « plus avantageux au pays qu'à l'autorité royale. Le « roi aura donc, de son côté, la justice, l'intérêt « public, les véritables principes, les suffrages des « hommes éclairés. Vint-on à échouer, les suites du « refus retomberaient sur l'Assemblée. C'est à elle « que tous les esprits sages imputeront les fautes « d'un ministère qu'elle n'aura pas permis de choi- « sir parmi les hommes qui réuniraient à la fois la « confiance de la nation et celle du roi. Lorsqu'on « ne peut pas obtenir le bien, faire faire une sottise « à ses adversaires a son côté avantageux (1). »

« Dans nos rapports particuliers, Mirabeau se montrait bien découragé du peu de succès de ses conseils; parfois il ne pouvait retenir son humeur. « Dois-je encore envoyer des notes? m'écrivait-il. « — A quoi bon, puisqu'on ne m'écoute pas? — « Que veut-on de moi? — Désire-t-on que je change « de rôle? Je suis prêt à le faire. Je serai fidèle à « l'engagement que j'ai pris de défendre la cause du « roi, et, dans quelques circonstances que je me « trouve, je ne manquerai pas à ma parole. »

« Malgré ce découragement qui s'emparait de lui par moments, le noble espoir de rendre la vie au pouvoir royal dépérissant le ranimait toujours. Plu-

(1) Il ne sera pas sans intérêt de comparer avec cette note une lettre confidentielle que Mirabeau écrivait à cette époque, sur le même sujet. (Voir la note 18.)

sieurs notes font preuve de son habileté et de son zèle infatigable. Il se mêle cependant parfois des erreurs dans ses doctrines. Quelquefois, comme dans la note du 14 octobre, il énonce ses idées sur l'ordre constitutionnel en général, et fait une espèce de profession de foi politique. On remarquera dans cette note qu'il ne compte pas parmi les prérogatives de la couronne l'initiative pour la confection des lois, ni la faculté de dissoudre le corps législatif. Il me semble que, surtout sans cette dernière prérogative, tôt ou tard, la royauté doit succomber. Mirabeau ne divisait pas non plus le corps législatif en deux chambres; il ne veut ni de noblesse, ni d'un corps de clergé; il rejette tous les priviléges, quels qu'ils soient. Je me rappelle, à cette occasion, que le baron de Wimpffen, homme spirituel et passablement original, ayant à donner son avis sur l'établissement de la constitution, proposa d'instituer une *démocratie royale*. Je crois qu'il ne voulait par là que persiffler sur ce qu'on faisait alors; mais, au fond, le système exposé par Mirabeau, dans la note du 14 octobre, n'est pas fort différent d'une pareille démocratie. Il est d'ailleurs en contradiction manifeste avec tout ce que je lui avais entendu soutenir précédemment; aussi je ne m'explique pas le motif qui a pu lui dicter une partie de cette note, dans laquelle cet homme, malgré ses sentiments monarchiques, et je dirai même aristocratiques, paraissait ne pas prévoir que sa théorie, mise en pratique, aurait infailliblement enseveli le trône sous les débordements de la démocratie.

« J'éprouvais, moi aussi, du découragement en voyant l'apathie de la cour, et un profond dégoût de la marche que prenaient les affaires publiques. Je ne crains pas d'avouer que, par caractère, je suis partisan de l'ordre et des principes d'autorité, et que, par goût, je suis aristocrate, sans m'arrêter à la signification injurieuse donnée à ce dernier mot pendant la révolution française. La réflexion et l'étude de l'histoire m'ont cependant enseigné combien les idées de liberté flattent, séduisent et enflamment les hommes, et je sais faire la part de ces idées en matière de gouvernement. De tout temps, on s'en est servi comme du plus puissant levier pour agiter les hommes et les entraîner dans des révolutions. Un autre levier a été employé dans la révolution de France, celui de l'égalité, levier d'autant plus dangereux qu'il n'existe pas de nation aussi généralement vaine et envieuse que la nation française, et l'on sait assez quel parti on a tiré de cette disposition pour enflammer l'esprit des masses dès le début de la révolution.

« C'étaient ces questions et tout ce qui s'y rattachait qui formaient souvent les sujets de mes conversations avec Mirabeau. Dans le fond, il partageait assez mes sentiments sur la fausse interprétation qu'on donnait alors aux mots de liberté et d'égalité; mais il se laissait facilement aller à tout ce que ces deux mots prêtaient de brillant à l'enthousiasme de son éloquence, et ce penchant pour les effets éloquents était le funeste ennemi que j'avais sans cesse à combattre en lui. J'avais adopté avec lui une certaine

méthode de discuter que je croyais la plus propre à déjouer ses entraînements, et à le ramener à des idées nettes sur chaque chose. Je cherchais toujours à être sec, positif, à présenter la raison, si je puis m'exprimer ainsi, toute décharnée et dépouillée de brillants ornements. Ainsi, lorsqu'il s'était bien enflammé à propos de la dignité de l'homme, de ses droits, de ses priviléges; qu'il avait peint l'espèce humaine avec enthousiasme et sous des traits qui, à mon avis, la grandissaient trop, je commençais par établir une sorte de réduction dans ses calculs. Je retranchais les femmes, les enfants, la classe des paysans ignorants, les artisans, les gens adonnés au vice, etc., etc., et, après avoir ainsi réduit une nation à la très-petite portion dont il fallait ensuite évaluer les facultés morales, je me mettais à déduire ceux qui manquent de raisonnement, ceux qui ont des idées fausses, ceux qui comptent avant tout leurs propres intérêts, ceux qui sont privés d'éducation et des connaissances mûries par la réflexion, et je lui demandais alors si les hommes qui méritent qu'on parle d'eux avec dignité et respect ne se trouvaient pas réduits à un nombre étonnamment petit. Or, d'après mon principe, je soutenais qu'il fallait gouverner les hommes *pour eux* et non *par eux*, c'est-à-dire, pas par l'opinion de la multitude, et j'établissais, par des citations historiques et par les exemples que malheureusement nous avions sous les yeux, que la raison et le bon sens fuient les hommes à mesure qu'ils sont réunis en plus grand nombre.

« Le comte de Mirabeau était ordinairement d'une

extrême bonne foi dans nos discussions : il admettait donc qu'il y avait de la justesse dans ma manière de voir; mais il en revenait toujours à la nécessité de flatter les peuples pour les gouverner. Il ne pouvait se détacher des engagements qu'il avait pris en public au nom de cette liberté séduisante et illusoire qui lui avait fourni de si beaux mouvements oratoires. Quant à l'égalité, elle lui paraissait complétement absurde dans le sens que les meneurs du jour lui attribuaient. « C'est, disait-il, un violent paroxisme « de la maladie révolutionnaire (1). »

« Une fois, je lui rappelai les paroles que Bacon, le plus grand génie moderne, applique à la religion : « *Un peu de philosophie en éloigne; mais beaucoup* « *de philosophie y ramène.* » — Eh bien, lui dis-je, ce que Bacon dit de la religion, je le dis, moi, de la plupart des institutions humaines. Il n'y en a aucune que le moindre rhéteur ne puisse attaquer avec une apparence de succès; mais ce succès sera toujours anéanti par la forte raison de l'homme d'État habile et profond qui saura défendre les bases de l'ordre social. — « Bravo! bravo! s'écria Mirabeau; mais ce

(1) Nous donnerons ici l'extrait d'une lettre écrite à la même époque par Mirabeau à un de ses amis intimes, à propos du décret du 19 juin 1790, qui prononça l'abolition des titres nobiliaires :

« Je pense précisément comme vous sur le décret des titres, li- « vrées, etc. Ce qu'il est le plus impossible d'arracher du cœur des « hommes, c'est la puissance des souvenirs. La vraie noblesse est en « ce sens une propriété aussi indestructible que sacrée. Les formes « varieront, mais le culte restera. Que tout homme soit égal devant « la loi; que tout monopole, surtout moral, disparaisse; *tout le reste* « *n'est que déplacement de vanité.* » (*Lettre du comte de Mirabeau au major de Mauvillon, du 4 août* 1790, page 519.)

« n'est plus de cela qu'il s'agit maintenant. Aucun « homme seul ne sera capable de ramener les Fran- « çais au bon sens ; le temps seul peut rétablir l'or- « dre dans les esprits ; avec eux il ne faut jamais ni « présumer, ni désespérer. Aujourd'hui les Français « sont malades, très-malades ; il faut les traiter avec « précaution. »

« Ses notes pour la cour n'étaient ordinairement que le commentaire de cette dernière pensée : ses conseils étaient toujours calculés pour arriver à rendre de la force à l'autorité, afin qu'elle pût faire le bien, ou à diminuer au moins les moyens d'attaque de ses ennemis.

« C'est ainsi que, lorsque les comités de l'Assemblée s'étaient réunis et délibéraient sur la question de savoir si l'on ne demanderait pas au roi le renvoi de ses ministres, en déclarant qu'ils avaient perdu la confiance de la nation, Mirabeau représenta, dans sa note du 16 octobre 1790, qu'il était de la plus grande importance de prévenir une pareille déclaration, et insista pour que les ministres donnassent eux-mêmes leur démission. Il revient sur le même sujet dans la note du 18 octobre, et traite avec beaucoup de profondeur la question de l'influence de l'Assemblée sur la nomination des ministres.

« Tout en s'occupant de cet important objet, Mirabeau, dont l'œil perspicace pénétrait partout, parvint à découvrir une des causes qui faisaient souvent rejeter par la cour ses conseils les mieux combinés. Un jour, je reçus de lui la lettre suivante, qu'on trouvera aussi parmi les pièces, et qui fut

écrite en même temps que la note du 18 octobre, qu'il m'envoyait.

« Pour vous seul : »

« Je viens de découvrir le secret infiniment impor-
« tant que vous me garderez, mais qui est mal cou-
« vert, puisque je l'ai dévoilé. C'est Bergasse qui
« conseille en ce moment et qui pousse la cour. J'ai
« même (et ceci est capital au plus haut degré) la
« copie de la lettre que le roi doit écrire à l'Assem-
« blée. Cette lettre, vraiment extravagante, politique-
« ment parlant, est tellement téméraire, que le plus
« audacieux des hommes, à la place du roi, ne
« l'écrirait pas, s'il était dans son bon sens ; cette
« pièce ne m'était pas connue lorsque j'ai fait la note,
« et je n'y ai raisonné qu'en thèse générale, et non
« dans la connaissance et le développement de cette
« proposition particulière. Pourtant, en la recevant,
« j'y ai adapté quelques mots, mais vagues, parce
« que je n'ai pas voulu avoir l'air, avec la cour, de
« connaître l'anecdote de Bergasse, avant d'en avoir
« causé avec vous ; car je ne ferai pas la sottise que
« fait le royal bétail, et, quand je reconnais les lu-
« mières, la droiture et le dévouement d'un homme,
« je ne me déciderai à rien de grave sans le consulter,
« et je ne le consulterai pas toujours pour ne jamais
« rien faire de ce qu'il dit. C'est donc au baquet
« mesmérique (1), c'est donc sur le trépied de l'illu-
« mination, qu'ils vont chercher un remède à leurs

(1) Allusion à ce que M. Bergasse avait été un des partisans les plus ardents du système de Mesmer.

« maux. — Bon Dieu! quelles têtes, qui ne peuvent « pas se dire : l'auxiliarité de ces gens-là, secondée « de toute notre puissance, n'a pu balancer un « moment le combat, et elle le rétablirait quand il « est totalement perdu; contre les mêmes généraux « et les mêmes troupes, quand on n'a plus ni géné- « raux ni troupes à leur opposer!—O démence!— « J'irai vous voir en sortant. Bonjour, cher comte, « ne perdez pas un instant pour faire parvenir ceci. »

« Mirabeau, supplanté auprès du roi, par un homme qui, quelque pureté que l'on suppose à ses bonnes intentions, lui était bien inférieur en talent; Mirabeau, qui se sentait pénétré du zèle le plus ardent pour la cause du monarque, et qui en avait déjà donné tant de preuves manifestes, avait bien sujet de s'emporter contre une conduite qui, à part l'imprudence qui la caractérisait, trahissait un manque de confiance en lui; cependant, l'expression grossière par laquelle il désignait l'illustre famille, doublement respectable depuis qu'elle était si malheureuse, me blessa et m'affligea profondément, et je ne le cachai pas à Mirabeau, qui, comme à l'ordinaire, la mit sur le compte de sa fougue, et m'en demanda pardon. Quoi qu'il en soit, la lettre proposée par Bergasse ne parvint pas à l'Assemblée, où il n'y a pas de doute qu'elle eût produit le plus mauvais effet. Louis XVI n'était pas alors assez fort pour soutenir le langage qu'on voulait lui faire tenir; il aurait dû reculer après s'être avancé sans avoir sondé le terrain, et le sort d'un roi, réduit à prendre ce parti, est toujours triste. On trouvera, parmi les pièces, le projet de lettre de

M. Bergasse ; je n'y joindrai aucun commentaire. J'ajoute seulement que je n'ai d'autre preuve de son origine que l'assertion du comte de Mirabeau.

« Quant aux ministres, ils se retirèrent, les uns après les autres, sans attendre le vote de l'Assemblée, et le roi leur nomma des successeurs. Il ne conserva que M. de Montmorin, qui resta en place jusque sous l'Assemblée législative, dont les tracasseries et les violences le forcèrent à donner sa démission.

« Comme l'Assemblée n'avait pas réellement déclaré que les ministres avaient perdu la confiance de la nation, ce que, d'après les délibérations des comités, on avait cru inévitable, le projet de lettre de M. Bergasse, n'étant basé que sur la supposition d'une déclaration de cette nature par l'Assemblée, devenait en tout cas inutile. Au surplus, voici comment les choses se passèrent à l'Assemblée :

« Le 19 octobre 1790, le baron de Menou fit un rapport sur l'insurrection de l'escadre de Brest, et proposa à ce sujet un décret dont le dernier article provoquait, en effet, la demande tant redoutée du renvoi des ministres ; cependant cet article fut rejeté, dans la séance du 20, à la suite d'un appel nominal et par une majorité de soixante-deux voix. Le comte de Mirabeau s'était abstenu de parler, par considération pour M. de Montmorin.

« La marine royale portait encore le pavillon blanc. Mirabeau proposa avec véhémence qu'on substituât à ce pavillon le drapeau aux trois couleurs. Cette proposition fut vivement attaquée par le côté droit. Il est clair cependant que, l'armée de terre

ayant déjà adopté le drapeau tricolore, il était impossible, à moins qu'on ne voulût la mettre aux prises avec la marine, que celle-ci continuât à arborer le pavillon blanc. Mirabeau, pendant tout ce débat, parut avoir repris toute sa fougue démagogique. C'est à cette occasion qu'il dit que la cocarde tricolore, ou, en d'autres termes, que la révolution française ferait le tour de l'Europe. Certes, à moins d'être dans le secret, il était impossible de supposer dans cette occasion que l'homme qui parlait ainsi à la tribune, correspondait en même temps avec la cour, et s'occupait à reconstituer la monarchie.

« Mais cette contradiction apparente s'explique quand on se reporte à ce qui a déjà été dit. Mirabeau voulait la monarchie par la révolution, dépouillée de ses entraves anarchiques, et c'était en adoptant, en proclamant les principes de ce grand changement, en poursuivant leurs conséquences, qu'il voulait faire régner le roi. Dans son opinion, si le roi ne prenait ce parti, il devait infailliblement perdre et le trône et la vie. C'est d'après ces idées qu'il expliqua sa conduite dans la discussion dont il s'agit ici, et que, dans plusieurs autres circonstances, il manifesta les principes révolutionnaires les moins équivoques. Il en rendait même compte dans ses notes à la cour, s'excusait quelquefois sur certains détails; mais, pour le fond des questions, il disposait toujours ses raisonnements de manière à justifier sa conduite. Il savait d'ailleurs, et il le disait souvent, qu'il n'y avait de sûreté pour lui que dans la révolution, et que, par intérêt comme par sentiment, il ne voulait pas la répudier.

« Je citerai un autre incident de la même époque, qui amena une discussion très-orageuse dans l'Assemblée nationale, pendant laquelle Mirabeau fut traité comme un factieux déterminé par tout le côté droit, et même par d'autres députés qui ne siégeaient pas de ce côté.

« On sait qu'à la suite d'un duel entre M. de Castries et M. Charles de Lameth, tous les deux membres de l'Assemblée, dans lequel ce dernier avait reçu un léger coup d'épée, le peuple avait attaqué et saccagé l'hôtel de M. de Castries. Les amis de la révolution attribuèrent ce fait à l'irritation du peuple, qui, voyant les députés du côté gauche, qu'on lui représentait comme ses intrépides défenseurs, provoqués par ceux du côté droit, imagina que le meilleur moyen de mettre fin à ces provocations était de saccager les propriétés des provocateurs.

« Il est peut-être curieux de savoir comment les révolutionnaires d'alors manœuvraient pour obtenir de pareils désordres. Voici ce que m'a raconté un témoin de cette scène odieuse.

« A peine eut-on appris que M. Charles de Lameth avait été blessé par M. de Castries, que trois hommes connus pour être les séïdes du parti Lameth, suivis de quelques autres individus, arrivèrent au Palais-Royal. L'un des trois, nommé *Feydel*, avait été garde du corps de *Monsieur*, frère du roi; il était alors attaché à la rédaction du *Journal de Paris*. L'autre, nommé *Paré*, était premier clerc du fameux Danton, et fut depuis ministre de l'intérieur sous la Conven-

tion. Le troisième, *Giles Clermont* (1), avait été chef d'office chez le prince de Conti. Tous les trois montèrent sur des chaises, et, après avoir annoncé dans de longues déclamations qu'on assassinait les députés patriotes, et que le comte de Lameth venait d'être tué par M. de Castries, ils invitèrent la foule, accourue de toutes parts, à les suivre pour en tirer vengeance. On applaudit, et cette multitude, composée de personnes assez bien vêtues, courut avec eux vers l'hôtel de Castries et le bouleversa de fond en comble. M. de La Fayette, arrivé avec un bataillon de la garde nationale, laissa faire, sans entreprendre la moindre chose pour empêcher. On eût dit qu'il n'était pas venu pour arrêter le désordre, mais pour que les dévastateurs continuassent tout à leur aise, sans éprouver aucun obstacle (2). Cette insurrection fut véritablement une insurrection bourgeoise. La populace, élément nécessaire de toutes les révoltes, y prit sans doute part, mais elle n'y domina pas. C'étaient de bons marchands, des gens de loi, des rentiers qui

(1) Il est bon de remarquer que ce Giles Clermont, homme d'ailleurs très-intelligent, fut, depuis l'événement du Champ-de-Mars, en 1791, un des plus zélés serviteurs du roi. Il fut employé par les ministres Delessart, Bertrand de Molleville et autres. Audacieux, déterminé, d'une activité prodigieuse, il se dévoua, au delà de toute expression, au nouveau parti qu'il venait d'embrasser. Il est question de lui dans le procès du roi, et c'est sur les manœuvres de cet homme, et sur ses rapports avec la cour, que les auteurs de ce procès ont le plus insisté Les mensonges débités à cette occasion parurent au peuple être une des charges les plus fortes contre le roi. (*Note du comte de La Marck.*)

(2) Nous donnons en note le récit que M. de La Fayette a laissé du pillage de l'hôtel de Castries. (Voir la note 19.)

saccageaient la propriété d'un aristocrate, de concert avec une populace attentive, qui, en les observant, songeait peut-être que bientôt elle pourrait disposer de même de leurs boutiques et de leurs maisons.

« Plusieurs membres de l'Assemblée, même parmi les plus modérés du côté gauche, voulurent qu'on ordonnât une information judiciaire contre les auteurs du pillage de l'hôtel de Castries. Mirabeau s'y opposa : sans justifier précisément l'action, il prétendit en trouver la cause toute naturelle. Injurié par le côté droit, il répondit par des sarcasmes que le côté gauche couvrit d'applaudissements, et il parvint à empêcher l'information. La cour, indignée de cette conduite, lui en fit faire des reproches. Il y répondit par une note que l'on trouvera parmi les pièces; mais dans cette note il a supprimé une particularité dont, en effet, il ne pouvait pas rendre compte, dont il ne m'a à moi-même jamais parlé, et que je n'ai apprise que longtemps après sa mort.

« Son collègue Malouet raconte, dans le Recueil imprimé de ses discours, qu'il avait demandé la parole avant Mirabeau pour provoquer la punition du brigandage exercé à l'hôtel de Castries. Ils se trouvèrent en même temps au pied de la tribune, et Mirabeau dit à voix basse à Malouet : « Cédez-moi la pa-« role; je veux prendre les mêmes conclusions que « vous, et je serai plus favorablement écouté. » — Malouet se retira, et Mirabeau, pour ne pas compromettre sa popularité, commença par déclamer contre les aristocrates et les contre-révolutionnaires, et soutint que, par leur insolence, ils étaient les vérita-

bles auteurs de tous les désordres. Il allait conclure autrement, mais son exorde irrita au dernier point les députés du côté droit qui lui adressèrent les apostrophes les plus véhémentes. Alors Mirabeau ne fut plus maître de lui ; sa fougue l'emporta, et il prit des conclusions toutes différentes de celles qu'il s'était proposé de prendre. Malouet lui en fit des reproches. — « Que voulez-vous ! lui répondit-il, je n'ai pu me « déterminer à voter avec des hommes qui auraient « voulu m'assassiner. »

« J'ai pensé qu'il fallait aussi attribuer la conduite du comte de Mirabeau, dans cette circonstance, au mécontentement que lui avait causé sa découverte au sujet de M. Bergasse. Quoi qu'il en soit, les conseils de Mirabeau ne pouvaient être bons à quelque chose qu'autant que les mesures qui devaient les appuyer seraient ponctuellement exécutées. Il pensait que le point principal auquel il fallait d'abord s'attacher était de donner à l'opinion publique une bonne direction. Or, dans l'exaltation où étaient alors les esprits, ce n'était pas chose facile. Un de ses moyens préparatoires pour arriver à ce but, consistait à faire remarquer à la nation l'incohérence des nouvelles institutions et les éléments d'anarchie qui les rendaient impraticables.

« Tous les hommes réfléchis s'apercevaient bien de ces vices des nouvelles institutions ; ceux même qui en étaient les auteurs ne pouvaient se dissimuler que la pratique avait déjà blessé à mort leurs présomptueuses théories. Suivant Mirabeau, il fallait amener adroitement ces hommes à sacrifier un peu

de leur amour-propre, à revenir sur leurs pas, à modifier quelques-uns des décrets constitutionnels, à dégager le nouveau système administratif de tous les rouages inutiles qui en embarrassaient le mouvement, à rendre enfin au pouvoir royal son indépendance et son action. Si l'Assemblée elle-même, en prolongeant sa session, ne pouvait pas ou ne voulait pas opérer ces changements, il fallait déterminer les électeurs à conférer à la prochaine législature le pouvoir constituant, ou au moins le pouvoir rectificateur. Mais, pour que la nouvelle Assemblée fût plus sage que la première, il était nécessaire de calmer d'abord les esprits des électeurs et de les diriger de manière que leurs choix se portassent sur des hommes dévoués à la monarchie. C'était pour arriver à ce but que tous les moyens possibles devaient être mis en usage.

« Je n'essaierai pas ici d'analyser le plan de Mirabeau, qui se trouvera inséré en entier parmi les pièces. Il serait difficile de porter un jugement décisif sur ce vaste projet. A beaucoup de lecteurs, il paraîtra inexécutable; mais que l'on se souvienne que son exécution était basée sur l'hypothèse que Mirabeau serait l'âme de toute l'entreprise, et dirigerait tous les mouvements de l'immense machine, et on peut difficilement imaginer de quoi cet homme étonnant aurait été capable, si les alentours qu'il voulait se créer l'avaient bien secondé. Ce n'est que par l'exécution que le mérite de cette conception aurait pu être mis à l'épreuve; malheureusement la mort de l'auteur en a interrompu le cours, et, ce grand res-

sort détruit, toute la machine est tombée en débris.

« On observera que Mirabeau ne voulait pas initier *également* dans le secret tous les députés que la cour aurait dû appeler à elle. Cette précaution est remarquable, et classe assez bien le degré de confiance qu'il avait dans leurs opinions. Tous étaient des hommes distingués, capables de reconnaître les fautes que plusieurs d'entre eux avaient commises ou avaient laissé commettre. Ils s'en repentaient et auraient voulu les réparer : mais l'amour-propre et même la crainte les retenaient. Il y avait d'ailleurs entre eux des dissentiments politiques qui ressemblaient beaucoup à des animosités, et il aurait été peut-être impossible d'établir une harmonie parfaite pour coopérer au grand œuvre de la restauration du pouvoir royal. La précaution prise avec Barnave, qui ne devait jamais se rencontrer avec les autres chez M. de Montmorin, paraîtra la plus frappante.

« Ce jeune homme, à peine sorti du collége, simple avocat de province, avait été recherché à Paris par les hommes les plus remarquables du parti révolutionnaire, tels que le duc d'Aiguillon, le duc de La Rochefoucauld (1), Laborde de Méréville, fils aîné du plus riche banquier de France, et comme lui dé-

(1) Louis-Alexandre de La Rochefoucauld, duc de La Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, né en 1735, pair de France, membre de l'Assemblée des Notables en 1787, et des États-Généraux en 1789. Voué toute sa vie aux idées les plus généreuses et les plus modérées, il n'en fut pas moins la victime des passions révolutionnaires de cette sanglante époque. Arrêté violemment à Gisors, le 14 septembre 1792, il y fut massacré sous les yeux même de sa femme (Rosalie de Rohan-Chabot) et de sa mère, la duchesse d'Enville.

puté à l'Assemblée, et enfin par la société de la vieille duchesse d'Enville, presque entièrement composée de philosophes réformateurs. Il avait été fêté, cajolé par tous ces personnages, si élevés alors au-dessus de lui; il était devenu surtout l'ami particulier du duc d'Aiguillon, de MM. de Lameth et de M. de Laborde. Ceux-ci l'avaient associé à tous leurs plaisirs et à leurs intrigues politiques, où son beau talent leur fut extrêmement utile. Il est à remarquer que, lorsqu'ils lui laissèrent suivre ses impulsions naturelles, Barnave cessa de se montrer sous le caractère d'un factieux. Les efforts prodigieux qu'il fit pour conserver la colonie de Saint-Domingue à la France prouvent assez que le fond de ses sentiments n'était pas aussi révolutionnaire qu'on l'imaginait. Avant que Mirabeau le désignât à la cour pour un de ses auxiliaires, Barnave avait déjà pris le parti, sinon de rompre avec ses amis, au moins de cesser d'en dépendre. Il avait vu M. de Montmorin en particulier, et en avait été très-bien reçu. Celui-ci fit part de cette entrevue à Mirabeau, qui se confirma dans l'opinion qu'on pourrait tirer un très-grand parti de Barnave, et voilà comment il allait devenir un agent isolé du plan de Mirabeau.

« Je dois dire quelques mots sur trois autres personnes qui figurèrent aussi dans ce plan; ce sont MM. Talon, de Sémonville et Duquesnoy. Dans plusieurs de ses notes à la cour, le comte de Mirabeau avait signalé MM. Talon et de Sémonville comme étant hostiles à la cour. Très-répandus dans diverses sociétés de la capitale, surtout dans les conciliabules

où l'intrigue avait établi son empire, ils en connaissaient très-bien les ressorts, et pouvaient eux-mêmes les faire jouer.

« Ils étaient d'ailleurs, ou s'annonçaient pour être liés intimement avec M. de La Fayette, et prêtaient par leurs manœuvres un assez grand poids à son autorité : c'en était assez pour que Mirabeau se méfiât d'eux. Je ne sais si c'est parce que M. de La Fayette ne voulut pas céder à quelques-unes de leurs prétentions, ou si c'est qu'ils découvrirent que l'opinion populaire se détournait de lui; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils l'abandonnèrent pour aller frapper à une autre porte.

« Vers la fin du mois d'octobre 1790 (je crois me rappeler que c'est à cette époque), je fus très-surpris de voir, un matin, arriver chez moi M. Talon, accompagné de M. Duquesnoy, membre de l'Assemblée nationale, se disant tous les deux porteurs de paroles de M. de Montmorin, pour proposer au comte de Mirabeau une coalition avec ce ministre, et ajoutant que M. de La Fayette devrait rester tout à fait en dehors de cette coalition. J'écoutai ce que ces deux messieurs me dirent, et me bornai à leur répondre que je ferais connaître leurs propositions aux personnes qu'elles concernaient. J'en informai effectivement sur-le-champ la reine, et ensuite le comte de Mercy, avec lequel j'entretenais toujours une correspondance très-suivie. Ni l'un ni l'autre ne firent d'objections à l'association offerte, sur l'acceptation définitive de laquelle ils se référèrent à Mirabeau lui-même et à M. de Montmorin. C'était donc

à Mirabeau à décider si l'offre devait être acceptée, et on verra qu'elle le fut, mais avec des réserves. MM. de Mirabeau et de Montmorin avaient trop peu de confiance dans MM. Talon et de Sémonville pour les initier aux secrets principaux de leur coalition; mais, d'autre part, ils pensèrent qu'on pourrait tirer d'eux quelques services utiles : c'étaient enfin deux hommes qu'il valait mieux, dans les circonstances où on se trouvait, avoir pour amis que pour ennemis.

« M. Talon avait été procureur ou avocat général du roi près le Châtelet de Paris, place qui l'avait mis en rapport avec toutes les classes de la société. C'était un ambitieux ; jouissant d'une grande fortune, il voulait arriver aux postes les plus élevés, et briguait celui de garde-des-sceaux. Dans un temps où l'intrigue était si active et si puissante, M. Talon n'était pas un homme dont on pût repousser impunément les offres de service (1).

« M. de Sémonville, conseiller au Parlement de Paris, avant la révolution, dont il avait embrassé les principes avec ardeur, s'était d'abord attaché, comme nous l'avons dit, à M. de La Fayette. C'était un homme délié, actif, très-intelligent, fait pour l'intrigue, dans laquelle il se plaisait, indépendamment des avantages qu'elle pouvait lui rapporter : agent peut-être utile, mais ennemi certainement dangereux (2).

(1) M. Talon, revenu de l'émigration, est mort dans la petite ville de Senlis, où Napoléon lui avait permis de résider, sous la surveillance du préfet du département.

(2) M. de Sémonville, après avoir joué des rôles bien divers pen-

« M. Duquesnoy était un avocat, député par le bailliage de Nancy à l'Assemblée. C'était aussi un homme très-actif, qui ne manquait ni de talent, ni surtout d'adresse. Au commencement de l'Assemblée, il se montra très-révolutionnaire : on aurait pu même le croire républicain; mais, depuis, il changea d'opinion. On se souvient que, lorsque Mounier proposa de poser en principe que le *gouvernement français était monarchique*, Duquesnoy répondit : « Que les mots monarchie ou gouvernement monar-« chique étaient de vieux termes représentatifs, de « vieilles idées, qui n'avaient plus de rapport avec « les principes actuels. » — Puis il ajouta : « Montes-« quieu s'est trompé en avançant que les pouvoirs « intermédiaires doivent entrer dans la composition « des états bien organisés. Je regarde ces pouvoirs « comme destructeurs de toute liberté (1). »

« Tels étaient les trois hommes qui furent employés vers la fin de 1790 comme agents principaux dans le grand plan combiné de Mirabeau. On verra, par les pièces, la part qu'ils eurent au commencement d'exécution de ce plan.

« Il se présente, en politique, des circonstances où

dant la révolution et sous l'empire, est devenu, sous la restauration, grand référendaire de la Chambre des Pairs. (*Notes du comte de La Marck.*)

(1) Depuis, Duquesnoy fut dénoncé et poursuivi comme conspirateur royaliste. Il s'échappa, et il est mort sous le règne de Napoléon, dont il avait embrassé la cause. Mirabeau, qui avait fait connaissance avec lui à l'Assemblée, le regardait comme un de ses plus habiles coopérateurs ; mais il le voulait seulement comme intermédiaire, sans participation au secret principal. (*Note du comte de La Marck.*)

on est amené à agir à peu près comme dans les circonstances les plus ordinaires de la vie. Ainsi, après avoir fait usage d'un agent, ou d'un instrument quelconque, si nous découvrons qu'il ne remplit plus notre but, qu'il ne nous est plus utile à rien, ou qu'il peut même devenir dangereux, nous le renvoyons, ou nous le brisons. Tel était le raisonnement de Mirabeau en parlant de l'Assemblée constituante, de cette Assemblée fameuse, au sein de laquelle il avait trouvé la source de sa plus éclatante gloire, et qui lui avait fourni l'occasion de développer tant de talent. Il s'aperçevait que, de ses délibérations et de la marche qu'elle s'obstinait à suivre, devaient nécessairement résulter le bouleversement du royaume, la chute de la dynastie et le massacre du roi, de la reine, de leurs enfants. — « *Ils battront le pavé de* « *leurs cadavres!!!* » C'était toujours là son épouvantable refrain, et il avait engagé ses serments à la défense de ces illustres infortunés ! — Que faire donc de cette Assemblée, qui aurait pu et dû sauver le monarque et la monarchie, et qui les perdait infailliblement? — Il fallait la dissoudre, et, pour arriver à sa dissolution, la perdre dans l'esprit de ceux mêmes qui l'avaient tant exaltée (1).

(1) La mauvaise opinion que Mirabeau avait de l'Assemblée constituante remontait aux premiers mois de l'existence de cette Assemblée, à en croire les deux anecdotes suivantes, dont nous laissons la responsabilité à ceux qui les rapportent :

M. J. Droz dit, dans son *Histoire du Règne de Louis XVI*, t. III, chap. 1er, p. 59, que, dans une conversation entre MM. de La Fayette, de Montmorin et de Mirabeau, qui eut lieu au mois d'octobre 1789, ce dernier, après avoir déploré les écarts de l'Assemblée, aurait

« Tels étaient les projets de Mirabeau vers la fin de sa vie, et le plan dont je viens de parler montrera par quels moyens il se proposait d'atteindre ce but. Le plan fut communiqué à M. de Montmorin au commencement du mois de janvier 1791, et on se disposait à en essayer l'exécution. Une note postérieure, datée du 21 janvier 1791, ajoutait encore aux premiers moyens déjà exposés. Mirabeau y traite de l'utilité que l'on pourrait retirer des décrets de cette époque de l'Assemblée contre le clergé et la religion. Il y avait peut-être un certain machiavélisme dans cette dernière note, mais de celui qui est, ce me semble, justifiable, quand il doit servir au rétablissement de l'ordre et de la justice, et qui, sous les formes d'une apparente perfidie, peut amener de très-salutaires résultats. La conduite recommandée dans la note en question de Mirabeau aurait eu sans doute cet effet chez une nation vraiment religieuse, et au surplus les conseils donnés dans cette note n'ont pas été suivis.

« D'après tous les faits que je viens de rapporter, on peut juger maintenant de qui se composait ce

ajouté : « Et cependant c'est un âne rétif qu'on ne peut monter « qu'avec beaucoup de ménagements. »

L'autre anecdote se trouve dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. 4, p. 37. La voici :

« Mirabeau n'avait jamais fait un grand cas des talents des mem- « bres de l'Assemblée nationale. Un jour, se trouvant chez un li- « braire avec un ami qui invectivait une tierce personne, en lui di- « sant *qu'elle était stupide comme l'Assemblée nationale de ce matin*, « il lui répondit en présence d'un nombre de personnes : *De ce ma- « tin? et pourquoi dater ?* » (*Note de l'éditeur.*)

fameux *comité autrichien*, duquel plus tard on a fait tant de bruit. En réalité, ce *comité*, puisqu'on l'a nommé ainsi, ne se composait que du comte de Mercy et de moi : en ce sens, il ne serait point tout à fait une invention des révolutionnaires; il aurait effectivement existé; seulement on s'est trompé, et sur l'époque de son existence, et sur son but. Il avait commencé en 1790, et ce n'est qu'en 1792 qu'il fut dénoncé par ceux qui préparaient le mouvement du 10 août; alors le comte de Mercy avait quitté la France depuis deux ans, et moi depuis un an. Quant à son but, on pourra juger par ces souvenirs que je viens de retracer, et encore mieux par les notes du comte de Mirabeau pour la cour, et toutes les pièces qui s'y rattachent, qu'on ne s'occupait guère ni de l'Autriche, ni de ses intérêts dans ce prétendu comité. Les intérêts de la France étaient notre unique objet : nous voulions arracher ce beau pays à l'anarchie, lui épargner le plus horrible des forfaits et sauver un malheureux roi, qui, s'il ne fut pas le plus habile, a été justement nommé le plus honnête homme de son royaume.

« Je ne craindrai pas d'avouer que le départ de France du comte de Mercy, au mois de septembre 1790, fut une très-fatale circonstance dans les rapports qui avaient été établis entre la cour et le comte de Mirabeau. M. de Mercy, depuis vingt-quatre ans qu'il résidait à la cour de France, y avait inspiré une grande confiance au roi et à la reine, plus comme homme peut-être encore que comme ambassadeur. Il avait conçu une très-haute idée de

l'utilité dont pouvaient être les plans de Mirabeau pour le salut de la famille royale et de la France. Je crois donc que s'il était resté à Paris, il aurait eu une très-puissante influence sur la cour, et lui eût fait comprendre que demander des conseils et ne pas les suivre, avancer aujourd'hui pour reculer demain, était le plus sûr moyen de n'arriver jamais. Ni moi, ni l'archevêque de Toulouse ne pouvions avoir cette influence ; il ne me coûte point de le reconnaître. Aussi je ne me suis jamais étonné que la malheureuse reine, tiraillée par les avis si divers qui lui arrivaient de tous les côtés, hésitât souvent à s'arrêter de préférence à ceux de l'homme dont elle avait eu tant à se plaindre.

« L'éloignement du comte de Mercy se faisait sentir à chaque instant ; je manquais de ce secours, auquel j'avais si souvent recouru quand il était à Paris. Mes lettres ne pouvaient pas tout dire ; puis il était très-occupé par les affaires particulières de son souverain. La situation des Pays-Bas absorbait toute son attention, et ne lui permettait pas de s'occuper avec suite de ce que nous avions entrepris à Paris. D'ailleurs, la prudence lui prescrivait de chiffrer toutes ses lettres, et elles ne pouvaient être que fort courtes, lorsque j'aurais eu besoin d'un grand développement d'idées pour rectifier ou appuyer les miennes. Il approuvait de loin beaucoup de choses, qu'il eût peut-être blâmées s'il eût eu plus de temps pour les examiner avec soin, ou si, plus près des événements, il eût été à même d'en apprécier les conséquences. Lorsque je lui eus communiqué le

grand plan de Mirabeau, il le trouva excellent comme conception, mais cependant déclara en même temps qu'il lui paraissait être d'une exécution extrêmement difficile.

« Les révolutions des corps politiques, qui n'en sont que les maladies, ressemblent beaucoup à celles de l'homme, qui, au milieu des souffrances qu'il éprouve, passe sans cesse de la crainte à l'espoir. J'étais dans cette fatigante disposition d'esprit. Si le plus souvent les événements et la marche de l'Assemblée excitaient mes alarmes, je sentais quelquefois renaître mes espérances, en voyant le comte de Montmorin, sur les moyens duquel j'avais d'abord peu compté, s'animer, s'échauffer à l'exécution des plans concertés: il agissait avec une parfaite franchise, et Mirabeau, toujours difficile à contenter, était, en général, très-content de lui. Ils avaient presque chaque jour de longues conférences, et je devais croire qu'elles produiraient quelque bien. D'un autre côté, M. Talon m'assurait que, par ses manœuvres, il avait obtenu de bons résultats dans son travail sur les dispositions du peuple de Paris. On aime parfois à croire ce qu'on désire, et je croyais en effet m'apercevoir que la ville était moins agitée, que quelques journaux étaient moins mauvais; enfin je me laissais aller à des espérances que je m'efforçais alors de faire partager à la reine, soit dans ma correspondance, soit dans mes entrevues avec elle; mais ces espérances n'étaient pas de longue durée, et l'inquiétude reprenait bientôt le dessus.

« L'un des objets les plus importants qu'on s'était proposés, avait manqué; malgré tout, M. de La Fayette était parvenu à peupler le nouveau ministère de ses créatures. M. Duportail, un de ses amis les plus dévoués, était devenu ministre de la guerre. Les Lameth même avaient pu faire entrer un des leurs dans le cabinet, dans la personne de M. Duport du Tertre, nommé garde-des-sceaux : c'était un avocat médiocre, d'un caractère extrêmement faible ; incapable d'agir par lui-même, il ne pouvait être et n'était effectivement que le porte-voix du parti Lameth, qui l'avait fait entrer au conseil. C'était, en réalité, laisser périr la monarchie que d'en confier ainsi la garde et la défense à des hommes qui, depuis dix-huit mois, la démolissaient pièce à pièce.

« La reine, dans les dernières années, avait été l'objet constant des plus noires calomnies que la méchanceté et l'envie ne cessaient de répandre contre elle. Une partie du public avait fini par s'en laisser imposer à cet égard, et croyait bêtement aux atroces méchancetés répandues contre cette princesse infortunée. Après le renouvellement du ministère, M. de Montmorin, le seul des anciens ministres conservés, était aussi le seul qui osât, dans le conseil, prendre quelquefois la défense de la reine, et encore n'était-ce pas avec toute l'énergie convenable. Il eut un jour, avec son collègue le garde-des-sceaux, une conversation sur les menaces dont la reine était incessamment poursuivie. Les factieux, n'ayant pu l'assassiner le 6 octobre 1789, ne cachaient pas le projet qu'ils nourrissaient de renouveler cet attentat. M. de

Montmorin demandant si on laisserait consommer un tel forfait, Duport du Tertre répondit froidement qu'il ne se prêterait pas à un assassinat, mais qu'il n'en serait pas de même, s'il s'agissait de faire le procès à la reine. « Quoi! s'écria M. de Montmorin, vous, « ministre du roi, vous consentiriez à une pareille « infamie! — Mais, répondit l'autre, s'il n'y a pas « d'autre moyen? »

« Pendant que le roi était entouré de pareils ministres, ceux qui les lui avaient imposés pour le priver de toute défense, continuaient leurs dangereuses menées contre la reine. On a beaucoup dit et répété, et non sans raison peut-être, que la trop fameuse affaire du collier, si maladroitement conduite par le gouvernement, avait été le prélude de la révolution. Et ce qui tendrait à le prouver, ce sont les efforts qu'on fit au commencement de l'année 1791 pour réveiller cette abominable intrigue, qui avait été déjà si funeste à la malheureuse Marie-Antoinette.

« La femme Lamotte, qui, à l'époque du procès, s'était réfugiée en Angleterre, revint secrètement à Paris dans les derniers jours de l'année 1790, et l'on ne douta pas que, flétrie par un jugement infamant, dont elle n'avait pas encore subi la peine, elle n'y eût été attirée par le parti qui poursuivait sans relâche la reine, parce qu'il lui attribuait l'énergie de caractère qui seule aurait pu déjouer ses atroces complots. Au moins Mirabeau n'en doutait pas. — Après avoir mis en jeu tous les moyens dont il se servait pour effrayer la cour et les royalistes de l'Assemblée, ce parti aurait fait paraître la femme Lamotte à la barre

de l'Assemblée; elle y aurait protesté de son innocence, et on l'aurait alors représentée comme une victime sacrifiée à la vengeance de la reine, qu'on aurait désignée comme la vraie coupable, en demandant la révision du procès. C'est ainsi que la reine, traînée devant les nouveaux tribunaux qui venaient d'être organisés, aurait été jugée, comme l'entendait le garde-des-sceaux.

« Ce fut le comte de Mirabeau qui donna connaissance à la cour de cet exécrable complot. On trouvera parmi les pièces la note qu'il envoya à ce sujet, ainsi que plusieurs billets qui s'y rapportent. Cette intrigue, tramée dans l'ombre, fut cependant bientôt connue dans Paris, et devint le sujet de toutes les conversations. M. de La Fayette ne put pas rester simple observateur et attendre passivement l'issue des événements. Son devoir, comme chef suprême de la police, était de faire arrêter la femme Lamotte; il se contenta d'en demander l'autorisation. On fit ou on ne fit pas les démarches nécessaires pour saisir cette femme; mais le parti qui l'avait fait venir eut le temps de la reconduire au lieu où il l'avait prise.

« Je ne connais point d'infamie, dans ces temps si fertiles en scélératesses, qui ait autant indigné Mirabeau que cette trame odieuse. Elle le fit bondir de colère et redoubla son énergie. « J'arracherai cette « reine infortunée à ses bourreaux, s'écria-t-il, ou « j'y périrai. » — En effet, dès ce moment, il abandonna tous les calculs qui auraient pu lui conserver sa popularité, et il monta hardiment et franchement

à la brèche pour y attaquer les ennemis de la monarchie. C'est ce qu'on put voir surtout lorsqu'il fut question dans l'Assemblée d'un projet de loi contre les émigrants. Depuis quelque temps le côté droit de l'Assemblée observait Mirabeau avec plus d'attention. On avait quelques soupçons de ses relations avec la cour, mais aucune certitude. On ne l'interrompait plus de ce côté quand il parlait; les cris contre lui partaient au contraire de l'extrême gauche, de ce coin où étaient groupées trente à quarante personnes qui, malgré leur petit nombre, dominaient cependant le plus souvent l'Assemblée, et parvenaient à lui faire rendre ces décrets qui ont tant contribué à la destruction de la royauté. Ce fut ce parti qui demanda une loi contre les émigrés. La funeste motion fut renvoyée au comité de Constitution, qui, par l'organe de Chapelier, proposa une mesure impraticable, en déclarant qu'il avait été impossible au comité de rédiger sur cette matière un projet qui ne violât pas les principes de la Constitution. Mirabeau, sommé par les divers partis de dire son opinion, répondit en lisant une lettre qu'il avait autrefois adressée au roi de Prusse, à son avénement au trône, et dans laquelle il lui conseillait d'accorder à ses peuples l'entière liberté de sortir de ses États ou d'y rester, comme étant le meilleur moyen de leur faire aimer leur patrie. Cette lettre fut lue avant le projet de Chapelier. « Voici, quant à moi, dit Mirabeau, après avoir lu « la lettre, mon projet de décret :

« L'Assemblée nationale : Ouï le rapport du comité « de Constitution; considérant qu'une loi sur les émi-

« grants est incompatible avec les principes de la « Constitution, n'a pas voulu entendre la lecture du « projet de loi sur les émigrants. » — Cette proposition fut écartée, et Chapelier lut son projet, qui contenait les plus odieuses dispositions (1). L'auteur, qui était déjà revenu à des idées plus saines, depuis qu'il était entré dans des communications secrètes avec M. de Montmorin, n'avait sans doute mis cette proposition en avant que pour la faire rejeter. Après la lecture du projet devant l'Assemblée, Mirabeau se lève et s'écrie avec indignation : « Il est prouvé par « l'expérience de tous les temps, qu'avec l'exécution « la plus despotique, la plus concentrée dans les « mains des Busiris, de pareilles lois n'ont jamais « été exécutées, parce qu'elles sont inexécutables... « Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure « de ne pas y obéir (2). »

« Cette déclaration, faite avec l'imposante énergie de l'orateur, excita les murmures de l'extrême gau-

(1) Chapelier, dans son projet, proposait d'établir une commission de trois personnes munies de pouvoirs illimités. Aucun Français n'aurait pu sortir du royaume sans une autorisation de ce triumvirat, et tous les absents auraient été tenus, sous les peines les plus graves, de rentrer aussitôt qu'on leur en aurait donné l'ordre. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Citons aussi la belle et courageuse profession de foi monarchique, prononcée à la tribune de l'Assemblée nationale par Mirabeau, dans la séance du 25 février 1791 :

« Notre serment de fidélité au roi constitutionnel est dans la Con- « stitution ; je dis qu'il est profondément injurieux de mettre en « doute notre respect pour ce serment. Telle est ma déclaration non « équivoque, et pour laquelle je lutterai avec tout le monde en éner- « gie, bien décidé que je suis à combattre toute espèce de factieux

che. Rewbell et Merlin demandèrent à grands cris la loi; un vieillard, nommé Goupil, non moins violent qu'eux, se plaignit de ce qu'il appelait la dictature de M. de Mirabeau. Celui-ci se moqua de Goupil; la gauche renouvela ses murmures. « *Silence aux trente* « *voix!* » s'écria Mirabeau en fixant les interrupteurs avec dédain. Ils se turent, et on renvoya la question à tous les comités réunis. « Je demande alors, dit « Mirabeau, qu'il soit décrété que d'ici à l'expira- « tion de l'ajournement, il n'y aura pas d'attroupe- « ment. »

« Il y en eut un cependant, et le même jour, au faubourg Saint-Antoine, qui avait pour prétexte quelques réparations qu'on faisait an château de Vincennes. A la nouvelle de cette insurrection, l'alarme se répandit aux Tuileries, où l'on crut qu'on allait voir se répéter les scènes des 5 et 6 octobre. Des gentilshommes y accoururent pour défendre le roi, qui les remercia, mais qui ne voulut pas de leur défense. Il leur demanda même de livrer leurs armes, qui furent déposées dans des armoires. M. de La Fayette, revenu du faubourg Saint-Antoine, où il avait comprimé l'insurrection, se conduisit d'une manière qui lui a valu de sanglants reproches de la part des royalistes. Il fit ouvrir les armoires qui contenaient les armes, et les distribua aux gardes na-

« qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, « dans quelque système que ce soit, dans quelque partie du royaume « qu'ils puissent se montrer..... Telle est ma déclaration, qui ren- « ferme tous les lieux, tous les temps, tous les systèmes, toutes les « personnes, toutes les sectes..... » (*Note de l'éditeur.*)

tionaux. Cet incident, dont Mirabeau parle dans une de ses notes, mais qu'il n'a pas suffisamment expliqué, est un des coups les plus dangereux que M. de La Fayette porta au parti monarchique; car il chercha à déshonorer et à livrer à la dérision et aux persécutions de la populace des hommes qui étaient venus pour défendre la vie de leur roi contre des assassins. Je ne sais si c'est lui qui imagina la dénomination de « Chevaliers du poignard, » qui fut depuis ce jour-là donnée aux gentilshommes qui étaient venus aux Tuileries, et à tous les nobles en général : c'est sous ce titre que les Jacobins désignèrent dès-lors les nobles dans leurs clubs et dans les lieux publics. Et c'est ainsi que les principes républicains de M. de La Fayette se développaient de plus en plus dans les rangs de la garde nationale, tandis que le peuple, soulevé à volonté par le parti Lameth, pouvait à chaque instant se porter aux plus épouvantables attentats.

« Avant de poursuivre ce récit, je dois revenir un moment sur mes pas, pour parler des dispositions du roi et de la reine à l'égard du grand plan de Mirabeau.

« Le comte de Mirabeau, ranimé par sa coalition avec M. de Montmorin, avait rédigé et complété le plan en question, qu'on trouvera à la date du 23 décembre 1790, et qui porte le titre d'*Aperçu sur la situation de la France, et les moyens de concilier la liberté publique avec l'autorité royale*. Comme on le verra, il s'était livré, à la fin de cet écrit, à une grande véhémence dans l'expression de ses sinistres

prévisions sur l'avenir qui menaçait la France, et surtout la famille royale.

« Lorsque je remis cet écrit à la reine, je lui fis moi-même la lecture des dernières pages, qui, naturellement, produisirent beaucoup d'impression sur son esprit. Quant au roi, il n'était pas si facile à émouvoir, et j'appris plus tard qu'il avait trouvé une grande exagération dans le tableau des dangers qu'il courait, tracé par Mirabeau : il ne se rendait pas bien compte de sa situation, et, quoiqu'il lût assidûment tout ce qui se rapportait à l'histoire du roi d'Angleterre, Charles Ier, telle était sa résignation, ou peut-être l'apathie qui le dominait, que ces lectures même ne lui donnaient aucune impulsion pour un parti vigoureux.

« Cependant, à force de revenir à la charge près du roi, nous parvînmes à lui faire adopter le grand plan de Mirabeau, dans son ensemble et ses détails, et aussi le projet de sortir de Paris avec toute la famille royale ; mais il déclara en même temps qu'il ne voyait dans l'exécution de ce dernier projet qu'un moyen d'être plus libre, pour adresser à la nation le langage de la raison et d'une bienveillance paternelle, et qu'en tout cas, jamais aucune considération ne serait assez puissante pour le faire sortir de France.

« Le projet de sortir de Paris une fois arrêté, il s'agissait de déterminer vers quel point le roi devrait se diriger. Il ne pouvait plus être question de Fontainebleau, ni d'aucune ville ouverte, dans laquelle on n'aurait pu organiser, en cas de besoin,

des moyens de défense. L'esprit révolutionnaire avait fait trop de progrès pour qu'on pût exposer ainsi le salut de la famille royale à un simple coup de main, qui l'aurait prise au dépourvu. C'était donc dans une ville fortifiée qu'il fallait se retirer, et en même temps dans une localité où on pût rassembler quelques troupes assez promptement pour être mis à l'abri contre une surprise. Pour atteindre ce but, il fallait choisir entre les villes de la frontière du Nord ou de la frontière de l'Est, puisque c'était sur cette frontière que se trouvaient réunies et les forteresses et l'armée.

« Il fut d'abord question de se rendre dans une des villes fortes du département du Nord, mais le comte de Rochambeau commandait dans toute cette partie, et le roi, qui voyait aussi juste qu'il agissait faiblement, n'avait aucune confiance dans ce général. Il avait fait la guerre en Amérique, et le roi disait qu'il en était revenu imprégné des idées républicaines qui avaient triomphé dans ce pays; qu'il avait d'ailleurs peu de capacité et qu'il était entièrement dévoué à M. de La Fayette, qui en disposait comme il voulait. Le roi déclara donc que ce général ne pouvait lui convenir, et jeta les yeux sur M. le marquis de Bouillé, qui commandait en Lorraine et résidait à Metz, et avec lequel le roi avait déjà précédemment entretenu quelques rapports particuliers.

« Le marquis de Bouillé jouissait d'une réputation très-honorable; c'était un bon militaire, brave, et qui était incapable d'abandonner le roi au milieu

des dangers qu'il courait. Il n'était pas aussi exclusif, dans ses opinions sur le gouvernement de son pays, qu'on a voulu le faire croire. Des réformes dans l'administration lui avaient toujours paru nécessaires, et, quant aux améliorations dans le système politique du gouvernement, ses idées le portaient vers une forme de constitution semblable à celle de l'Angleterre. Le roi n'ignorait pas cette manière de voir de M. de Bouillé, et cela ne l'empêcha pas de le désigner comme l'officier le plus digne de sa confiance, ce qui prouve une fois de plus que Louis XVI s'était franchement attaché à un système constitutionnel de gouvernement.

« Mais il fallait s'assurer des intentions de M. de Bouillé. Le roi me proposa d'aller à Metz, pour conférer avec lui. J'acceptai cette mission. Le roi me donna pour M. de Bouillé une petite lettre de sa main, scellée de son sceau particulier. Dans cette lettre le roi disait, en peu de lignes, que je possédais toute sa confiance, et que le général pouvait ajouter foi à tout ce que je lui dirais de sa part (1).

« Pour ne faire naître aucun soupçon sur le but de mon voyage, je pris le prétexte d'accompagner à Strasbourg la princesse de Starhemberg, ma sœur, qui était venue me voir à Paris, et qui retournait à Vienne, où elle résidait.

« J'arrivai à Metz dans les premiers jours du mois de février 1791; nous nous y arrêtâmes pendant

(1) Nous donnons en note l'extrait des Mémoires du marquis de Bouillé, qui concerne cette mission du comte de La Marck. (Voir la note 20.)

trois ou quatre heures seulement. Je me rendis chez M. de Bouillé, et, pensant qu'il ne fallait pas brusquer les confidences que j'avais à lui faire, je commençai par lui remettre une lettre ostensible du roi, qui avait été écrite par M. de Montmorin : la minute se trouve parmi les pièces que j'ai conservées. Voici cette lettre; le billet confidentiel du roi est resté entre les mains de M. de Bouillé.

« Je profite avec plaisir, Monsieur, de l'occasion « que me fournit le voyage du comte de La Marck à « Metz, pour vous renouveler l'assurance de toute « ma satisfaction des services que vous m'avez ren- « dus dans les circonstances difficiles où vous vous « êtes trouvé. Je ne puis que vous engager à vous « conduire comme vous l'avez fait jusqu'à présent, « et vous pouvez compter à jamais sur toute ma « reconnaissance et toute mon estime.

« *Signé* Louis. »

« Après avoir lu cette lettre, qui n'était pas de nature à l'éclairer complétement sur le but de ma mission, M. de Bouillé, je le vis, hésitait dans le langage qu'il devait me tenir. Mes relations connues avec le comte de Mirabeau lui inspiraient sans doute une certaine défiance, et d'ailleurs il avait été informé par M. de La Fayette que je me rendais à Metz et qu'il devait se tenir en garde de moi. M. de La Fayette lui annonçait aussi qu'il allait lui envoyer le duc de Biron, avec lequel il pourrait s'entretenir en toute confiance sur les événements du moment.

« M. de Bouillé répondit donc avec embarras à mes premières ouvertures.

« Je ne sais ce qu'on veut de moi, me dit-il, il « est évident qu'on ne peut résister à la volonté géné- « rale d'une nation. Mon devoir est de la servir, c'est « là tout ce que je peux et tout ce que je dois. M. le « comte d'Artois aussi m'a fait questionner, j'ai fait « la même réponse, et, en cela, j'obéis au roi. On dit « qu'il n'est pas libre, ce n'est pas à moi à l'exami- « ner. Il le serait encore moins, que j'agirais de « même.

« Il ne s'agit pas de contre-révolution dans ce que « j'ai à vous dire, répliquai-je, mais de rendre au « roi sa liberté et de le mettre ainsi en état de gou- « verner, et d'assurer le bonheur du pays en y réta- « blissant l'ordre et une sage liberté, ce que l'Assem- « blée nationale ne veut ou ne peut plus faire, dans « la position où elle est, entourée et dominée par des « factions qui ne laissent aucune indépendance à ses « délibérations. Il est impossible que, même comme « simple citoyen, vous ne soyez pas mécontent de « l'état actuel des choses, et je viens vous en parler, « pour entrer dans quelques détails qui ne pour- « raient pas être l'objet d'une correspondance écrite. »

« Je lui donnai alors la lettre confidentielle du roi, et je le mis au courant de toutes les relations de la cour et de M. de Montmorin avec le comte de Mirabeau, du but de ces relations et du projet conçu par ce dernier de faire sortir le roi de Paris pour son propre salut et pour celui de la monarchie.

« M. de Bouillé changea aussitôt de langage : il me dit tout de suite qu'il croyait que Mirabeau était l'homme qui pouvait le plus utilement servir le roi,

en travaillant à changer l'opinion publique de Paris et des provinces. Il témoigna un extrême mécontentement des opérations de l'Assemblée nationale, qui avaient complétement désorganisé l'administration civile et militaire, sans rien mettre à la place, et une vive indignation contre la conduite de M. de La Fayette. Il m'avoua enfin qu'il éprouvait un tel découragement et dégoût de sa situation personnelle, qu'il songeait à quitter son commandement, dans lequel il était à peine obéi, et à sortir de France, pour aller prendre du service en Prusse ou en Suède. En me parlant des troupes placées sous ses ordres, il me dit qu'elles étaient toutes gangrenées par l'esprit révolutionnaire, et qu'il y avait à peine quelques régiments de cavalerie sur la fidélité desquels il pût compter (1); qu'en général l'armée était telle, qu'elle serait pour celui qui pourrait la corrompre, fût-ce même M. le comte d'Artois, s'il voulait la payer; qu'elle mettrait ses services à l'enchère, pour ainsi dire; que c'étaient là, du moins, les propos que tenaient ouvertement la plupart des soldats.

« Quant aux corps administratifs dans les départements qu'il commandait, il les regardait comme assez bien composés et comme très-mécontents de la

(1) L'événement a justifié les doutes de M. de Bouillé. A l'époque de la fuite du roi à Varennes, on avait sans doute choisi dans les régiments les meilleurs escadrons de cavalerie qui devaient protéger le voyage du roi jusqu'à Montmédy. Et cependant, lorsque les officiers, en criant : *Vive le Roi !* voulurent les porter en avant, ils répondirent : *Vive la Nation !* et passèrent du côté des patriotes. (*Note du comte de La Marck.*)

marche des choses. Il pensait que, si on pouvait les rallier et les faire marcher de concert, il serait possible, en augmentant ainsi leurs forces et leur décision, de les déterminer à se prononcer contre l'Assemblée.

« M. de Bouillé me déclara enfin que, malgré son dégoût, il saurait bien prendre patience, si ses services pouvaient encore être utiles au roi, et que je devais assurer à Sa Majesté qu'il lui restait entièrement dévoué, et prêt à exécuter les ordres qu'elle voudrait lui transmettre.

« Je le quittai, en le priant de vouloir bien réfléchir sur tout ce que nous avions dit, afin de me communiquer, à mon retour de Strasbourg, les déterminations qu'il croirait utiles qu'on prît pour le salut du roi.

« Je m'arrêtai pendant deux jours à Strasbourg, pour observer l'esprit qui dominait dans cette ville. Un délire presque universel s'était emparé des têtes; parmi les troupes, on avait formé des comités délibérants; les officiers inspiraient moins de respect que les fonctionnaires municipaux, et encore n'obéissait-on pas volontiers à ceux-ci. C'était au total une anarchie complète.

« Lorsque je revis M. de Bouillé, à mon retour à Metz, en revenant de Strasbourg, il m'apprit d'abord que mon voyage avait fait du bruit à Paris, où on supposait que la visite que je lui avais faite avait pour but de l'attacher au parti de la reine, qui, disait-on, était déjà sûr de Mirabeau.

« M. de Bouillé me dit ensuite que mon départ

de la capitale lui avait valu une lettre de quatre pages de M. de La Fayette, dans laquelle il voulait prouver que, les travaux de l'Assemblée touchant à leur terme, l'anarchie allait bientôt cesser, et la tranquillité renaître partout. — « Je lui ai répondu, « ajouta M. de Bouillé, qu'il m'avait si souvent fait « cette promesse sans qu'elle se réalisât, que je n'y « croyais plus ; qu'à une certaine époque, il n'aurait « dépendu que de lui de rétablir l'ordre ; qu'il ne « l'avait point fait alors, et qu'aujourd'hui cela ne « lui serait plus possible. »

« Je vis bien, par tout ce que M. de Bouillé me dit sur M. de La Fayette, qu'il était fort éloigné d'être un de ses partisants, comme on l'avait beaucoup répandu, en citant une phrase d'une de ses lettres, dans laquelle il recommandait sa femme et ses enfants à M. de La Fayette, recommandation qui n'avait été faite que par ironie, m'assura M. de Bouillé à cette occasion.

« Les réflexions que M. de Bouillé avait faites pendant mon absence s'accordaient très-bien avec les plans conçus à Paris, et devançaient, pour ainsi dire, les éclaircissements que j'avais à lui donner. Mirabeau était l'homme sur lequel il comptait le plus : il l'écrirait au roi. Il me demanda comment le roi était avec ses ministres. Je le lui expliquai très en détail. Il s'exprima avec beaucoup d'emportement contre M. Duportail, ministre de la guerre, qu'il croyait bien plus dévoué encore aux jacobins qu'à M. de La Fayette. Il m'indiqua les généraux, les officiers, les régiments qu'il faudrait employer, si le

roi se déterminait à sortir de Paris et à se faire entourer d'une partie de l'armée. Il termina, en renouvelant ses protestations d'entier dévouement pour le roi, mais en ajoutant qu'il fallait se hâter d'employer les troupes qu'il avait sous ses ordres ; car, déjoué comme il l'était constamment par le ministre de la guerre, il ne tarderait pas à perdre toute influence dans le ressort de son commandement.

« Je me remis en route pour Paris, où, dès mon arrivée, je rendis un compte détaillé au roi et à la reine de mes conférences avec M. de Bouillé, et de tout ce que j'avais observé pendant mon voyage.

« Le comte de Mirabeau, auquel j'eus soin de raconter également tous les détails de ce voyage, reprit courage et préparait déjà dans sa tête les proclamations que le roi aurait adressées à la nation, dès qu'il se serait trouvé en liberté. Si elles ne produisaient pas les effets qu'il en attendait, il fallait, selon lui, en venir à la guerre civile, ressource extrême, mais sans laquelle il ne voyait pas de salut. — Il fut flatté de l'opinion que M. de Bouillé m'avait exprimée sur son compte, et il se disposa à agir de concert avec lui.

« Depuis le mois d'octobre 1789, on le verra par les pièces, le projet de faire sortir le roi et la reine de Paris nous avait incessamment occupés ; plus la révolution marchait, plus le danger grandissait : il fallait donc ou partir, ou succomber. Mirabeau aurait préféré que Louis XVI sortît publiquement, et en roi. M. de Bouillé pensait de même. Une simple

course à Compiègne, qu'on eût pu changer en un voyage plus éloigné, s'il eût été nécessaire, nous semblait à tous ce qu'il y avait de mieux. Une fois le roi hors de Paris, des pétitions seraient indubitablement venues de tous les coins de la France, demandant le rétablissement de l'ordre. Les départements, où l'opinion royaliste prévalait, se seraient coalisés, et l'Assemblée elle-même aurait été forcée de faire à la Constitution les changements demandés, ou bien le roi aurait convoqué une autre Assemblée législative, qu'on se serait efforcé de faire élire en dehors de la pernicieuse influence des clubs. Toutes ces chances diverses avaient été calculées par Mirabeau avec un soin extrême, et si le roi pouvait être sauvé, ce n'était que par de tels moyens ; mais ce malheureux prince ne le voulut pas ; il se livra à des hésitations, à une inertie qui le perdirent.

« Pendant que nous faisions nos derniers efforts pour rétablir le pouvoir royal, l'Assemblée nationale, ou plutôt le coupable parti qui la dirigeait, faisait jouer toutes les intrigues pour précipiter la France dans le système républicain. Ceux qui voulaient y arriver mirent en quelque sorte leur plan à découvert dans la séance de l'Assemblée du 22 mars 1791. On discutait une loi constitutionnelle sur la régence. Je n'assistais pas à cette séance. Mirabeau fut tellement effrayé de ce qui se passait, qu'il m'écrivit de l'Assemblée même le billet suivant :

« Nous sommes dans un grand danger. Soyez sûr « que l'on veut nous ramener aux élections, c'est-à-

« dire à la destruction de l'hérédité; c'est-à-dire à « la destruction de la monarchie. L'abbé Sieyes (1) « n'a jamais courtisé l'Assemblée, ni agioté une opi- « nion comme il le fait, et ses partisans sont très- « nombreux. Je n'ai jamais été vraiment effrayé « qu'aujourd'hui. Je me garderai bien de proposer « demain ma théorie; je porterai toutes mes forces « à ajourner, en critiquant le projet de décret, en « prouvant qu'il est insuffisant, incomplet, qu'il pré- « juge de grandes questions, etc., etc. Certainement « ma théorie ne passerait pas, et l'ajournement réus- « sira. Envoyez chercher Pellenc immédiatement;

(1) On fera ici une remarque qui prouvera que les hommes d'un grand talent, et auxquels on suppose par conséquent des principes fixes et de la suite dans leurs idées et dans leur conduite, sont aussi vacillants dans leur marche que les bonnes gens qu'ils abusent. Si cette réflexion est applicable à bien des hommes auxquels l'histoire a conservé un grand nom, elle l'est surtout à l'abbé Sieyes, qui a exercé tant d'ascendant sur la nation réputée la plus spirituelle de l'Europe. On vient de voir que Mirabeau, qui, dans les premiers temps de l'Assemblée, fut dupe de l'abbé Sieyes, dont il disait que le silence était une calamité publique, le dénonce ici comme un factieux qui voulait substituer à la monarchie une république qu'il savait bien être impraticable dans un pays tel que la France. C'est ce que lui-même a dit dans sa réponse à l'Anglais Thomas Payne, qui le sommait dans *le Moniteur* de faire connaître son opinion sur le gouvernement républicain. L'abbé répondit : « Que ce n'était ni pour caresser d'an- « ciennes habitudes, ni par aucun sentiment superstitieux de roya- « lisme, qu'il préférait la monarchie; que c'était uniquement parce « qu'il lui était démontré qu'il y avait plus de liberté dans la mo- « narchie que dans la république..... » Il ajouta : « J'aurai peut-être « bientôt le temps de développer cette question, et j'espère prouver, « non que la monarchie est préférable dans telle ou telle position, « mais que, *dans toutes les hypothèses*, on y est plus libre que dans « la république. »

Deux ans après cette profession de foi, l'abbé Sieyes prouva son

« qu'il étudie dans le plus grand détail le décret;
« qu'il en recherche tous les dangers, *pour la liberté*
« *publique;* qu'il l'envisage sous tous les rapports;
« qu'il ne prenne que des notes; mais qu'il déve-
« loppe assez ces notes, pour que je parle avec fé-
« condité. Il sait au fond ma doctrine à présent,
« mais je ne veux que la laisser entrevoir; je ne
« veux pas la hasarder; gagnons du temps, tout est
« sauvé. Je crois que beaucoup de gens désirent se
« renfermer dans une mesure provisoire. Ne dussé-
« je gagner que deux jours, j'emmènerai Pellenc à la
« campagne avec moi, et nous y mettrons toutes nos

amour pour la monarchie, en envoyant son roi à l'échafaud, en faisant mitrailler les royalistes en 1795, en les faisant déporter en 1797, et en faisant, à son retour de Prusse, le plus pompeux éloge de la journée du 10 août 1792. Il est vrai que l'abbé revint à ses principes de royalisme sous Bonaparte. C'était bien la peine de faire un si horrible chemin pour revenir à son point de départ! Et puisque nous avons parlé de son retour de Prusse, signalons encore une des étranges anomalies de ce temps-là. Conçoit-on, en effet, qu'en Prusse, où on se vantait à cette époque de cultiver la plus haute philosophie, on ait accueilli l'abbé Sieyes, même après son vote régicide, comme l'un des oracles du siècle; que le gouvernement prussien, ce même gouvernement qui avait fait la campagne de 1792 contre la France, sous le prétexte de délivrer Louis XVI, se soit laissé imposer un tel ambassadeur? Par quel renversement inouï de principes était-ce à la cour d'un roi absolu que l'assassin d'un roi était reçu avec une distinction que les envoyés des autres gouvernements ne partageaient pas? — Toutes ces anomalies s'expliquent, hélas! par un des plus mauvais sentiments du cœur humain, la *lâcheté*; n'était-ce point la lâcheté qui avait guidé Sieyes, lui qui répondait à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il avait fait pendant le régime de la terreur : « *J'ai vécu?* » — N'était-ce point aussi la lâcheté du gouvernement prussien qui lui faisait accueillir avec faveur un régicide, comme ambassadeur de la République française? (*Note du comte de La Marck.*)

« forces. Soyez sûr, mon cher comte, que je ne « m'exagère pas le danger, et qu'il est immense. « O légère, et trois fois légère nation! — Notre ar- « mée est, dans cette question, pour les deux tiers « à l'abbé Sieyes. »

« Je répondis de suite à Mirabeau par un billet, dans lequel je tâchais de le rassurer, en lui disant que, bien que la délibération fût des plus importantes, je croyais néanmoins que, même en lui supposant le résultat redouté par lui, elle perdrait plutôt l'Assemblée que le roi. — La question a été décidée plus tard. Le 23 mars, Mirabeau commença à traiter la question de la régence avec sa supériorité ordinaire, et on décida qu'elle appartiendrait, de droit et de fait, au plus proche parent du roi mineur, ce qui était le système défendu par Mirabeau.

« Ce succès l'encouragea; jamais peut-être il ne déploya autant d'activité. On le voyait, soit au club des Jacobins, pour modérer leur fougue, ou combattre leurs chefs; soit à l'Assemblée, qu'il dominait encore par les derniers accents de son énergique éloquence. C'était le chant du cygne ; bientôt on ne devait plus l'entendre. Quelques jours avant la maladie dont il sentait déjà vivement les atteintes, il fit un rapport, et proposa un décret sur les mines. Ce travail avait été préparé par M. Pellenc, que depuis longtemps j'avais engagé à s'occuper de cette matière. J'étais, comme propriétaire de mines très-considérables en France, fort intéressé dans cette question. C'est par amitié pour moi que Mirabeau, occupé de tant d'autres travaux, se chargea de pré-

senter et de soutenir celui-ci à l'Assemblée. Il n'avait eu précédemment aucune connaissance de la législation des mines ; c'était un sujet trop aride pour lui. Cependant, sur les simples données que lui fournit M. Pellenc, il répondit à toutes les objections qu'on lui fit, donna tous les éclaircissements qu'on demanda, avec la plus admirable précision. Ce rapport, dont on parla beaucoup, est sans doute une des preuves les plus éclatantes de la grande habileté de Mirabeau et de la perspicacité de son génie (1). Il avait préparé aussi un grand rapport, au sujet d'un projet de loi sur les successions, qui a été lu à l'Assemblée, après sa mort, par l'évêque d'Autun. Malheureusement, ce fut son dernier travail. Il tomba malade le 27 mars 1791.

« Quoique Mirabeau fût né avec un tempérament très-vigoureux, je ne l'ai pas vu, pendant tout le temps où je l'ai connu, jouir d'une bonne santé. Les persécutions qu'il avait essuyées, ses longs emprisonnements, surtout les injustices de son père, avaient aigri son imagination, et ses dispositions

(1) Voici ce que M. de La Fayette dit à ce sujet :

« A la séance du 27 mars 1791, le discours de Mirabeau sur les mines n'a de remarquable que d'avoir contribué à la mort de ce prodigieux orateur. M. de La Marck, son intime ami, avait un grand intérêt à la question. Mirabeau était malade et se força pour parler. Il est probablement mort victime de l'amitié. D'autres personnes disent qu'il avait été empoisonné : il serait plus simple de supposer qu'un homme qui n'a jamais rien refusé à ses passions, a été emporté par une maladie. L'acte de complaisance pour M. de La Marck est néanmoins très-vrai. » (*Mémoires du général La Fayette*, t. IV, page 47.)

morales avaient réagi sur son physique. Il avait eu la jaunisse, au commencement de l'Assemblée nationale, et ne s'en était pas bien remis; il eut bientôt un mal aux yeux, qui ne le quitta presque plus, et qui allait toujours en augmentant. Son œil gauche devint même tellement enflammé, qu'on craignit qu'il ne le perdît. D'autres douleurs affectèrent aussi les différentes parties de son corps; il avait fréquemment des coliques néphrétiques; enfin, les infirmités se succédaient sans interruption. Tout cela lui faisait faire de fréquents retours sur lui-même, et présager sa fin prochaine. Il me parlait quelquefois de ses pressentiments à ce sujet, et c'est alors qu'il exprimait, avec plus de vivacité, ses regrets sur les fautes de sa jeunesse, et sur le mal qu'elles causaient à lui et à sa patrie; car il avait le sentiment de sa puissance et de son importance politique, et personne, je pense, n'osera à cet égard le taxer de présomption.

« Pendant que celui qui avait entrepris de sauver son pays et son roi touchait à sa dernière heure, les mouvements précurseurs de la destruction de la monarchie se renouvelèrent. Le 27 mars, on apprit qu'une insurrection terrible avait éclaté à Saint-Domingue. Un régiment français, envoyé dans cette île pour y rétablir l'ordre, avait assassiné son colonel. Cet événement fut bientôt suivi d'autres désordres, et enfin du massacre général des colons par les nègres. Tout cela était évidemment le résultat des fausses mesures adoptées par l'Assemblée nationale, à l'égard des colonies.

« Le 28 mars, le peuple de Paris, soulevé par ses chefs habituels, se mit à poursuivre, non pas les partisans exclusifs de l'ancien régime, mais les royalistes constitutionnels, parmi lesquels on distinguait le comte de Clermont-Tonnerre, Malouet, députés, M. de Fontanes, littérateur, et d'autres. Ils avaient formé un club où ils s'occupaient des moyens de faire triompher leurs principes; le peuple vint assiéger la maison où ils tenaient leurs réunions, et ils manquèrent tous d'être assommés. Depuis cette époque, les Jacobins prirent un ascendant que le seul Mirabeau avait pu balancer, et il eut raison de dire, dans ses derniers moments, les paroles qui lui ont été attribuées : « J'emporte avec moi le deuil de la « monarchie; après ma mort, les factieux s'en dispu- « teront les lambeaux. »

« Cabanis (1), le médecin célèbre, qui donna des soins à Mirabeau pendant sa dernière maladie, et que celui-ci aimait beaucoup, sans cependant le prendre jamais pour le confident de ses plans politiques, prétend, dans un écrit qu'il a laissé sur cette maladie, que Mirabeau peut bien, avant de mourir, avoir dit quelque chose de semblable sur les affaires publiques, mais qu'il y a beaucoup d'exagération

(1) Pierre-Jean-Georges Cabanis, né en 1757, à Cosnac, en Saintonge, fut d'abord connu par quelques essais de poésies et par ses liaisons avec Condillac, Thomas, Boucher, Turgot, Franklin, Jefferson, Condorcet, etc., etc. Il fut nommé professeur d'hygiène aux Écoles centrales (1795) et de clinique à l'École de Médecine (1796). Il fit partie, en 1797, du Conseil des Cinq-Cents; en 1798, de l'Institut, et, en 1800, du Sénat-Conservateur. Il mourut le 5 mai 1808.

dans la phrase citée. Je n'étais pas auprès du malade quand il aurait prononcé cette phrase, mais elle est tellement conforme aux opinions et aux idées que je lui ai entendu bien souvent exprimer, que je n'ai pas le moindre doute sur son exactitude. Comme cette phrase ne pouvait pas plaire à Cabanis, qui, peu de temps après la mort de Mirabeau, se jeta tout entier dans le parti républicain, je ne m'étonne pas qu'il en ait contesté l'exactitude.

« Je releverai encore ici un passage de l'écrit de Cabanis, parce qu'il contient une erreur que l'histoire pourrait un jour tenir pour vraie. Le docteur, qui alors conservait encore les dehors de sentiments monarchiques, prétend que Mirabeau voulait une monarchie uniquement fondée sur la démocratie représentative, et que c'était là le vœu des amis de la liberté. Puis il ajoute dans une note. « Telle « était en effet, alors et telle fut l'opinion jusqu'à « la fuite du roi, qui arriva vers la fin du mois de « juin suivant. Mais, après cette dernière époque, « tous les amis de la liberté un peu clairvoyants ne « se flattèrent plus de pouvoir la trouver ailleurs que « dans la république. Car, avant sa mort (de Mira- « beau), on avait déjà parlé du projet de cette fuite. « J'ai, nous disait Mirabeau, défendu la monarchie « jusqu'au bout; je la défends même, encore que « je la croie perdue, parce qu'il dépendrait du roi « qu'elle ne le fût point, et que je la crois encore « utile; mais s'il part, je monte à la tribune, je fais « déclarer le trône vacant et proclamer la répu- « blique. »

« Certes, une telle assertion est positive: c'est à Cabanis lui-même que Mirabeau aurait dit cela, et moi j'ai entre les mains une foule de projets et de notes écrits par Mirabeau lui-même, dans lesquels il ne cesse d'insister pour que le roi quitte Paris.

« Dans un autre passage de sa relation, Cabanis dit : « Le 2 avril au matin, dès que le jour parut, « Mirabeau fit ouvrir ses fenêtres et s'exprima ainsi : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui ; quand on est « là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de « se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'en- « vironner de musique, afin d'entrer agréablement « dans ce sommeil dont on ne se réveille plus. — « Puis il appela son valet de chambre : « Allons, « qu'on se prépare à me raser, à me laver et à faire « ma toilette tout entière. »

« Si Mirabeau n'a pas dit cela dans un moment de délire, je suis très-porté à croire que cette idée de se couronner de fleurs, et d'entendre un concert au moment de sa mort, est un beau rêve philosophique de son médecin, et que cela est parfaitement inutile à la gloire de Mirabeau. Au reste, je n'étais point auprès de lui quand il aurait dit cela.

« Si l'on retranche ces infidélités de la relation de Cabanis, on trouvera qu'elle est celle d'un homme dévoué à Mirabeau jusqu'à l'enthousiasme, et qui s'est, involontairement peut-être, laissé entraîner à altérer la vérité pour exprimer en passant ses propres opinions politiques et philosophiques. Je fais cette observation sans la moindre amertume, car si mon nom est cité plusieurs fois dans la relation de Caba-

nis, je n'ai point à me plaindre de la manière dont il y parle de moi (1).

« La maladie du comte de Mirabeau prit promptement une tournure fatale. Il avait encore parlé, comme on l'a vu, à l'Assemblée, dans la séance du 27 mars. Le 28 il garda le lit pendant toute la journée. Le 29 au matin, Cabanis le croyait mieux, mais dès le soir de ce même jour le mal avait empiré. Je ne quittai presque plus le malade, qui me voyait avec plaisir près de lui et me l'exprimait dans des termes touchants. On verra, parmi les pièces, des billets de l'archevêque de Toulouse, de M. de Montmorin, qui prouvent l'intérêt que le roi, la reine et ceux qui avaient eu

(1) Nous pensons qu'on lira avec intérêt les passages de la Relation de Cabanis qui concernent le comte de La Marck :

« Depuis plusieurs années, M. de La Marck admirait les talents de « Mirabeau, et avait beaucoup d'attrait pour sa personne. Depuis le « commencement de l'Assemblée, des rapports philosophiques d'opi- « nions, une tendance commune vers l'affranchissement et le bon- « heur de l'espèce humaine les avaient unis plus étroitement. Malgré « la trempe différente de leur esprit et de leur caractère, ils étaient « faits l'un pour l'autre, ou plutôt M. de La Marck, convaincu de « l'extrême utilité dont Mirabeau pouvait être à la chose publique, « s'était fait une sorte de devoir de devenir son ange invisible et tu- « télaire, d'épier soigneusement pour lui tout ce que de grandes oc- « cupations laissent nécessairement ignorer, de veiller même quel- « quefois à ses intérêts comme à sa gloire.

« Dans les premiers jours de sa maladie, Mirabeau n'avait presque « pas vu M. de La Marck. Celui-ci, sachant d'ailleurs que le malade « avait besoin de repos, et que plusieurs personnes harcelaient sa « porte, pour la franchir malgré les ordres précis donnés par lui- « même, venait chercher des nouvelles plusieurs fois par jour, mais « se tenait à l'écart, avec une réserve qui prouvait mieux son amitié « qu'un empressement plus impétueux. A dater du jeudi matin, Mi- « rabeau le demandait à chaque instant, et sa vue lui semblait né-

d'intimes relations avec le comte de Mirabeau prenaient à son état.

« Ces billets, et une quantité d'autres messages que je recevais de divers côtés, me recommandaient de ne point négliger les précautions à prendre au sujet des papiers que Mirabeau laisserait après sa mort. Je sentais parfaitement moi-même l'importance de ces précautions et la nécessité de mettre à l'abri les personnes qui seraient compromises si on venait à découvrir les traces écrites des rapports qui avaient existé entre la cour et Mirabeau. Je n'aurais pas été averti sur ce point, comme je le fus, que j'aurais deviné la conduite que j'avais à suivre dans cette circonstance, par les démarches de gens de toute sorte autour de la maison du malade. On y voyait rôder

« cessaire pour s'acquitter avec cet ami si noble et si généreux, par « l'expression mille fois répétée des sentiments qu'il avait pour lui... » (*Cabanis. Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau l'aîné.* Paris 1791, pag. 45 et 46.)

..... « Mirabeau avait vu l'émotion de M. de La Marck; il l'a- « vait vu, pour la première fois, verser des larmes. — C'est un spec- « tacle bien touchant, nous dit-il, que celui d'un homme calme et « froid, ne pouvant cacher qu'à demi une douleur contre laquelle il « s'arme vainement... » (*Ibidem*, page 52.)

..... « J'ai des dettes, disait Mirabeau à M. Frochot, et je n'en « connais pas la quotité précise; je ne connais pas mieux la situation « de ma fortune : cependant j'ai beaucoup d'obligations importantes « pour ma conscience, et chères à mon cœur. M. Frochot rapporta « ces paroles à M. de La Marck, qui répondit : « Allez lui dire que « si sa succession ne suffit pas aux legs qu'il fera, j'adopte ceux que « son amitié voudra bien recommander à la mienne : il faut lui don- « ner encore un bon moment. — Mirabeau, digne de ce dévouement « généreux, en sentit tout le prix, mais n'en fut point étonné : il « accepta comme un homme qui en aurait fait autant; et il en usa « sans immodération, mais sans réserve minutieuse. » (*Ibidem*, pag. 56-57. — *Note de l'éditeur.*)

sans cesse les agents de M. de La Fayette, ceux des Jacobins, qui auraient bien voulu ne pas laisser échapper une telle occasion de se procurer des témoignages accusateurs. Mais le plus intrépide de tous nos surveillants était M. de Sémonville, qui, soit par crainte d'être lui-même compromis dans les papiers de Mirabeau, soit par le désir d'obtenir des pièces qui lui offriraient de nouveaux moyens d'intrigue, ne quittait presque pas la maison du malade. Je ne pouvais y entrer ou en sortir, sans le rencontrer toujours sur mes pas, regardant, observant partout et causant avec tous les domestiques. Je vis donc bien qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et je résolus d'entamer cette question avec Mirabeau, quelque délicate qu'elle fût à traiter. Il avait conservé toute sa tête, sauf à de rares instants de délire, et même, lorsqu'il ne pouvait plus parler, il conserva encore la force morale et physique d'exprimer ses pensées par écrit.

« Trois jours avant sa mort, dans un moment où je le voyais plus calme, quoiqu'il sût déjà qu'il y avait peu d'espoir pour lui d'échapper à la mort, j'allais lui parler de la question des papiers, lorsque de lui-même il vint au devant de ce que j'avais à lui dire. « Mon ami, me dit-il, j'ai chez moi beaucoup de pa-« piers compromettants pour bien des gens, pour « vous, pour d'autres, surtout pour ceux que j'au-« rais tant voulu arracher aux dangers qui les me-« nacent. Il serait peut-être plus prudent de détruire « tous ces papiers, mais je vous avoue que je ne puis « m'y résoudre : c'est dans ces papiers que la posté-« rité trouvera, j'espère, la meilleure justification

« de ma conduite dans ces derniers temps : c'est là « qu'existe l'honneur de ma mémoire. Ne pourriez-« vous emporter ces papiers? les mettre à l'abri de « nos ennemis, qui, dans le moment actuel, pour-« raient en tirer un parti si dangereux en trompant « l'opinion publique? Mais promettez-moi qu'un jour « ces papiers seront connus, et que votre amitié « saura venger ma mémoire en les livrant à la pu-« blicité. »

« Je lui répondis sur-le-champ que je prendrais l'engagement qu'il réclamait de moi, avec d'autant plus d'empressement que je partageais complétement ses sentiments sur ce point, comme je les avais presque tous partagés depuis le commencement de notre intimité. Cette réponse parut lui causer un grand soulagement, et il me donna les indications pour rassembler ses papiers. J'appelai son secrétaire, M. Pellenc, dont il m'avait prié de prendre soin après sa mort. Nous réunîmes tous les papiers, et, après en avoir brûlé un assez grand nombre de moindre intérêt, je transportai le reste chez moi, dans la soirée, en prenant toute sorte de précautions pour n'être rencontré par personne. Malgré toute l'attention que nous mîmes, M. Pellenc et moi, dans le triage de ces papiers, il y en eut cependant beaucoup d'importants de détruits dans l'agitation et le trouble au milieu desquels nous fîmes cette besogne. Ce sont les papiers sauvés dans cette occasion qui forment la plus grande partie de ceux que j'ai destinés à être publiés un jour, pour accomplir le vœu de Mirabeau et la promesse que je lui ai faite.

« Je veux rapporter ici un incident qui arriva le jour même où j'avais transporté chez moi les papiers de Mirabeau ; mais il faut que je donne une explication préliminaire. Dans le courant de l'année 1790, c'est-à-dire neuf ou dix mois avant la mort de Mirabeau, nous causions un jour ensemble sur divers sujets, quand tout à coup on vint à parler des belles morts. Ceci lui fournit un texte sur lequel il parla avec verve et éloquence, mais aussi avec une certaine emphase, en rappelant les morts les plus dramatiques de l'antiquité et des temps modernes. Ainsi que je faisais toujours en pareil cas avec lui, soit un peu par raison, soit beaucoup par le sentiment de mon infériorité devant son éloquent entraînement, je pris le côté opposé de sa thèse. J'essayai de diminuer le mérite de ce qu'on est convenu d'appeler de belles morts, en soutenant qu'elles étaient le plus souvent le résultat d'une orgueilleuse affectation. Quant à moi, dis-je, les morts que je trouve les plus belles, ce sont celles auxquelles j'ai assisté sur le champ de bataille et dans les hôpitaux, où des soldats, d'obscurs malades, conservaient tout leur calme, n'exprimaient pas un regret de quitter la vie, et se bornaient à demander qu'on les plaçât dans une position où, souffrant moins, ils pussent mourir plus commodément. — « Il y a beaucoup de vrai dans ce que vous « dites là, répliqua Mirabeau. » — Et puis nous parlâmes d'autre chose.

« J'avais oublié toute cette conversation, lorsque, le jour où je transportai les papiers de Mirabeau, étant ensuite revenu chez lui, je m'étais assis près de

la cheminée de la chambre où il était couché : bientôt après il m'appela ; je me lève, je vais près de son lit, il me tend la main, et, serrant la mienne, il me dit : « *Mon cher connaisseur en belles morts, êtes-vous con-* « *tent?* » — A ces mots, quoique naturellement froid par caractère, je ne pus retenir mes larmes. Il s'en aperçut, et me dit alors les choses les plus affectueuses et les plus touchantes sur son amitié et sa reconnaissance pour moi. Je ne puis répéter ici ce qu'il me dit d'amical : quand la modestie ne me commanderait pas la réserve, je ne saurais jamais bien exprimer tout ce qu'il trouva d'élévation et d'énergie dans son esprit, de chaleur et d'élan dans son âme pour me témoigner son attachement.

« Je l'ai déjà dit, il faut avoir connu Mirabeau dans le commerce le plus intime, pour rendre justice à ses bonnes et nobles qualités, et comprendre tout ce qu'il y avait en lui de séduction. Malgré la divergence de caractères et même d'opinions qui existait entre nous, je ne sais quel charme, pour ainsi dire involontaire, m'attirait vers lui : c'est un pouvoir qu'il a exercé sur tous ceux qui l'ont connu particulièrement. Il emporta dans la tombe la consolation d'avoir eu beaucoup d'amis. Ceux avec qui il fut lié d'affection lui conservèrent le plus cher souvenir, et je citerai, à cette occasion, deux Anglais, deux frères, hommes distingués, qui, après lui avoir été très-attachés pendant sa vie, sont restés fidèlement attachés à sa mémoire, et parlaient toujours de lui avec émotion ; ce sont les deux Elliot; l'aîné, connu d'abord sous le nom de sir Gilbert Elliot, et plus tard

sous celui de lord Minto; l'autre, M. Elliot. J'ai conservé des lettres d'eux, écrites après la mort de Mirabeau, et pleines d'affection pour lui. On sait cependant que les Anglais, en général, ne sont pas très-démonstratifs dans leur amitié.

« Au moment de s'occuper de son testament, Mirabeau me dit qu'il laissait, il est vrai, de la fortune après lui, mais qu'elle était engagée dans tant de procès, que l'exécution des dispositions testamentaires qu'il ferait serait indéfiniment retardée. « Il y a ce-« pendant quelques personnes, me dit-il, auxquelles « je tiendrais à pouvoir laisser immédiatement des « souvenirs et faire quelque bien. » — Je le priai de prendre à cet égard toutes les résolutions qui lui conviendraient, et que mon amitié se chargeait de leur exécution. Il fit aussitôt son testament, y inscrivit les legs qu'il désirait qui fussent acquittés sans délai, et nous nomma, M. Frochot et moi, ses exécuteurs testamentaires.

« Mirabeau eut une très-longue agonie, tourmentée par les plus cruelles souffrances : il expira dans mes bras le 2 avril 1791, à huit heures et demie du matin.

« Comme je pensais qu'après une maladie qui paraitrait très-courte à ceux qui ignoraient le mauvais état de santé de Mirabeau avant cette époque, les soupçons d'empoisonnement ne manqueraient pas de se répandre dans le public, je voulus prendre toutes les précautions pour mettre à l'abri la responsabilité de ceux qui l'avaient soigné dans ses derniers moments. J'ordonnai qu'on fit l'autopsie de son corps,

et j'invitai les médecins les plus distingués de Paris, et entre autres Vicq d'Azyr, à y assister. Leur opinion fut unanime, et tous déclarèrent qu'il n'y avait pas la moindre trace d'empoisonnement.

« Aussitôt après la mort de Mirabeau, les circonstances, déjà si graves avant ce déplorable événement, prirent promptement un caractère de plus grande gravité encore. Il se présenta plusieurs questions importantes à décider dans l'Assemblée nationale, et le roi et la reine éprouvèrent des difficultés à l'occasion des cérémonies de la semaine sainte, pour lesquelles les anarchistes voulaient les obliger à employer le ministère de prêtres dits constitutionnels, c'est-à-dire de ceux qui avaient adopté la constitution civile du clergé votée par l'Assemblée. Consulté par la reine sur ces divers points, je me concertai avec M. de Montmorin et même avec Cabanis, dans les lumières duquel Mirabeau m'avait inspiré une certaine confiance. On verra parmi les pièces plusieurs notes fournies par Cabanis. Je ne tardai pas cependant à m'apercevoir que je n'avais rien de bon à espérer du concours de ce médecin, homme d'esprit certainement, mais entraîné au courant des idées révolutionnaires, soit par conviction, soit parce qu'il regardait la monarchie comme perdue.—J'employai alors M. Pellenc (1), le secrétaire que Mirabeau m'avait, pour ainsi dire, légué, et que je pris chez moi, à

(1) Jean-Joachim Pellenc, né en 1750, mort le 11 mai 1833. — M. Pellenc fut, de 1809 à 1833, attaché au ministère des affaires étrangères de France, en qualité de publiciste. (*Note de l'éditeur.*)

rédiger plusieurs notes pour la reine. Mais, quel que fût le talent de rédaction et d'analyse de M. Pellenc, je reconnus bien vite que cela était insuffisant, et que le génie fécondant de Mirabeau manquait à nos conceptions; et je dois, à ce sujet, mentionner quelques observations que j'avais faites sur la manière de travailler de Mirabeau, et sur la part que ses collaborateurs ont eue à ses œuvres.

« Une chose digne de remarque dans Mirabeau, c'est qu'à côté de la verve, de la facilité et de l'abondance d'idées qui étonnaient, lorsqu'à la tribune il parlait avec tant d'éloquence, ou que dans la conversation il se montrait si supérieur à ses interlocuteurs, dès qu'il prenait la plume en main, il travaillait avec une extrême difficulté. A peine alors écrivait-il une seule ligne sans ratures, sans intercalations : c'était quelquefois à un tel point, que lui-même finissait par ne pouvoir plus se lire, et qu'impatienté il jetait son manuscrit à un secrétaire, en lui disant : « Tirez-« vous-en comme vous pourrez pour m'en faire une « copie. »

« Quand il chargeait Pellenc d'un tel travail, celui-ci y apportait des changements, soit en transposant des membres de phrases, soit en répandant plus d'ordre et de clarté dans l'arrangement des idées et des mots, et Mirabeau se montrait presque toujours satisfait des changements faits. Néanmoins, en le relisant, il lui arrivait encore souvent d'intercaler des mots et même d'ajouter de nouvelles idées ou de plus grands développements à celles qu'il avait déjà exprimées. Mais ce n'était qu'avec M. Pellenc qu'il

travaillait ainsi. Son autre secrétaire, Comps (1), celui qui simula la folie pendant quelque temps après la mort de Mirabeau, ne le satisfaisait jamais lorsqu'il entreprenait de faire plus que de mettre au net ce qui lui avait été donné à déchiffrer.

« Cette difficulté d'écrire, ou plutôt cette surabondance d'idées, dont la rédaction soignée lui causait un travail si pénible, se faisait remarquer jusque dans les billets les plus familiers que je recevais de lui.

« En observant cette fatigue de travail dans Mirabeau, dès qu'il s'agissait du moindre écrit, j'ai pensé que c'était là certainement une qualité propre aux bons esprits, qui, loin de se contenter de leurs idées à mesure qu'elles viennent, leur font au contraire subir l'examen de la réflexion et de la comparaison, ce qui nécessite toujours de la lenteur dans l'opération de la pensée.

« On a beaucoup dit que Mirabeau n'était point l'auteur de la plupart des ouvrages publiés sous son nom, ni des discours prononcés par lui à la tribune de l'Assemblée nationale. Des hommes de lettres, plus ou moins distingués, n'ont pas craint même, après la

(1) M. de Comps était, en 1789, un fort jeune homme dont la famille, originaire de Provence, assez ancienne et considérable, avait été ruinée. Transplanté à Paris dès l'enfance, M. de Comps devint, en 1788, le secrétaire de Mirabeau, dont il obtint l'amitié, et à qui il voua un attachement profond ou plutôt idolâtre. Il fut proscrit pendant la Terreur, et, plus tard, attaché à la diplomatie française, dans laquelle il servit jusqu'en 1798, qu'il donna sa démission. Il s'attacha ensuite à M. Schimmelpenninck, grand pensionnaire de Hollande. (*Note de l'éditeur.*)

mort du grand orateur, de revendiquer une part dans ses œuvres. Il me semble que cette prétention n'est pas soutenable. Mirabeau, il est vrai, manquait souvent du temps nécessaire pour suffire à tout ce qu'il entreprenait; il lui fallait donc recourir à des écrivains auxquels il donnait sommairement ses idées, et il employait ces écrivains selon le talent qu'il leur avait reconnu; ainsi, il chargeait M. Pellenc des discours qui exigeaient plus particulièrement de l'analyse et de la dialectique, parce que c'étaient les qualités les plus remarquables de l'esprit de cet homme; tandis que M. Dumont, accoutumé, comme ministre de l'église protestante, à employer les formes oratoires, préparait les adresses et les discours qui réclamaient une certaine pompe. Dumont, en général, manquait de nerf et de profondeur dans son style; mais Mirabeau y suppléait dans l'occasion. Il employa aussi M. du Roveray pour les matières de finances; l'abbé Lamourette pour les sujets qui touchaient à la théologie, et divers jurisconsultes pour les matières judiciaires. Avant la réunion de l'Assemblée nationale, et lorsque Mirabeau n'était qu'un simple écrivain, il avait eu aussi des collaborateurs pour quelques-uns de ses écrits. On sait que c'est un major de Mauvillon qui avait préparé les matériaux du long et indigeste ouvrage intitulé : *Histoire de la monarchie prussienne*. Mais qu'est-ce que tout cela prouve? Oserait-on dire pour cela que Mirabeau ne fut pas le véritable auteur des discours et des œuvres marqués au coin de son génie? Il faudrait soutenir alors que les grands sculpteurs ne sont pas les auteurs des œuvres

admirées sous leur nom, et dont le marbre a été dégrossi par des artistes souvent très-habiles; que les grands peintres, et Rubens parmi eux, qui s'est tant servi du pinceau de ses élèves, ne doivent pas être considérés comme les créateurs des tableaux, chefs-d'œuvre de leur génie et de leur conception, parce que leurs élèves ont travaillé à des portions plus ou moins considérables de ces tableaux? Je crois que la question présentée ainsi n'est pas soutenable, et j'ai voulu en faire justice, parce que j'ai été plus d'une fois impatienté par les prétentions que j'ai entendu exprimer à ce sujet.

« Je reviens aux temps qui ont suivi la mort de Mirabeau, et sur lesquels il me reste peu de chose à dire.

« On sait que, le 18 avril 1791, le roi, voulant se rendre à Saint-Cloud avec la reine et ses enfants, la populace mit opposition à leur sortie des Tuileries. Le maire de Paris, M. Bailly, et M. de La Fayette essayèrent vainement de dissiper l'attroupement qui s'était formé autour du château, et le roi, après avoir attendu pendant une heure et demie dans sa voiture, qu'on ne voulait pas laisser sortir, remonta dans ses appartements. C'est après cette scène, pendant laquelle la famille royale fut grossièrement insultée, que le roi prit la résolution définitive de quitter Paris et de se retirer dans une place forte, sur la frontière. Indépendamment du projet de retraite conseillé et approuvé par Mirabeau, et dont j'avais, comme on l'a vu, concerté les détails avec M. de Bouillé, un autre projet du même genre avait été proposé par M. le baron de

Breteuil, retiré alors en Suisse. M. de Bouillé avait été également mis dans la confidence de ce projet. Mirabeau mort, le roi et la reine se déterminèrent à adopter le plan proposé par M. de Breteuil, et prirent toutes les mesures pour leur voyage à Montmédy, place de la frontière du nord. Je n'ai point à raconter les circonstances de ce voyage, qui fut si fatalement entravé par l'incident de Varennes. Je n'avais point été informé de la résolution de Leurs Majestés, qui s'abstinrent d'en donner connaissance à ceux de leurs serviteurs dévoués qui n'étaient point appelés à y prendre part. On verra, parmi les pièces, une lettre de l'archevêque de Toulouse, M. de Fontanges, écrite de la Fauconnière, près Gannat, où la reine l'avait engagé à aller passer quelque temps sans lui dire que c'était pour le mettre à l'abri des conséquences que pouvait avoir le départ pour Montmédy. Un billet, que m'adressa M. de Montmorin, le 21 juin 1791 au matin, lorsqu'on venait d'apprendre le départ du roi, constate bien aussi que ce ministre était resté dans l'ignorance des projets du roi. On conçoit très-bien que la prudence dictait une pareille réserve au roi et à la reine, et nous ne pûmes qu'admirer le sentiment de prévoyante bonté qui avait dirigé Leurs Majestés dans cette occasion. Elles ne voulurent pas, si leur plan échouait, qu'on nous impliquât dans un fait auquel nous étions en réalité restés étrangers, mais pour lequel nous aurions pu être gravement compromis, si on avait découvert nos rapports précédents avec la cour, et qu'on eût voulu y rattacher le voyage à Montmédy.

« Je revis souvent le roi et la reine après leur retour à Paris, et je continuai à leur rendre tous les services qu'ils réclamèrent de moi ; mais ces services ne valent pas la peine d'être mentionnés.

« L'acceptation de la Constitution par le roi, et la clôture des travaux de l'Assemblée constituante au mois de septembre 1791, fournirent l'occasion la plus convenable pour moi de quitter la France, où je n'avais plus désormais d'autres liens qui me retinssent que mon stérile désir d'être utile à la reine. Je pensai qu'il me serait plus facile de réaliser ce désir, en allant rejoindre le comte de Mercy, qui continuait à remplir, dans les Pays-Bas, le poste important auquel le gouvernement autrichien l'avait appelé après les conférences de La Haye. La connaissance que j'avais acquise des hommes et des affaires en France, et la confiance que le comte de Mercy voulait bien avoir en moi, pouvaient me donner les moyens de l'aider dans ses efforts pour sauver la malheureuse reine, et pour rétablir l'ordre en Belgique, ma patrie. J'avais d'ailleurs obtenu à cette époque la promesse d'être employé activement par le gouvernement autrichien.

« Je quittai Paris au commencement du mois d'octobre 1791, après être convenu avec le comte de Montmorin que nous entretiendrions ensemble une correspondance tant que cela serait praticable. Je reçus effectivement de lui plusieurs lettres, que j'ai conservées, et qui sont parmi les pièces que je destine à être publiées. Ces lettres sont écrites de la main de la fille de M. de Montmorin, Mme la comtesse de

Beaumont, à laquelle il confia le secret de notre correspondance.

« Je m'arrêtai d'abord pendant quelques semaines à ma terre de Raismes; puis je rejoignis M. de Mercy à Bruxelles. Il me témoigna la confiance la plus étendue dans les affaires dont il était chargé, et je travaillai, dans son cabinet, à ses correspondances les plus secrètes.

« J'allai pendant quelque temps à Francfort, pour y assister au couronnement de l'empereur François, mon nouveau souverain, qui succéda, en 1792, à l'empereur Léopold, son père. Puis, je revins dans les Pays-Bas.

« On trouvera, à la suite des pièces qui concernent plus spécialement les rapports de Mirabeau et les miens avec la cour de France, quelques pièces émanées du comte de Mercy, à l'époque où je me trouvais placé près de lui. Je crois devoir les joindre aux précédentes, parce qu'elles constatent les démarches que le comte de Mercy ne cessa pas de faire près du prince de Cobourg, commandant en chef des armées impériales, et près de la cour de Vienne, pour parvenir à délivrer la reine de France, pendant la campagne de 1793. Ces pièces ne seront peut-être pas non plus sans intérêt, pour éclairer l'histoire de cette campagne.

« Plus tard, en 1794, le comte de Mercy s'efforça vainement d'empêcher le général Clairfait de repasser le Rhin; ce fut la fatale résolution de ce général, de se retirer en hâte devant les armées françaises, qui fit perdre pour jamais les provinces belges à l'Autriche.

« Après la retraite de l'armée autrichienne, nous nous fixâmes, M. de Mercy et moi, au château de Brühl, près Cologne. Ce fut là qu'il reçut l'ordre de la cour de Vienne, au mois de juillet 1794, de se rendre en Angleterre pour concerter avec M Pitt les détails de la campagne qui devait se faire en 1795. M. de Mercy dut passer par la Hollande, car les Français étaient entièrement maîtres des Pays-Bas autrichiens. En quittant Brühl, il était assez sérieusement malade, mais il mettait tant de zèle et d'intérêt à sa mission, qu'il ne voulut pas attendre son rétablissement. Il s'embarqua malade à Helvoetsluys, le 13 août 1794, débarqua plus malade encore en Angleterre, et mourut peu de jours après son arrivée à Londres, le 26 août, sans avoir pu faire aucune des démarches relatives à sa mission.

« Lorsque sa mort fut connue à Vienne, je reçus du baron de Thugut (1) l'ordre de me rendre immédiatement près de lui, ce que je fis. A mon arrivée à Vienne, le baron de Thugut, et plus tard l'empereur lui-même, m'annoncèrent que je ne tarderais pas à être employé activement dans mon grade de général-major.

« J'avais connu le baron de Thugut dans ma jeunesse, à Bruxelles, chez mon père, où il venait souvent. Je m'étais lié alors avec lui : il était homme d'esprit et de caractère. Malgré la différence d'âge, il me recherchait, et paraissait aimer à se trouver avec moi et à m'entretenir de la France, pour la-

(1) Voir la note 21, sur le baron de Thugut.

quelle il avait de la prédilection. Il m'accueillit très-bien lorsque j'arrivai à Vienne, à la fin de 1794.

« Le baron de Thugut, parvenu, sous l'empereur François, au ministère des affaires étrangères, jouissait de la plus entière confiance de son jeune souverain, et on peut dire que, pendant les huit années de 1794 à 1802 *il a pu tout ce que pouvait l'empereur lui-même*. Il n'y a guère eu, dans l'histoire de l'Europe, depuis bien des siècles, de pareille époque à celle de ces huit années, sous le rapport de l'importance des événements politiques. Malgré l'étendue d'esprit et la force de caractère de M. de Thugut, on peut lui reprocher d'avoir commis bien des fautes, mais il faut reconnaître en même temps qu'il était alors la seule tête forte de toute l'Autriche. Il était abhorré par tous les grands du pays, qui blâmaient, presque toujours à tort, ce qu'il faisait, et qui ont plus contribué à sa chute, en 1802, que les désastres dont la monarchie autrichienne a été alors accablée.

« Au mois d'avril 1795, le baron de Thugut me prévint que l'empereur, au lieu de m'employer à l'armée, avait jugé plus utile pour son service de me charger d'une mission extraordinaire près la cour d'Espagne, dans le but d'encourager cette cour à diriger ses opérations militaires contre le Midi de la France, d'accord avec l'armée autrichienne, commandée par le général de Vins, et qui devait entrer en France par la frontière d'Italie.

« Je partis de Vienne au commencement du mois de mai 1795, avec l'ordre de me rendre d'abord au

quartier-général autrichien en Italie, et de me concerter avec le général de Vins sur ma mission à Madrid. Le baron de Thugut ne me cacha pas toutefois, au moment de mon départ, qu'il éprouvait quelques doutes sur la résolution du cabinet de Madrid de se maintenir fermement dans la coalition contre la France. L'empereur, par lequel je fus reçu avant de partir, me tint sur ce point le même langage que M. de Thugut, et m'exprima la crainte que l'Espagne ne fût déjà en train de chercher à faire une paix séparée avec la république française. Il me donna l'ordre de passer par Vérone, d'y voir *Monsieur*, comte de Provence, qui y était alors retiré, et de lui donner l'assurance qu'il restait fidèlement dévoué à sa cause et bien déterminé à la soutenir.

« Arrivé à Vérone, j'y vis *Monsieur*, auquel les personnes de son entourage donnaient le titre de *M. le Régent*. Je m'acquittai du message de l'empereur. *Monsieur* rejeta bien loin l'idée que l'Espagne négociait avec la France; il m'assura qu'il n'en était pas, et n'en pouvait pas être question. Ce prince était, à ce sujet, bien mal informé, car, un mois après, la paix était signée entre l'Espagne et la république française. Mon audience dura plus de deux heures, et, à raison de l'importance des événements qui agitaient alors l'Europe, je la trouvai bien insignifiante. *Monsieur* se faisait de grandes illusions, et voyait les choses, non telles qu'elles étaient, mais comme il aurait désiré qu'elles fussent.

« Après l'avoir quitté, je continuai ma route ra-

pidement et trouvai le général de Vins à son quartier-général, à Acqui. Je passai trois jours avec lui, à l'entretenir des instructions verbales qu'on m'avait données pour lui à Vienne, et je lui fis connaître le but de ma mission en Espagne.

« Je me rendis ensuite à Gênes, où M. de Thugut m'avait annoncé que je recevrais les derniers renseignements qui lui seraient parvenus sur les dispositions de la cour de Madrid. Peu de jours après, je fus informé que la paix entre l'Espagne et la France était considérée comme immanquable. Je m'empressai d'écrire au baron de Thugut que je prenais sur moi de ne pas m'embarquer pour l'Espagne, et que j'attendrais à Gênes les nouvelles directions qu'il croirait devoir me donner. M. de Thugut me répondit que j'avais très-bien fait de m'abstenir, et m'invita à prolonger mon séjour à Gênes et à lui transmettre mes observations sur la conduite de cette république et sur la marche des armées autrichiennes. C'est ainsi que je passai plusieurs mois à Gênes. J'y fis la connaissance d'un homme dont le nom a eu un certain retentissement : je veux parler de M. Drake, ministre anglais, chargé par son gouvernement d'une mission spéciale près du général en chef autrichien. Je dois dire que M. Drake méritait peu la réputation d'habileté qu'on lui accordait alors : il me parut, à moi, être d'une maladresse, d'une gaucherie bien voisine du ridicule.

« Les succès des armées françaises en Italie, au commencement de l'année 1796, me firent songer que je pourrais finir par me trouver bloqué dans Gênes,

et comme je n'avais reçu aucune nouvelle destination, et que la mission dont j'étais chargé expirait par le fait même de la retraite des armées autrichiennes et par le blocus de Gênes, je me déterminai à partir pour la Suisse. Je m'arrêtai d'abord à Zurich, et c'est là qu'après de mûres réflexions dont il serait superflu de rendre compte ici, je pris la résolution de quitter le service actif. Je restai pendant près de deux ans en Suisse : ma santé était fort altérée ; mes blessures avaient provoqué une maladie de poitrine grave. Je retournai plus tard à Vienne, où je me fixai définitivement, ayant perdu toute ma fortune et n'ayant pour ressource que mon traitement de général-major en non activité. C'est alors que me vint l'idée de tracer les souvenirs que je finis ici. »

Pour compléter ce récit, nous devons ajouter que le prince Auguste d'Arenberg fut obligé de quitter deux fois Vienne pour se rendre aux eaux des Pyrénées : il passa même un hiver à Montpellier. Son mal de poitrine s'était tellement aggravé, que, pendant deux années, les médecins lui interdirent complétement de parler.

Il s'arrêta à Paris en revenant des Pyrénées, et quoi qu'en dise la *Biographie des Contemporains*, il ne sollicita point de l'empereur Napoléon d'être employé au service de France. Rien n'aurait été plus facile pour lui que de l'obtenir, et rien n'eût été plus simple que de le demander, puisque la Belgique, véritable patrie du prince d'Arenberg, était depuis

longtemps réunie à la France. Mais c'est précisément le contraire qui arriva, et nous avons entre les mains les pièces qui le prouvent. L'empereur Napoléon, qui, comme on le sait, aimait à rattacher à son service les grandes familles des pays conquis aussi bien que celles de France, fit faire des offres au prince Auguste d'Arenberg, et, sur son refus, le fit retenir pendant plus de quinze mois à Paris contre son gré. Après d'interminables démarches et beaucoup de promesses, on lui remit enfin ses passeports, et il retourna à Vienne, qu'il ne quitta plus qu'en 1814.

Il put alors rentrer dans sa patrie, et ayant recouvré une partie de sa fortune, il s'établit à Bruxelles, où, pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1833, sa maison fut ouverte avec la plus noble hospitalité à tout ce que Bruxelles comptait de gens distingués dans tous les genres, et aux étrangers de marque que le hasard ou les circonstances conduisaient dans cette ville.

Le prince Auguste était un de ces derniers types du véritable grand seigneur : l'urbanité de ses manières, sa politesse exquise, ne faisaient jamais oublier la considération due à son rang et à son âge. Les événements dont il avait été témoin, ceux auxquels il avait pris part, ses voyages, les relations qu'il avait eues avec presque tous les hommes remarquables de son temps, donnaient à sa conversation un intérêt vif, et qui était rehaussé par le tour passionné d'esprit qu'il conservait encore à quatre-vingts ans (1).

(1) Quant aux agréments et au charme qu'offrait le commerce in-

Il s'intéressait à tout ce qui ennoblit l'âme; il aimait les arts et les encourageait avec générosité.

Le récit qui précède suffirait pour donner une idée nette de ses principes de gouvernement et de ses sentiments politiques; mais nous voulons encore insister sur ce qu'il était resté libéral, dans le bon sens de ce mot dont on a tant abusé, et que les excès des révolutions qui avaient éclaté sous ses yeux n'avaient pu éteindre en lui le goût d'une sage liberté.

Dans ces pages qu'on vient de lire, le prince d'Arenberg a retracé à la hâte des souvenirs qui ont dû réveiller en lui toutes les impressions de sa jeunesse. Il l'a fait avec l'impétuosité d'une âme vive encore et remuée par le souvenir des tragiques événements qu'il avait tenté de conjurer. On retrouve partout dans cet écrit la marque d'un esprit généreux, ferme et hardi, que n'enchaîne aucun préjugé de caste, que n'entraîne aucune nouveauté téméraire. Le prince d'Arenberg était de cette race d'hommes qui font croire à la possibilité d'opérer sans déchirements les grandes révolutions devenues nécessaires dans la vie des empires. Peut-être quelques-uns de ses jugements sur plusieurs de ses adversaires politiques ne sont-

time du prince Auguste d'Arenberg, et à l'amitié qu'il savait inspirer, nous pouvons en donner un témoignage qui sera apprécié par les gens de goût et d'esprit. Nous avons trouvé dans ses papiers une lettre, entre beaucoup d'autres, que lui écrivit le prince de Ligne, avec lequel il entretint une correspondance suivie pendant bien des années. Cette lettre, datée de Tœplitz le 20 juillet 1807, était adressée au prince d'Arenberg, au moment que le prince de Ligne revenait de Dresde, où l'avait poussé la curiosité de voir l'empereur Napoléon. (Note 22.)

ils point exempts de passion ; mais qui peut se flatter de garder, au sortir de la lutte des partis, la froide équité des générations qui suivent ?

NOTES DE L'INTRODUCTION.

(*Note* 1.) C'est au XIIe siècle que les seigneurs d'Arenberg paraissent pour la première fois dans l'histoire. Le Burgraviat ou protectorat de la ville de Cologne avait été accordé héréditairement aux seigneurs d'Arenberg par les archevêques de Cologne, en reconnaissance des services signalés rendus par eux à leur église. Cependant, en 1279, Jean d'Arenberg vendit les droits que lui conférait cette dignité à l'archevêque Sigefroy, moyennant une rente annuelle de cent marcs d'argent.

Ce même *Jean*, seigneur d'Arenberg, ne laissa de son mariage avec *Catherine*, fille du comte Guillaume IV de Juliers, qu'une fille unique, nommée *Mathilde*, qui épousa *Engelbert de La Marck*, fils du comte Everard III de La Marck et d'Irmengarde, née comtesse de Berg.

Le fils aîné d'Engelbert de La Marck et de Mathilde d'Arenberg, *Adolphe II*, comte de La Marck, devint, par son mariage avec *Marguerite*, héritière de Clèves, le chef de la nouvelle ligne des comtes, plus tard ducs de Clèves, dont la principauté, ainsi que le duché de Berg et le comté de La Marck, furent incorporés, au XVIIe siècle, dans la monarchie prussienne.

Everard, fils cadet d'Engelbert de La Marck, continua de porter les titres et armoiries d'Arenberg, et devint le chef de la nouvelle ligne de cette maison. Il eut de son mariage avec *Marie*, fille du comte de *Loen*, un fils, *Everard II*, seigneur d'Arenberg, qui épousa en premières noces *Marie*, fille du seigneur de Braquemont et de Sedan. — Le fils aîné, issu de ce

mariage, *Jean* d'Arenberg, seigneur de Sedan et de Lumain, épousa *Anne*, fille du comte Robert de Virnebourg : leur fils, *Robert*, fut le premier des ducs de Bouillon, de la maison d'Arenberg de La Marck.

La descendance mâle de la maison d'Arenberg s'éteignit une seconde fois dans la personne de *Robert III*, fils de *Robert II* d'Arenberg et de *Walpurge*, comtesse d'Egmont. Il ne resta pour descendante et héritière unique que la sœur de ce *Robert III*, *Marguerite* d'Arenberg, qui épousa *Jean* de Ligne, fils de Louis de Ligne, seigneur de Barbanson et de Marie de Berg. — En vertu d'une stipulation de leur contrat de mariage, leurs descendants devaient porter les noms et armoiries d'Arenberg, ce qui a eu effectivement lieu jusqu'à ce jour.

Jean de Ligne fut créé comte par l'empereur Charles-Quint, en 1549. — Philippe II, roi d'Espagne et prince souverain des Pays-Bas, lui confia le gouvernement des provinces de Frise et d'Overyssel, à l'époque où se préparait le soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne.— Jean de Ligne périt le 28 mai 1568, à la bataille de Heiligerlee, près de Vinschoten, après avoir tué de sa main Louis de Nassau, frère de Guillaume-le-Taciturne, qui commandait les insurgés.

Sous *Charles* d'Arenberg, le fils de *Jean* de Ligne, le comté d'Arenberg fut érigé en 1576, par l'empereur Maximilien II, en principauté immédiate de l'empire faisant partie du cercle du Bas-Rhin. — Ce même *Charles*, prince d'Arenberg, épousa *Anne*, fille de Philippe, duc de Croï et d'Arschot, prince de Chimay, le seigneur le plus riche des provinces méridionales des Pays-Bas. Le fils de celui-ci, Charles, duc de Croï et d'Arschot, étant mort sans descendants, sa sœur, la princesse *Anne* d'Arenberg, hérita de tous les biens et titres de l'ancienne maison de Croï et d'Arschot, qui restèrent depuis lors la propriété de la maison d'Arenberg.

Des deux fils de *Charles*, prince d'Arenberg, duc de Croï et d'Arschot, l'aîné, *Philippe*, fonda la nouvelle ligne d'*Arenberg-Arschot;* le second, *Alexandre*, fonda celle des prince d'*Arenberg-Chimay*.

Philippe d'Arenberg épousa successivement : 1° *Hippolyte-Anne*, fille de Pierre de Melun, prince d'Epinoy ; 2° *Isabelle-Claire*, fille du comte Florentin de Berlaimont ; et 3° *Marie-Cléophe*, fille du comte de Hohenzollern. — L'empereur Ferdinand III érigea, en 1644, en faveur de son fils aîné, *Philippe-François*, la principauté d'Arenberg en duché. — Le diplôme d'institution accorde le titre de duc ou duchesse à tous les membres de la famille ; cependant l'usage a prévalu de ne désigner par ce titre que le chef de la maison. La maison d'Arenberg est donc une des *anciennes* maisons princières de l'empire germanique ; les *nouvelles* maisons princières, qui formaient à la diète un banc séparée, étant toutes d'une création postérieure à la paix de Westphalie (1648).

Le duc *Philippe-François* étant mort sans enfants, son frère *Charles-Eugène* lui succéda en 1681.—Le duc *Philippe-Charles-François*, fils de celui-ci, mourut le 25 août 1691, à Peterwardin, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Salankamen, gagnée par les impériaux, sous le prince Eugène de Savoie, contre les Turcs.— Son fils, le duc *Léopold-Philippe-Charles-Joseph*, reçut presque au berceau le collier de la Toison-d'Or, en récompense des services rendus par son père. Il fut premier pair, et grand bailli du Hainaut, reçut plusieurs blessures à la bataille de Malplaquet, et devint, la même année, gouverneur de Mons, puis lieutenant-général au service de l'empereur.— Il avait épousé, en 1711, *Marie-Françoise* Pignatelli, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, dont il eut un fils *Charles-Marie Raymond*, et deux filles.

Charles-Marie Raymond succéda à son père, en 1754. Il avait épousé, en 1748, *Louise-Marguerite*, fille et héritière unique de Louis Engelbert, dernier descendant mâle des comtes de La Marck, dont les seigneuries et terres touchaient aux domaines de la maison d'Arenberg. — *Louise-Marguerite* descendait en droite ligne de Guillaume de La Marck, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, troisième fils de *Jean* d'Arenberg et d'*Anne* de Virnebourg, dont il a été question plus haut. — La maison de La Marck se réunissant ainsi de nouveau à celle d'Arenberg, on convint qu'un des

fils à naître de ce mariage porterait le nom de comte de La Marck.

Le duc *Charles-Marie Raymond* d'Arenberg eut deux fils, *Louis Engelbert* et *Auguste-Marie Raymond*. 1° *Louis Engelbert* épousa, le 19 janvier 1773, Louise-Pauline-Antoinette Candide, fille du duc Léopold de Brancas-Villars, comte de Lauraguais, et succéda à son père, le 17 août 1778.—Après la réunion de la Belgique à la France, il devint, sous l'empire de Napoléon, sénateur français. Le duc *Louis Engelbert* d'Arenberg, qui mourut le 7 mars 1820, a laissé des enfants qui forment aujourd'hui la branche aînée de la maison d'Arenberg.

2° *Auguste-Marie Raymond* d'Arenberg, prit, ainsi qu'il avait été convenu, le titre de comte de La Marck, à la mort de son grand-père maternel, Louis Engelbert de La Marck, et devint, sous ce titre, propriétaire du régiment de La Marck, que son grand-père possédait au service de France. C'est aussi sous ce nom qu'il figura parmi les membres des États-Généraux de France, en 1789. — Il était grand d'Espagne de première classe, et atteignit le grade de maréchal de camp, en restant colonel propriétaire du régiment d'infanterie allemande qui portait son nom. — Plus tard, il rentra au service de l'Autriche, sa première patrie, et y fut général major. — Il épousa, le 23 novembre 1774, *Marie-Françoise-Augustine-Ursule*, fille d'Augustin-Marie le Danois, marquis de Cernay, lieutenant-général et gouverneur du Quesnoy. — Il eut d'elle un fils unique *Ernest Engelbert*, qui s'est successivement marié : 1° à *Marie-Thérèse*, comtesse de Windisch-Graetz ; 2° à *Sophie-Caroline-Marie*, fille du prince Charles d'Auersperg. — Le prince *Ernest Engelbert* d'Arenberg habite aujourd'hui l'Autriche (1851).

Auguste-Marie Raymond d'Arenberg a été connu, pendant la première partie de sa vie, sous le nom de *comte de La Marck*, qu'il ne quitta qu'à l'abolition des titres prononcée par l'Assemblée constituante, en 1790. Il reprit alors le nom de prince Auguste d'Arenberg, qu'il porta jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1833.

(*Archives de la maison d'Arenberg*).

(*Note* 2.) Le maréchal comte de Lacy était d'origine irlandaise, et fils du maréchal de Lacy, qui, conjointement avec le maréchal Munich, commanda avec tant de succès les armées russes contre les Turcs, sous le règne de l'impératrice Anne. Il était né en 1718, et, après avoir reçu une éducation soignée, apprit l'art de la guerre à la grande école du maréchal Munich. A l'avénement de Marie-Thérèse, il entra au service d'Autriche, et, par sa conduite, ses talents et son courage, acquit l'estime de ses chefs et s'éleva rapidement au rang de colonel. Ses connaissances dans la théorie et son habileté dans la tactique de la guerre, ainsi que sa vigilance et son activité, le firent remarquer par le maréchal Daun dans la guerre de Sept-Ans, et, du rang de colonel qu'il avait au commencement de cette guerre, il parvint bientôt à celui de général major; il dut plus tard son élévation en grade à la protection de Daun, qui le consultait en toute occasion, et l'employait à l'exécution des mesures les plus importantes et les plus délicates. Quoiqu'il fût animé d'un vif esprit d'entreprise, et qu'il poussât souvent le général en chef à des actes de vigueur et de décision, cependant il était également doué d'un grand sang-froid et de beaucoup de présence d'esprit. Il fut extrêmement utile pour discipliner les troupes et surveiller l'exécution des manœuvres dont Daun était l'inventeur : il aimait l'ordre le plus strict, et introduisit une grande économie dans toutes les branches du service militaire.

(*Note* 3.) Louis Engelbert, comte de La Marck, né en 1701, mort le 5 octobre 1773, au château de Fléville en Lorraine. Il avait épousé en premières noces : Hyacinthe-Marie-Anne, comtesse de Bien-Assis, dont il eut Louise-Marguerite de La Marck, qui épousa le duc Charles-Léopold d'Arenberg, père du prince Auguste ; et en secondes noces : Marie-Anne-Françoise, fille du duc Adrien-Maurice de Noailles, dont il n'eut pas d'enfants.

(*Note* 4.) **Notice sur le comte de Mercy-Argenteau.**

Le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne près la cour de Versailles, depuis 1766 jusqu'en 1790, joue un rôle principal dans les relations qui s'établirent, pendant cette dernière année, entre la cour de France et le comte de Mirabeau; c'est ce qui nous détermine à lui consacrer une notice à part. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire, que c'est au comte de Mercy qu'est due la qualification de *comité autrichien*, donnée au prétendu comité auquel les écrivains révolutionnaires ont attribué les conseils suivis par la reine Marie-Antoinette.

Ce redoutable comité, dont on a tant parlé et qu'on a tant accusé, n'a, en réalité, jamais existé, et il est même assez singulier que les deux étrangers, le comte de Mercy et le comte de La Marck, qui, d'après le bruit public, auraient composé ce comité, fussent tous les deux naturalisés sujets français.

On a déjà vu, dans l'Introduction, comment le comte de La Marck, né en Belgique et membre d'une maison souveraine d'Allemagne, était entré, dès son enfance, au service de France, et avait pu plus tard même se faire élire membre de l'Assemblée constituante. Nous allons maintenant exposer par suite de quelles circonstances le comte de Mercy-Argenteau, quoiqu'ambassadeur à Paris de l'empereur d'Allemagne, se trouvait être en même temps sujet naturalisé du roi de France; mais nous devons ici entrer dans quelques détails généalogiques, indispensables pour faire comprendre ce fait, devenu historiquement assez curieux. Nous rapporterons ensuite les principales circonstances de la carrière diplomatique du comte de Mercy.

Le maréchal de Mercy, né en 1666, à Longwy, en Lorraine, et tué à la bataille de Parme, en 1734, était fils de Pierre-Ernest de Mercy, feld-maréchal-général des armées de l'empereur d'Allemagne, et de Christine d'Alamont, fille de Florimond d'Alamont et d'Anne-Marguerite d'Argenteau.

Le père de Pierre-Ernest était François de Mercy, le célèbre

maréchal généralissime des armées de la Ligue catholique, l'adversaire de Condé et de Turenne, et qui périt à la bataille de Nordlingue (1).

La maison de Mercy possédait, depuis plusieurs siècles et à titre patrimonial, différentes hautes justices dans le duché de Bar. On trouve, parmi d'anciennes chartes du XIIIe siècle, un traité signé, en 1290, entre Roger de Mercy et Thibaut, comte de Bar, par lequel ils s'associaient pour faire la guerre au comte de Luxembourg. Dans la suite, la maison de Mercy resta constamment attachée au service des ducs de Bar.

Pierre-Ernest de Mercy avait suivi le duc de Lorraine et de Bar, Charles IV, dans les guerres d'Allemagne. Son fils, Florimond, qui devint feld-maréchal des armées de l'empereur Charles VI, et qui fut tué près de Parme, le 29 juin 1734, avait suivi les drapeaux du duc Charles V de Lorraine. Revenu en Lorraine avec le duc Léopold, en 1698, après la paix de Ryswick, il trouva son château de Mercy rasé, et ses terres, qui avaient été confisquées par Louis XIV pendant son absence, entièrement dévastées. Le duc Léopold, pour le récompenser

(1) C'est à lui que se rapporte ce passage de l'oraison funèbre du grand Condé par Bossuet :

« Quel objet se présente à mes yeux ! Ce n'est pas seulement des « hommes à combattre ; c'est des montagnes inaccessibles ; c'est des « ravines et des précipices, d'un côté ; c'est, de l'autre, un bois im- « pénétrable, dont le fond est un marais ; et, derrière des ruisseaux, « de prodigieux retranchements ; c'est partout des forts élevés et des « forêts abattues qui traversent des chemins affreux ; et, au dedans, « c'est Mercy, avec ses braves Bavarois, enflés de tant de succès et « de la prise de Fribourg ; Mercy qu'on ne vit jamais reculer dans « les combats ; Mercy, que le prince de Condé et le vigilant Turenne « n'ont jamais surpris dans un mouvement irrégulier, et à qui ils « ont rendu ce grand témoignage, que jamais il n'avait perdu un « seul moment favorable, ni manqué de prévenir leurs desseins, « comme s'il eût assisté à leurs conseils. »

Ce maréchal de Mercy, blessé à la bataille de Nordlingue, mourut de ses blessures le lendemain de cette affaire, et fut enterré près du champ de bataille. On grava sur sa tombe cette épitaphe :

Sta, viator; heroem calcas.

de ses services et de ceux de ses ancêtres, lui fit don, en 1705 et 1708, de plusieurs domaines en Lorraine, qu'il réunit aux biens patrimoniaux de la maison de Mercy.

Peu de temps après, le maréchal de Mercy, près de retourner à la guerre, considérant qu'il était sans postérité et le dernier de son nom, ainsi qu'il le dit dans son testament, songea à restituer, de son vivant, aux ducs de Lorraine, les domaines qu'il tenait de leur munificence. En 1709, il fit un acte de rétrocession, en faveur du duc Léopold, de tous les biens domaniaux que ce prince avait joints aux domaines patrimoniaux de la maison de Mercy en 1705 et 1708. Il fit plus même : il fit abandon au duc de Lorraine de la terre de Mercy, sous la réserve d'une pension viagère. Dans ces deux actes, il donne pour motif de ces donations la reconnaissance dont il est pénétré pour les bienfaits que lui et les siens ont reçus des ducs de Lorraine. La terre de Mercy fut alors érigée en *comté de Mercy*, pour, après la mort du maréchal, être réunie à la couronne ducale de Lorraine.

A la même époque, le maréchal institua pour héritier universel de ses autres biens Charles-Ignace-Augustin, comte d'Argenteau, qu'il avait vu débuter à l'armée, sous ses ordres, avec beaucoup de distinction, et qui alors était colonel d'un régiment d'infanterie dans l'armée impériale. Les rapports d'alliance qui existaient entre les deux familles de Mercy et d'Argenteau, la carrière des armes également suivie des deux côtés depuis plusieurs générations, avaient porté le maréchal de Mercy à adopter pour son fils ce colonel d'Argenteau, qui était de ses parents celui qu'il affectionnait le plus, et dont les talents militaires lui étaient plus particulièrement connus. Il l'institua donc son légataire universel pour les biens qu'il possédait en Hongrie, en Autriche et dans les Pays-Bas, avec l'injonction expresse de joindre le nom et les armes de Mercy au nom et aux armes d'Argenteau. Cet acte d'adoption a été confirmé par lettres-patentes de l'empereur Charles VI, de l'année 1723, publiées au conseil aulique de l'Empire, et enregistrées par les tribunaux de Lorraine.

Charles-Ignace-Augustin, comte de Mercy-Argenteau, qui parvint aussi au rang de feld-maréchal dans les armées impériales, épousa une comtesse de Rouvroy, issue en ligne directe de ce Jean de Rouvroy, qui se distingua, pendant les Croisades, auprès de Godefroy de Bouillon. Il eut d'elle un fils unique, Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, qui est le sujet de la présente notice, et qui entra, dès sa jeunesse, dans la diplomatie.

A la mort du maréchal de Mercy, sa succession, comme nous l'avons dit, s'était trouvée divisée entre le duc Lépold II de Lorraine, déjà en possession du *comté de Mercy*, et le comte Charles-Ignace-Augustin d'Argenteau, qui prit le nom de Mercy. A peine en possession de cet héritage, il tourna immédiatement ses vues vers les moyens de rentrer dans la propriété de la terre de Mercy, dont il portait le nom, et il s'adressa, à cet effet, directement au duc François II de Lorraine, qui avait succédé à Léopold, mort le 27 mars 1729, disant, dans sa requête, que, « jaloux de conserver une terre titrée de son nom « et de sa maison, il suppliait Son Altesse Sérénissime de vouloir « bien lui rétrocéder la partie patrimoniale seulement de ce « domaine, en lui conservant cependant les prérogatives atta- « chées au *comté de Mercy*. »

Le duc François accueillit cette demande favorablement; mais comme, en 1718, son prédécesseur Léopold avait déjà transmis au prince de Craon les domaines que le maréchal de Mercy lui avait rétrocédés en 1709 et 1714, pour en jouir après sa mort, le duc François voulut bien entrer lui-même en négociation avec le prince de Craon, pour parvenir, au moyen d'un échange, à restituer à l'héritier de Mercy la terre de ce nom. Cette négociation réussit, et il intervint, en conséquence, un acte, daté de Vienne le 29 février 1736, et signé par le duc François de Lorraine, qui dispose que les parties patrimoniales de la terre de Mercy seront cédées et abandonnées au comte Charles-Ignace-Augustin de Mercy-Argenteau, colonel au service de S. M. I. et R., et que tous les droits et prérogatives, ainsi que le titre de comte de Mercy, y resteront attachés tels que les

lettres-patentes du 19 avril 1719 les avaient établies. Le duc prescrit ensuite au procureur-général de son parlement de Lorraine les conditions de la vente, en fixe le prix et les termes de paiement.

En exécution de cet ordre, le contrat fut signé le 26 avril suivant, ratifié par le duc François le 22 mai, et enregistré à la chambre des comptes de Bar, le 26 juin de la même année 1736.

C'était le moment de la réunion du duché de Lorraine et de Bar à la France. Le 28 août suivant, M. de la Porte du Theil, ministre plénipotentiaire de France à Vienne pour la conclusion de la paix et la cession de la Lorraine à la France, donna un acte ou déclaration, conçue en ces termes :

« Nous, soussigné, déclarons, au nom de Sa Majesté Très-« Chrétienne, qu'elle traitera selon toute justice et équité, et « même le plus favorablement qu'il se pourra, ceux à qui, depuis « la signature des préliminaires, il a été rendu des domaines, « et que, dès à présent, Sa Majesté Très-Chrétienne consent de « laisser subsister ce qui a été fait en faveur de MM. de Craon et « de Mercy, sans, pour raison de ce, rien défalquer sur la somme « qui doit être payée à M. le duc de Lorraine. En foi de quoi, etc.»

C'est ainsi que la terre patrimoniale de Mercy, dont le maréchal avait disposé en faveur du duc Léopold de Lorraine, rentra, à titre onéreux, dans la maison du fils adoptif du maréchal.

Le comte Charles-Ignace-Augustin de Mercy-Argenteau, en rentrant en possession de cette terre de famille, avait aussi obtenu des lettres d'indigénat du duc François de Lorraine. C'est ce qui explique comment son fils, celui dont nous allons nous occuper, se prévalut de cette circonstance pour se faire reconnaître Français, pendant tout le temps qu'il continuait à servir l'empereur d'Allemagne, comme ambassadeur près de différentes cours étrangères, et notamment près celle de France.

Ainsi on trouve dans une lettre de l'intendant de la terre de Mercy, du 25 mars 1766, adressée au comte Florimond de Mercy-Argenteau, qui venait d'être nommé ambassadeur près la cour de France, le passage suivant : « La mort du roi de Pologne (Stanis-« las Leczinski, duc de Lorraine, qui mourut en 1766, par suite de

« quoi la Lorraine a été définitivement réunie à la France), n'a « causé jusqu'à présent aucun changement notable en Lorraine... « Je veillerai à profiter de toutes les circonstances que les suites « de cette mort pourraient rendre relatives aux intérêts de Votre « Excellence. — Quant à l'enregistrement du brevet d'*indigénat*, « auquel elle m'ordonne de donner mes soins, j'ai eu l'honneur « de lui mander dans le temps que je l'avais présenté au Parle- « ment de Metz, où l'enregistrement avait été inutile pour bien « des raisons.... Il ne résulte pas néanmoins de là qu'elle ne « doive pas se faire reconnaître *naturel Français*, comme elle « était naturalisée en Lorraine; mais pour y parvenir il faut se « pourvoir au ministre de Versailles.... » Mais c'est ce qu'avait fait depuis longtemps celui dont nous allons enfin parler.

Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, né à Liége en 1722, fit ses études dans cette ville, sous la direction d'un oncle, chanoine de la cathédrale de Liége et frère de son père qu'il avait perdu dans son enfance. Il entra très-jeune, ainsi que nous l'avons dit, dans la carrière diplomatique, et s'y distingua bientôt par son habileté, son caractère sage et prudent, et par ses manières nobles et un peu pompeuses, ce qui était alors considéré comme un mérite de plus dans un ambassadeur impérial. A l'âge de trente-cinq ans, le comte de Mercy-Argenteau était déjà ambassadeur de la cour de Vienne près celle de Turin. La qualité de Français naturalisé, que sollicitait le comte de Mercy, entraînait l'obligation, lorsqu'on servait une puissance étrangère, d'obtenir ce qu'on appelait un *brevet de permission*, c'est-à-dire l'autorisation de servir hors de France. Ces brevets de permission devaient être renouvelés tous les trois ans : M. de Mercy, qui en avait obtenu successivement plusieurs, quand il résidait comme ambassadeur de la cour impériale, soit à Turin, soit à Pétersbourg, finit par se lasser de ces demandes si souvent répétées, et sollicita le duc de Choiseul, alors premier ministre, de lui faire obtenir l'autorisation pour un terme illimité. Le duc de Choiseul, qui, depuis le traité de 1756 entre la France et l'Autriche, saisissait toutes les occasions d'être agréable à la cour de Vienne, ne perdit pas de vue ce désir du comte de Mercy, et finit

par lui faire expédier un brevet de permission illimité, daté de Marly, le 19 juin 1761.

C'est ainsi que le comte de Mercy, appartenant à l'Allemagne par sa naissance, sa famille, ses possessions en Hongrie et aux Pays-Bas, et les hautes fonctions diplomatiques qu'il remplissait, conserva cependant le droit d'indigénat français, auquel il tenait beaucoup, et qui avait été assuré à son père, avec le consentement des ducs de Lorraine, avant que le traité de Vienne eût consacré la réunion de la Lorraine à la France.

On sait que l'impératrice Marie-Thérèse, depuis le traité de 1756, ne négligeait de son côté aucune occasion, aucun moyen de plaire à la cour de France, et on ne peut pas douter que c'est aussi ce qui la détermina dans le choix de l'ambassadeur qu'elle accrédita à Paris. Le comte de Mercy-Argenteau fut nommé à ce poste en 1766, et eut une grande part au mariage entre le dauphin et l'archiduchesse Marie-Antoinette. Il reçut à cette occasion le collier de la Toison d'Or, faveur alors fort distinguée en Autriche. Il avait déjà été décoré précédemment du grand cordon de l'ordre de Saint-Etienne.

L'ambassade du comte de Mercy dura de 1766 à 1790, et pendant ces vingt-quatre années il jouit constamment de la plus haute faveur, à Paris comme à Vienne.

Chargé de plusieurs négociations importantes, il s'en acquitta avec distinction. Il fut honoré de nombreux témoignages d'estime de l'impératrice Marie-Thérèse et des empereurs Joseph, Léopold et François. La cour de Versailles le traitait avec la plus grande considération ; Louis XVI avait la plus intime confiance dans ses lumières et sa probité, et la reine Marie-Antoinette éprouvait pour lui une sorte d'attachement filial qui remontait à l'époque de son arrivée en France, où il avait guidé ses premiers pas comme dauphine.

Nous ne voulons pas passer sous silence une circonstance qui, quoique peu importante en elle-même, nous a paru néanmoins propre à constater encore mieux que si, comme ambassadeur de l'empereur, le comte de Mercy était intéressé à soutenir la politique de son souverain, il ne l'était pas moins à favoriser, autant

qu'il dépendait de lui, la grandeur et la prospérité de la France. Pendant la durée de son ambassade, le comte de Mercy vendit toutes les propriétés qu'il possédait en Hongrie et en transporta e capital à Saint-Domingue, où, à l'époque de la révolution, il perdit des habitations évaluées trois millions de francs.

Sans nous arrêter à ce que pouvait avoir de bizarre une situation telle que celle du comte de Mercy, tout à la fois ambassadeur de l'empereur à Paris, sujet naturalisé du roi de France et grand propriétaire en France, nous croyons que le fait seul de cette situation peut servir à démontrer que la cour de Vienne n'entendait pas exercer sur le cabinet de Versailles l'influence ruineuse qu'on a voulu lui attribuer. Aurait-elle, dans ce cas, maintenu pendant vingt-quatre ans, comme son ambassadeur en France, un homme que ses intérêts les plus directs devaient porter à faire développer la puissance et la richesse du pays où il avait la plus grande partie de sa fortune? On peut donc présumer, sans faire de tort à la mémoire du comte de Mercy, qu'il ne donna jamais à la cour de France, en général, et à la reine Marie-Antoinette en particulier, que des conseils dictés par les véritables intérêts de la France, tels qu'il les comprenait du moins, et si on peut, à cet égard, attaquer ses lumières, on ne saurait, ce semble, attaquer ni ses intentions, ni même celles de la cour dont il était l'interprète. Cette observation qui doit frapper tout esprit impartial, peut servir à éclaircir un point historique, en renversant l'échafaudage des accusations formulées avec tant de passion et d'inique violence contre la reine Marie-Antoinette, qu'on a voulu représenter comme sacrifiant constamment sa nouvelle patrie à l'Autriche. Elle réduit aussi à sa juste valeur toutes les accusations contre le *comité autrichien* qui se retrouvent dans la plupart des écrits sur la révolution française.

Dans le courant de l'année 1790, le comte de Mercy-Argenteau, tout en conservant son poste d'ambassadeur à Paris, fut chargé par sa cour d'une mission importante. Les troubles dans les Pays-Bas autrichiens, suscités par les réformes intempestives de l'empereur Joseph II, avaient été apaisés avec peine, au commencement de 1790, et le cabinet de Vienne voulut, pour éviter

le retour de ces troubles, recourir à l'appui et aux secours de la Hollande et de l'Angleterre. Il proposa à ces deux puissances d'ouvrir à ce sujet des conférences à la Haye, et le comte de Mercy dut aller représenter son gouvernement à ces conférences. Il quitta Paris au mois de septembre 1790, pour n'y plus jamais revenir. Après la clôture des conférences de La Haye, la cour de Vienne, au milieu des circonstances graves dans lesquelles l'Europe se trouvait engagée, et en présence surtout de la révolution française, sentit le besoin d'avoir dans les Pays-Bas un homme jouissant de toute sa confiance. Il fallait qu'il pût, par sa position rapprochée du théâtre des grands événements qui se préparaient, et par ses antécédents, se mettre immédiatement en rapport avec les hommes influents du moment en France, profiter autant que possible de toutes les occasions pour négocier, et, dans le cas contraire, prendre les mesures que les circonstances commanderaient. C'est au comte de Mercy que la cour de Vienne confia cette délicate et difficile mission.

Par lettres patentes du 30 novembre 1790, signées de l'Empereur Léopold, le comte Florimond-Claude de Mercy-Argenteau, chevalier de la Toison-d'Or, chambellan, conseiller intime actuel et ambassadeur de S. M. I. et R. Apostolique près S. M. Très-Chrétienne, est nommé ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, en l'absence de LL. AA. RR. l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche et le duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneurs-généraux des Pays-Bas.

Les pouvoirs qui lui sont donnés sont des plus étendus : ils résument tous ceux inhérents aux fonctions de gouverneurs-généraux, et vont même au delà. Le comte de Mercy est autorisé à agir par lui-même, à faire tout ce qu'il jugera utile à l'empereur et à l'avantage du pays. Voici un extrait des lettres patentes :

« ..... L'intention que nous avons, y est-il dit, de rétablir promp-
« tement le bon ordre dans toute la partie de l'administration
« des Pays-Bas, et de pourvoir, en général, à tout ce qui peut
« contribuer au bien-être de nos bons et fidèles sujets de ces
« provinces, nous porte à choisir pour notre ministre auprès de

« Leurs Altesses Royales, etc., etc., une personne de capacite,
« d'intelligence, d'une intégrité reconnue et ayant notre entière
« confiance, qui puisse non-seulement, en l'absence de leursdites
« Altesses Royales, avoir la direction générale du gouvernement
« de Belgique, sous nos ordres et sous la dépendance de ces
« sérénissimes gouverneurs-généraux, mais faire aussi par soi-
« même tout ce qui conviendrait à notre royal service et à l'avan-
« tage de nos bons et fidèles sujets aux Pays-Bas, etc., etc.; et
« ayant trouvé toutes ces qualités réunies en la personne de
« notre cousin le comte Florimond de Mercy-Argenteau, etc., etc.;
« savoir faisons que : Nous confiant pleinement en sa fidélité, zèle
« et vigilance, et par la satisfaction que nous avons des services
« distingués qu'il nous a déjà rendus, nous l'avons choisi, in-
« stitué et établi, etc., etc., par les présentes lettres-patentes,
« pour notre ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, en l'ab-
« sence de Leurs Altesses royales, pendant lequel temps nous
« le surrogeons pour faire et expédier, au nom de ces sérénis-
« simes gouverneurs-généraux, toutes les affaires concernant la
« direction générale du gouvernement, etc, etc.

« *Signé* Léopold. »

On voit, par la nature même de ces pouvoirs, que le comte de Mercy-Argenteau fut réellement gouverneur-général des Pays-Bas depuis le 30 novembre 1790 jusqu'en 1794, époque où les armées françaises, s'avançant sur le Rhin, après la conquête de la Belgique, le forcèrent à quitter le château de Brühl, près Cologne, où il s'était retiré. Il se rendit en Hollande, mais y resta peu de jours.

Le 13 août 1794, le comte de Mercy s'embarquait à Helvoetsluys, pour l'Angleterre, où il avait déjà fait un voyage de courte durée dans l'année 1791. Cette fois, il était chargé d'une mission spéciale de son souverain, ayant pour objet la négociation de subsides à obtenir de l'Angleterre, pour faire face aux préparatifs de la coalition contre la France.

Pendant les derniers temps de son séjour à Bruxelles, en 1792 et 1793, le comte de Mercy avait reçu des instructions d'une autre nature et relatives au sort de l'infortunée famille

royale de France, qu'on voulait essayer d'arracher aux fureurs révolutionnaires. Des négociations secrètes, dont il était l'âme, furent établies, pendant son séjour à Bruxelles, avec des hommes influents à Paris, que l'on espérait rattacher à la cause de la cour. D'autre part, il se trouvait au centre des opérations militaires, et était chargé, par son souverain, de les suivre et de se concerter avec les généraux qui commandaient l'armée autrichienne. Il était souvent au quartier-général, se transportait d'un corps d'armée à un autre, et recevait des officiers-généraux les rapports de leurs opérations.

C'est pendant cette époque qu'ont été écrites les différentes lettres et dépêches que nous publions aujourd'hui, et dont les minutes se sont trouvées parmi les papiers du comte de La Marck. Celui-ci avait rejoint, au mois d'octobre 1791, le comte de Mercy à Bruxelles, et était employé près de lui et par lui dans les travaux de sa mission. Ces pièces ont donc le caractère d'une parfaite authenticité, et offrent un véritable intérêt historique.

Parti, comme nous l'avons dit, d'Helvoetsluys le 13 août 1794, le comte de Mercy était arrivé à Londres, après une traversée pénible, malade et inquiet sur l'avenir. Sa maladie fit de rapides progrès ; il ne put voir personne à Londres, et y mourut le 26 août, âgé de soixante-douze ans. Il n'avait jamais été marié ; son titre et ses biens passèrent à une branche de sa famille, établie dans les Pays-Bas, et qui y subsiste encore.

(*Note* 5.) Le comte Axel de Fersen, naquit à Stockholm, vers 1750. La branche de sa famille établie en Suède était venue de Livonie, mais faisait remonter son antique origine aux *Mac-Ferson* écossais. Le père du comte Axel était feld-maréchal et avait été chef du parti de l'opposition au commencement du règne de Gustave III ; c'est lui-même qui dirigea les études de son fils. Aussitôt qu'elles furent terminées, le comte Axel, selon l'usage alors adopté pour tous les jeunes gentilshommes suédois, voyagea en Angleterre, en Allemagne et en Italie, avant d'ar-

river en France, où il devait prendre du service. Bientôt après, il fit les campagnes d'Amérique, et après son retour il devint colonel propriétaire du régiment Royal-suédois qui faisait partie de l'armée française. Il vécut à la cour de Versailles, de 1783 à 1788. Dans cette dernière année, la Suède ayant déclaré la guerre à la Russie, M. de Fersen se hâta de se rendre dans sa patrie. Il fit la campagne de 1788 avec la garde à cheval du roi, dans laquelle il était lieutenant-colonel. La guerre terminée, Gustave III permit au comte de Fersen de retourner en France.

Lorsque la révolution française eut éclaté, le comte de Fersen, qui était à Paris, se distingua par son dévouement pour la famille royale : on sait que, lors du départ pour le voyage de Varennes, il conduisit jusqu'à la première poste la voiture dans laquelle la famille royale sortit de Paris. C'était lui qui avait procuré au roi ses passeports et l'argent nécessaire au voyage. Il avait emprunté près de deux millions pour le compte du roi, et il s'était chargé de les lui remettre après l'évasion consommée. M. de Fersen, qui regretta toujours d'avoir cédé à l'ordre du roi en le quittant à la première poste, arriva, lui, heureusement à Bruxelles et déposa plus tard à Vienne l'argent qu'il avait recueilli et qu'on remit ensuite à Mme la duchesse d'Angoulême.

De Bruxelles, où il séjourna assez longtemps, après le malheureux incident de Varennes, M. de Fersen brava tous les obstacles pour faire parvenir des consolations à la famille royale, pendant qu'elle était détenue au Temple. Après la mort du roi et de la reine, il quitta Bruxelles pour se rendre d'abord à Coblentz ; il habita ensuite Vienne, Dresde, Berlin, et retourna enfin en Suède. Il y obtint des distinctions flatteuses ; le roi de Suède le nomma grand-maréchal de sa cour, chevalier de ses ordres, chancelier de l'Université d'Upsal, et lui donna une place parmi les grands du royaume qui ont la prérogative de porter le titre d'*excellence*.

Le comte de Fersen, qui avait échappé aux orages de la révolution en France, fut victime de la fermentation qui s'éleva à Stockholm, en 1810, après la mort du duc Charles-Auguste d'Augustenbourg, élu peu auparavant prince royal de Suède. Le

peuple, excité contre lui par des factieux qui l'accusaient d'avoir fait empoisonner ce prince, mort d'une attaque d'apoplexie, assaillit M. de Fersen à coups de pierre, au moment où, comme grand-maréchal de la cour, il conduisait le convoi du duc d'Augustenbourg. Il expira, au milieu des traitements les plus barbares, sur une place publique de Stockholm.

Le comte Axel de Fersen était grand et bien fait, sa physionomie était noble, distinguée et empreinte d'une froideur qui tenait sans doute à son esprit sérieux et réservé. La calomnie a voulu répandre des soupçons injurieux pour la reine Marie-Antoinette, sur les motifs du dévouement que M. de Fersen témoigna à la famille royale de France et que son caractère chevaleresque suffirait seul pour expliquer (1).

(1) Un ouvrage récemment publié en Angleterre, sous le titre de: *Souvenirs de lord Holland*, reproduit cette accusation contre la reine Marie-Antoinette dans des termes si choquants, et avec des détails si peu vraisemblables, qu'on a peine à y reconnaître le feu lord Holland. Ainsi, on ne craint pas d'avancer, sur le témoignage supposé de M. de Talleyrand, que Mme Campan aurait avoué que c'était *elle-même* qui avait fait échapper M. de Fersen de la chambre à coucher de la reine, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789: or Mme Campan, dans ses Mémoires, dont nous avons vérifié le manuscrit de sa main, déclare positivement qu'elle n'était point à Versailles ce jour-là, et que son mari, M. Campan, appelé par son service dans les appartements de la reine, y resta jusqu'à une heure du matin pour défendre Sa Majesté des attaques des assassins qui la menaçaient. La malveillance la plus extrême pourrait-elle soutenir comme vraisemblable que ce fût une pareille nuit que la reine eût choisie pour une entrevue avec M. de Fersen? Le prince de Talleyrand, dont la mémoire était restée si sûre et si fraîche, et qui, d'ailleurs, avait conservé trop de relations avec Mme Campan pour ne pas être bien informé, n'a donc jamais pu, à aucune époque, tenir à lord Holland le langage qu'on lui prête; et si l'auteur des *Souvenirs* a pu laisser sa plume s'égarer dans des pages si peu dignes de son caractère et de sa renommée, on doit regretter qu'il ait trouvé un éditeur assez peu soigneux de sa mémoire pour publier un récit qui doit discréditer tout l'ouvrage.

(*Note* 6.) « .... Vous me demandez l'époque de mes premiers soupirs vers la gloire et la liberté : je ne m'en rappelle aucune dans ma vie qui soit antérieure à mon enthousiasme pour les anecdotes glorieuses, à mes projets de courir le monde pour chercher de la réputation. Dès l'âge de 8 ans mon cœur battit pour cette hyène qui fit quelque mal (*), et encore plus de bruit dans notre voisinage, et l'espoir de la rencontrer animait mes promenades. Arrivé au collège, je ne fus distrait de l'étude que par le désir d'étudier sans contrainte. Je ne méritai guères d'être châtié ; mais, malgré ma tranquillité ordinaire, il eût été dangereux de le tenter, et j'aime à penser que, faisant en rhétorique le portrait du cheval parfait, je sacrifiai un succès au plaisir de peindre celui qui, en apercevant la verge, renversait son cavalier. Les relations républicaines me charmaient, et, lorsque mes nouveaux parents me ménagèrent une place à la cour, je ne balançai pas à déplaire pour sauver mon indépendance (1). C'est dans cette disposition que j'appris les troubles américains ; ils ne furent bien connus en Europe qu'en 1776, et la mémorable déclaration du 4 juillet y parvint vers la fin de la même année.....

« (1776) A la première connaissance de cette querelle, mon cœur fut enrôlé et je ne songeai qu'à joindre mes drapeaux (2).

(*) La célèbre bête du Gévaudan, pays où M. de La Fayette passa son enfance.

(1) Il s'agissait d'une place dans la maison d'un prince de la famille royale. Le maréchal de Noailles désirait cet arrangement. Pour l'empêcher, sans résister à ceux qu'il aimait, M. de La Fayette fit en sorte de déplaire, par un mot, au prince à la personne duquel on voulait l'attacher, et de rompre ainsi toute négociation. Nous ne croyons pas qu'il se soit depuis lors réconcilié avec Louis XVIII.

(2) En 1828, M. Jared Sparks, écrivain américain distingué, projetant la collection des écrits de Washington, qu'il publie en ce moment à Boston, fit le voyage de France pour s'entretenir avec M. de La Fayette et consulter les archives des affaires étrangères. Il obtint du général beaucoup de récits, de lettres et de documents dont les extraits ont enrichi sa publication. A la suite du tome V, il a mis un appendice consacré à la narration du départ et de l'arrivée de

Quelques circonstances inutiles à rapporter m'avaient appris à n'attendre sur cet objet, de ma famille, que des obstacles ; je comptai donc sur moi, et osai prendre pour devise à mes armes, ces mots : *Cur non?* afin qu'ils me servissent quelquefois d'encouragement et de réponse. Silas Deane était à Paris, mais on craignait de le voir, et sa voix était couverte par les cris de Lord Stormont. Il passait sous main pour l'Amérique de vieilles armes qui servirent un peu, et de jeunes officiers qui réussirent mal, le tout expédié pour le compte de M. de Beaumarchais ; et

M. de La Fayette. Nous ne doutons pas que les détails de cette narration n'aient été racontés, peut-être même écrits par le général lui-même. Nous en extrairons donc avec confiance quelques passages qui, mis en notes, éclaireront ou compléteront le texte des Mémoires. « En 1776, dit M. Sparks, M. de La Fayette était en garnison à « Metz. Le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, vint dans « cette ville, et un dîner lui fut donné chez le commandant, le comte « de Broglie. Parmi les officiers invités se trouvait le jeune La Fayette. « Le duc venait de recevoir des lettres d'Angleterre, et il mit la con- « versation sur ce qu'elles contenaient, c'est-à-dire la nouvelle de la dé- « claration d'indépendance de l'Amérique, et les événements qui se « passaient dans cette partie du monde. Tout cela était nouveau pour « M. de La Fayette ; il écoutait avec une ardente curiosité ; il pres- « sait le duc de questions ; toutes les réponses qu'il obtenait ajou- « taient à son intérêt ou plutôt à son enthousiasme ; avant la fin du « dîner, il avait conçu l'idée d'aller en Amérique. — A partir de ce « moment, il n'eut plus d'autre pensée, et, pour réaliser son dessein, « se rendit bientôt à Paris. Là, il s'ouvrit à deux jeunes amis, le « comte de Ségur et le vicomte de Noailles, qui devaient d'abord « l'accompagner. Le secret fut par eux fidèlement gardé ; il le fut « aussi par le comte de Broglie qui, ayant reçu sa confidence, essaya « de le détourner de son dessein par toutes les objections que pou- « vait suggérer la commune sagesse. — J'ai vu mourir votre oncle « dans la guerre d'Italie, lui disait-il ; j'étais présent à la mort de « votre père à la bataille de Minden, et je ne veux pas contribuer à « la ruine de la seule branche qui reste de la famille. — Cependant, « reconnaissant une résolution inébranlable, il sut la comprendre, « et ce fut lui qui mit M. de La Fayette en relation avec le baron de « Kalb. »

quant l'ambassadeur d'Angleterre parlait à notre cour, elle niait les envois, en ordonnait le désarmement, et chassait de ses ports les corsaires américains. Voulant m'adresser directement à M. Deane, je devins ami de de Kalb, allemand à notre service, qui cherchait de l'emploi chez les *insurgens*, suivant l'expression du temps, et me servit d'interprète. C'est celui que M. de Choiseul envoya visiter les colonies anglaises, et qui, à son retour, en obtint de l'argent, mais point d'audience, tant ce ministre pensait peu à la révolution dont quelques personnes lui ont attribué l'honneur rétrograde. En présentant à M. Deane ma figure, à peine âgée de 19 ans, je parlai plus de mon zèle que de mon expérience; mais je lui fis valoir le petit éclat de mon départ, et il signa l'arrangement. Le secret de cette négociation et de mes préparatifs fut vraiment miraculeux. Famille, amis, ministres, espions français, espions anglais, tout fut aveuglé. Parmi mes discrets confidents, je dois beaucoup à M. du Bois-Martin, secrétaire du comte de Broglie, et au comte de Broglie lui-même, dont le cœur, après de vains efforts pour m'arrêter, me suivit avec une tendresse paternelle.

« On s'occupait d'expédier un vaisseau lorsqu'il arriva de funestes nouvelles. New-York, Long-Island, les White-Plains, le fort Washington et les Jerseys avaient vu les forces américaines s'anéantir devant 33,000 anglais ou allemands. Trois mille hommes restaient seuls en armes, et le général Howe les poursuivait. Dès ce moment le crédit insurgent s'éteignit; l'envoi d'un bâtiment devint impossible; les envoyés eux-mêmes crurent devoir me témoigner leur découragement et me détourner de mon projet. J'allai chez M. Deane, et le remerciant de sa franchise : « Jusqu'ici, Monsieur, ajoutai-je, vous n'avez « vu que mon zèle; il va peut-être devenir utile; j'achète un « bâtiment qui portera vos officiers; il faut montrer de la con- « fiance, et c'est dans le danger que j'aime à partager votre « fortune. » Mon projet fut bien reçu, mais il fallait ensuite trouver de l'argent, acheter et armer secrètement un navire : tout fut exécuté avec promptitude.

« Nous touchions cependant à l'époque d'un voyage en Angle-

terre projeté depuis longtemps (3) ; je ne pouvais le refuser sans compromettre mon secret, et en l'acceptant je couvrais mes préparatifs. Ce dernier parti convenait surtout à MM. Franklin et Deane, car le docteur était en France, et quoique je n'allasse pas chez lui de peur d'y être rencontré, nous correspondions par l'entremise de M. Carmichaël, américain moins connu. J'arrivai donc à Londres avec M. de Poix, et vis d'abord l'américain Bancroft, et ensuite Sa Majesté Britannique. A 19 ans, on aime peut-être trop à persifler un peu le roi qu'on va combattre, à danser chez Lord Germain, ministre pour les colonies américaines, avec Lord Rawdon qui arrivait de New-York, et à rencontrer à l'opéra ce Clinton que je devais retrouver à Montmouth. Mais en taisant mes intentions, j'affichai mes sentiments; souvent je défendis les Américains, je me réjouis de leur succès à Trenton, et mon esprit d'opposition me valut un déjeuner chez Lord Shelburne. Je rejetai l'offre de voir les ports de mer, les embarquements contre les *rebelles*, et tout ce qui me parut un abus de confiance. C'est au bout de trois semaines, lorsqu'il fallut partir, que, refusant à l'ambassadeur, mon oncle (4), de le suivre à la cour, je lui confiai la fantaisie d'une course à Paris. Il imagina de me dire malade jusqu'à mon retour. Je n'aurais pas proposé ce stratagème, mais je ne m'y opposai pas.

« Après de cruelles souffrances dans le détroit, dont on me consolait par l'idée de leur courte durée, j'arrivai à Paris chez M. de Kalb, me cachai trois jours à Chaillot, y vis les Américains et quelques amis, et partis pour Bordeaux où quelques retards inattendus m'arrêtèrent encore (5). J'en profitai pour en-

(3) Avec le prince de Poix. Ce voyage dura trois semaines.

(4) Le marquis de Noailles, frère du duc d'Ayen et oncle de Mme de La Fayette.

(5) A Bordeaux, M. de La Fayette apprit que son départ était connu à Versailles, et l'ordre de l'arrêter en route pour l'atteindre. Après avoir conduit son vaisseau au port du Passage, il revint à Bordeaux, et écrivit au ministre, à sa famille, à ses amis. Parmi ceux-ci était M. de Coigny, à qui il envoya un homme de confiance, et qui l'avertit de ne concevoir aucun espoir de l'autorisation qu'il désirait. Fei-

voyer à Paris, d'où les nouvelles ne furent pas encourageantes ; mais comme mon courrier était suivi par celui du gouvernement, il n'y avait pas un moment à perdre pour mettre à la voile, et les ordres souverains ne me purent joindre qu'au Passage, port espagnol où l'on devait relâcher. Les lettres de ma famille furent terribles, et la lettre de cachet péremptoire : défense d'aller au continent américain sous peine de désobéissance ; injonction d'aller à Marseille attendre de nouveaux ordres. Les conséquences de l'anathème, les lois de l'État, la puissance et la colère du gouvernement ne manquaient pas de commentaires ; mais la douleur et la grossesse d'une femme chérie, l'idole de ses parents et de ses amis, avaient plus de pouvoir sur M. de la Fayette (6). Son vaisseau ne pouvant plus être arrêté, il revint à Bordeaux, justifier son entreprise, et, par une déclaration à M. de Fumel, il prit sur lui seul les suites d'une évasion. La cour ne daignant pas se relâcher, il écrivit à M. de Maurepas que ce silence était un ordre tacite, et cette plaisanterie fut suivie de son départ. Après avoir pris la route de Marseille, il revint sur ses pas, et, travesti en courrier, il avait presque

gnant alors de se rendre à Marseille, où il avait ordre de rejoindre son beau-père, qui faisait le voyage d'Italie, il partit en chaise de poste, avec un officier nommé Mauroy, qui désirait aller en Amérique. A quelques lieues de Bordeaux, il monta à cheval, déguisé en courrier, et courut devant la voiture qui prit la route de Bayonne. Là, ils restèrent deux ou trois heures, et, pendant que Mauroy faisait quelques affaires indispensables, M. de La Fayette resta couché sur la paille de l'écurie. Ce fut la fille du maître de poste qui reconnut le faux courrier à Saint-Jean-de-Luz, pour l'avoir vu quand il revenait du port du Passage à Bordeaux. (*Sparks, loco citato.*)

(6) Ces mémoires, écrits jusque-là à la première personne, passent ici à la troisième, malgré l'engagement pris à la première page. Nous ignorons la cause de cette disparate que présente le manuscrit, qui, d'ailleurs, est tout entier de la main du général.

Nous devons faire remarquer que les six notes de *cette note* sont des éditeurs des *Mémoires du général de La Fayette :* c'est à eux que doivent remonter le mérite et la responsabilité de ces notes.

franchi les dangers, lorsqu'à Saint-Jean-de-Luz une jeune fille le reconnut; mais un signe la fit taire, et son adroite fidélité détourna les poursuites. C'est ainsi que M. de la Fayette rejoignit son bâtiment le 26 avril 1777, et, le même jour, après six mois de travaux et d'impatience, il mit à la voile pour le continent américain. »

(*Mémoires de M. de la Fayette*, t. I, p. 7-15. Paris, 1837.)

(*Note* 7.) Anne-Louis-Henri de la Fare, né le 8 septembre 1752, au château de Bessay, en Bas-Poitou, fut pourvu dès son enfance d'un bénéfice, et destiné à l'église. Petit-neveu du Cardinal de Bernis, il fut de bonne heure appelé à de hautes dignités ecclésiastiques. Nommé à l'évêché de Nancy le 7 octobre 1787, il a été, pendant la révolution, ministre (ou comme on le disait alors) agent du roi Louis XVIII à Vienne, et, depuis la restauration, successivement : archevêque de Sens en 1817; — cardinal en 1823; — pair de France, commandeur des ordres du roi; ministre d'état, membre du conseil privé; premier aumônier de S. A. R. Madame la Dauphine. Il assista au conclave qui a élevé Léon XII au trône pontifical, et à celui qui a élu Pie VIII. Il était un des cardinaux parrains du roi Charles X à son sacre à Reims. Le cardinal de la Fare est mort au château des Tuileries, le 10 décembre 1829. Il avait prononcé la harangue à l'ouverture des États-Généraux en 1789, lorsqu'il avait 37 ans; il en avait 72 lorsqu'il prononça le sermon du sacre du roi Charles X, qui l'avait choisi à cet effet.

(*Note* 8.) Sur cette question du *Veto*, nous citerons ici un passage de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, par M. Joseph Droz, ouvrage auquel nous aurons plus d'une occasion de faire

des emprunts, parce qu'il nous a paru écrit dans un grand esprit d'impartialité, et en général avec la connaissance des faits :

« Necker recommandait une circonspection extrême à l'égard du veto, et disait que si l'on n'était pas certain d'une grande majorité en faveur du veto absolu, la prudence exigeait qu'on ne s'obstinât point à le soutenir. Il fit plus ; il lut au conseil un rapport dans lequel il développait l'opinion que le veto suspensif offrait autant d'avantages et moins d'inconvénients que le veto illimité ; et il obtint facilement de Louis XVI l'autorisation de communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale. La lecture de la lettre d'envoi excita, parmi les députés, une agitation nouvelle. Mirabeau dit qu'on ne pouvait pas plus contester au monarque le droit d'exprimer son opinion, que celui d'accepter ou de refuser la Constitution ; qu'il ne voyait cependant aucune nécessité d'entendre le rapport annoncé, puisque, alors même que le roi croirait le veto inutile, les représentants ne devraient pas moins attacher cette prérogative au pouvoir royal, s'ils la jugeaient nécessaire à l'intérêt public. L'assemblée fut presque unanime pour refuser d'entendre le mémoire, les uns craignant que cette lecture ne leur enlevât des voix, les autres ne voulant pas que le roi ni ses ministres prissent part à une discussion.

« Necker fit cette démarche sans être approuvé d'aucun des députés avec lesquels les intérêts de la France et du trône auraient exigé qu'il fût en parfaite harmonie de principes et de vues. Le ministre s'imagina qu'il recouvrerait la confiance des hommes dont il flattait l'opinion et qu'il rendrait Louis XVI très populaire. Vainement lui dit-on qu'il s'abusait, sa vanité lui persuada que lui seul voyait avec justesse. Avant cette démarche, il était très-douteux que le veto absolu réunît la majorité ; il ne fut plus possible de l'espérer, quand les hommes qui hésitaient entre le devoir et la crainte eurent reçu du monarque lui-même les moyens de se tranquilliser. L'assemblée fut beaucoup plus nombreuse pour la délibération sur le veto que pour la précédente. Pendant l'appel nominal, les tribunes distribuèrent les applaudissements et les murmures aux députés, selon qu'ils flattaient ou heurtaient l'opinion populaire :

673 voix contre 325 n'accordèrent que le veto suspensif. (11 septembre 1789. »

(*Histoire du règne de Louis XVI*, par M. J. Droz, t. II, chap. X, p. 460 et suivantes.)

(*Note* 9.) « Une commission avait été chargée d'examiner les différents projets de *Déclaration des droits* et d'en présenter un qui serait discuté. Organe de cette commission, Mirabeau exposa combien il est difficile de rédiger une déclaration des droits, surtout lorsqu'on la destine à une vieille société, où nécessairement il faut tenir compte de circonstances locales; et combien les difficultés s'accroissent encore lorsque cette déclaration doit être le préambule d'une Constitution inconnue. Il ne craignit pas de dire à une assemblée facilement séduite par les théories, *que la liberté ne fut jamais le fruit d'une doctrine abstraite et de déductions philosophiques; que les bonnes lois résultent de l'expérience de tous les jours, et des raisonnements qui naissent de l'observation des faits.* Le projet dont il donna lecture fit peu de sensation. L'embarras que l'Assemblée avait même à trouver un texte pour ses discussions métaphysiques, détermina Mirabeau à proposer de reprendre l'idée de ne décréter une déclaration des droits qu'après avoir fait la Constitution. Des applaudissements s'élevèrent, mais ils furent aussitôt étouffés par de violents murmures. Plusieurs membres du club breton s'indignèrent, ils reprochèrent à Mirabeau d'abuser de son talent et de se faire un jeu d'entraîner l'Assemblée à des résolutions contradictoires. Leur reproche n'était pas sans quelque vérité; nous avons vu que le fier orateur, afin de se rendre redoutable et nécessaire au gouvernement, voulait se montrer tour à tour assez hardi pour exalter les têtes, assez puissant pour les calmer. On l'accusa d'avoir le dessein d'empêcher de faire une déclaration des droits. Les antagonistes étaient fort animés, et l'un d'eux, cherchant un trait cruel à lui lancer, rappela les désordres de sa vie privée. Loin d'être accablé par cette attaque, il répon-

dit avec aisance et dignité : « Sans doute, dans le cours d'une « jeunesse très-orageuse, par la faute des autres, et surtout « par la mienne, j'ai eu de grands torts, et peu d'hommes ont, « dans leur vie privée, donné plus que moi prétexte à la ca- « lomnie, pâture à la médisance; mais j'ose vous en attester « tous, nul écrivain, nul homme public n'a plus que moi le droit « de s'honorer de sentiments courageux, de vues désintéressées, « d'une fière indépendance, d'une uniformité de principes in- « flexibles. Ma prétendue supériorité dans l'art de vous guider « vers des buts contraires est donc une injure vide de sens, « un trait lancé de bas en haut, que trente volumes repoussent « assez pour que je dédaigne de m'en occuper. » — Dans le même discours, il dit ces mots qui suffiraient à prouver quelle était la hauteur de sa raison, et quels services il eût rendus si le pouvoir eût été dans ses mains : « *Vous ne ferez jamais la Con- « stitution française, ou vous aurez trouvé un moyen de rendre « quelque force au pouvoir exécutif et à l'opinion.* »

(M. Joseph Droz. *Même ouvrage,* t. II, chap. X, p. 426 et suivantes.)

(*Note* 10.) « . . . . Près du lieu des séances de l'Assemblée, La Fayette arrêta ses troupes, leur parla, et fit renouveler le serment civique à la nation, à la loi et au roi. Avant de les faire avancer, il voulait offrir ses respects au président, et prendre les ordres du roi.

« Il se présenta seul avec les deux commissaires de la commune, à la grille fermée et cadenassée de la cour du château, pleine de gardes suisses. On refusa d'ouvrir cette grille, et lorsque La Fayette eut annoncé l'intention d'entrer avec ses deux seuls compagnons, le capitaine qui parlementait exprima un étonnement auquel il répondit à haute voix : « Oui, Monsieur, « et je me trouverai toujours avec confiance au milieu du brave « régiment des gardes suisses. » — La grille s'ouvrit enfin, les appartements étaient pleins de monde. Au moment où La Fayette

traversait l'Œil-de-Bœuf, un homme s'écria : « Voilà Cromwell. » — « Monsieur, lui dit La Fayette, Cromwell ne serait pas entre seul. » — On trouva que, vu la circonstance, il avait bien parlé au roi, qui le reçut en public, et lui confia les anciens postes des gardes françaises.

« En se reportant à la situation des choses et des esprits à cette époque, et surtout dans cette soirée, on sentira facilement que si La Fayette avait exigé qu'on plaçât ses troupes dans le château, que s'il avait pris en personne le commandement des gardes du corps, il n'aurait pu y réussir qu'en employant la force ; il aurait fallu faire une irruption comme des brigands ; au lieu d'être le gardien, il eût été un usurpateur. On était loin de la pensée que la garde nationale pût être autorisée à s'emparer des cours et des salles occupées par des suisses, des gardes du corps, et où, quelques heures après, on fut si heureux de la voir arriver.

« La Fayette dut s'occuper du logement des troupes qui étaient mouillées et fatiguées de sept heures de marche ; il mit un bataillon près de l'hôtel des gardes du corps, ordonna des patrouilles dans la ville et autour du château. L'entrée de l'appartement du roi lui fut refusée à deux heures du matin ; mais ses postes étaient parfaitement défendus. A trois heures, quand l'Assemblée nationale leva sa séance, tout était tranquille.

« Au point du jour, il se rendit chez M. de Montmorin, à portée de ses grenadiers, puis très-près du château, à l'hôtel de Noailles, son quartier-général d'état-major, lorsque l'alarme lui fut donnée par ses factionnaires et un officier de ronde. L'irruption des brigands qui venait d'avoir lieu tout d'un coup (vers six heures du matin) par les grilles non confiées à la garde nationale, fut bientôt contenue par une compagnie de grenadiers sous les ordres de Cardignan, et par une autre compagnie volontaire ayant à sa tête le capitaine Gondran. Ils se précipitèrent, on hésita à leur ouvrir, les brigands s'enfuirent, et le château fut sauvé..... »

(*Mémoires de M. de La Fayette. Premier récit.* t. II, p. 339-340. Paris, 1837.)

« En approchant de la salle de l'Assemblee, les troupes renouvelèrent leur serment. Elles n'avancèrent que lorsque j'eus offert mes respects au président et pris les ordres du roi, qui, après avoir écouté les commissaires et moi, me dit d'occuper les postes des anciens gardes françaises, et certes alors la prétention de m'emparer du château eût paru bien étrange. Non seulement les gardes du corps de service, mais les sentinelles suisses qui étaient dans les jardins et quatre cents gardes du corps à cheval, du côté de Trianon, ne dépendaient en aucune manière de moi.

« Sans doute, je ne portai pas l'effroi au château, je répondis de mes troupes; il a été prouvé que j'avais raison. Je n'étais pas assez maître de l'esprit des courtisans, pour croire que leur sécurité ait uniquement dépendu de moi, et, par exemple, ce n'est pas moi qui envoyai chez eux, en ville, la plupart des officiers des gardes du corps; ce n'est pas moi non plus qui envoyai à Rambouillet, dès deux heures du matin, les quatre cents gardes à cheval placés du côté du jardin de Trianon.

« J'avais logé les troupes fatiguées et mouillées; je m'étais assuré que l'hôtel des gardes du corps était défendu par un bataillon; j'ordonnai des patrouilles dans la ville et autour du château. La porte de la chambre du roi me fut refusée à deux heures du matin, je passai ensuite longtemps chez M. de Montmorin, cour des ministres, à portée de mes grenadiers. Vers le point du jour, tout me parut tranquille. J'allai à l'hôtel de Noailles, très-voisin du château, où l'état-major recevait des rapports; j'y fis des dispositions urgentes pour Paris; j'y pris quelque nourriture, et j'aurais cru que l'épuisement de mes forces, rudement exercées depuis plus de vingt heures, exigeait un peu de repos, si quelques moments après, une alarme subite ne me les avait pas rendues.

« Elle fut bien subite, cette infernale irruption, tout-à-fait à part des autres mouvements. Deux gardes du corps furent tués, d'autres braves et fidèles gardes arrêtèrent quelque temps les brigands à la porte de la reine, qui fut conduite chez le roi, par le jeune Victor Maubourg, un de leurs officiers. Les grenadiers

de mon premier poste, commandés par Cardignan, ayant avec lui Cathol, depuis colonel, et son sergent-major d'alors, l'illustre général Hoche, était à peine en bataille, lorsqu'ils reçurent mon ordre de courir au château. Il s'y porta aussi très-rapidement une compagnie volontaire, sous le capitaine Gondran.

« J'accourus en même temps, et sautai sur le premier cheval que je rencontrai. J'eus d'abord le bonheur de dégager un groupe de gardes du corps, et, les ayant confiés au peu de monde qui m'entourait, je restai environné de furieux, dont un cria aux autres de me tuer. J'ordonnai de le saisir, sans doute d'un ton imposant, car ils le traînèrent vers moi, frappant sa tête contre le pavé. »

(*Mémoires de M. de La Fayette*, second récit, t. II, p. 347-349.)

(*Note* 11.) « Armand-Marc, comte de Montmorin-Saint-Herem, fut menin du dauphin, depuis Louis XVI, et devint ambassadeur de France à Madrid, puis commandant en Bretagne. Louis XVI l'appela à la première assemblée des Notables en 1787, et le chargea ensuite du portefeuille des affaires étrangères. Son début dans le conseil fut un Mémoire très-solidement raisonné sur l'intérêt que la France avait à prévenir l'occupation de la Hollande par les Prussiens. Il était ainsi ministre à l'ouverture des États-Généraux. La nature de ses occupations devait lui donner peu de rapports avec cette assemblée, jusqu'au moment où elle s'empara de toute la puissance souveraine. Ce ne fut donc qu'à cette époque que commença son rôle politique. Il n'était certainement pas dépourvu de moyens, mais la tâche du ministère était bien difficile dans de pareilles circonstances; aucun des hommes d'état de cette époque ne se montra capable de les diriger.

« Montmorin, pénétré du plus entier dévouement pour Louis XVI, crut entrer dans ses intentions en se rapprochant du parti révolutionnaire, sans toutefois prendre aucune part à ses violences. Il parut d'abord suivre, dans le conseil du roi, les opinions et les

principes de Necker; comme lui, il fut renvoyé le 12 juillet 1789, pour avoir refusé son adhésion à la déclaration du 23 juin, et l'un et l'autre furent rappelés après la révolution du 14 juillet, moins par la volonté du roi que par la puissance à laquelle le monarque ne pouvait résister.

« En 1790, il échappa à l'anathème qui avait frappé Necker et ses collègues de 1789; seul il resta debout, en louvoyant avec assez d'adresse. Lors du voyage de Varennes, il fut exposé aux violences de la populace, qui l'accusait d'avoir donné des passeports à la famille royale. Mandé à la barre de l'Assemblée, il se justifia sans peine; car il n'avait réellement eu aucune part à cet événement, et le roi ne l'avait pas mis dans sa confidence. Renvoyé à ses fonctions, il les continua pendant quelques semaines, sous l'Assemblée législative, et rendit compte à cette Assemblée des réponses ostensiblement faites par les divers souverains à la notification qui leur avait été adressée de la part de Louis XVI, de son acceptation de la Constitution. On sait que toutes ces réponses furent dilatoires, et que la plupart exprimaient l'opinion que le roi n'était pas libre. Ce fut un nouveau motif d'accusation contre les ministres. Tous furent mandés à la barre; Montmorin répondit avec une noblesse et une fermeté que la modération de son caractère et l'adresse de sa politique ne faisaient pas supposer; il offrit sa démission et resta à Paris, où il fut, avec Malouet et Bertrand de Molleville, et quelques autres réformateurs mixtes, du nombre des conseils particuliers de Louis XVI. Ils donnaient souvent à ce malheureux prince d'excellents avis; mais il ne les suivit pas toujours, et il était d'ailleurs alors impossible de maîtriser les événements. Dans le mois de juillet 1792, les Jacobins qui préparaient le 10 août, l'ayant dénoncé comme un des chefs du prétendu comité autrichien, il attaqua devant la justice de paix le journaliste Carra, qui s'était rendu l'organe de la dénonciation; mais cette plainte devait coûter la vie à celui qui l'avait faite et même au magistrat qui l'avait reçue. Après le 10 août, Montmorin alla se réfugier chez une blanchisseuse du faubourg Saint-Antoine, où il fut découvert le 21 du même mois. Amené à la barre de l'Assemblée lé-

gislative, il répondit avec une noble fermeté à toutes les impertinentes questions qui lui furent adressées. Cette Assemblée l'envoya en prison, et il périt peu de temps après sur l'échafaud révolutionnaire. »

(*Biographie universelle* de Michaud, t. 30.)

(*Note* 12.) « .... Avant que l'Assemblée quittât Versailles pour se rendre dans la capitale, et pendant que l'on discutait les premières questions relatives aux biens du clergé, une circonstance particulière engagea plusieurs membres de l'Assemblée à se réunir dans une conférence. Les esprits, comme on peut le croire facilement, étaient encore vivement agités des événements critiques qui venaient de se passer, et Mirabeau, qu'on supposait n'y être point entièrement étranger, annonçait le projet d'attaquer La Fayette, comme ayant exigé le départ de M. le duc d'Orléans. Cette intention d'un homme fécond en ressources faisait craindre que des querelles personnelles ne jetassent du trouble dans l'Assemblée, et l'on engagea, en conséquence, Adrien Duport, Alexandre Lameth et Barnave à servir de conciliateurs. Le rendez-vous fut donné à Passy, dans la maison de Mme d'Arragon, nièce de Mirabeau. On s'y rendit de part et d'autre; Alexandre Lameth, avec ses amis et Laborde de Méréville. La Fayette vint de Paris avec le comte de La Tour-Maubourg.

« Le meilleur moyen de pacification était de ne pas même supposer qu'il y eût eu un sujet de querelle et de ne s'occuper que de l'intérêt général. Aussi, après avoir passé en revue les derniers événements, les députés appelés à la conférence cherchèrent à fixer leur opinion sur la situation des choses, qui était des plus critiques. La translation seule de l'Assemblée dans la capitale faisait naître une multitude de réflexions et des craintes de tout genre. On n'avait plus à redouter la force de l'autorité, mais elle pouvait employer d'autres moyens, et l'on devait aussi se prémunir contre l'effervescence populaire. Puisque les résistan-

ces et les combats avaient amené une révolution, il devenait nécessaire de lui donner une direction franche et sage.

« Cette intention fit jeter naturellement les yeux sur le ministère, et l'on convint promptement qu'il manquait des qualités nécessaires pour tenir le gouvernail dans des temps aussi orageux. En effet, M. Necker, quoique homme de talent, n'avait pas les vues supérieures qu'exigeaient de si graves circonstances, et, après les fautes qu'il avait déjà commises, il ne pouvait plus obtenir une confiance en rapport avec sa position. — M. de Montmorin, avec de l'agrément dans l'esprit, des mœurs douces et de bonnes intentions, manquait aussi d'énergie. L'archevêque de Bordeaux, Cicé, avait des connaissances, des moyens, mais il était rusé et devait naturellement tenir aux intérêts de son ordre. M. de Saint-Priest avait une contenance propre aux grandes places, ce qu'on appelait dans l'ancienne diplomatie un bon masque ministériel, mais il n'avait pas dans l'esprit toutes les ressources qu'on lui supposait. M. de La Tour-du-Pin, homme d'honneur et de courage, ne s'entendait nullement en administration. Quant à M. de la Luzerne, plein de sens et de bonhomie, il était bien plus occupé de botanique que d'affaires d'état. — Ces divers ministres, sans être d'ailleurs les partisans d'un gouvernement absolu, ne pouvaient pas se détacher entièrement de l'ancien régime, dans lequel ils avaient passé toute leur vie, déjà avancée. Ils ne pouvaient donc rester en place sans inconvénient, ou, du moins, ce n'étaient point là les hommes qui convenaient aux circonstances.

« L'incompatibilité des fonctions de ministre et de celles de député n'ayant point encore été prononcée, ce fut parmi les membres de l'Assemblée qu'on chercha les hommes dont on pouvait le mieux former un ministère, après avoir décidé cependant qu'il ne pouvait être question d'aucun des députés qui étaient présens. Mirabeau était loin alors de prétendre au ministère, puisqu'il dit dans cette occasion : « Je n'ai pas ici « l'honneur d'un sacrifice, car je sais que j'ai élevé devant moi « un môle de préjugés qu'il faudra du temps pour détruire. » — On jeta les yeux sur le duc de La Rochefoucauld, à raison de la

grande considération dont il jouissait, sur Thouret, Emmery, M. de Champagny pour la marine, le marquis de La Coste pour les affaires étrangères, et sur quelques autres dont les noms ont échappé à ma mémoire. Mais, quelque importante que soit la composition d'un ministère, celle des principaux agents qui le représentent n'a pas moins d'influence sur la conduite des affaires, et on ne pouvait se dissimuler que les agents actuels étaient tous ennemis du nouvel ordre de choses qui commençait à s'établir. Les ambassadeurs, les gouverneurs et les commandants des provinces, les intendants, etc., etc., enfin tous les fonctionnaires étaient ceux de l'ancien régime, et il était évident que ce ne serait pas à en fonder un nouveau qu'ils emploieraient l'autorité remise entre leurs mains.

« On convint, d'après cette observation, que le seul moyen qui parût devoir prouver que le roi s'associait à la révolution, était qu'il nommât à tous les emplois des hommes dévoués à l'intérêt public, et La Fayette s'engagea à lui présenter ce vœu, qui était celui de la majorité de l'Assemblée.

« Il est facile de prévoir tout ce qu'on pourra dire sur la mission que semblaient ainsi s'attribuer quelques membres de l'Assemblée nationale; mais il est des temps où ce sont les événements et non les ordonnances qui classent les hommes et qui délèguent l'influence. D'ailleurs, on ne faisait dans cette occasion que ce que font les Anglais à chaque changement de ministère ; plus accoutumés à la direction des affaires publiques, ils pensent, avec raison, que ce n'est pas à ses ennemis qu'il faut confier ces hautes fonctions qui donnent tant de puissance.

« Ce projet n'eut pas de suite : peut-être La Fayette, dans cette circonstance, fut-il retenu par ses liaisons avec M. Necker et M. de Montmorin, ou trouva-t-il dans le roi une opposition trop prononcée, et qu'il considérait comme inconvenant dans sa position de vouloir vaincre. Ce qu'il y a de certain, et, depuis, les hommes les plus éclairés, en France comme au dehors, ont partagé cette opinion, c'est que l'exécution de ce projet eût aplani bien des obstacles et facilité l'établissement du nouvel ordre de choses. »

(Alexandre Lameth. *Hist. de l'Assemblée constituante*, t. Ier, p. 180-186.)

(*Note* 13.) « ... On avait fait une bien plus grande faute en laissant échapper la seule occasion d'amortir les effets de la révolution. Au mois d'octobre 1789, on avait eu l'idée de choisir, dans le sein de l'Assemblée, un ministère habile et fort, en le composant de ceux qui avaient déployé de grands talents dans le parti populaire. L'ambition, bien plus que le désir des réformes, avait excité leur zèle, et d'ailleurs il est dans la nature de l'homme de ne pas chercher à limiter le pouvoir dont il jouit. Cette heureuse imitation de ce qui se pratique chez une nation rivale eût sauvé la France, en privant les factieux de leurs chefs, qui faisaient alors toute leur force. Mirabeau eût été l'un des ministres. Ce projet fut déjoué par ceux qui avaient le plus d'intérêt à le faire réussir. Les royalistes, se joignant, pour la première et l'unique fois à leurs ennemis les plus acharnés, les républicains de l'Assemblée, firent passer un décret qui défendait à aucun membre d'accepter une place dans le ministère. Ils s'applaudirent de ce triomphe qui consomma la perte de la monarchie. »
(*Souvenirs et portraits*, par M. de Lévis. 1 v. in-8, Paris, 1815, p. 211-212.)

(*Note* 14). Il eût été, en effet, bien facile de faire entrer Mirabeau dans le parti du roi ; il vint s'offrir lui-même à M. Necker, dès le mois de mai 1789. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans le troisième volume du Recueil des discours de M. Malouet, publiés par lui-même.

« Je ne connaissais Mirabeau que par sa réputation, qui m'a-
« vait inspiré un grand éloignement pour lui. Nous nous étions
« trouvés en opposition dès les premières séances de l'Assem-
« blée, et je ne m'attendais pas à en être recherché, lorsque
« M. du Roveray, que j'avais connu à Genève, et qui était alors
« à Versailles, me témoigna de sa part le plus grand désir de

« conférer avec moi. J'acceptai un rendez-vous chez M. du Ro-
« veray, où se trouvait un autre Genevois, M. Dumont. C'était
« dans les derniers jours de mai 1789. J'avais autant de défiance
« que de prévention contre M. de Mirabeau. Je le regardais comme
« un des plus dangereux novateurs, et je fus très-étonné de son
« début avec moi. J'ai désiré, me dit-il, une explication avec
« vous, parce que, au travers de votre modération, je vous recon-
« nais ami de la liberté, et je suis peut-être plus effrayé que
« vous de la fermentation que je vois dans les esprits, et des mal-
« heurs qui peuvent en résulter. Je ne suis point homme à
« me rendre lâchement au despotisme. Je veux une constitution
« libre, mais monarchique. Je ne veux point ébranler la monar-
« chie; et si l'on ne se met de bonne heure en mesure, j'aperçois
« dans notre Assemblée de si mauvaises têtes, tant d'inexpé-
« rience, d'exaltation, une résistance, une aigreur si inconsi-
« dérées dans les deux premiers ordres, que je crains autant que
« vous les plus horribles commotions. Je m'adresse donc à votre
« probité. Vous êtes lié avec MM. Necker et de Montmorin, vous
« devez savoir ce qu'ils veulent, et s'ils ont un plan; si ce plan
« est raisonable, je le défendrai.

« Cette déclaration me fit grande impression. Elle était assez
« raisonnable pour que je la crusse sincère, car Mirabeau avait
« l'esprit juste, et ne voulait point le mal pour le mal. On a
« vu que dans plusieurs questions ses opinions étaient monar-
« chiques.... Je me livrai donc à cette explication avec une sorte
« de confiance, je lui dis franchement que je ne doutais pas de
« la nécessité d'un plan de réformes et de constitution qui rem-
« plît les vœux raisonnables de la nation, mais que j'ignorais,
« que je doutais même que les ministres eussent aucun plan
« arrêté; que ce que j'avais appris de leur hésitation m'avait ef-
« frayé autant que l'exaltation de plusieurs de mes collègues.
« —Hé bien! me dit-il, voulez-vous leur proposer de me voir et
« de conférer avec moi?

« J'y consentis et je rendis à MM. Necker et de Montmorin le
« résultat de ma conversation. Je trouvai à l'un et à l'autre une
« répugnance extrême à entrer en correspondance avec Mira-

« beau ; son immoralité, le peu de confiance qu'il meri-
« tait, etc., etc. Je combattis toutes ces objections ; je repré-
« sentai que l'homme qui, avec un grand talent, annonçait des
« vues honnêtes ; qui, malgré son immoralité, ne paraissait
« encore engagé dans aucun parti, et mettait un grand poids
« dans celui qu'il embrassait ; qui, loin de s'offrir à la corrup-
« tion, s'expliquait de manière à ce que toute espèce de rôle et
« de condition ne pouvait lui être proposée, méritait qu'on l'écou-
« tât. Il fut convenu que M. Necker le recevrait le lendemain, et
« la conférence eut lieu ; mais Mirabeau voulut qu'on lui parlât,
« et on s'était seulement résigné à l'écouter. Il s'attendait à la
« communication d'un plan, et très-probablement il n'y en avait
« pas d'arrêté. La conférence fut donc sèche et courte. Il sortit mé-
« content, et il me dit en entrant dans la salle : *Je n'y revien-*
« *drai plus, mais ils auront bientôt de mes nouvelles.* Et il n'a
« que trop tenu parole. Là finirent nos relations, et j'ai été deux
« ans sans lui parler ; mais, peu de temps avant sa mort, ayant
« été par lui provoqué à une explication sur sa conduite pen-
« dant la révolution, qui m'avait bien souvent indigné, il me
« rappela cette anecdote, et me montra des sentiments dont il
« faudrait pouvoir citer des preuves pour être cru. »

(*Note* 15). François de Fontanges, né le 8 mars 1744, à la Fauconnière, près Gannat, département de l'Allier. Un de ses parents, nommé Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, était mort évêque de Lavaur, en 1764.

François de Fontanges fut maître de conférences théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, et le premier de sa licence. — En 1767, il devint chanoine, puis vicaire général de Chartres. — En 1772, il fut nommé premier aumônier de Mme la dauphine Marie-Antoinette. — En 1776, abbé commendataire de Moreilles, ordre de Citeaux, diocèse de la Rochelle. — En juin 1783, nommé par le roi évêque de Nancy, en remplacement de M. de La Tour-du-Pin-Montauban, transféré à l'archevêché

d'Auch. — Sacré évêque de Nancy, le 17 août 1783, en la chapelle du château de Brienne, par l'archevêque de Toulouse (M. Loménie de Brienne), qui l'affectionnait beaucoup. — Le 22 décembre 1783, M. de Fontanges fut reçu conseiller-prélat au parlement de Lorraine, et, le 8 mai 1784, membre honoraire de l'Académie de Stanislas. — En 1785, il établit un bureau de charité en faveur des incendiés. — En 1787, nommé archevêque de Bourges, et, en 1788, de Toulouse. — En 1789, élu député du clergé de la sénéchaussée de Toulouse aux États-Généraux, il y combattit, le 4 mai 1790, le rapport présenté sur les troubles religieux qu'il attribua à l'esprit d'innovation. La même année il publia une brochure intitulée : *Considérations sur les limites de la puissance spirituelle et de la puissance civile.*

M. de Fontanges mourut archevêque-évêque d'Autun, le 26 janvier 1806.

(*Note* 16.) La lettre de la reine Marie-Antoinette, que nous insérons ici, a été publiée par la *Revue rétrospective* (t. Ier de la seconde série, année 1835; p. 458-466). Nous n'avons pas le moindre doute sur son authenticité qui nous est garantie aussi bien par la source d'où cette lettre émane (les archives générales du royaume), que parce que nous possédons les minutes ou les originaux de plusieurs des pièces publiées dans le même numéro de la *Revue rétrospective.*

MARIE-ANTOINETTE AU Cte DE MERCY-ARGENTEAU.

16 août 1791.

« On m'assure de l'honnêteté des personnes qui se chargent de cette lettre, et qu'elle vous arrivera sûrement. J'en profite pour entrer avec vous dans des détails de notre position qui est affreuse, et vous faire deux ou trois questions auxquelles il est nécessaire que vous trouviez moyen de me répondre promptement.

« Notre position : nous sommes au moment où l'on apportera

cette Constitution à l'acceptation ; elle est par elle-même si monstrueuse, qu'il est impossible qu'elle se soutienne longtemps.

« Mais pouvons-nous risquer de la refuser dans la position où nous sommes ? — Non, et je vais le prouver. Je ne parle pas des dangers personnels qu'il y aurait à courir, nous avons trop prouvé, par le voyage que nous avons entrepris il y a deux mois, que nous ne calculons pas nos personnes quand il s'agit du bien général ; mais cette constitution est si mauvaise par elle-même, qu'elle n'aura et ne peut avoir de consistance que par la résistance qu'on y opposera ; il s'agit donc de garder un milieu en sauvant son honneur, et qui puisse nous laisser en mesure que tout le monde revienne à nous, le peuple s'entend, quand une fois il sera désaveuglé et lassé. Pour cela, je crois qu'il est nécessaire, quand on aura présenté l'acte au roi, qu'il le garde d'abord quelques jours, car il n'est censé le connaître que quand on le lui aura présenté légalement, et qu'alors il fasse appeler les commissaires, pour leur faire, non pas des observations ni des demandes de changements qu'il n'obtiendra peut-être pas, et qui prouveraient qu'il approuve le fond de la chose, mais qu'il déclare que ses opinions ne sont point changées ; qu'il montrait dans sa déclaration du 20 de juin l'impossibilité où il était de gouverner avec le nouvel ordre de choses, qu'il pense encore de même, mais que, pour la tranquillité de son pays, il se sacrifie, et que, pourvu que son peuple et la nation trouvent le bonheur dans son acceptation, il n'hésite pas à la donner, et la vue de ce bonheur lui fera bientôt oublier toutes les peines cruelles et amères qu'on a fait éprouver à lui et aux siens ; mais si l'on prend ce parti, il faut y tenir, éviter surtout tout ce qui pourrait donner de la méfiance, et marcher en quelque sorte toujours la loi à la main ; je vous promets que c'est la meilleure manière de les en dégoûter tout de suite. Le malheur, c'est qu'il faudrait pour cela un ministère adroit et sûr, et qui en même temps eût le courage de se laisser abîmer par la cour et les aristocrates pour les mieux servir après, car il est certain qu'ils ne reviendront jamais ce qu'ils ont été, surtout par eux-mêmes.

« On nous dit, et les frères du roi mandent chaque jour, qu'il faut tout refuser et que nous serons soutenus. Par qui? Il me semble que les puissances étrangères ne font pas de grands efforts pour venir à notre secours; l'Espagne même, par les lettres qu'elle a écrites à mes frères, a l'air de vouloir se retirer honnêtement, en proposant des choses infaisables; le silence profond de l'empereur envers moi, l'impossibilité où il est peut-être, vu les affaires du Nord, de se mêler des nôtres; l'Angleterre qui ne cherchera jamais qu'à leurrer d'espérance tous les partis pour les tenir plus sûrement désunis; la Prusse qui ne calcule que ses propres intérêts dans tout ceci; tout enfin prouve que si nous devons attendre des secours, ils ne sont pas prochains au moins. Dans cette position, pouvons-nous risquer un refus qui donnerait, par l'espèce de déchéance, une force majeure aux factieux et au parti républicain? Et il ne faut pas croire qu'alors nous serions libres: au contraire, nous serions plus étroitement et plus fortement gardés. Si les puissances ne viennent pas dans le moment à notre secours, il ne nous reste donc que le parti des princes et des émigrants; mais combien peut-il nuire! parce que seuls ils ne pourront faire qu'une chose partielle; et si même (ce qui n'est pas à présumer) ils ont un avantage réel, nous retomberions sous leurs agents dans un esclavage nouveau et pis que le premier, puisque ayant l'air de leur devoir quelque chose, nous ne pourrions pas nous en tirer; ils nous le prouvent déjà en refusant de s'entendre avec les personnes qui ont notre confiance, sous le prétexte qu'ils n'ont pas la leur, tandis qu'ils veulent nous forcer de nous livrer à M. de Calonne, qui, sous tous les rapports, ne peut pas nous convenir, et qui, je crains bien, ne suit en tout ceci que son ambition, ses haines particulières et sa légèreté ordinaire, en croyant toujours possible et fait tout ce qu'il désire: je crois même qu'il ne peut que faire tort à mes deux frères, qui, s'ils n'agissaient que d'après leurs cœurs seuls, seraient sûrement parfaits pour nous.

« Voici les nouvelles qui nous viennent du dehors. D'ici à un mois toutes les puissances seront réunies; il paraîtra un manifeste qui sera soutenu d'une grande force. Je désirerais bien que cette

première nouvelle fût vraie, mais je ne puis la croire, puisque ni vous, ni personne ne nous l'ont mandée; je crois même que, dans ce moment-ci, l'Assemblée est tellement divisée, qu'un manifeste bien rédigé serait fort heureux, et que les chefs qui voient depuis huit jours qu'ils ont absolument le dessous, seraient plus aisés à amener à un accomodement raisonnable. Une chose à remarquer, c'est que dans toutes ces discussions sur la Constitution, le peuple ne s'en mêle pas et ne s'occupe que de ses affaires particulières, en voulant cependant toujours une Constitution et point d'aristocrates. Une seconde nouvelle est que *Monsieur* va être reconnu, par les puissances, régent du royaume, et le comte d'Artois, lieutenant-général. Cette nouvelle est par elle-même si folle et si absurde, qu'elle ne peut provenir que de quelque tête française; mais sur tout cela je voudrais bien avoir une réponse de vous.

« J'apprends dans l'instant que la Cnstitution est finie, à un rapport près des comités, qui sera fait après-demain; vraisemblablement on l'apportera tout de suite au roi. Il est affreux de ne rien savoir de positif et de raisonnable des dispositions du dehors; quant à l'acceptation, il est impossible que tout être pensant ne voie pas que, quelque chose qu'on fasse, nous ne sommes pas libres; mais il est essentiel que nous ne donnions pas de soupçon sur cela aux monstres qui nous entourent; mandez-moi donc où en sont les troupes et les dispositions de l'empereur. En tout état de cause, les puissances étrangères peuvent seules nous sauver : l'armée est perdue, l'argent n'existe plus; aucun lien, aucun frein ne peut retenir la populace armée de toute part; les chefs même de la révolution, quand ils veulent parler d'ordre, ne sont plus écoutés. Voilà l'état déplorable où nous nous trouvons : ajoutez à cela *que nous n'avons pas un ami, que tout le monde nous trahit*, les uns par haine, les autres par faiblesse ou ambition; enfin, je suis réduite à craindre le jour où on aura l'air de nous donner une sorte de liberté; au moins, dans l'état de nullité où nous sommes, nous n'avons rien à nous reprocher. Vous voyez mon âme tout entière dans cette lettre; je peux me tromper, mais c'est le seul moyen que je voie encore pour pouvoir

aller. J'ai écouté, autant que je l'ai pu, des gens des deux côtés, et c'est de tous leurs avis que je me suis formé le mien ; je ne sais pas s'il sera suivi, vous connaissez la personne à laquelle j'ai affaire (1). Au moment où on la croit persuadée, un mot, un raisonnement la fait changer sans qu'elle s'en doute ; c'est aussi pour cela que mille choses ne sont point à entreprendre. Enfin, quoi qu'il arrive, conservez-moi votre amitié et votre attachement, j'en ai bien besoin, et croyez que, quel que soit le malheur qui me poursuit, je peux céder aux circonstances, mais jamais je ne consentirai à rien d'indigne de moi ; c'est dans le malheur qu'on sent davantage ce qu'on est. Mon sang coule dans les veines de mon fils, et j'espère qu'un jour il se montrera digne petit-fils de Marie-Thérèse. Adieu.

« Si vous pouvez me garder cette lettre, je serai bien aise de la revoir un jour. »

Du 21 août.

« J'ai arrêté ma lettre au moment de partir, parce que l'abbé Louis arrivait et m'a appris (par M. de Mont.... s'entend) votre voyage de Londres. J'espère et désire fort avoir de vos nouvelles, car la lettre ministérielle que l'abbé Louis a rapportée ne me suffit pas pour mes intérêts. Il me paraît qu'en se louant fort de vous il ne trouve pourtant pas son voyage fort heureux ; il craint beaucoup la coalition des puissances, et est parvenu, à ce que je crois, à inspirer la même crainte à ceux des chefs qui l'ont proposé et envoyé, mais jusqu'à présent cela ne les porte qu'à une grande humeur, et je crains beaucoup que, ne se sentant plus la force de réparer le mal, ni de se soutenir, ils ne quittent brusquement la partie et nous laissent seuls dans l'embarras. D'ici à quelques jours j'aurai des nouvelles plus détaillées de leurs opinions ; j'aurais bien voulu attendre pour vous les écrire, mais l'occasion qui porte celle-ci, part demain. C'est à la fin de la semaine qu'on présentera la charte au roi ; il y répondra à peu près comme je vous le mande au commencement de ma lettre.

(1) Louis XVI. (*Note de l'éditeur.*)

Ce moment est affreux; mais pourquoi aussi nous laisse-t-on dans une ignorance totale de ce qui se passe dans l'extérieur? Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui, en même temps, puisse servir à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter. Pour cela il est essentiel que les Français, mais surtout les frères du roi, restent en arrière et que les puissances réunies agissent seules; aucune prière, aucun raisonnement de notre part ne l'obtiendra d'eux; il faut que l'empereur l'exige, c'est la seule manière dont il puisse et surtout moi me rendre service. Vous connaissez par vous même les mauvais propos et les mauvaises intentions des émigrants; les lâches, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que seuls nous nous exposions, et seuls nous servions tous leurs intérêts. Je n'accuse pas les frères du roi; je crois leurs cœurs et leurs intentions purs, mais ils sont entourés et menés par des ambitieux qui les perdront, après nous avoir perdus les premiers. Le comte d'Artois est parti le 12, pour Vienne; son frère a une lettre de lui, du même jour, où il ne parle pas de ce voyage; nous l'avons appris par des lettres particulières. Quel est le but de cette course? Je ne puis pas l'imaginer. Pourvu que l'empereur ne se laisse pas encore aller à quelque démarche hasardeuse qu'on exigera de lui! Enfin, mandez-lui toujours tout ce que je vous mande dans l'autre page. Je finis pour ne pas trop grossir le volume. Adieu. »

Ce 26 août.

« Voici ma lettre encore recommencée, mais pour cette fois-ci j'espère qu'elle vous arrivera sûrement. La personne qui veut bien s'en charger a trouvé aussi des moyens de me faire tenir vos réponses; il vous en écrira. La journée d'hier (25 août, fête du roi) s'est passée comme toutes celles que nous passons depuis deux mois, et dans un silence de la part du peuple vraiment affligeant. C'est la semaine prochaine qu'on doit apporter au roi l'acte constitutionnel. Le rapport que j'ai lu, et que M. de Beaumetz doit faire avant à l'Assemblée, est un tissu d'absurdités, d'insolences et d'éloges pour l'Assemblée. Ils ont mis la dernière main

à leurs outrages en donnant une garde au roi. Il n'est plus possible d'exister comme cela ; il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous, pour les mieux déjouer après. Il est impossible, vu la position ici, que le roi refuse son acceptation ; croyez que la chose doit être bien vraie, puisque je le dis. Vous connaissez assez mon caractère pour croire qu'il me porterait plutôt à une chose noble et pleine de courage, mais il n'existe point à courir un danger plus que certain. Nous n'avons donc plus de ressource que dans les puissances étrangères ; il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours ; mais c'est à l'empereur à se mettre à la tête de tous et à régler tout. Il est essentiel que, pour première condition, il exige que les frères du roi et tous les Français, mais surtout les premiers, restent en arrière et ne se montrent pas. Je vous assure que les choses sont à un point aujourd'hui, qu'il vaudrait mieux être roi d'une seule province que d'un royaume aussi vicié et désordonné que celui-ci. Je tâcherai d'envoyer, si je puis, des notes à l'empereur sur tout ceci ; mais, en attendant, mandez toujours ce que vous croirez nécessaire pour bien lui prouver qu'il n'y a plus de ressource qu'en lui, et que notre bonheur, notre existence, celle de mon enfant, dépendent de lui seul, et de la prudence et célérité de ses moyens. Adieu.

« Je n'ai point reçu les opinions des chefs, comme je vous l'avais annoncé. Ils se restreignent toujours dans des idées vagues, et ont l'air de craindre de s'engager. »

Quoique on doive craindre d'ajouter la moindre réflexion après cette admirable lettre, nous voulons insérer ici celles qu'elle a suggérées à l'éditeur de la *Revue rétrospective*. Les voici :

« Ce qui frappe surtout ici, c'est la sûreté, la justesse des ju-
« gements portés par Marie-Antoinette sur une foule de person-
« nages, et sur les dispositions des différentes cours. L'étour-
« derie du comte d'Artois, l'égoïsme du comte de Provence, la
« pauvreté de leur entourage, la suffisante insuffisance de
« M. de Calonne, et la perfidie du cabinet anglais, qui, ennemi

« de la révolution, l'était encore plus de l'union des partis en « France, rien n'échappe à cette femme, rougissant de la fai- « blesse et de l'insouciance des siens, et forcée de se faire « homme. Quand le besoin d'espérer, qui n'abandonne jamais « une mère, ne lui ferme pas les yeux sur le danger, elle juge « les événements et leurs conséquences avec une égale sa- « gacité. »

(*Note* 17.) « Louis XVI, élevé au trône à l'âge de vingt ans, y apportait un sentiment bien précieux lorsqu'il est modéré, bien dangereux quand il est excessif, la défiance de soi-même. Le vice de son éducation avait été tout le contraire de celui qu'on reproche à l'éducation des princes; on l'avait trop intimidé, et, tant qu'avait vécu son aîné, le duc de Bourgogne, on lui avait trop fait sentir, du côté de l'intelligence, la supériorité qu'avait sur lui ce prince réellement prématuré.

« La situation du dauphin était donc l'inquiétude et la perplexité d'une âme qui pressent sa destinée et ses devoirs, et qui n'ose espérer de pouvoir les remplir, lorsqu'il se vit tout à coup chargé du gouvernement d'un empire. Son premier sentiment fut la frayeur de se trouver roi à vingt ans; son premier mouvement fut de chercher un homme assez sage et assez habile pour l'éclairer et le conduire. De tels hommes sont toujours rares, et pour un choix peut être alors plus difficile que jamais, ce fut de sa famille que le jeune roi prit conseil. Rien de plus important, et pour l'État et pour lui-même, que l'avis qui résulterait de cette délibération. Il s'agissait de commencer son éducation politique, de diriger ses vues, de former son esprit, et en lui la nature avait tout disposé pour recevoir les impressions du bien. Un sens droit, une raison saine, une âme neuve, ingénue et sensible, aucun vice, aucune passion, le mépris du luxe et du faste, la haine du mensonge et de la flatterie, la soif de la justice et de la vérité, et avec un peu de rudesse et de brusquerie dans le caractère, ce fonds de rectitude et de bonté

morale, qui est la base de la vertu; en un mot, un roi de vingt ans, détaché de lui-même, disposé à vouloir tout ce qui serait bon et juste, et, autour de lui, un royaume à régénérer dans toutes ses parties, les plus grands biens à faire, les plus grands maux à réparer, c'est là ce qui attendait l'homme de confiance que Louis XVI aurait choisi pour guide. Il prit le comte de Maurepas (Mai 1774). »

Mémoires de Marmontel, t. II, liv. XII, pag. 194-195.

« Louis XVI, doué d'une mémoire heureuse, savait le latin, l'anglais; il avait appris la géographie, mais il n'en voyait que la partie matérielle; il avait lu des livres d'histoire, mais sans qu'on l'eût exercé à apprécier les faits, à en tirer des conséquences justes; ses connaissances n'étaient pas celles d'un roi. Ses bonnes qualités, sa droiture, son amour du bonheur public, devinrent inutiles ou funestes, parce qu'il ne savait point discerner la route qui pouvait le conduire à son but. On n'a pas assez observé, je crois, que sa faiblesse venait de l'éducation plus encore que de la nature. Quand un homme se juge dépourvu de lumières, plus il a le désir du bien, plus il hésite à se déterminer; il temporise, il change de projets, parce qu'il veut et ne peut distinguer le parti le plus sage. La faiblesse de ce malheureux prince était surtout de l'irrésolution, de la défiance de lui-même; une autre éducation eût fortifié son caractère, en agrandissant le cercle de ses idées. »

(Joseph Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. Ier, pag. 117.)

« Dans les jugements portés sur Louis XVI, on ne s'est pas assez profondément pénétré des difficultés immenses, des embarras inouïs qui se multipliaient violemment autour de l'infortuné roi. Nous ne pensons point que jamais situation aussi rude se soit rencontrée sur les pas d'un souverain. C'est tout un uni-

vers qui change, et ce changement, quoique déjà préparé par le lent travail des âges, s'accomplit brusquement au milieu du plus épouvantable déchaînement des passions. Sans doute un homme de génie, une puissante énergie de caractère ou une grande épée, auraient pu, jusqu'à un certain point, dicter des lois à la révolution. Il y aurait eu moins de désordres et de crimes ; mais tous les problèmes n'eussent pas été résolus. Ce qui guide les chefs des peuples, c'est l'expérience, c'est le souvenir du passé, la comparaison des temps. Louis XVI ne pouvait s'appuyer sur rien de semblable, et ne pouvait rien interroger qui fût capable de répondre à toutes les anxiétés, à toutes les terreurs de son esprit. Il était là, sur les dernières limites d'un monde évanoui, aux bords d'un autre monde naissant qui se trouvait encore à l'état de chaos. D'autres institutions, d'autres mœurs, d'autres ambitions allaient se former ; des jours nouveaux se levaient sur l'univers. Louis XVI, avec son instinct du vrai, comprenait, devinait beaucoup de choses ; mais quel génie il aurait fallu pour ne jamais être pris en défaut, pour juger d'avance de la portée de chaque décision, de chaque événement, dans un ordre d'idées et de faits si extraordinaires. Que de périls dans ce passage si prompt d'une époque à une autre époque si différente ! Il y avait à doubler un cap des tempêtes bien autrement terrible que les promontoires des mers les plus orageuses. »

(Poujoulat, *Histoire de la Révolution française*, t. Ier, ch. XV, p. 404-406.)

(*Note* 18.) Nous extrairons le passage suivant d'une lettre adressée le 4 août 1790, par le comte de Mirabeau, au major de Mauvillon, lettre écrite dans la confiance de l'intimité et que Mirabeau ne pouvait guère supposer devoir être un jour imprimée.

.... « Vous avez raison de croire, mon ami, que la carrière « devient tous les jours plus chanceuse. D'abord je n'ai jamais « cru à une grande révolution sans effusion de sang, et je n'es- « père plus que la fermentation intérieure, combinée avec les

« mouvements du dehors n'occasionne pas une guerre civile; je « ne sais même si cette terrible crise n'est pas un mal néces- « saire. Ensuite, je suis devenu personnellement le point de mire « des ambitieux, des factieux et des conspirateurs.—La section du « parti populaire, qui ne veut que le trouble, mâtée par moi dans « maintes occasions, domptée dans celle du droit de la paix et de « la guerre, désespère de me voir abandonner les principes mo- « narchiques, et, en conséquence, a juré ma perte. Le maire du « palais (M. de La Fayette), qui sait bien qu'il faut compter avec « moi s'il veut être autre chose qu'un grand citoyen, et qu'il « n'y a point d'anses capables de me soulever hors de mes opi- « nions, me suscite tous les piéges du monde. — Le ministère, « aussi perfide que lâche, n'est pas capable de me pardonner, « même pour son propre salut, les services que j'ai rendus à la « nation. Le trône n'a ni conceptions, ni mouvement, ni vo- « lonté. Le peuple, ignorant et anarchisé, flotte au gré de tous « les jongleurs politiques, et de ses propres illusions. — Certai- « nement il est difficile de marcher dans une route plus semée « de chausse-trappes. Mais j'y avancerai dans la même atti- « tude, celle que donne la conscience d'avoir été utile, et de « n'avoir jamais voulu que l'être. Cependant, quand je dis : « *j'avancerai*, ce n'est pas que je ne sois décidé à rester sta- « tionnaire, comme je le suis, aussi longtemps que l'Assemblée « sera corps administratif, au lieu d'achever sa besogne de corps « constituant. C'est ainsi qu'elle se perd et qu'elle nous perd, « et je ne vois aucun remède que dans la formation d'un minis- « tère bon et de bonne foi, laquelle formation est impossible « aussi longtemps qu'on ne lèvera pas l'insensé décret qui « interdit aux membres de l'Assemblée toute place d'adminis- « tration. Voilà le véritable obstacle *escarpé* par les soins d'un « homme (M. Necker) que le hasard à placé à la tête d'une révo- « lution à laquelle il était étranger, et qui sent bien que son « règne sera fini le jour du rétablissement de l'ordre. »

(*Lettres du comte de Mirabeau au major de Mauvillon*, p. 517-519, 1 v. in-12. Brunswick, 1792.)

(*Note* 19.) « Il n'y eut, dans le cours du commandement de La Fayette, qu'une maison dévastée à Paris ; c'était précisément celle de l'homme de l'émigration qu'il aimait et qu'il respectait le plus. Un duel avait eu lieu entre deux députés (MM. Charles de Lameth et de Castries), dont l'un était le fils du maréchal ; plusieurs défis avaient été faits et paraissaient combinés. Une de ces émeutes qui se formaient promptement, et que la foule grossissait, se jeta, le 15 novembre 1790, sur l'hôtel de Castries et escalada le jardin. En une demi-heure tout fut brisé, rien ne fut volé. On annonçait la démolition et l'incendie; la garde nationale arriva à temps pour prévenir ces malheurs. Les destructeurs diparurent, la foule fut dissipée, mais un grand mal avait été fait ; il n'y eut d'épargné qu'un cabinet défendu par un grenadier national. Les exemples nombreux et récents, dans des pays où l'on n'était point en révolution, ne nous serviront point à excuser ce scandale. Un scandale plus grand encore, ce fut l'indulgence professée à l'égard de cette émeute, pendant que La Fayette achevait de la dissiper, par Mirabeau, auquel, malgré les provocations du côté droit, il est à regretter que des membres du côté gauche n'aient pas répondu avec une juste sévérité.

« Mme de Staël a fait une observation très-juste sur l'affaire de l'hôtel de Castries, en disant qu'elle ne devait pas entrer en excuse de l'émigration, puisqu'elle ferait tirer une conclusion défavorable et non fondée sur les dangers que couraient à Paris des membres de l'Assemblée constituante. Il est bien vrai que ce pillage ne fut point un mouvement populaire, mais un coup préparé par des jacobins, amis de MM. de Lameth, et dont les chefs furent Cavallanti, Rotondo et surtout Giles, qui, dès les premiers mois de la révolution, avait eu part à beaucoup d'émeutes. On retrouve, dans les Mémoires de M. Bertrand de Molleville, ce même Giles, agent principal du comité appelé le *Sabbat*, comme étant au service de la cour. Ce fut lui qui, après avoir fait briser les meubles, sauva le portrait du roi. Mirabeau tira grand parti de cette circonstance à la tribune. Mais l'objet snr lequel tout écrivain, et plus encore tout écrivain patriote, est obligé de

rendre justice publique au duc de Castries, c'est l'accusation de poison. On ne peut laisser passer cette calomnie populaire sans éclaircir le fait. M. de Castries pensait si peu à empoisonner une épée, qu'il insista longtemps pour que le combat fût au pistolet, attendu que, M. de Lameth tirant infiniment mieux que lui des armes, les chances n'étaient pas égales entre eux. Mais M. Charles de Lameth ayant voulu obstinément se battre à l'épée, son adversaire eut le bonheur de lui faire une légère blessure qui piqua un nerf, d'où s'ensuivirent dans le traitement quelques convulsions. Il n'en fallut pas davantage pour faire répandre cette sottise de l'épée empoisonnée. Assurément il serait fort injuste d'en accuser MM. de Lameth, et l'on sait que l'esprit de parti entraîne souvent les subalternes au delà des intentions des chefs. Le seul reproche fait à M. de Lameth, qui soit malheureusement fondé, c'est que lorsque MM. d'Ambly et Saint-Simon, témoins de M. de Castries, allèrent prier son adversaire de démentir publiquement une si atroce et ridicule imputation, celui-ci refusa, en alléguant qu'une semblable déclaration déplairait au peuple. »

(*Mémoires du général La Fayette*, t. III, p. 52-54. Paris, 1837.)

(*Note* 20.) « Dans les premiers jours de février 1791, le roi m'écrivit qu'il me serait fait une proposition par Mirabeau et M. de Montmorin, dont le comte de La Marck, seigneur étranger fort accrédité à la cour, serait le porteur, et qu'il lui donnerait une lettre de sa main, que le comte de La Marck lui avait demandée, pour lui donner créance auprès de moi. Le roi m'écrivait dans ces termes : « Quoique ces gens-là (en parlant de Mi-
« rabeau et de quelques autres personnes de cette trempe) ne
« soient pas estimables, et que j'aie payé le premier très-chère-
« ment, cependant je crois qu'ils peuvent me rendre service. Dans
« le projet de Mirabeau vous trouverez peut-être des choses uti-
« les : écoutez-le sans trop vous y livrer, et faites moi part de
« vos observations. »

« Effectivement, le lendemain 6 février, M. de La Marck arriva à Metz et me remit une lettre de la main du roi, conçue en ces termes. (Voir la lettre citée dans l'Introduction.)

« J'eus l'air, vis-à-vis du comte de La Marck, d'ignorer l'objet de sa mission. Il me parla d'abord de l'estime et de la confiance de Mirabeau pour moi. (Je n'avais vu ce fameux personnage et je n'avais jamais eu aucune relation directe ou indirecte avec lui). Il m'assura qu'il était maintenant entièrement dans les intérêts du roi ; qu'il y aurait été depuis longtemps sans les oppositions que M. Necker y avait mises. Il ne me laissa pas ignorer que le roi lui avait donné depuis peu 600,000 livres ; qu'il lui en payait 50,000 par mois, et qu'il lui avait fait, en outre, des promesses fort étendues, dans le cas où il lui rendrait de grands services ; il m'ajouta que Mirabeau avait quelque crainte de ma liaison avec La Fayette, qu'il regardait comme un des hommes les plus opposés à l'exécution de ses projets. J'assurai le comte de La Marck qu'elle était plus apparente que réelle, que dans ce moment même j'avais beaucoup à me plaindre de sa conduite à mon égard, que je n'avais cherché à me réunir à lui que lorsque j'avais cru qu'il avait la volonté et la possibilité d'arrêter le mal, si ce n'était celle de faire le bien ; mais que j'avais pu juger depuis longtemps qu'il ne le pouvait, ni le voulait. Je lui dis que j'avais au contraire toujours pensé que Mirabeau avait le génie, le talent et le caractère qu'exigeaient de si grandes circonstances ; que si quelqu'un pouvait sauver le roi et la monarchie, c'était lui ; et que, comme c'était mon unique objet, il pouvait compter sur mes efforts pour le seconder dans ses projets que je le priais seulement de me faire connaître.

« Alors le comte de La Marck m'instruisit que l'intention de Mirabeau était de faire dissoudre l'Assemblée nationale et de procurer la liberté au roi par la force et la volonté de la nation même ; établissant ce principe, que les représentants du peuple à cette Assemblée n'étaient pas investis de pouvoirs nécessaires pour changer l'ancienne constitution du royaume ; ce qui était contraire aux cahiers que toutes les provinces avaient donnés

à leurs députés aux États-Généraux, qui n'avaient été ni changés, ni révoqués, et que le roi étant privé de la liberté, il n'avait pu revêtir de son autorité les lois nouvelles qui avaient été établies. Ses moyens étaient de faire présenter une adresse par les départements du royaume, pour la dissolution de l'Assemblée, pour la convocation d'une nouvelle, investie des pouvoirs nécessaires, et pour rétablir le roi dans un état de liberté et d'autorité convenables. Cette adresse devait être appuyée par le peuple de Paris, dont Mirabeau croyait être assuré, après qu'il aurait fait tomber les principaux factieux qu'il avait déjà dénoncés à l'Assemblée, et qui étaient pour la plupart les chefs des Jacobins. Alors, il m'ajouta que Mirabeau pouvait disposer déjà de trente-six départements. Je pouvais compter sur six, et les membres de presque tous ceux du royaume, ainsi que je l'ai déjà dit, étaient royalistes. Il devait me remettre le roi et la famille royale à Compiègne ou à Fontainebleau, où je l'aurais environné des meilleures troupes. J'approuvai le plan, je promis au comte de La Marck de seconder Mirabeau de tous mes moyens, et je lui dis de l'assurer qu'il pouvait compter sur moi.

« Je fis part au roi de mon opinion sur ce projet que je préférais à celui de sa retraite à Montmédy. Je lui conseillai d'en laisser suivre l'exécution, de couvrir d'or Mirabeau, de lui donner et de lui promettre tout ce qu'il demanderait, l'assurant que ce n'était plus le temps où les gens honnêtes et vertueux pouvaient le sauver et rétablir la monarchie, ceux-ci ne pouvant, dans des circonstances aussi extraordinaires, que former des vœux impuissants, au lieu que les mêmes scélérats qui avaient eu le talent et l'audace de faire le mal, connaissaient seuls les moyens de le guérir, et en avaient peut-être la faculté.

« On sera étonné sans doute que j'aie mis autant de confiance dans ma conduite avec Mirabeau et que j'aie usé d'autant de méfiance avec La Fayette; mais on pouvait calculer sur l'ambition et la cupidité du premier, que le roi, une fois remonté sur le trône, pouvait satisfaire, et il avait trop d'esprit pour ne pas sentir que la reconnaissance et les bienfaits d'un monarque auquel il aurait contribué à rendre l'autorité, étaient préférables

à la faveur populaire et au rôle passager d'un chef de parti. Au lieu que La Fayette était un enthousiaste et un fou, ivre d'amour-propre, dont on ne pouvait ni connaître, ni combler la mesure : espèce d'homme la plus dangereuse, surtout dans une révolution. »

Mémoires du marquis de Bouillé, chap. X, pag. 197-201. — Paris, 1821.

Nous n'insisterons pas sur les divergences qui existent, sur certains points, entre les récits du marquis de Bouillé et du comte de La Marck. Le point de vue des deux narrateurs n'était pas tout à fait le même, et il y a des faits qui devaient naturellement être mieux connus par l'un que par l'autre.

(*Note* 21.) Le rôle important qu'a rempli le baron de Thugut, dont le prince d'Arenberg ne parle ici qu'en passant, donnera peut-être quelque intérêt aux détails suivants, généralement peu connus, du moins en France, sur les commencements de la carrière de cet homme d'état.

Il est arrivé au baron de Thugut ce qui arrive assez souvent aux hommes d'une naissance obscure qui, par leur seul mérite, parviennent aux emplois élevés ; on a beaucoup exagéré l'obscurité de son origine, en prétendant qu'il était fils d'un pauvre batelier de la ville de Linz, sur le Danube. Le fait est que son père, qui en effet habitait Linz, était administrateur d'une caisse des finances et de la guerre ; il avait des connaissances assez étendues dans les matières de commerce, et avait été plusieurs fois consulté par l'empereur François Ier, qui avait pour lui beaucoup d'estime. Il laissa en mourant cinq enfants qui obtinrent une pension du gouvernement, comme récompense des services de leur père. C'est l'aîné de ces enfants, François-Marie de Thugut, plus tard créé baron, qui a illustré son nom, dont le sens est en allemand : « *Fais bien.* »

F. M. de Thugut, né à Linz, en 1736, y fit ses études chez les jésuites. Il montra de bonne heure cette ténacité dans ses ré-

solutions et cette fixité d'opinions qui ont été depuis les traits les plus marqués de son caractère. En 1754, il étudiait à l'Université de Vienne, et il entra en même temps à l'Académie Orientale qui venait d'être fondée dans cette capitale. A la fin de 1755, on l'envoya comme *jeune de langues* à l'internonciature de Constantinople, qui dépendait dans ce temps-là du conseil aulique de guerre, et trois ans après (1758), il était placé comme interprète à Essegg, sur la frontière autrichienne et turque. Il voulut alors entrer au service militaire, mais son père lui en refusa l'autorisation. En 1762, il se rendit à Constantinople comme troisième interprète, avec l'internonce le baron de Penkler; mais, l'année suivante, il était rappelé à Vienne et nommé secrétaire aulique à la chancellerie de cour et d'état; plus tard, à la suite de quelque séjour à Hermanstadt, il retournait à Constantinople, mais cette fois en qualité de chargé d'affaires; c'était en 1769. En 1770, il devint ministre résident, et, en 1771, conseiller aulique, internonce et ministre plénipotentiaire.

Il ne devait ce rapide avancement qu'à son mérite. L'habileté dont il fit preuve dans le nouveau poste qu'on venait de lui confier, fixa bientôt l'attention de son gouvernement. Aussi, en 1772, après l'armistice conclu à Giurgewo, entre les armées turque et russe, fut-il chargé d'aller représenter l'Autriche au congrès de Bucharest, où elle agissait avec la Prusse, comme puissance médiatrice. Malgré ce congrès, les hostilités recommencèrent à la fin de l'armistice, au mois de mars 1773, et ne cessèrent qu'après la paix signée à Kaynardgy, au mois de juillet 1774. C'est dans cette même année que l'impératrice Marie-Thérèse accorda le titre de baron à M. de Thugut, qui ne tarda pas à justifier cette récompense par de nouveaux services. Ainsi, l'année suivante (1775), par ses habiles négociations avec la Porte-Ottomane, il obtint la cession de la Bukowine, cession bien importante pour l'Autriche, par la connexité de territoire qu'elle établissait entre la Gallicie et la Transylvanie, et peu après il négocia aussi avec la Porte-Ottomane un règlement de frontières (1776) très-avantageux à son gouvernement.

Après un séjour de près de vingt ans à Constantinople, pen-

dant lequel le baron de Thugut avait servi son pays avec une rare distinction, dans les emplois divers qu'il avait successivement remplis, il sollicita et obtint son rappel. En retournant à Vienne par Trieste, il visita les îles et les côtes de l'Archipel, et plus tard il voyagea en France et en Italie.

En 1778, l'impératrice Marie-Thérèse lui confia une mission secrète auprès de Frédéric II, et le nomma, en 1780, son envoyé à Varsovie, où il resta deux ans. Enfin, en 1783, le gouvernement impérial, par un décret spécial, dans lequel étaient énumérés tous ses importants services, conféra au baron de Thugut le titre de conseiller intime, qui l'élevait au premier rang de la hiérarchie civile de son pays.

C'est à cette époque que M. de Thugut, profitant de la liberté que son gouvernement lui avait temporairement accordée, vint se fixer à Paris. Il y prolongea son séjour pendant quatre années. D'agréables liaisons qu'il y forma, lui inspirèrent beaucoup de goût pour cette société française, qu'une révolution allait bientôt disperser.

Nommé, en 1787, ministre à Naples, M. de Thugut, après deux ans, demanda son rappel et fut envoyé comme ministre plénipotentiaire aulique en Moldavie et Valachie, près des armées réunies du prince de Saxe-Cobourg et de Suvarow. Il se trouva un jour dans la tranchée, devant la forteresse de Giurgewo, au moment où les Turcs y pénétraient, et, refusant de s'éoigner, comme on le pressait de le faire, il mit l'épée à la main, et contribua par son énergie et son exemple à animer les soldats à la résistance.

La révolution qui s'était faite presque simultanément, quoique pour des causes si différentes, dans les provinces belgiques et en France, réclama bientôt toute l'attention du gouvernement impérial, qui chargea, en 1791, M. de Thugut d'une mission spéciale à Bruxelles et à Paris. Au commencement de 1792, il retourna à Vienne; mais, dans le cours de la même année, il parut encore à l'armée du roi de Prusse, près de Luxembourg, et ne revint en Autriche qu'après la retraite de cette armée du territoire français.

Après son retour à Vienne, l'empereur François II l'adjoignit d'abord, en 1793, au prince de Kaunitz, en qualité de directeur-général de la chancellerie de cour et d'état; puis, en 1794, le nomma ministre des affaires étrangères, en lui accordant, avec une confiance illimitée, un pouvoir qui s'étendait à peu près sur toutes les affaires de l'État. C'est alors que, parvenu au plus haut point de la faveur, le baron de Thugut se trouva dans la position la plus périlleuse. Si la monarchie autrichienne eût joui à cette époque de la paix au dehors, il est probable que M. de Thugut, soutenu par sa haute intelligence et ses talents autant que par la confiance de son souverain, aurait pu diriger longtemps et avec bonheur les affaires de son pays ; mais les guerres gigantesques et malheureuses, dans lesquelles l'Autriche fut alors engagée à la fois, en Allemagne et en Italie, contre la république française, l'abandon de ses alliés, la ruine de ses finances, formèrent un tissu de difficultés et de complications bien propres à déronter l'homme d'état le plus habile. La jalousie et la haine travaillaient d'ailleurs autour de M. de Thugut et minaient son pouvoir. L'empereur résista longtemps aux insinuations envieuses et perfides dont son ministre était l'objet, et aux plaintes que ne pouvaient manquer de provoquer les désastres des armées autrichiennes : ce n'est même que sur la propre demande du baron de Thugut, que François II consentit à le dispenser de la direction des affaires étrangères, qu'au printemps de 1798 il confia au comte Louis de Cobenzl, ambassadeur d'Autriche à la cour de Russie. M. de Thugut, nommé ministre des conférences, resta chargé, comme commissaire-général, de l'administration des provinces méridionales et maritimes de l'empire. Pendant une absence du comte de Cobenzl, il reprit temporairement le département des affaires étrangères, et, vers la fin de 1800, il quitta entièrement le service. L'empereur, à l'occasion de sa retraite, lui accorda une magnifique pension et lui fit don de terres considérables en Croatie, qui retournèrent à la couronne après sa mort. M. de Thugut n'avait jamais été marié ; il mourut à Vienne, le 28 mai 1818.

On a souvent cité, en Autriche, la carrière parcourue par M. de Thugut comme une preuve de la facilité qu'avait un homme, même sans naissance, à parvenir aux plus hauts emplois de la monarchie, par son seul mérite et par sa capacité. Mais, d'autre part, on a prétendu que c'était sa naissance, encore plus que les désastres de la guerre, qui lui avait fait perdre le pouvoir, en excitant contre lui de jalouses rivalités ; c'était, il paraît, l'opinion du prince Auguste d'Arenberg. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions opposées, il n'en reste pas moins incontestable que M. de Thugut a laissé la réputation d'un homme habile, intègre et d'une remarquable activité dans toutes les fonctions qu'il a remplies. L'espèce de mystère qui plane encore sur les causes de sa sortie des affaires, en 1800, n'est pas éclairci et ne le sera peut-être jamais.

(*Note* 22.)

LETTRE DU P^CE^ DE LIGNE AU P^CE^ AUG. D'ARENBERG.

Tœplitz, le 20 juillet 1807.

« Eh bien, me voilà ! Je l'ai vu, et, de peur d'être partial, étant peut-être bien traité par lui (quoiqu'il n'ait pas l'air trop caressant), je suis le seul des ex-régnants ou régnants qui ne se soit pas fait présenter (1). Ils m'ont amusé, tous ces princes confédérés avec qui je dînais tous les jours, et qu'il avait fait venir, excepté Prosper (2) qui fait la guerre, et le régnant de *Liechtenstein* qui fait des dents (3). Je leur ai dit qu'ils me paraissaient être

(1) Le prince de Ligne avait été à Dresde pour y voir l'empereur Napoléon qui s'y trouvait. On lui sut assez mauvais gré, à Vienne, de ce voyage et de ce qu'il en dit. Cependant il ne se fit pas présenter à Napoléon, et ne le vit que dans la galerie du palais de Dresde.

(2) Le prince Prosper d'Arenberg, neveu du prince Auguste, et, aujourd'hui, duc régnant d'Arenberg.

(3) Le prince de *Liechtenstein* était alors enfant.

là, comme dans la vallée de Josaphat pour le jugement dernier, et ils m'ont fait en chorus un gros rire d'empire, en disant : *Touchours aimâple.* »

« Je ne puis dire de *lui* ce qu'Ali dit d'Azor, ni par sa mine, ni les intonations de sa voix, ni ses expressions, car j'écoutais ce qu'il disait à la galerie où je le côtoyais avec la foule ; mais il a bien l'air d'un homme de guerre, de fermeté et de calcul, plutôt que de génie, dont il n'a jamais les écarts. Un lieutenant-colonel saxon, qui ne l'a pas quitté à Friedland, m'a dit qu'il était à pied sur une hauteur, sous le feu du canon, d'où il voyait si bien, que, le crayon à la main, il donnait ses ordres sur des cartes qu'il chargeait ses aides de camp de porter aux généraux. Il vit tout d'un coup un mouvement que les Russes voulaient faire ; il dit : « Ah ! je crois qu'ils veulent manœuvrer ! Je vais « leur donner de la tactique. » — Et dans l'instant il commande de profiter de l'ouverture.

« En arrivant, il s'est baigné, a envoyé pendant ce temps-là plusieurs courriers, parlé à quelques ministres, et le lendemain il a été à cheval à cinq heures du matin, sans autre suite que quelques aides de camp (car il n'a pas un homme de garde), à l'hôpital, parler à tous ses blessés de la campagne de Prusse ; puis voir les fortifications, et ensuite aux cadets qu'il a rassemblés, sans qu'on en soit prévenu, et qu'il a questionnés et repris sur les points les plus difficiles des mathématiques.

« J'ai rencontré Talleyrand qui arrivait : j'ai monté les escaliers plus vite que lui, qui ne s'était point arrêté un moment depuis Kœnigsberg. Jugez de son plaisir d'être reçu par moi, car il n'y a plus de Français au monde que lui, vous et moi, qui ne le sommes pas. Et il aurait bien joui aussi de vous trouver à Dresde. On nous a servi une table de trente couverts, où nous avons soupé tête à tête, et, à une heure du matin, par discrétion, je l'ai quitté malgré lui et je suis revenu ici.

« Il m'a dit que jamais l'empereur Napoléon (je crois qu'il est permis de l'appeler ainsi) n'avait été aussi grand qu'à Osterode, où, ne mangeant que de mauvaises écrevisses, dans une maison affreuse, entourée de cadavres d'hommes et de chevaux cou-

verts de fumier, ayant tout contre lui, jusqu'à son armée, quoique personne n'osât le témoigner, il avait juré de tout souffrir pour humilier la Russie.

« Ils ont été extrêmement contents de la conduite franche de Poniatowski, qui même ne pouvait avoir de blâme, si les choses avaient tourné autrement. Il doit arriver aujourd'hui à Dresde, avec Molachouski, Stanislas Potocki, etc., etc., pour l'organisation de la Pologne, où l'on mêlera un peu la constitution du 3 mai avec la souveraineté accordée au roi de Saxe, sous le titre de duc de Varsovie

« Ce nom m'a fait rire. J'ai demandé à Talleyrand si c'était comme le duc de Dantzick. Il m'a dit qu'on l'avait donné par délicatesse pour nous, afin que quelques mauvaises têtes de Gallicie ne crussent pas qu'on voulait rétablir le royaume de Pologne comme il était, et qu'on ne nous demanderait rien.

« Jérôme est roi de Westphalie et a les possessions du roi de Prusse, la Hesse, Fulde, Brunswick. On donne à ces trois princes des pensions.

« Talleyrand attendait Vincent (1) pour traiter de Braunaü et de quelques objets pareils. Il dit qu'on lui a les plus grandes obligations, par sa prudence et la manière dont il a éloigné les aigreurs et les rapports de propos, ou demi-projets de faire la guerre, qui avaient manqué de tout brouiller.

« Le roi de Prusse, avec la légion-d'honneur et une moustache, a eu l'air, à l'entrevue (de Tilsitt), d'un aide de camp d'Alexandre, a rougi et balbutié. Celui-ci a dit, le jour de la signature : « C'est aujourd'hui l'anniversaire de Pultawa, et aussi un jour « heureux pour l'empire de Russie. »

« Napoléon, qui aime encore mieux se grandir que s'agrandir, et conquérir qu'acquérir, a mieux aimé l'entrevue que de marcher à Riga d'un côté, et à Grodno de l'autre.

« Je ne sais pas ce qu'il fera ou ne fera pas des Turcs. Mais il a dit : « Je voulais beaucoup de bien à Selim, parce qu'il était « mon ami intime. »

(1) Le baron de Vincent, plus tard ambassadeur d'Autriche à Paris, de 1815 à 1828.

« Alexandre avait embrassé Oubril à son arrivée, et, lorsque la cabale anglaise le fit disgracier, il lui donna 20,000 roubles de pension, en bonne fortune. Qu'on fasse des coalitions après cela ! Si nous avions remué, les Français dans l'instant auraient fait la paix avec les Russes.

« Je ne conçois pas que des prétendus zélés regrettent l'épuisement de ceux-ci et l'abaissement et la nullité des Prussiens, qui ne pourront plus être que sur la quatrième ligne. Je ne trouve pas cette marqueterie, au reste, de l'Europe bien dangereuse et pouvant durer plus longtemps que son auteur. La plume l'a formée, la plume la détruira alors, si on sait bien la tenir.

« On fait marcher les Espagnols contre le roi de Suède qui vient de demander qu'on rétablisse Louis XVIII sur son trône. On ne pense pas du tout à l'Angleterre ; elle fera ce qu'elle voudra.

« On dit toujours quand on veut finir : la poste va partir. Je n'en avais pas envie, mais cela est très-vrai cette fois-ci, et je ne vous dirai pas, cher contemporain, combien vous m'êtes cher, par goût et par bon goût, et reconnaissance d'une amitié dont je suis bien sûr, et bien tendre et éternel attachement.

« Le prince DE LIGNE. »

CORRESPONDANCE

DU COMTE DE MIRABEAU

AVEC

LE COMTE DE LA MARCK

ET DIVERSES AUTRES PERSONNES,

PENDANT LES ANNÉES 1788, 1789, 1790 ET 1791.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE MONTMORIN.

Paris, le 28 décembre 1788.

Monsieur le comte,

Il y a longtemps que vous n'avez entendu parler de moi. Beaucoup de raisons se sont opposées à ce que j'eusse l'honneur de vous voir. La marque de souvenir et d'attachement que je vous devais, lors de la catastrophe de l'archevêque de Sens, une fois donnée, j'ai bien senti qu'il fallait laisser courir les événements ; que rien ne pouvait arrêter la chute de votre ami, et l'essai d'un nouvel ordre de choses.

L'homme de l'opinion, le *dieu* du jour (M. Necker), a trop de raisons de me haïr et peut-être de me craindre, pour que je n'aie pas imaginé qu'il vous serait plus commode de ne pas me voir dans les premiers moments de l'effervescence publique. Il était bon de le laisser se rapprocher de la stature d'un simple mortel, et je savais assez que cela ne serait pas long. Enfin, il m'a semblé que vous-même m'indiquiez, par votre marche, de me retirer un peu, et je n'en ai pas été surpris. Jamais les hommes en place, quelque amis de la vérité qu'ils soient (et vous l'êtes plus qu'un autre), ne parviendront à ne pas redouter les prophètes ; et votre bienveillance, quelque grande qu'elle soit, n'ira jamais jusqu'à me pardonner d'avoir eu si longtemps raison contre vous tous.

Mais je ne veux pas que vous ni vos amis puissiez croire que je les déserte. M. de Lamoignon est dénoncé; le moment est venu de lui offrir mes services; je suis épris de son caractère, j'estime ses intentions, j'abhorre l'acharnement qu'on lui montre, j'exècre plus que lui-même les corps qui, non contents de l'avoir vaincu, veulent l'immoler. Je connais les desseins de ces corps implacables, leurs menées, leur conspiration en un mot, car c'en est une contre la nation que le plan d'attaque qu'ils dressent aujourd'hui contre le gouvernement. Je m'offre nettement à M. de Lamoignon, pour sa défense personnelle, s'il en a besoin, et je vous supplie de le lui dire. Tel est le premier motif de ma lettre.

Cependant elle a un objet plus important, monsieur le comte; vous aimez le roi, et vous lui devez comme homme et comme ministre. Moi, comme citoyen, je tremble pour l'autorité royale, plus que jamais nécessaire au moment où elle est sur le penchant de sa ruine. Jamais crise ne fut plus embarrassante et ne présenta plus de prétextes à la licence; jamais la coalition des privilégiés ne fut aussi effrayante pour le roi, aussi redoutable pour la nation; jamais Assemblée nationale ne menaça d'être aussi orageuse que celle qui va décider du sort de la monarchie, et où l'on arrive avec tant de précipitation et de méfiance mutuelle.

Cependant le ministère, qui s'est précipité dans ce défilé fatal pour s'être efforcé de reculer les États-Généraux au lieu de s'y préparer, s'occupe-t-il des moyens de n'avoir point à craindre leur contrôle, ou

plutôt de rendre utile leur concours? A-t-il un plan fixe et solide que les représentants de la nation n'aient plus qu'à sanctionner?

Eh bien! ce plan, je l'ai, monsieur le comte. Il est lié à celui d'une constitution qui nous sauverait des complots de l'aristocratie, des excès de la démocratie, et de l'anarchie profonde où l'autorité, pour avoir voulu être absolue, est plongée avec nous. Si l'on peut disputer sur les conseils qui se trouvent dans ce plan, il est au moins impossible de ne pas estimer les principes qui en sont la base. En désirez-vous la communication? Voulez-vous le montrer au roi? Aurez-vous le courage de mettre une fois à son poste de citoyen un sujet fidèle, un homme courageux, un intrépide défenseur de la justice et de la vérité? Sans le concours, du moins secret, du gouvernement, je ne puis être aux États-Généraux : j'ai déjà éprouvé qu'un de vos collègues me fermera toutes les portes, peut-être même sans le vouloir et par la seule crainte qu'on a de son humeur vindicative. En nous entendant, il me serait très-aisé d'éluder les difficultés ou de surmonter les obstacles; et certes il n'y a pas trop de trois mois pour se préparer, lier sa partie, et se montrer digne et influent défenseur du trône et de la chose publique.

Désirez-vous que j'aille vous voir, monsieur le comte, ou cette lettre sera-t-elle, comme tant d'autres, un inutile témoignage du tendre respect avec lequel je suis, etc., etc.

Cette lettre du comte de Mirabeau au comte de Montmorin, dont la minute est de la main de Mirabeau, est la première en date

de toutes celles qui se sont retrouvées à sa mort parmi ses papiers. Elle est remarquable sous plus d'un rapport. Elle constate d'abord que Mirabeau, longtemps avant la réunion des États-Généraux, avait entretenu une correspondance avec les ministres; qu'il avait cherché à les éclairer sur les difficultés de la situation du pays et sur les moyens qu'il y aurait de pourvoir à ces difficultés. Elle est aussi un témoignage bien éclatant des vues saines et modérées qu'il apportait souvent dans l'appréciation des choses, et de la profonde perspicacité qui lui faisait prévoir les périlleuses conséquences de l'incurie du gouvernement. Cette lettre est malheureusement la seule de cette époque qui se soit retrouvée; mais, telle qu'elle est, elle sera bien placée en tête de toutes les autres pièces pour démontrer le grand et utile parti qu'on aurait pu tirer des talents, du génie de Mirabeau, si, dès son entrée dans l'Assemblée, on avait su se mettre au-dessus des préventions que sa conduite passée avait dû naturellement inspirer.

A moins d'indications contraires toutes les notes de la correspondance sont de l'éditeur.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Versailles, le 26 février 1789.

J'ignorais, monsieur, qu'il eût été question de vous dans aucun journal, à l'occasion de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, et j'ignore même encore ce qu'on en a dit. Si on vous y attribue la publication de cet ouvrage, et que vous n'y ayez eu aucune part, je conçois combien vous devez en être blessé. Quant à moi, la confiance dont le roi m'a honoré en me chargeant du département des affaires étrangères, me fait un devoir, sous tous les rapports, de chercher à faire découvrir et punir l'*éditeur* de cette correspondance.

J'aurais sans doute désiré, monsieur, pouvoir con-

tribuer à vous rendre à l'existence à laquelle vous êtes appelé par votre naissance et vos talents; mais je vois que ce n'est pas à moi que cela est réservé.

Il serait inutile, monsieur, que j'entrasse en explication avec vous relativement à la publication de votre correspondance avec M. Cerutti. Vous n'aviez pris aucun engagement avec moi à l'égard de M. Necker, et je ne vous avais pas demandé d'en prendre. Je m'étais borné à vous montrer l'estime et l'amitié que j'ai pour lui; j'avais lieu de penser que cette considération aurait sur vous quelque empire : vous m'avez prouvé que je m'étais trompé.

Je vous remercie, monsieur, des notions que vous me donnez sur la Provence, et de l'offre que vous voulez bien me faire d'une conférence particulière sur cet objet; mais d'après tout ce que j'ai l'honneur de vous dire dans cette lettre, il me paraît au moins inutile que j'aie désormais celui de vous recevoir chez moi.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le comte DE MONTMORIN.

Cette lettre de M. de Montmorin, qui, comme on le verra bien, n'est point une réponse à la précédente, a été écrite à l'occasion de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, ouvrage publié dans les derniers jours de 1788, et sur lequel nous voulons donner ici quelques explications, parce qu'il a été le sujet d'une accusation odieuse, et que nous avons lieu de croire, en grande partie du moins, injuste contre Mirabeau. Un historien grave et consciencieux a résumé ainsi cette accusation.

« Mirabeau, toujours besoigneux, imagina, pour subvenir aux dé-
« penses de son voyage en Provence (1789), de tirer parti des lettres

« secrètes qu'il avait écrites sur la cour de Berlin, pendant sa mis-
« sion; il en composa un libelle, et fit proposer, par le duc de Lau-
« zun au comte de Montmorin, de ne pas publier ce manuscrit, si le
« ministre voulait l'acheter. Celui-ci imposa pour condition que l'au-
« teur renoncerait à se faire élire député, et n'irait point en Pro-
« vence. Le duc accepta, Mirabeau reçut l'argent et ne regarda point
« sa parole comme engagée. Il fit plus : un libraire, qui était près
« de tomber en faillite, et dont la femme était sa maîtresse, le pressa
« de lui livrer une copie du manuscrit dont le scandale assurait la
« vente rapide; et, ce qu'on ne peut répéter sans honte, non-seule-
« ment Mirabeau consentit, mais il prit un nouveau salaire. Le libelle
« devait inévitablement être poursuivi. C'est sous de tels auspices que
« Mirabeau alla s'offrir à ses concitoyens pour les représenter dans
« l'Assemblée qui devait régler nos finances, régénérer nos lois et
« nos mœurs... » (*Histoire de Louis XVI*, par M. Droz, de l'Académie française, tome II, chap. VII, p. 151-153.) — Avant de terminer cette citation, ajoutons une ligne qui se trouve à la suite de ce passage et qui n'y figure sans doute qu'épigrammatiquement : « Mira-
« beau parut aux États de Provence avec calme et dignité. »

Maintenant, nous demanderons si la lettre ci-dessus du comte de Montmorin et la réponse de Mirabeau qui la suit, ne détruisent pas l'accusation honteuse portée contre celui-ci; et si, avec la position qu'on leur fait à l'un et à l'autre dans le passage cité de l'*Histoire de Louis XVI*, ils auraient écrit les lettres qu'on vient de lire? Nous ne pensons pas que personne puisse l'admettre, et nous ajouterons, pour confirmer cette opinion, les détails que nous avons recueillis de sources certaines au sujet de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, et qui, s'ils n'absolvent pas Mirabeau de tout reproche dans cette affaire, l'absolvent du moins de celui que lui fait l'auteur de l'*Histoire de Louis XVI*.

Remontons d'abord à l'origine de la correspondance à l'aide de laquelle a été composée l'*Histoire de la cour de Berlin*. — En 1785, le comte de Mirabeau se trouvait à Paris sans ressources et presque dans le dénûment. Il fit connaître sa situation à M. l'abbé de Périgord (depuis prince de Talleyrand), qu'il voyait assez fréquemment et qui s'intéressait à lui. L'abbé de Périgord parla de Mirabeau à M. de Calonne, et lui conseilla de le faire envoyer en Prusse, non comme agent accrédité, mais comme voyageur observateur. Le grand Frédéric touchait à la fin de sa carrière, et il était important de rechercher les conséquences que pourrait entraîner sa mort sur la politique du cabinet de Berlin en particulier, et sur celle de l'Allemagne en général.

L'abbé de Périgord avait pensé que Mirabeau remplirait très-bien cette mission, et M. de Calonne saisit son idée. Il en entretint M. de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, qui l'approuva également et qui obtint l'assentiment du roi. Pour que le secret de cette mission fût mieux gardé, on ne fit pas passer les lettres de Mirabeau par la voie ordinaire des bureaux. On convint que Mirabeau adresserait ses lettres chiffrées à l'abbé de Périgord, qui les déchiffrerait, les remettrait à M. de Vergennes, et resterait chargé de transmettre les instructions qu'on croirait devoir donner à Mirabeau. Nous avons entre les mains les originaux des minutes et des déchiffrements de cette correspondance, qui ont été retrouvés dans les papiers de Mirabeau.

Il suffira de dire qu'après plus d'un an de séjour en Allemagne, Mirabeau revint à la hâte en France, sur le bruit de la convocation des notables.

Rigoureusement parlant, Mirabeau, qui avait reçu un traitement pendant toute la durée de sa mission, aurait dû à son retour remettre au gouvernement toutes les pièces qui concernaient cette mission : c'est l'usage diplomatique. Il ne le fit point et conserva toutes les minutes de sa correspondance : c'est à l'aide de celle-ci que fut composée plus tard l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, qui parut, comme nous l'avons déjà dit, à la fin de l'année 1788.

D'après la lettre ci-dessous de Mirabeau, du 24 avril 1789, on doit croire que M. de Montmorin avait eu connaissance de l'existence du manuscrit de l'ouvrage en question avant sa publication : mais rien ne démontre qu'il l'eût acheté à Mirabeau, en lui imposant pour cela la condition de ne pas se présenter aux élections pour les États-Généraux ; et certes, si un pareil marché avait été conclu entre eux et rompu par Mirabeau, M. de Montmorin n'aurait pas écrit la lettre du 26 février telle qu'elle est.

Ce point une fois établi, disons que, lorsque l'ouvrage parut, il y eut un récri général contre cette publication. Elle devint un grand embarras pour le gouvernement, à cause de la présence du prince Henri de Prusse, qui se trouvait en ce moment-là à Paris, et qui était fort maltraité dans l'ouvrage. Aussi ordonna-t-on de poursuivre avec rigueur l'éditeur du libelle, comme l'indique la lettre de M. de Montmorin.

L'abbé de Périgord, devenu évêque d'Autun, fit de sanglants reproches à Mirabeau de ce qu'il appelait son abus de confiance. Mirabeau chercha à se justifier en expliquant à l'évêque ce qui était arrivé. Il lui raconta que la femme d'un libraire était sa maîtresse, et que c'était elle qui, pressée par les créanciers de son mari, avait

soustrait le manuscrit dont Mirabeau avait eu l'imprudence de lui faire connaître l'existence, et que c'était ainsi que ce manuscrit, tombé entre les mains de l'imprimeur Lejay, avait été imprimé et publié. L'évêque ne voulut pas croire alors ce récit, qui cependant semble avoir été véridique : il se brouilla avec Mirabeau, et cessa toute relation intime avec lui, quoiqu'il continuât à le voir publiquement à l'Assemblée constituante : ce n'est qu'au lit de mort de Mirabeau qu'ils se raccommodèrent.

Telle est, nous le croyons, l'histoire exacte de cette affaire, dans laquelle Mirabeau eut des torts évidents, mais pas ceux qu'on lui reproche. M. de Montmorin aura pu croire que Mirabeau n'avait pas le droit de faire usage d'une correspondance pour laquelle il avait reçu un traitement du gouvernement, et l'accuser d'avoir vendu ce qui ne lui appartenait plus; tandis que Mirabeau a eu le tort de faire un libelle à l'aide de cette correspondance, et le second tort de ne pas désavouer hautement l'ouvrage, après qu'il lui eut été soustrait et qu'il eut été publié sans sa participation.

Voilà ses torts réels ; ils sont assez graves pour qu'il soit inutile de lui en attribuer de plus odieux qu'il n'a pas eus.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE MONTMORIN.

24 avril 1789.

Je ne reçois qu'aujourd'hui, monsieur le comte, la lettre que vous avez jugé à propos de m'adresser le 26 février, sous le pli de M. le duc de Biron, et vous me rendrez la justice de croire que, si elle me fût parvenue dans son temps, je me serais bien gardé de vous fatiguer des paquets que je vous ai fait passer de Provence. Plus qu'autorisé par ma conduite et mes services à dédaigner les apologies, votre lettre m'aurait détrompé sur l'opinion que je conservais qu'il vous serait agréable de pouvoir toujours me justifier au besoin.

Cette lettre, monsieur le comte, souffrez que je

vous le dise, si elle n'a pas précisément toute la courtoisie du siècle passé, en a par trop tous les principes. Vous ne me paraissez pas juger votre époque, et, malgré tout le respect que je veux porter aux ministres du roi, malgré les souvenirs affectueux et pénétrants que je ne cesserai de conserver pour vous, je ne saurais m'empêcher de vous observer que d'aucun mortel, en dignité ou non, la menace envers moi ne peut avoir ni grâce, ni convenance. Faites *chercher, découvrir et punir,* si toutefois vous le pouvez, l'éditeur d'une correspondance que le roi a trouvée répréhensible; vous remplirez vos devoirs de ministre, quoique d'une manière coupable et périlleuse, si vous continuez à vous procurer des témoins par lettres de cachet. Mais dispensez-vous de l'étrange et menaçante confidence que vous m'en faites, ou souffrez que je vous demande par quel hasard, dans quel sens vous m'avez cru sous votre juridiction, et de quel droit vous m'interrogeriez à cet égard. Si je vous ai jamais parlé de cet ouvrage, c'est à M. de Montmorin et non au ministre du roi que je me suis adressé. Mais si M. de Montmorin veut mettre à son aise le ministre du roi, je le dispense de tout secret.

Quant à vous voir, monsieur le comte, quand je l'ai demandé, je n'étais qu'un simple citoyen, fidèle et zélé sujet du roi, qui croyais pouvoir vous donner et donner par vous d'utiles renseignements sur la Provence et les moyens de prévenir tout ce qui s'y est passé. Je le demandais à vous, monsieur le comte, qui m'aviez montré de l'amitié et donné plus d'un

gage de confiance. Vous me répondez sur cela *qu'il est au moins inutile que vous me receviez désormais chez vous.* — Eh bien! monsieur le comte, comme homme privé, j'accepte, quoiqu'à regret, l'honneur de la proscription que vous m'imposez, par dévotion à un saint pour qui vous n'avez pas toujours eu tant de ferveur (1). Comme homme public que je suis devenu depuis que votre lettre est écrite, je déclare au ministre du roi que si jamais, pour l'intérêt de mes commettants, j'ai besoin de lui demander une audience, je croirais lui faire tort si je doutais que, loin d'avoir besoin de la solliciter, je ne l'attendrais pas même un instant.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments respectueux, etc.

(1) M. Necker.

LETTRE DU COMTE DE MIRABEAU A.....,

écrite à l'époque du commencement des États-Généraux à Versailles, en mai 1789.

Vous êtes bien bon, mon cher, de vous affecter de toutes les horreurs de messieurs les bulletinistes. Il y a longtemps que je regarde ces sales injures comme les émoluments de ma chevalerie. Malheur, mon cher, malheur à qui tenterait de faire une révolution et ne serait pas calomnié! Je suis beaucoup pis, je suis inquiété en tous sens, avec tout l'acharnement de la haine et toute l'activité de l'intrigue. Je recevrai cent attaques à la vérification des pouvoirs,

j'en recevrai au sein même des communes, et, qu'il me soit permis de le dire à vous qui m'appréciez avec trop de bonté, elles auront peut-être la honte et le malheur de réussir. Pour dans les ordres privilégiés, on n'y fait pas tant de façons. *Il faut se défaire de M. de Mirabeau!* c'est le cri de ralliement... Mais comment? — qui s'en chargera? — qui? Eh! par Dieu, la rivière ne coule-t-elle pas pour tout le monde? — Voilà un propos qui a été tenu chez les plus grands personnages de Versailles... C'est une bizarre destinée que la mienne. Écoutez les privilégiés, c'est ma *funeste et insidieuse éloquence* qui a tenu les communes dans le système d'immobilité dont, à dire vrai, ils ne laissent pas que d'être passablement embarassés. Écoutez les communes, et même les honnêtes gens d'entre les communes : « M. de Mirabeau perdra la cause publique par excès de zèle; il dit des choses excellentes, mais avec une chaleur!... » Et la chaleur de cet homme incendiaire a produit : quoi?—Le rien-faire des communes qui, si elles eussent fait quelque chose avant d'avoir un plan, de l'accord, de l'ensemble, de l'harmonie, se seraient enferrées à chaque pas, rendues la risée de l'Europe, le fléau du Royaume, impuissantes à tout qu'à produire le mal, et n'auraient en un mot laissé de ressource au gouvernement que leur dissolution.

C'est avoir entrepris une fière et difficile tâche que de gravir au bien public sans ménager aucun parti, sans encenser l'idole du jour, sans autres armes que la raison et la vérité, les respectant partout, ne res-

pectant qu'elles, n'ayant d'amis qu'elles, d'ennemis que leurs adversaires, ne reconnaissant d'autre monarque que sa conscience, et d'autre juge que le temps. Eh bien! je succomberai peut-être dans cette entreprise, mais je n'y reculerai pas!

Vous voudriez bien que je tirasse un pronostic de l'avenir. L'horizon est trop nébuleux, cela ne se peut pas. Si M. Necker eût eu l'ombre du talent et des intentions perverses, il avait sous huit jours 60 millions d'impôt, 150 d'emprunts, et le neuvième nous étions dissous. Si M. Necker avait l'ombre de caractère, il serait inébranlable, marcherait avec nous au lieu de déserter notre cause qui est la sienne, deviendrait cardinal de Richelieu sur la cour, et nous régénérerait. Si le gouvernement avait la moindre habileté, le roi se déclarerait populaire au lieu de se faire deviner le contraire, et en vérité nous étions en disposition de jouer le second tome du Danemark. Au lieu de cela, ils vérifieront, à qui mieux mieux, l'admirable axiôme de ce Machiavel qui avait tout vu : *tout le mal de ce monde vient de ce qu'on n'est pas assez bon ou assez méchant*, et leur molle indécision nous jettera dans la guerre civile, s'ils n'y prennent garde.

Au reste, chacun des ordres privilégiés est dans son caractère et joue son rôle. L'un tranche, l'autre ruse. Pour nous, nous attendons encore quel sera le premier mouvement du départ. Cela est aussi incertain que souverainement important.

On ignore à qui cette lettre était adressée, ce n'est qu'une minute de lettre. On voit qu'elle a été écrite à l'époque de l'ouverture

des États-Généraux et elle offre, ce semble, un grand intérêt, comme exposant bien la situation, les vues, les dispositions du comte de Mirabeau au début de l'Assemblée. Il se montre dans cette lettre indépendant de tous les partis politiques, et mettant son ambition à devenir le chef de la révolution, en la dirigeant vers le bien public. C'est un épanchement plein de confiance, et qui a tous les caractères de la franchise et de la vérité.

En parlant des *communes* dans la supposition qu'elles auraient agi *sans plan*, *sans accord*, *sans ensemble*, *sans harmonie*, il pressent déjà ce qui arrivera plus tard. Ce sera un jour à l'Assemblée nationale elle-même qu'il adressera ces reproches; et alors il ne verra pour le gouvernement d'autre ressource que la dissolution de cette Assemblée.

Depuis cette lettre jusqu'à l'*Aperçu sur la situation de la France* (décembre 1790), dernier travail important du comte de Mirabeau pour la cour, on a une suite de pièces originales qui montrent ses opinions sur les événements, en commençant par les espérances brillantes que son enthousiasme lui inspire, pour finir par l'aveu de tout le mal qui a été fait et qu'il est forcé de déclarer à peu près irréparable.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 17 septembre 1789.

Je ne suis rentré chez moi qu'à cinq heures, et j'ai à causer avec vous. Voulez-vous venir? Je n'irai point à Versailles, à moins que vous ne jugiez le contraire à propos. Ils ne font rien et viennent ici ce soir. Vous savez si je m'honore de votre amitié, si j'ai confiance en vous, et qui plaide sans cesse pour vous contre vous-même (1).

(1) *Observations sur ce billet et sur les pièces suivantes, jusqu'à celle du 15 décembre 1789.*

C'est à ce billet, insignifiant en lui-même, du 17 septembre 1789, que commence la série des pièces de correspondance et autres que

nous possédons sur les relations entre le comte de La Marck, le comte de Mirabeau, le marquis de La Fayette, *Monsieur* comte de Provence, son capitaine des gardes le duc de Lévis, le garde-des-sceaux archevêque de Bordeaux, MM. Necker, Talon, Sémonville et divers autres. — C'est simplement pour prendre date que nous insérons ce billet.

On sait déjà que le comte de La Marck, qui avait rencontré le comte de Mirabeau un an ou deux avant le commencement de l'Asblée constituante, le revit à cette époque, et que, pressentant bientôt et avec une rare sagacité le rôle important que Mirabeau allait jouer, il se rapprocha de lui dans le but de le rattacher au gouvernement et à la cour. L'*Introduction* explique à cet égard la pensée du comte de La Marck, et la manière dont elle fut accueillie par la cour.

Le comte de La Marck voyait donc à peu près chaque jour Mirabeau, lorsque survinrent les terribles événements des journées des 5 et 6 octobre. Ils dînèrent et passèrent ensemble la soirée du 5, ce qui est la meilleure réfutation des bruits qui attribuaient à Mirabeau une part principale dans ces affreuses journées. C'est aussi vers cette époque que le comte de La Marck, ayant appris dans quel état de gêne et de pénurie d'argent se trouvait Mirabeau, lui offrit généreusement de lui avancer quelques centaines de louis qui furent prêtées et acceptées en diverses fois. Ces avances cependant ne suffisaient qu'aux besoins du moment, et l'un et l'autre sentaient la nécessité de sortir d'une situation difficile, qui naturellement entravait la marche de Mirabeau, et qui pouvait à chaque instant devenir compromettante.

Effrayés des événements des 5 et 6 octobre et des conséquences qu'ils devaient avoir, MM. de Mirabeau et de La Marck cherchèrent les moyens de sauver le roi et la famille royale, et en même temps d'arracher, si cela était possible, le pays aux dangers vers lesquels l'entraînait fatalement le parti révolutionnaire. Un premier moyen vint à l'esprit de Mirabeau; c'etait un projet d'évasion de Paris pour le roi et la famille royale: on trouvera ce projet exposé dans le Mémoire qui porte la date du 15 octobre 1789. Ce Mémoire, rédigé par Mirabeau, fut remis à *Monsieur* comte de Provence par le comte de La Marck, que le duc de Lévis introduisit au palais du Luxembourg à minuit. Le roi et la reine eurent probablement connaissance de ce Mémoire, mais les négociations de ce côté n'aboutirent à rien. Cependant on songea un moment à former un ministère dont *Monsieur* aurait eu la présidence, et dont l'évêque d'Autun, Mirabeau et d'autres membres de l'Assemblée auraient fait partie. Ce plan échoua, mais plus tard, en décembre 1789 et janvier 1790, les relations se renouèrent entre *Monsieur* et Mirabeau.

Un autre projet eut d'abord plus de suite, quoique, en définitive, il n'aboutit non plus à rien ; c'était celui qui était basé sur un rapprochement entre Mirabeau et La Fayette, et plus tard sur une coalition entre eux et plusieurs membres du ministère, tantôt MM. Necker et de Montmorin, tantôt le garde-des-sceaux, M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. Ce sont les traces de cette coalition essayée qu'on trouvera dans la correspondance suivante qui s'étend du 17 septembre au 5 décembre 1789. — Un billet de cette correspondance, celui du 14 octobre, se rapporte au départ de M. le duc d'Orléans pour l'Angleterre, et semblerait indiquer pour ce prince, de la part du comte de Mirabeau, un intérêt qu'il n'a jamais ressenti, comme le prouvent les notes laissées par le comte de La Marck, sur lesquelles s'appuie en partie notre travail.

Un des faits principaux qui ressortent de la correspondance, c'est le grand embarras d'argent dans lequel était Mirabeau. On verra les divers moyens qu'on chercha pour l'en faire sortir. Après son rapprochement avec La Fayette, celui-ci dut lui remettre une somme de cinquante mille francs, prise sans doute sur les fonds que la liste civile mettait à la disposition de M. de La Fayette, pour augmenter probablement le nombre des amis ou diminuer celui des ennemis du roi. Mais cette somme, ou la partie qui en avait été avancée, fut restituée, et Mirabeau, à cette époque, ne reçut réellement que les prêts que lui fit le comte de La Marck et qu'il ne lui rendit que l'année suivante. M. de La Fayette proposa aussi à Mirabeau une ambassade qu'il refusa.

Las de toutes ces négociations qui se prolongeaient sans résultat, Mirabeau se décida à attaquer le ministère dans le but de le renverser et de se frayer la voie pour le remplacer. C'est là ce qui le dirigea dans la motion en trois parties qu'il fit à la séance de l'Assemblée du 6 novembre 1789. Mais le décret du 7 novembre, provoqué par sa motion, renversa tous ses plans, en prononçant qu'aucun membre de l'Assemblée ne pourrait faire partie du ministère durant le cours de la session et deux ans après. Ce décret forme une époque importante dans la carrière politique de Mirabeau. Il changea sous plusieurs rapports sa position. Déçu dans son ambition, en perdant l'espoir d'être placé à la tête des affaires et de sauver la monarchie, Mirabeau en conçut un grand mépris pour l'Assemblée et s'abandonna pendant quelque temps au découragement et à une sorte d'indifférence dédaigneuse d'où nous le verrons sortir plus tard pour se livrer à des espérances exagérées.

Les outrages faits à la royauté, dans les journées des 5 et 6 octobre, avaient ébranlé la monarchie jusque dans ses fondements. L'Assem-

blée nationale elle-même se ressentit de cette commotion; un grand nombre de ses membres envoyèrent leur démission ou demandèrent des passeports; d'autres furent insultés et menacés dans les rues, surtout après que la cour et l'Assemblée eurent été transportées à Paris. Les provinces suivirent le mouvement de la capitale et s'insurgèrent contre l'autorité du roi ou contre celle de l'Assemblée. Le 14 octobre, Mirabeau avait déjà proposé, vu l'urgence des circonstances, une loi sur les attroupements. La motion, il est vrai, fut rejetée; mais le manque de numéraire, la disette et les troubles allèrent toujours croissants; dans les provinces on entrava le service des subsistances; partout on ne parlait que de séditions et de complots. — Le 20 octobre, le boulanger *François* fut massacré par la populace, et le lendemain la commune de Paris vint solliciter avec instance de l'Assemblée nationale *une loi martiale*. On la rédigea et on la décréta séance tenante. En même temps le comité des recherches reçut ordre d'informer pour découvrir les fauteurs des troubles, et on projeta la création d'un tribunal chargé de connaître des crimes de *lèse-nation*.

Un pareil état de choses autorisait bien la prédiction de Mirabeau, que : *tout croulerait avant un mois*.

Il importe maintenant, pour mieux faire saisir les détails de la correspondance suivante, d'indiquer rapidement ce qu'a été la conduite de Mirabeau, à l'Assemblée, pendant cette période : on découvrira ainsi les rapports qui existaient entre ses vues secrètes et son langage à l'Assemblée.

Par un décret rendu avant le 5 octobre, l'Assemblée avait déjà déclaré ses membres inviolables. Le 10 octobre, lorsque les insultes et les menaces dans les rues augmentèrent, Malouet proposa de renouveler ce décret. Un autre député désirait que les membres de l'Assemblée portassent un signe distinctif. — Mirabeau trouva la première motion inutile, parce qu'il suffisait, à son avis, de présenter à la sanction du roi le décret précédemment rendu; il jugeait la seconde dangereuse, parce que ce serait désigner les victimes aux attaques des perturbateurs. Mais voulant déjà alors dénoncer la faiblesse du ministère, il ajouta : « Ravivez le pouvoir exécutif, sachez le maintenir, l'étayer « de tous les secours des bons citoyens; autrement la société tombe « en dissolution, et rien ne peut préserver des horreurs de l'a- « narchie. »

Le même jour il dénonça en ces termes le comte de Saint-Priest, ministre du roi (1) :

(1) François-Emmanuel Guignard, comte de Saint-Priest, né à Grenoble, le 15 mars 1755. Ministre plénipotentiaire à Lisbonne. Ambassadeur à Con-

« Lundi dernier, un ministre appelé M. de Saint-Priest, a dit à la « phalange des femmes qui venaient de lui demander du pain : « Quand vous aviez un roi, vous n'avez pas manqué de pain; au- « jourd'hui que vous en avez douze cents, allez leur en demander. »

Le comte de Saint-Priest se justifia complétement de cette accusation qui annonçait, de la part de Mirabeau, une grande animosité contre les ministres, et même indirectement contre le roi, animosité qui, au reste, s'expliquerait par le rôle que ceux-là voulaient lui attribuer dans les journées des 5 et 6 octobre.

Dans le numéro du 14 septembre 1789, du *Courrier de Provence*, journal qui était alors encore publié sous l'influence de Mirabeau, il parut un article sur la nécessité d'accorder aux ministres le droit de siéger dans l'Assemblée. Les avantages de cette mesure y sont longuement développés. Dans le numéro 54, du 15 octobre, du même journal, on revient sur cette mesure, à l'occasion d'une communication qui avait eu lieu de la part du garde-des-sceaux à l'Assemblée.

On peut croire que Mirabeau voulait ainsi préparer les esprits à la motion qu'il fit plus tard à ce sujet.

Le 19 octobre 1789, le premier jour où l'Assemblée siégeait à Paris, MM. Bailly et La Fayette vinrent la complimenter, au nom de la commune de Paris. On se flattait alors que la tranquillité était rétablie. Mirabeau proposa qu'on leur votât des remercîments. « Cet « hommage rendu aux premières autorités raffermirait, disait-il, le « pouvoir ébranlé. » — L'éloge de La Fayette, qu'il prononça à cette occasion, n'était pas tout à fait désintéressé, ainsi que le constateront les lettres ci-jointes. On comprend mieux cet éloge, quand on connaît les projets, les intentions, les démarches indiqués dans ces lettres.

Le 21 octobre, lorsque la commune de Paris vint enfin réclamer la *loi martiale*, déjà proposée par Mirabeau dans la séance du 14, il prononça ces paroles : « Le glaive est suspendu sur nos têtes; je ne « connais qu'un moyen, c'est de rendre au pouvoir exécutif assez de « force, si nous le pouvons, pour maintenir nos décrets. Ce n'est pas « sans raison que le ministère allègue son anéantissement. S'il ne « peut rien, il n'est responsable de rien. Je propose qu'à l'instant « même on lui demande quels sont les moyens qu'il peut attendre du « pouvoir législatif, pour assurer les subsistances; que nous fassions « les décrets qu'il nous demandera, et qu'on le rende garant de l'exé- « cution des lois. »

stantinople et à La Haye. Ministre de l'intérieur, du 15 juillet 1789 au mois de décembre 1790. Mort le 26 février 1821.

En rapprochant cette motion de l'une des lettres ci-jointes, dans laquelle Mirabeau demande au comte de La Marck de lui procurer des renseignements sur les besoins de Paris et sur la situation journalière des subsistances, on voit que Mirabeau préparait de ce côté-là son attaque contre le ministère. Sa demande, que *celui-ci indiquât les moyens qu'il pouvait attendre du pouvoir législatif*, devait d'un côté enlever au ministère tout prétexte d'impuissance, de l'autre, faire sentir de nouveau la nécessité de rapports plus intimes entre l'Assemblée et les ministres.

A la même époque, le *Courrier de Provence* contenait un passage remarquable, surtout dans les circonstances d'alors. On y insinue que l'Assemblée manque de respect au roi : on cite l'exemple de l'Angleterre, où les Chambres font parvenir au roi leurs demandes sous la forme d'*humbles adresses*, au lieu de mander impérieusement les ministres. Si ce passage, comme il est permis de le croire, a été écrit sous l'inspiration de Mirabeau, c'est une preuve évidente de son désir de se rapprocher du roi. A cette même occasion, le *Courrier de Provence* revient encore sur les avantages de la présence des ministres dans l'Assemblée.

Enfin, le 5 novembre, Mirabeau dénonce à l'Assemblée nationale les procédures du grand-prévôt de Marseille, contraires aux décrets récents de l'Assemblée, et propose qu'on ordonne au garde-des-sceaux et aux autres ministres de prouver que ces décrets ont été communiqués aux tribunaux compétents. Cette motion fut adoptée; c'est à elle qu'il fait allusion dans le billet du 6 novembre, lorsqu'il appelle ce succès une bataille gagnée contre les ministres, qui ne sera que le prélude d'une plus grande bataille qu'il commencera ce jour-là même, par *une simple évolution de tactique*. Cette évolution consistait à commencer le 6 novembre par tracer un tableau énergique des désordres qui résultaient du manque de numéraire, de l'entrave du service des subsistances, de la ruine du crédit, causée surtout par les surséances accordées à la caisse d'escompte, par le papier dont cette caisse inondait le pays, et enfin, des funestes effets que ces opérations devaient nécessairement produire; il compara la caisse d'escompte à la banque de Law, en exposa longuement les défauts, et proposa, comme remède au mal, la création d'une caisse nationale, uniquement destinée au service de la dette publique. — Puis, passant à la nécessité d'établir des rapports plus intimes entre le ministère et l'Assemblée, il cita l'exemple de l'Angleterre et soumit enfin à l'Assemblée les trois propositions suivantes :

1° Qu'il fût envoyé incessamment aux États-Unis d'Amérique,

des vaisseaux pour y recevoir en blés et en farines le payement des sommes que ces états devaient à la France;

2° Que le comité des finances s'occupât de rédiger le plan d'une caisse nationale;

3° *Que les ministres de Sa Majesté seraient invités à prendre dans l'Assemblée voix consultative, jusqu'à ce que la Constitution eût fixé les règles qui seraient suivies à leur égard.*

Cette dernière proposition que Mirabeau avait mise à la fin d'un discours très-étendu et traitant principalement des finances et des subsistances, pour qu'elle excitât moins d'ombrage, fut cependant mise aussitôt en discussion. Plusieurs députés distingués la soutinrent. Le vicomte de Noailles et Blin, de Nantes, furent les seuls opposants. Malheureusement pour le succès de la motion, on ajourna au lendemain la conclusion des débats, et Mirabeau perdit, par là, l'effet de *son évolution de tactique.* — Le 7 novembre, les dispositions de l'Assemblée parurent bien moins favorables à la motion relative aux ministres, soit à cause des intrigues que le ministère avait fait jouer, soit réellement par jalousie de l'influence de Mirabeau. Au lieu de s'en tenir simplement à la discussion sur l'admission des ministres dans l'Assemblée, Lanjuinais proposa qu'il fût décrété : « *Qu'aucun* « *membre de l'Assemblée ne pût entrer au ministère.* » — Il dit à ce sujet, à l'appui de sa motion, en dévoilant les vues secrètes de Mirabeau : « Un génie éloquent vous entraîne et vous subjugue. Que ne « ferait-il pas s'il était ministre ? »

A cette tournure inattendue de la discussion, Mirabeau prononça un discours, remarquable par une logique rigoureuse, sur l'absurdité de la motion de Lanjuinais, puis proposa ironiquement l'amendement de borner l'exclusion à lui seul. Cette forme ironique déplut peut-être à l'Assemblée et augmenta ainsi le succès de son adversaire. La motion de Lanjuinais fut adoptée sans autre opposition. A part l'intérêt particulier que Mirabeau pouvait avoir dans cette discussion, il a été bien reconnu depuis que la résolution adoptée par l'Assemblée dans cette circonstance était non-seulement dangereuse pour le pouvoir royal, mais contraire à tous les principes des gouvernements constitutionnels monarchiques.

En terminant ces observations, nous devons faire mention de deux notes écrites de la main de Mirabeau et sans date, que nous joignons à la correspondance : elles contiennent les listes de deux différents ministères qu'on avait proposé de former à l'époque dont nous nous occupons. Elles ne peuvent évidemment se rapporter qu'à cette époque, puisque dans chacune se trouvent les noms de membres de l'Assemblée nationale.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

11 octobre 1789 (1).

L'évêque d'Autun a été hier encore fort au-dessous de ce que vous m'en aviez dit. Si le plan de La Borde, qui est celui de Boyd, n'a pas plus de succès, eh bien! nous voilà, comme je l'ai toujours attendu, à celui de Necker pour toute nourriture. A mon avis, l'évêque, hier très-près du ministère, en est aujourd'hui plus loin que jamais. Mais en êtes-vous plus près pour cela? c'est ce que je voudrais savoir. Qu'en pensez-vous?

Je me suis établi votre Necker, et je veux vous mieux servir qu'il ne sert le roi; cela n'est pas difficile. J'ai su au fameux duc (2) 200,000 livres : aussitôt j'ai pensé qu'il les doit prêter au Luxembourg pour qu'ils vous reviennent par là. Approuvez-vous? — Si la patience peut vous mieux servir que l'appétit de l'impossible, ou seulement du difficile, je tiens à vous en procurer les moyens. Je sais bien que c'est sur ce point que nous différons; cependant ce n'est qu'avec vous que j'en conviens. Bonjour, cher comte, je tenterai de vous trouver chez vous dans la soirée, de six à neuf.

(1) Dans la séance de l'Assemblée nationale du 10 octobre 1789, M. l'évêque d'Autun exposa le tableau des besoins présents de l'État et de ceux que des changements nécessités par une régénération allaient faire naître encore : il examina les ressources employées ou proposées, et, reconnaissant leur insuffisance pour rétablir l'ordre dans les finances et la splendeur du royaume, il chercha à en découvrir de nouvelles. Il conclut en proposant que la nation s'appropriât

les biens des communautés religieuses à supprimer, en assurant la subsistance des individus qui les composent; secondement, qu'elle s'emparât des bénéfices sans fonctions; troisièmement, qu'elle réduisît dans une proportion quelconque les revenus actuels des titulaires, en se chargeant des obligations dont ces biens avaient été frappés dans le principe. — Il proposa subsidiairement que sur les 80,000 ecclésiastiques qui existaient en France, la moitié, qui se composait des curés, reçût un traitement individuel d'au-moins 1200 francs, sans y comprendre le logement. (*Moniteur Universel.*)

(2) Nous ignorons de quel duc il est ici question.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi midi 13 octobre 1789.

Je suis forcé de sortir une partie de la journée pour l'objet qui vous occupe ainsi que moi. Le moment est chaud; votre redoutable comte ne sait pas tout, et a frappé à une porte qui n'est pas la meilleure. Je serai à l'Opéra, dans ma loge, depuis sept heures jusqu'à la fin du spectacle, que je rentrerai chez moi où je vous attendrai, et nous irons, si vous le voulez, chez le prélat.

Le temps presse furieusement; il ne sera peut-être plus temps dans trois fois vingt-quatre heures.

Paris va voir sortir un grand personnage. Pardon d'être obscur comme un oracle.

Recevez les nouvelles assurances d'une confiance aussi vraie que mon dévouement est absolu.

M. Talon, qui voulait être mêlé à la négociation entreprise alors entre Mirabeau, La Fayette et le garde-des-sceaux, avait découvert qu'il y en avait une autre entre Mirabeau et *Monsieur*, comte

de Provence : c'est ce qu'il appelle avoir frappé à une porte qui n'est pas la meilleure.

Le *grand personnage* que Paris va voir sortir est M. le duc d'Orléans, qui partit le lendemain pour l'Angleterre.

Le Prélat est M. de Cicé, archevêque de Bordeaux et garde-des-sceaux.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi 13 octobre 1789.

Le duc de Lévis ne vous a pas tout dit, parce qu'il a compris que vous ne lui disiez pas tout. *Ils cherchent quelqu'un à envoyer en Piémont pour décommander le complot.* — Il y en avait donc un; et comme ils sont moins résignés que jamais, je dis qu'il y en a un autre, non pas un complot systématique (où sont ceux en état de le concevoir?) — mais l'incohérente agitation du dépit impatient. — Rêvez à ceci : le moyen d'avoir, rassemblés en huit jours, sur un point donné, dans une circonférence de 15 lieues, dix mille hommes. Vous entendez bien ma topographie. Rêvez à cela le plus tôt possible. — Je n'ai pas trouvé La Fayette; je lui ai écrit une lettre obligeante, mais sévère; je ne suis pas le maître de l'informer de la phrase soulignée.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi 13 octobre 1789.

Ce qui se passe aux Pays-Bas autorise sur nos frontières, Arras, Lille, Douai, Cambrai, etc., etc., des dispositions qui ne donneraient aucun ombrage.

De ces dispositions résulteraient la possibilité, la facilité de rassembler 10,000 hommes, organisés en corps, sur un point presque également près de 20 à 25 lieues de Rouen et de Paris.

Ce que vous avez souligné est conforme à ce que je sais par le duc de Lévis. Après avoir hésité, dit-il, on s'est décidé à ne pas user d'un tel moyen, et *on voudrait* l'arrêter. Il m'a aussi parlé de la Suisse.

Vous faites bien de garder *pour nous* ce que vous avez souligné.—On m'a dit hier au soir qu'on croyait que La Fayette voulait un nouveau ministère, et s'occupait de la manière qui le rendrait possible. — *Monsieur* a dit, répété qu'il n'y entrerait pas avec l'évêque d'Autun.

Nous nous verrons à dîner, et nous achèverons tout ceci.

P. S. J'oublie de vous dire que *Monsieur* et la reine voient avec peine que vous n'allez pas au *comité* militaire. Ils vous demandent de surveiller cette partie; je vois en cela de la confiance sur un point important.

La confidence du duc de Lévis se rapportait à un complot qu'on supposait que M. le comte d'Artois, d'accord avec le roi, tramait à Turin pour rentrer en France à main armée, et débarrasser le roi de l'Assemblée nationale.

Les renseignements que Mirabeau demande sur le moyen de justifier le rassemblement de 10,000 hommes sur un point donné, devaient lui servir pour la rédaction de son Mémoire remis le 15 octobre à *Monsieur* (voir à cette date).—Dans ce Mémoire on verra qu'il propose que le roi se retire à Rouen, et qu'on échelonne 10,000 hommes sur la route entre Paris et Rouen.

Nous placerons ici un passage des Mémoires du général de La Fayette qui explique à sa façon la position ou plutôt les projets de Mirabeau à cette époque :

« Lorsque Mirabeau quitta le parti d'Orléans, sa première idée « fut de faire demander l'entrée au conseil pour *Monsieur*, qui au- « rait été sous sa direction, de même que Gaston avait été conduit « par le cardinal de Retz. Un ancien intendant, M. de Meilhan, « qui avait alors quelque part à la confiance de *Monsieur*, accola ces « deux noms dans des idées que son ancienne connaissance avec La « Fayette le mit dans le cas de lui faire connaître. D'autres personnes « tâtèrent successivement La Fayette sur cette intrigue. Mirabeau ne « tarda pas, en même temps, à s'attacher à La Fayette, avec qui il « eut des conférences. La première eut lieu à Passy, pendant que « l'Assemblée était encore à Versailles. » — (*Mémoires du général La Fayette*, t. II, p. 363.)

Voici ce que dit aussi M. Alexandre de Lameth au sujet de cette conférence :

« Le rendez-vous fut donné à Passy, chez Mme d'Aragon, l'aînée « des nièces de Mirabeau. On s'y rendit de part et d'autre, Lameth « avec ses amis, et Laborde de Méréville; La Fayette vint, de son « côté, avec Latour-Maubourg. » — (*Histoire de l'Assemblée constituante*, par M. Alexandre Lameth, t. I, p. 181).

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi 14 octobre 1789.

Je ferai l'impossible pour me rendre chez vous. Si je ne suis pas arrivé avant neuf heures, ne m'attendez pas. Un si grand talent inspire toujours un véritable intérêt, et, quoique je ne le connaisse pas, je vous assure que pour lui, pour la chose publique, je fais des vœux pour qu'il devienne raisonnable. Il devrait être bien content de sa position. A-t-il jamais pu espérer ce qui lui arrive? Avec beaucoup d'esprit, je crois beaucoup de jugement, il va faire une grande sottise. C'est à votre amitié pour lui à le lui faire sentir.

Agréez l'hommage d'un double sentiment, estime, amitié bien vraies. Vous croyez, j'espère, à ma franchise.

Tout ce billet se rapporte au comte de Mirabeau, dont M. Talon ne fit connaissance qu'à cette époque.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi 14 octobre 1789.

M. de Biron (1) sort de chez moi; il ne part point; il l'a refusé parce qu'il a de l'honneur. Je ne sais pas encore s'il est bien sûr que les autres partiront. Le pauvre prince (2) est leurré, ou veut le paraître, par l'espoir de conclure la quadruple alliance. Il est chargé d'une lettre du roi pour le roi d'Angleterre. Il n'y a pas une preuve contre lui; et quand il y en aurait, il n'y en a pas. Ceci devient trop impudent. Je vous l'ai déjà dit, cher comte, je ne courberai jamais la tête que sous le despotisme du génie (3). A demain, dans l'Assemblée nationale. *Vale et me ama.*

(1) M. de Biron, duc de Lauzun, compromis dans les événements de Versailles des 5 et 6 octobre 1789, et que M. de La Fayette avait voulu, à cette occasion, faire partir pour l'Angleterre.

(2) M. le duc d'Orléans, également compromis dans les événements des 5 et 6 octobre, et dont M. de La Fayette exigea alors le départ pour l'Angleterre. Ce prince fut chargé d'une prétendue mission diplomatique qui n'avait aucune réalité. C'est à l'aide de cette prétendue mission qu'on le décida au départ, et que ce départ, qui était un véritable exil, fut expliqué dans le public.

(3) C'est à M. de La Fayette que se rapporte ce passage.

MÉMOIRE

Fait par le comte de Mirabeau, après les événements des 5 et 6 octobre 1789, et remis à *Monsieur*, comte de Provence, frère du Roi, le 15 octobre, par le comte de La Marck.

Le roi n'a pas été libre de ne pas venir à Paris; et soit que l'Assemblée nationale ait eu ou n'ait pas eu la liberté de le suivre, elle n'a pas eu du moins le pouvoir de le retenir.

Le roi est-il libre à Paris? Il l'est dans ce sens qu'aucune volonté étrangère ne prend la place de la sienne; mais il n'est certainement pas libre de quitter Paris; il ne l'est pas de choisir les gardes de sa personne; il n'a pas même une action directe sur la milice à laquelle sa sûreté est confiée.

L'Assemblée nationale est libre à Paris dans ses délibérations; mais elle n'aurait pas le pouvoir de se placer dans une autre ville du royaume; elle n'a pas même celui de garantir au délégué de la nation plus de liberté qu'il n'en a.

La position du roi nuit évidemment au succès de la révolution. L'état des choses n'est point tel que les décrets de l'Assemblée et la sanction ou l'acceptation du monarque, qui en sont indivisibles, puissent être regardés comme l'effet de la contrainte, ainsi que les ennemis de la révolution ne cessent de le répéter aux peuples. Mais cet état de choses sert de prétexte à la désobéissance, il occasionne des protestations, donne des espérances, fournit des moyens de séduire

les citoyens les mieux intentionnés, et peut servir de voile aux entreprises des parlements et de la noblesse. Deux protestations sont déjà connues, le vœu de quelques provinces est incertain, l'obéissance de quelques chefs de troupes est douteuse. C'en est assez pour montrer combien il importe au salut de l'État que nulle excuse ne puisse être laissée aux mal-intentionnés, si l'on veut que la révolution soit paisiblement consommée.

Le roi aura-t-il du moins à Paris la sûreté personnelle la plus complète? Placé comme il l'est, les moindres catastrophes pourraient compromettre cette sûreté! Elle est menacée par les mouvements du dehors, les commotions du dedans, les divisions des partis, les fautes du zèle, celles de l'impatience, et surtout par la violente collision de la capitale et des provinces.

Si Paris a une grande force, il renferme aussi de grandes causes d'effervescence. Sa populace agitée est irrésistible: l'hiver approche, les subsistances peuvent manquer; la banqueroute peut éclater, que sera Paris dans trois mois? Certainement un hôpital, peut-être un théâtre d'horreurs. Est-ce là que le chef de la nation doit mettre en dépôt son existence et tout notre espoir?

Les ministres sont sans moyens. Un seul, qui toujours eut plutôt des enthousiastes, qu'un parti, a encore de la popularité. Mais ses ressources sont connues, il vient de se montrer tout entier. Sa tête véritablement vide n'a osé entreprendre que d'étayer quelques parties d'un édifice qui s'écroule de toutes

parts ; il veut prolonger l'agonie jusqu'à l'instant qu'il a marqué pour sa retraite politique, et où, comme en 1781, il croit laisser un prétendu niveau entre la recette et la dépense, et quelques millions dans le trésor royal. Que son moyen réussisse ou qu'il échoue, le succès ne s'étendra pas au delà de quelques mois, et ce financier destructeur ne laisse un souffle à Paris qu'en ruinant le royaume. Ce n'est pas là une conjecture ; c'est un résultat que l'on peut réduire à une démonstration arithmétique.

Que deviendra la nation après cette inutile tentative qui rend la banqueroute inévitable ? Nous ne sommes aujourd'hui que las et découragés ; c'est le moment du désespoir qu'il faut redouter.

Les provinces ne sont pas démembrées, mais elles s'observent les unes les autres ; une division sourde annonce des orages. Les communications pour les subsistances s'interrompent de plus en plus. Le nombre des mécontents augmente par l'effet inévitable des décrets les plus justes de l'Assemblée. Une nation n'est, en résultat, que ce qu'est son travail. La nation est désaccoutumée du travail. La force publique n'est que dans l'opinion et les revenus de l'État : tous les liens de l'opinion sont dissous, et l'on ne paye plus, et même incomplétement, que les impôts directs, tandis que la moitié de nos impôts sont indirects. Il faudrait plusieurs années pour remplacer ce que six mois viennent de détruire, et l'impatience des peuples, stimulée par leur misère, se manifeste de tous côtés.

Un événement plus funeste encore se prépare :

l'Assemblée nationale, si mal combinée dans son principe, composée de parties si peu homogènes et si laborieusement réunies, voit tous les jours diminuer la confiance dans ses travaux. Les meilleures intentions ne sauvent pas des erreurs; elle est entraînée hors de ses propres principes par la funeste irrévocabilité qu'elle a donnée à ses premiers décrets, et, n'osant ni se contredire ni revenir sur ses pas, elle s'est fait un obstacle de plus de sa propre puissance. Le respect qu'inspirent un grand titre et une grande révolution vue de loin, l'espérance si nécessaire aux peuples la soutiennent encore; mais chaque jour une portion de l'opinion publique se détache de cette grande cause qui exigeait le concours le plus individuel de toutes les parties de l'empire. On ne dévoile au peuple que les erreurs presqu'inévitables d'un corps législatif trop nombreux, dont les pas sont mal affermis, dont l'apprentissage n'est pas fait, au lieu de lui montrer combien ces erreurs seront faciles à réparer par la prochaine législature. Une sourde commotion se prépare, elle peut faire perdre en un jour le fruit des plus grands travaux; le corps politique tombe en dissolution; il faut une crise pour le régénérer; il lui faut une transfusion de sang nouveau.

Le seul moyen de sauver l'État et la Constitution naissante, est de placer le roi dans une position qui lui permette de se coalitionner à l'instant avec ses peuples.

Paris engloutit depuis longtemps tous les impôts du royaume. Paris est le siége du régime fiscal

abhorré des provinces; Paris a créé la dette; Paris, par son funeste agiotage, a perdu le crédit public et compromis l'honneur de la nation. Faut-il aussi que l'Assemblée nationale ne voie que cette ville et perde pour elle tout le royaume? Plusieurs provinces redoutent qu'elle ne domine l'Assemblée, qu'elle ne dirige ses travaux. Paris ne demande que des opérations financières: les provinces ne considèrent que l'agriculture et le commerce. Paris n'en veut qu'à l'argent; les provinces demandent des lois. Les dissensions entre Paris et les provinces sont connues; au moindre événement on les verra éclater.

Quel parti reste-t-il donc à prendre? Le roi est-il libre? Sa liberté n'est pas entière; elle n'est pas reconnue.

Le roi est-il en sûreté? Je ne le crois pas. Paris même peut-il se sauver tout seul? Non: Paris est perdu si on ne le ramène pas à l'ordre, si on ne le contraint pas à la modération. Ses consommations le mettent à la merci du reste du royaume, et sa perte inévitable serait dans la prolongation de sa tyrannique anarchie, à laquelle n'ont d'intérêt que ses chefs trompés ou trompeurs, et jetés loin de toute mesure par leurs propres excès.

L'Assemblée nationale terminera-t-elle sa session sans être troublée par les commotions que mille événements nous préparent? Il serait bien téméraire celui qui s'en porterait caution!

Si l'on ne parvient pas à donner une autre direction à l'opinion publique, à éclairer les peuples sur leurs véritables intérêts, à préparer, par des instruc-

tions données aux commettants, l'esprit de la prochaine législature, l'État recouvrera-t-il la paix? l'armée sa force? le pouvoir exécutif son action? le monarque ses véritables droits, ceux dont l'exercice est indispensable à la liberté publique? Ou la monarchie sera-t-elle ébranlée dans ses fondements, et très-probablement démembrée, c'est-à-dire dissoute? Il est facile de prévoir par ce qui s'est fait tout ce que l'on peut redouter.

Il faut donc prendre d'autres mesures; toutes les données conduisent à ce résultat.

Plusieurs moyens se présentent, mais il en est qui déchaîneraient les maux les plus effroyables, et que je ne rappelle que pour en détourner le roi, comme de sa perte inévitable.

Se retirer à Metz ou sur toute autre frontière, serait déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône. Un roi qui est la seule sauvegarde de son peuple, ne fuit point devant son peuple; il le prend pour juge de sa conduite et de ses principes, mais il ne brise pas d'un seul coup tous les liens qui l'unissent à lui, il n'excite pas contre lui toutes les défiances, il ne se met pas dans la position de ne pouvoir rentrer au sein de ses États que les armes à la main, ou d'être réduit à mendier des secours étrangers.

Et qui peut calculer jusqu'où l'exaltation de la nation française pourrait se porter, si elle voyait son roi l'abandonner pour se joindre à des proscrits et le devenir lui-même; jusqu'à quel point elle pourrait se préparer à la résistance et braver les forces qu'il

irait recueillir? Moi-même, après un tel événement, je dénoncerais le monarque.

Se retirer dans l'intérieur du royaume, et enconvoquer toute la noblesse, serait un parti non moins dangereux.

Justement ou non, la nation entière, qui dans son ignorance confond la noblesse et le patriciat, regardera pendant longtemps les gentilshommes en masse comme ses plus implacables ennemis. L'abolition du système féodal était une expiation due à dix siècles de délire. On aurait pu diminuer la commotion, mais il n'est plus temps, et l'arrêt est irrévocable. Se réunir à la noblesse serait pire que de se jeter dans une armée étrangère et ennemie; ce serait opter entre un grand peuple et quelques individus, entre la paix et la guerre civile à forces excessivement inégales.

Où serait, dans un tel parti, la sûreté du roi? Un corps de noblesse n'est point une armée qui puisse combattre; ce n'est point une province qui puisse se retrancher. Même avant la réunion, la plus grande partie de cette noblesse ne serait-elle pas détruite, égorgée? Ses possessions ne seraient-elles pas anéanties? Ne l'appelât-on que pour la faire consentir aux plus grands sacrifices, le coup mortel serait porté avant qu'on pût s'expliquer et s'entendre; et si l'on voulait lui conserver tout ce que l'opinion universelle, tout ce qu'une raison plus éclairée a détruit de ses exemptions, de ses priviléges, croit-on que la paix, que les impôts pussent s'établir dans une nation à qui, par cela seul, l'on arracherait la plus chère et la plus juste de ses espérances?

Se retirer pour recouvrer la liberté, pour dénoncer l'Assemblée aux peuples, et rompre tout lien avec elle, serait une mesure moins violente que ces deux premières, mais non pas moins périlleuse; elle exposerait la sûreté du roi; elle ouvrirait également la guerre civile, parce qu'une grande partie des provinces veut soutenir les décrets de l'Assemblée; parce que, dans ses fautes nombreuses, il y a plus d'erreurs d'administration que d'erreurs de principes, et que les peuples ne peuvent pas douter qu'au fond l'Assemblée ne leur soit très-salutaire; parce que la partie éclairée de cette nation sait qu'il faut obéir provisoirement, même aux erreurs d'un corps législatif, sans quoi nulle sorte de Constitution ne serait jamais établie. Le roi n'aurait alors pour lui ni la noblesse dont il n'épouserait pas la passion, ni son peuple dont il n'adopterait pas les projets; ou plutôt cette première mesure, ne pouvant pas subsister par elle-même, entraînerait à beaucoup d'autres, et l'on tomberait dans une des chances désastreuses dont je viens d'indiquer le danger.

Il est certain, d'ailleurs, qu'il faut une grande révolution pour sauver le royaume, que la nation a des droits, qu'elle est en chemin de les recouvrer tous, et qu'il faut non-seulement les rétablir, mais les consolider; qu'une convention nationale peut seule régénérer la France; que l'Assemblée a déjà fait plusieurs lois qu'il est indispensable d'adopter, et qu'il n'y a de sûreté pour le roi et pour l'État que dans la coalition la plus étroite entre le prince et le peuple.

Tous les moyens que je viens de prévoir étant donc écartés, voici ce que je pense du dernier que l'on propose, et qui n'est certainement pas sans danger; mais il ne faut pas s'imaginer pouvoir sortir d'un grand péril sans un péril, et toutes les forces des hommes d'État doivent être employées maintenant à préparer, tempérer, diriger et limiter la crise, et non à empêcher qu'il n'y en ait une, ce qui est entièrement impossible, ni même à la reculer, ce qui ne servirait qu'à la rendre plus violente.

Ce dernier parti est exécutable par des moyens simples. Ces moyens seraient sans doute préparés presque dans leurs plus petits détails. On ne les communiquerait, à ceux qui devraient les employer, que dans l'instant où la résolution serait prise. Le ministère n'est pas assez bien intentionné, ou du moins pas assez présumé tel, pour qu'on puisse s'ouvrir à lui. Il s'agit d'une dernière ressource pour le bonheur public et pour le propre salut du roi. Tout serait perdu si des indiscrétions dévoilaient un plan que l'ignorance de son but et de ses résultats pourrait faire regarder comme une conspiration, lorsque le salut de l'État en est l'unique objet; il ne faudrait donc admettre d'autres confidents du projet que ceux qui seraient directement chargés de l'exécuter. Une fois les chefs déterminés, il faudrait d'ailleurs carte blanche sur les moyens et sur le choix des autres agents; et véritablement notre malheur est tel, qu'il faut employer le même mystère pour faire le bien, que les ennemis de la patrie en mettent à lui nuire.

Voici les principaux résultats :

Le départ du roi serait préparé, et l'opinion des provinces déjà fixée en partie par des événements qu'il est facile de prévoir.

Il est impossible que le défaut de liberté du roi, s'il veut en faire usage, ne soit pas constaté par des refus ou par des précautions injurieuses.

Il est impossible que la milice de Paris ne sorte pas de ses véritables fonctions, si on veut les borner à ce qu'elles doivent être.

Il est impossible que, si l'on tentait de concilier la liberté entière du roi, même avec son séjour dans la capitale, et s'il réclamait l'appui du corps législatif, la véritable position du roi ne fût aussitôt dévoilée, et que l'Assemblée nationale ne vît au sein de Paris sa propre sûreté, sa propre existence compromises. Ce ne serait point là faire naître un nouvel ordre de choses, ce serait constater ce qui est.

Il n'est pas difficile non plus de prévoir que, dans le délai quelconque qu'exigera le départ du roi, on verra naître de nouvelles protestations des parlements, ou des villes, ou des corps, dont les mauvaises intentions seconderont en un sens la cause publique, et montreront de plus en plus la nécessité de changer la position du roi.

Le motif du départ du roi serait donc suffisamment préparé; le salut public en ferait une loi.

Plusieurs moyens seraient employés pour que la sûreté du départ ne fût pas même incertaine.

Ses gardes seraient systématiquement dispersés.

On a mille prétextes de ménager l'organisation soudaine d'un corps de dix mille hommes, unique-

ment composé de régiments nationaux que l'on porterait en trois jours sur un point presque également près de 20 à 25 lieues de Rouen et de Paris.

Si les provinces, ce qu'il est presque impossible de croire, prenaient le change sur une démarche dont dépend le salut commun, des chefs sûrs et fidèles seraient prêts à former une seconde ligne capable de contenir les mécontents, et d'intercepter la communication des cantons suspects. Cette précaution donnerait le temps d'éclairer les peuples, et l'opinion publique serait bientôt la véritable armée.

Il serait très-facile de faire ces opérations sans le concours des ministres, et par des influences particulières sur les garnisons.

Ces précautions prises, le roi pourrait partir en plein jour du château, et se replier sur Rouen.

Il choisirait cette ville ou ses environs, parce qu'elle est au centre du royaume, parce qu'une position militaire, prise respectivement à ce point, commande une navigation immense, dispose des comestibles du seul foyer de résistance qui soit vraiment à considérer, et changerait cette résistance en bénédictions, si la bienfaisance du roi, si ses efforts, si ses sacrifices personnels parvenaient à y porter l'abondance; il faut encore Rouen, parce qu'un tel choix annonce qu'on n'a aucun projet de fuite, et qu'on veut uniquement se rapprocher des provinces, parce que la Normandie est très-forte en population, et que ses habitants ont plus de ténacité que les autres Français; parce qu'enfin il est très-facile de coalitionner cette province avec la Bretagne et

l'Anjou, ce qui formerait déjà une force irrésistible.

Avant le départ du roi, on tiendrait prête une proclamation adressée à toutes les provinces, dans laquelle le roi dirait, entre autres choses : qu'il se jette dans les bras de son peuple, qu'on lui a fait violence à Versailles; qu'il était en quelque sorte gardé à vue à Paris, qu'il n'avait pas la liberté d'aller et venir qu'a et doit avoir tout citoyen, et il en rapporterait les preuves; qu'il a su que cette position servait de prétexte aux mécontents pour refuser d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale et à la sanction par lui donnée à ces décrets, ce qui pouvait compromettre une révolution à laquelle il prend autant d'intérêt que les plus ardents amis de la liberté;

Qu'il veut être inséparable de son peuple, et que le choix qu'il a fait de Rouen le prouve sans réplique;

Qu'il est le premier des rois de sa race qui ait formé le dessein d'investir la nation de tous ses droits, et qu'il a persisté dans ce dessein malgré ses ministres et les conseils qui corrompent les princes;

Qu'il a adopté sans réserve tels et tels décrets de l'Assemblée nationale, qu'il renouvelle sa sanction et son adhésion, et que ses sentiments à cet égard seront invariables;

Que tels autres décrets ne lui paraissent même pas assez avantageux à son peuple, que tels autres n'ont pas été peut-être assez réfléchis, et qu'il désire à cet égard que la nation revienne librement à un nouvel examen, sans entendre pourtant porter ni lais-

ser porter aucune atteinte à l'obéissance provisoire;

Qu'il va appeler auprès de lui l'Assemblée nationale pour continuer ses travaux, mais qu'il convoquera bientôt une nouvelle convention pour juger, confirmer, modifier et ratifier les opérations de la première assemblée;

Qu'il désire avant tout que la dette publique soit sacrée, que ce point est un de ceux sur lesquels, s'agissant de l'honneur national, et par conséquent du sien, il ne peut transiger;

Qu'il ne croit pas pouvoir transiger non plus sur l'existence des parlements qu'il a toujours regardés comme le plus grand fléau de ses peuples, et que l'Assemblée nationale a sans doute tardé trop longtemps à détruire;

Qu'il est temps d'apprendre à la nation que ces corps, qui prétendent n'avoir jamais été qu'une barrière contre les rois, ne sont pas moins les ennemis de la nation que du monarque; que leur intérêt et leur ambition n'ont jamais été que le prétexte de leur apparente surveillance; que leur véritable dessein, manifesté par leur coalition avec la noblesse, avec tous les mécontents, avec tous les ennemis de la cause publique, est de fonder leur puissance sur l'anarchie, de détruire les liens de l'obéissance, pour diminuer l'autorité du roi; de seconder au besoin cette autorité pour s'opposer à celle de la nation, et de ménager, par cet équilibre et par ces combats, l'aristocratie judiciaire, qui, de toutes les formes d'un gouvernement corrompu, serait évidemment la plus tyrannique;

Qu'il se soumettra personnellement aux plus grands sacrifices, qu'il ne s'agit plus de promettre des économies sans les réaliser, qu'il vivra comme un simple particulier, qu'un million lui suffit pour sa dépense d'homme et de père de famille, qu'il ne demande rien de plus, qu'il ne veut qu'une seule table pour lui et pour les siens, que tout le luxe du trône doit être porté dans le perfectionnement du gouvernement civil et dans la sage magnificence des dépenses vraiment nationales;

Que les créanciers de l'État ne seront plus leurrés de vaines promesses; que, forcé de se résigner à des attermoiements, il demande qu'au moins on leur donne pour gage tout ce que la nation a de disponible; que, pour sortir du dédale inextricable des finances, il va ordonner l'appel de tous les créanciers de l'État afin de connaître la totalité de la dette et le syndicat de ces mêmes créanciers pour traiter avec eux, et leur présenter autre chose que des opérations incertaines, ruineuses, et qui ne peuvent qu'alarmer de plus en plus la nation;

Que, résolu personnellement à tous les sacrifices, il ne croit pas que la même économie puisse se porter sur tous les traitements accordés depuis longtemps à une foule de citoyens qui n'ont aujourd'hui que cette ressource pour exister, et qu'il prie la nation de considérer que ce n'est pas en ruinant, en poussant au désespoir tant de milliers d'individus, que l'on parvient à rétablir la paix publique. Qu'au reste, il prend à témoin son peuple de la conduite personnelle qu'il a toujours eue, qu'il le conquerra

non par les armes, mais par son amour; qu'il confie son honneur et sa sûreté à la loyauté française; qu'il ne veut que le bonheur des citoyens, et qu'il n'est lui-même rien de plus.

Cette déclaration d'un bon roi, ce manifeste de paix, très-ferme, mais très-populaire, serait porté par des courriers extraordinaires dans toutes les provinces, et tous les commandants seraient avertis de se tenir sur leurs gardes.

Une autre proclamation serait portée à l'Assemblée nationale, pour annoncer le départ du roi, le choix du lieu où il se rend, et lui demander de délibérer si elle ne doit pas s'y rendre elle-même. Il exposerait dans sa lettre à l'Assemblée les motifs qu'il a eus de quitter Paris.

L'Assemblée se rendrait indubitablement au lieu indiqué par le roi, si elle était libre de s'y rendre. Si, après l'avoir délibéré, elle n'en avait pas la liberté, la session serait par cela seul terminée de droit, sinon de fait.

Si l'Assemblée continuait à délibérer après que son défaut de liberté serait constaté, ses délibérations ultérieures porteraient toutes l'empreinte de la même violence.

Si l'Assemblée délibérait de continuer ses séances à Paris, malgré le décret par lequel elle s'est déclarée inséparable du monarque, une telle décision ne serait déterminée que par la peur et le défaut de liberté. Mais, dès lors, cette même cause influant sur toutes les délibérations subséquentes, serait bientôt dévoilée et connue des provinces; la contrainte se-

rait constatée par des aveux individuels des membres de l'Assemblée, par leur correspondance, par les démarches hostiles de Paris, et il y aurait lieu à la convocation d'une législature. Dans tous les cas, le roi, soit par son ministère actuel, soit par celui qu'il choisirait immédiatement, prendrait de nouvelles mesures.

Les proclamations se succéderaient les unes aux autres, et le roi instruirait ses peuples de leurs véritables intérêts.

Les créanciers étant appelés et syndiqués, il serait facile de prendre avec eux des mesures très-utiles.

L'esprit actuel de l'Assemblée nationale changerait nécessairement en partie par le changement de l'opinion publique dans les provinces.

Si quelques cantons offraient de la résistance, le pouvoir exécutif, autorisé par l'Assemblée nationale, déploierait toutes ses forces.

Partout les bons citoyens se coalitionneraient avec le roi, et l'on verraît bientôt ce que peuvent sur une nation fidèle et généreuse le respect et l'attachement pour un bon prince qui n'a jamais voulu que le bien, et qui est lui-même plus malheureux que ses peuples.

Voilà les idées jetées à la hâte, mais profondément réfléchies, que la connaissance de la véritable situation du royaume m'a suggérées. Il est encore une réflexion bien importante.

Quel moment faut-il choisir pour exécuter le plan de salut public que l'on vient de discuter? Est-ce

l'intervalle qui pourra s'écouler entre cette législature et la seconde, ou bien l'occurrence actuelle, et pour ainsi dire chaque instant?

La Constitution qui émanera de la présente session n'étant que provisoire, puisque l'Assemblée a exercé les droits d'une convention, et que nulle convention ne peut être ratificatrice d'elle-même; les lois particulières de l'Assemblée ne pouvant être non plus que provisoires, puisque les circonstances seules ont forcé l'Assemblée à réunir les fonctions d'une législature à celles d'un corps constituant, on s'exposerait sans doute à moins de difficultés, si, pour éclairer les peuples, si, pour diriger l'opinion publique, on attendait que l'Assemblée nationale eût terminé la session.

Mais, outre que la diversité d'opinions sur la position du roi, et les conséquences que les malveillants en tirent, peuvent pousser et les mécontents et l'Assemblée elle-même à des partis extrêmes; outre que mille événements peuvent amener des orages au milieu desquels la sûreté personnelle du roi serait compromise, il est encore à craindre que l'Assemblée ne décrète qu'il n'y aura aucun intervalle entre la session actuelle et celle de la prochaine législature. Les représentants de la volonté générale seraient alors remplacés; mais l'esprit public resterait le même; et, comme on s'écarte des véritables principes qui doivent concilier la liberté nationale et la monarchie, comme on ne cherche pas à former cette coalition entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, sans laquelle un État tel que la

France ne peut durer, sans laquelle une liberté toujours orageuse ne laisserait que l'alternative du despotisme ou de l'anarchie, il est évident que le moment actuel, quoique plus périlleux, du moins pour les premières heures, est cependant le seul dont on puisse attendre quelque succès.

Quel instant faut-il encore choisir? Tous, et aucun d'une manière précise.

Les grandes révolutions ont presque toujours échoué par la précipitation et l'impatience. On a prévu plusieurs événements préparatoires du départ; on a indiqué d'autres précautions à prendre lorsque ces événements aurontfourni de nouveaux moyens de fixer l'opinion publique; le moment où tous ces éléments paraîtront complets aux yeux de la raison et de la sagesse, sera celui du départ.

C'est donc aujourd'hui même que le plan doit être exécuté, c'est-à-dire que, dès ce moment, il faut en faire lentement les apprêts. Le défaut de liberté du roi, le défaut de pouvoir dans l'Assemblée nationale pour lui garantir cette liberté mieux constatés, les intentions de la milice de Paris mieux déterminées, les prétextes que les ennemis de la cause publique veulent tirer de la position du roi mieux connus, voilà des préparatifs qui ne dépendent que des événements, et dont l'attente doit précéder toute décision ultérieure sur le moment du départ.

Les premières données se combineront avec les préparatifs de ce départ en lui-même: les ordres à donner aux frontières, le rassemblement et la disposition de la petite armée, la dispersion des

gardes, la rédaction des proclamations à adresser aux provinces et à l'Assemblée.

Le seul point sur lequel le roi doit être inflexible, c'est de se refuser à tout projet qui n'aura pas pour objet unique la paix et le salut de l'État, et l'indivisibilité du monarque et du peuple. Cette indivisibilité est dans le cœur de tous les Français; il faut qu'elle existe dans l'action et le pouvoir.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 16 octobre 1789 (1).

Je suis sensible à votre reproche, mon très-cher, parce qu'il a ses racines dans la conviction que le sentiment de mes devoirs d'homme public doit être la première de mes passions. Je ne veux pas que vous perdiez cette conviction, et je vous dirai nettement pourquoi je ne me mêle point du travail du comité militaire dont, par je ne sais quelle bizarrerie, on a jugé à propos de me mettre, tandis que je n'étais d'aucun autre.

J'ai vu, dès le premier pas, que son travail ne portait pas sur le véritable objet de son institution, et qu'il embrassait tout ce dont il ne devait pas se mêler. J'ai vu qu'au lieu de déterminer les rapports des milices nationales et des troupes réglées, et réci-

(1) Cette lettre, qui répond au post-scriptum du billet du comte de La Marck du 14 octobre, a été évidemment écrite par Mirabeau pour être montrée à *Monsieur* et à la Reine.

proquement, ainsi que les rapports des unes et des autres avec l'État et son chef, il devenait un conseil de la guerre, un bureau d'administration, et qu'il ne tendait qu'à faire ce que le ministère seul doit déterminer sous le poids de sa responsabilité : caution éternelle et suffisante dans une bonne constitution, non du succès, mais du fidèle emploi des moyens. J'ai vu enfin que cette confusion d'idées nous conduirait à la dissolution entière de l'armée, laquelle, à dire vrai, depuis qu'elle a appris le droit public, n'est plus une armée.

Or, mon cher, lorsque des circonstances qui vous sont très-connues ont, dans l'Assemblée nationale, privé d'influence ceux qui ont raison, ou plutôt donné l'influence à ceux qui ont tort, je me suis fait serment à moi-même de ne participer en rien à tout ce qui dévierait de mes principes, puisque l'espoir d'appliquer au bien public le sacrifice, même de mon opinion, ne me restait plus, et que je ne tirerais aucun profit pour la vérité de ces échanges d'opinions et de complaisances politiques, dont un homme d'État est si souvent obligé de se contenter, et qui sont les véritables éléments de l'influence dont je viens de parler.

J'ai donc été entièrement étranger au travail du comité, mais, plus désireux encore de l'empêcher de nuire et de dater mon opinion que de rester étranger à ses erreurs, je soutiendrai contre lui dans l'Assemblée mes principes ; j'y soutiendrai surtout que si, dans cette matière comme dans plusieurs autres, nous ne consultons que l'esprit du moment;

si nous transportons les méfiances, nées dans un temps où il n'y avait aucune manière sûre de gouverner, dans la Constitution, de laquelle nous devons faire résulter un régime tout à fait différent, et, pour le définir en un mot, la prospérité publique, nous arriverons infailliblement à la plus irremédiable des anarchies. Le roi, dans un gouvernement monarchique, est l'exécuteur suprême, nous l'avons ainsi déclaré; si la force militaire n'est pas tout entière dans sa main, il n'y a plus d'exécuteur suprême, il y a deux, il y a dix, il y a cent, il y a plusieurs milliers de chefs de l'exécution, et bientôt l'État est la proie du gouvernement militaire, c'est-à-dire du plus intolérable des brigandages. Il ne faudrait que cela pour nous achever.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 16 octobre 1789.

On attend votre ami (puis-je dire le nôtre?) ce soir après le comité; et dans le cas où il n'y aurait pas de comité, on se rendra toujours au bureau pour le voir et causer avec un abandon absolu et une franchise qui doit être la base de toute réunion. On est enchanté de n'avoir à traiter qu'avec vous et lui. Il faudra seulement convenir des jours et heures où nous pourrons nous voir. Le maître sera instruit de tout.

Secret, fidélité et franchise; avec ces trois engage-

ments, je crois que la chose publique y gagnera beaucoup.

Je vous embrasse, mon cher comte, et suis bien pour la vie tout à vous.

Dans ce billet il s'agit d'une réunion chez le garde des sceaux, où devaient se trouver MM. de La Marck et de Mirabeau. On comprend que : *Le maître qui sera instruit de tout* est le Roi.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi matin 17 octobre 1789.

L'affaire est chaude, et La Fayette décidé autant qu'il peut l'être à lui seul. Il me mène ce matin chez le Montmorin. Necker n'a voulu me voir, d'abord, que seul ; c'est pour cinq heures. Il est excessivement peiné de la chose, mais il est poussé à bout, vu les subsistances et l'état des finances, et il commence à voir que s'il n'y prend garde, on sera réduit à accepter son départ. Il faut décider La Fayette, effrayé des subsistances et inquiet des provinces. Je suis résolu moi-même à supporter la commotion du départ de Necker, tant je suis convaincu que tout périt. Voyons-nous pour les détails qui sont piquants. Mais voici qui importe : que j'aie l'état exact, et des besoins de Paris, et de la situation journalière des subsistances, et des inquiétudes quotidiennes du peuple sur cet objet. *Vale et me ama.* — Vous faites un coup de partie si vous m'obtenez ces éclaircissements-là.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi soir 17 octobre 1789.

J'ai vu longtemps le petit et le sous-grand homme (1). Celui-ci m'a prié de vous engager à passer chez lui bientôt. Si demain ne vous contrariait pas trop, j'opinerais pour demain. Mais j'ai, moi, à vous parler à fond et avec toute la confiance que votre aimable franchise a provoquée. — Vous pouvez en ce moment beaucoup pour celui qui croit qu'on ne vaut, dans la partie exécutive de la vie humaine, que par le caractère, et qui, par cela, vous dit assez ce qu'il pense de vous et ce qu'il est prêt à faire pour vous. J'ai été vous chercher chez vous et à l'Assemblée nationale; mais en vain. *Vale et me ama.*

(1) M. Necker et le comte de Montmorin.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi 17 octobre 1789.

Ah quel homme (1)! vous le savez, mais arrivons vite au point où je l'ai laissé. — Pourquoi avez-vous dit que lundi vous parleriez de l'embarras de vos affaires? — Cela m'a gêné. Je n'ai pas pu paraître

(1) M. de La Fayette.

aussi fier, et je veux toujours l'être pour vous et par vous. Au reste j'ai prouvé qu'il valait mieux qu'on allât au devant. D'après quoi, il doit commencer, la première fois que vous le verrez, par vous offrir 50,000 fr. ; j'ai demandé si je pouvais vous l'annoncer ; il n'a pas dit non, mais il a montré désirer que vous sussiez seulement qu'il vous préparait un grand secours pour lundi. Cela reçu, vous n'aurez rien reçu. Bien entendu cependant que je l'ai toujours considéré comme un traitement par mois. On en est convenu. Il a proposé, répété qu'il aurait un engagement par écrit pour une grande ambassade, Hollande, Angleterre. Pour Constantinople, c'était bon il y a huit mois. J'ai tout rejeté. Le pressant est d'être dégagé; alors je ne sais plus sur quel objet vous ne serez pas le plus fort. Oui, fort sur ce point, vous rend doublement fort sur tout le reste ; surtout quand c'est par une source pure.

Je passerai chez vous à six et à neuf heures, pour vous dire ses *petites vues* sur son ministère. Si je vous manque ces deux fois, je compte toujours sur vous à dîner demain.

Vale et me ama.

Vous m'avez oublié ; je n'ai pas vu M. Pellenc; je l'attendrai demain à neuf heures.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche 18 octobre 1789.

Nous avons vu La Fayette. Tout le monde est révolté de la sagesse de Mirabeau. Il faut absolument

qu'il prenne son parti. La Fayette ne varie pas dans son amitié. Si le comte de Mirabeau aime mieux vivre un jour que cent ans dans l'histoire, et que le public prononce contre lui un jugement sévère, il lui proposera alors l'ambassade de Turquie et le traitement qu'il désirera. — Si, au contraire, il se prononce comme il le doit, alors les arrangements dont nous avons parlé sont convenus, et il vous attend, non demain matin, mais après-demain mardi, avec Sémonville. La confiance en vous m'a paru entière. Vous pensez bien que je ne suis nullement étonné de voir la franchise qu'inspire votre loyauté. Oui, monsieur le comte, je vous offre tout ce qu'un vrai serviteur, un ami zélé peut présenter : dévouement absolu, confiance entière.

La Fayette m'a paru décidé pour M. de Ségur.

Il faut que notre cher comte (1) risque une petite saignée; elle lui servira de purgation.

Tout à vous pour la vie.

(1) Mirabeau.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche soir 18 octobre 1789.

Je n'ai pas vu La Fayette, mais j'ai fait plus. — J'ai à vous dire le point où je me suis arrêté, et je ne vois pas La Fayette demain matin, afin de vous avoir vu auparavant pour être plus fixé sur les choses que je peux terminer avec lui.

Votre affaire avec M. Cocherel (1) fait du bruit; on voudrait bien s'en servir contre vous; mais il y a un moyen, je pense, de faire un bon replâtrage. Je peux être demain matin chez vous à huit heures.

(1) Propriétaire aux Iles, qui avait voulu se battre avec Mirabeau.

LE COMTE DE MIRABEAU AU Mis DE LA FAYETTE.

Lundi 19 octobre 1789.

J'ai remis pour vous à Sémonville la véritable adresse de l'homme qui parait être un des chefs de file de l'intrigue, laquelle va toujours en croissant. J'espère aussi que M. de Boinville se sera occupé de Saint-Génié. Je ne perdrai aucun trait de mes ébauches en fait de découvertes, et, quoi qu'il arrive, je serai vôtre jusqu'à la fin, parce que vos grandes qualités m'ont fortement attiré, et qu'il m'est impossible de cesser de prendre un intérêt très-vif à une destinée si belle et si étroitement liée à la révolution qui conduit la nation à la liberté.

Mais si vous avez réfléchi sur la perfide collusion des ministres avec l'orgueil brutal ou plutôt vraiment délirant du méprisable charlatan (1) qui a mis le trône et la France à deux doigts de leur perte, et qui s'obstine à la consommer plutôt qu'à s'avouer à soi-même son incapacité, vous ne croyez plus que je puisse le moins du monde être leur auxiliaire.

(1) M. Necker

Ils m'ont insulté, désigné; ils ont voulu dénoncer, autant qu'il était en eux, mon ambition et les difficultés que je leur suscitais; ils ne pourraient me désarmer qu'en opérant le bien public, et le mauvais génie de l'espèce humaine n'en est pas plus loin qu'eux. Permettez donc que je vous supplie de ne plus exiger de moi aucun ménagement pour eux, et que, me réservant pour un moment où, ne souffrant plus qu'on vous cache des démarches si décisives, et qu'on déjoue et décrie vos amis les plus fervents, vos affidés les plus utiles, je mette enfin la nation à même de juger si c'est le ministère actuel qui est propre à sauver l'État.

Le mépris montré à notre décret, la défaveur jetée sur nous, m'y provoquent; la chose publique, votre intérêt et mon penchant m'y convient; et comme il ne faut pas que vous ignoriez ce que feront vos amis, comme vous vous laissez dérober ce que feront les ministres, je vous avertis que demain je reprendrai en sous-œuvre la réponse des ministres, et montrerai qui, dans cette circonstance, a raison ou tort d'eux ou de l'Assemblée nationale.

Quant à vous, mon cher marquis, je conçois bien votre politique de vouloir n'être pas responsable des subsistances, mais cependant vous l'êtes tellement par le fait, que je n'entends pas comment vous avez pu négliger les offres que je vous ai apportées de l'Angleterre.

M. de Boinville, mentionné dans cette lettre, était un aide-de-camp de M. de La Fayette, qu'il envoya à Londres à la suite de M. le duc d'Orléans, au mois d'octobre 1789, pour surveiller les démarches

du duc et celles des émigrés. On trouve dans les Mémoires de M. de *La Fayette*, tome 2, page 429, la copie des instructions qu'il donna à M. de Boinville au moment de son départ pour Londres.

Mirabeau, dont les négociations avec M. Necker n'avaient abouti à rien, annonce qu'il l'attaquera le lendemain dans l'Assemblée. En effet, dans la séance du 20 octobre il reprocha aux ministres de n'avoir pas transmis dans les provinces les décrets de l'Assemblée, et dit ensuite : « Je demande par amendement, et vu les circonstances par-« ticulières que je ne crois pas prudent d'exposer, que l'Assemblée « nomme dans son sein une commission pour s'informer des subsis-« tances, et notamment de celles de la capitale. » — Cet amendement n'eut pas de suite.

LE Mis DE LA FAYETTE AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi 19 octobre 1789.

Il est difficile que je vous écrive bien en détail sur une lettre que je ne connais pas; et je n'ai pas besoin de vous dire combien je désapprouve le peu que j'en sais. Mais comme nous dînons ensemble, j'en causerai avec vous, et, sans bien demander le sacrifice d'une réponse que vous vous devez, je vous prierai de ne pas abandonner un plan que nous devons à la chose publique. M. Doumerc sortait de chez moi lorsque votre lettre est arrivée. Je vous parlerai sur celle de M. Du Roverai. — Ne croyez pas que j'évite aucune responsabilité : et comme le déshonneur n'entre pas dans mes calculs, je ne considère d'alternative que la révolution ou ma tête. — Au plaisir de vous voir à dîner.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi 19 octobre 1789.

Hier on me fit faire toutes sortes de propositions conciliatoires; et comme on voulait garder d'abord de la mesure, à laquelle je n'opposai que de la hauteur, on finit par convenir que j'étais indispensablement nécessaire et que l'on se livrait aveuglément. Je raillai le dictateur (1) à qui M. de Montmorin, au moment où je vous parle, n'a pas encore montré sa pitoyable lettre que je connais, moi. Je proposai une rédaction moins mauvaise que la sienne de son mauvais décret, et j'envoie ce matin une critique très-fière de celui-ci, que je vous montrerai à la première vue, c'est-à-dire le plus tôt possible. L'autre côté vous parlera aujourd'hui. J'ai dit nettement que l'on vous trouverait instruit de tout, parce que je vous disais tout. Vous n'aurez d'autre intermédiaire que Pataud lui-même. *Vale et me ama.*

(1) M. de La Fayette.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi 20 octobre 1789.

Je m'estime heureux, monsieur, d'avoir une occasion de vous prouver et ma confiance entière et mon abandon pour la réunion que nous avons faite

chez vous. C'est une vraie jouissance pour moi de la croire aussi sincère de la part du comte de Mirabeau que de la mienne. Quant à vous, monsieur le comte, votre loyauté ne me permet même pas une réflexion sur cet article.

A peine venais-je de vous quitter, que j'ai été repris par deux personnes que je n'ai pas besoin de vous nommer; vous les devinez. J'ai été emmené dans un grand mystère. Préparez-vous à un peu d'étonnement.

Nous avons changé de marche et de projet, m'a-t-il été dit. Nous ne songeons plus au ministère pour nous. Aucun de nos membres n'y entrera, pas même Mirabeau. Nous sommes sûrs de notre fait. De plus, le ministère va changer, et, quoiqu'on nous croie sur le côté, c'est nous qui le composerons. Nous sommes chargés de vous faire une proposition. Le garde-des-sceaux sera chassé; voulez-vous accepter?—Vous le remplacerez. J'ai voulu tourner une aussi étrange proposition en plaisanterie. Nous parlons sérieusement, m'a-t-on répondu, et ce qu'on vous propose est le résultat d'une conférence tenue ce matin chez M. de La Tour-du-Pin. On vous donne jusqu'à demain au soir à huit heures, et l'on vous attend à tel endroit pour avoir votre réponse.

Je n'ai pas besoin, je crois, de vous faire sentir le ridicule d'une pareille proposition, — mon âge, —à peine reçu dans une place importante. Je n'ai pas besoin non plus de vous assurer que je suis incapable de dépouiller un ami, celui à qui je dois reconnaissance, attachement. Je me plais à croire que

vous êtes persuadé de tout ce que je pense sur cet article; malgré cela je signe ma lettre. Je vous prie de la garder. Je crois le devoir à la franchise qui unit notre coalition.

Un doute me reste: dois-je paraître me prêter à la proposition, pour savoir le résultat de leurs projets? Dois-je trancher toute espèce de communication par un refus bien prononcé? — Vous en causerez à l'Assemblée avec Mirabeau qui est actuellement chez La Fayette, et vous me dicterez ma réponse. Envoyez-la chez moi; on saura où me trouver.

La Fayette vous attendra à cinq heures précises.

Il paraît que l'on a des projets même contre lui. Ainsi il faut que le général, d'après ce que l'on m'a montré, se réunisse avec gens en état de le soutenir.

Pour la vie tout à vous.

TALON.

La veille du jour où ce billet fut écrit, M. Talon s'était rencontré pour la première fois avec le comte de Mirabeau chez le comte de La Marck. — *Les deux personnes qui l'ont pris à part* nous sont inconnues.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi 20 octobre 1789.

Avant sept heures, mon cher comte, car il faut que je sois à cette heure-là chez La Fayette, et à huit ce cardinal de Rohan m'a demandé un rendez-vous, je ne sais pourquoi. Oui, pardieu, je vous sais

profondément sincère; mais je vous crois bien dupe, si vous ne les menez pas.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi 21 octobre 1789, matin.

Dites, je vous prie, à Pellenc qu'il termine sans plus de délai ce qu'il m'a promis, et je l'attendrai demain dans la matinée. — J'ai passé chez vous hier deux fois, sans vous trouver. Avez-vous été content de La Fayette? — Je suppose que le cardinal de Rohan a désiré vous parler sur les affaires d'Alsace, et les biens ecclésiastiques et les chapitres de cette province; mais avec un homme tellement dans la fange que celui-là, il ne faut pas que vous ayez beaucoup de correspondance.....

Il me tarde bien de vous savoir pour longtemps sans des embarras subalternes, et puis le reste doit immanquablement arriver. Adieu. *Vale.*

Il y a des colons disposés à vous donner un dîner, et qui répareront les grossièretés Cocherel.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi 21 octobre 1789.

L'explication d'hier au soir, très-forte et même très-vive de ma part, dans son carrosse au contrôle général, parce qu'il avait fait reculer mon rendez-

vous, a été très-bien reçue. Il a refusé décidément de reprendre ses paroles, vous a attesté que dans sa conversation il n'y avait pas eu un mot qui ne fût obligeant pour moi, et a imputé tout le reste à son *misérable* caractère. Au demeurant, il me semble avoir vu que certainement nous enlèverions un gage, et cela tout de suite; car on m'a beaucoup pressé de l'accepter. J'ai rejeté avec toute la fierté requise tout ce qui a trait à de l'argent. J'avoue cependant, de vous à moi, que voilà le point critique de mon affaire. Le passage est cruel, je suis étouffé d'embarras subalternes qui dans leur masse font une assez grande résistance, et, le plus indépendant des mortels, une fois mes affaires apurées, je ne voudrai être que l'homme de la nature, résolution que toutes les minutes je prendrais avec joie. Je suis très-gêné dans mes rapports sociaux, et parce que je ne puis regarder à mes affaires, et parce que, tant que j'ai des projets d'ambition, je ne puis pas dissoudre mon atelier. Un grand secours, je ne puis l'accepter sans une place qui le légitime; un petit me compromettrait gratuitement, là est le nœud, là j'ai d'autant plus besoin de votre sagesse qu'elle est plus de ce monde que la mienne.

Je sais pourquoi l'évêque d'Autun y a été; ce n'est que de l'intrigue. Il m'a tout dit, sauf la négociation de Sémonville. Tâchez de savoir de celui-ci le très-véritable effet de l'entrevue d'hier, et poussez celui-ci en m'avertissant pour ma gouverne. Quand nous retrouvons nous?

Tout ce billet se rapporte au Mis de La Fayette.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi 21 octobre 1789, à trois heures.

J'ai été vainement vous chercher à l'Assemblée. J'ai vu ce matin Sémonville qui quittait La Fayette. Je sens l'embarras de votre position; mais, entre l'inconvénient de recevoir et celui qui résulterait de ne pas prendre, il doit y avoir des moyens; il s'agit seulement d'y penser. En attendant, pour le courant disposez de moi; j'ai toujours trois cents louis à votre service pour maintenir votre indépendance. Au reste, j'ai à vous proposer un arrangement qui, en établissant votre indépendance, vous rendra aussi fort que vous devez l'être.

La Fayette se ressentait ce matin de votre conversation, mais bientôt après il retomba. Sémonville est tout pour vous, et vous sentez pourquoi. Il attend beaucoup de La Fayette, et ce patron ne pourra rien si vous n'êtes pas a portée d'assurer cette inconcevable existence.

Je dois revoir ce soir Sémonville, mais auparavant il faut que je vous aie parlé. — Disposez de moi; c'est m'obliger.

Jusqu'à six heures, vous pouvez me faire dire chez moi ce que vous ferez jusqu'à neuf; n'importe où, je peux aller vous prendre. — Si d'ici là vous ne me faites rien dire, je passerai chez vous à six heures et demie, et ensuite à huit, si je ne vous ai pas trouvé la première fois.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 22 octobre 1789.

Nous sortîmes si tard hier, grâce à ce maudit décret de Rouen, que je n'étais pas rentré de dîner lorsque vous passâtes chez moi, et mal m'en a pris, car je boite sans soutien quand j'ai été vingt-quatre heures sans vous voir. Hier je vis tard La Fayette, il fut net, parla du traitement et de la place, — place déterminée à Constantinople, et refusée. On aime mieux la promesse écrite de la première grande ambassade, — écrite à lui ou à l'intéressé; voilà la difficulté. J'aimerais mieux à l'*intéressé*, comme vous pouvez croire. Une portion du traitement sera remise demain. Il est inquiet du duc d'Orléans, qui veut ou ne veut pas revenir, mais qu'il croit vouloir revenir. Il m'importe, voyez-vous, mon cher comte, de lui donner des nouvelles, des nouvelles anecdotes; il donne à cela plus de prix qu'à un bon conseil! — Y a-t-il quelque chose de vrai à vos succès brabançons? — Êtes vous rassuré sur votre famille? — Vous verrai-je? — Où, quand? — Ne perdez-vous pas de vue une certaine conférence? — Adieu, cher comte.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce jeudi à trois heures, 22 octobre 1789.

Il ne m'a pas été possible d'aller ce matin à l'Assemblée. J'ai été retenu par différentes affaires; mais

parlons à présent des vôtres. Je sais que le garde-des-sceaux s'aperçoit qu'il ne vous a guères vu depuis plusieurs jours, qu'il vous a accéléré dans le chemin que vous avez fait. Si les apparences n'annonçaient pas des événements qui peuvent tout renverser, j'attendrais avec contentement le moment où vous êtes assuré d'entrer dans le ministère. D'un autre côté, si je ne croyais pas que c'est vous rendre responsable de ceux qui surviendront si vous y entrez à présent, je me plaindrais du moindre retard. Encore une fois, ne risquez pas trop, sans jouer il faut que vous parveniez.

Quant aux détails dont je vous ai parlé, j'entrevois qu'ils ne rencontreront aucune difficulté. Il vous suffira de m'indiquer ce qui peut convenir à votre position. Cela sera fait, et sans vous compromettre. Je passerai dans la soirée chez vous, mais avec l'incertitude de vous trouver; ainsi, pour nous joindre, je peux aller vous prendre demain matin chez vous, pour vous mener à l'Assemblée. Après-demain soyez libre pour dîner chez moi avec Sémonville et Talon. La Fayette m'a laissé voir qu'il a dans le premier autant de confiance qu'il en accorde à la fois.

Vale et me ama.

Peut-être j'irai ce soir vers onze heures chez le garde-des-sceaux.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 22 octobre 1789.

Comment voulez-vous que je voie le garde-des-sceaux? Je mène une vie de cheval. La Fayette me prend la moitié de mes nuits. Il faut que je travaille (par parenthèse j'aurai demain une belle journée). Ma correspondance est immense, et tout le monde me viole. Cependant remettez-moi avec le garde des sceaux, dans la mesure où je suis et veux être avec lui : la conviction de ma fidélité.

La chose publique est entièrement perdue, s'ils ne se décident pas. J'en ai enfin la démonstration, et je défie qu'on y réponde.

Si mille louis vous paraissent indiscrets, ne les demandez pas. Mais telle serait mon urgente nécessité. Il ne me convient ni d'être avide, ni d'être dupe. Je garde trois hommes du premier ordre, dont deux, si je ne les gardais pas, seraient déjà retournés en Angleterre. Or certainement je me dérange en pure perte, si c'est pour rien que je les garde; et d'autant que je ne suis pas, et que je ne puis pas être en jouissance de ma fortune personnelle. Si je dois être placé, ce sont des hommes d'or que ces gens-là ; et l'on ne saurait trop se dire qu'un gouvernement n'ira jamais que par les sous-ordres.

Vous devez comprendre que les Pays-Bas, etc., entrent dans la combinaison de notre homme; ainsi je suis et je serai à vos ordres.

Je vous attendrai demain pour aller à l'Assemblée,

cependant venez de bonne heure un peu. Pour ce soir, vous me serez de bon augure, si vous me rencontrez encore. Je suis après-demain des vôtres, et à jamais vôtre. — *Vale et me ama.*

On retrouve dans ces deux billets les traces de la négociation qui continuait entre MM. de La Fayette et de Mirabeau par l'entremise du comte de La Marck.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE AU Cte DE MIRABEAU.

Jeudi 22 octobre 1789.

Je vous attends à neuf heures, et causerai avec vous sur beaucoup d'objets. J'ai bien regretté de ne pas m'être trouvé hier, lorsque vous êtes venu. Il y a dans ce que vous m'envoyez une réunion rare de bêtises et d'atrocités.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 22 octobre 1789.

Je n'ai pu m'occuper hier de ce dont nous avons parlé. C'est pour ce matin que je vais préparer, afin de ne compromettre en rien la position de l'homme auquel nous nous intéressons. (1)

Ma journée a été remplie au mouvement de notre surveillance : vous savez que l'on a arrêté l'homme

(1) Le comte de Mirabeau.

qui a pendu le boulanger (1). Il vient d'être condamné cette nuit, et il sera exécuté ce matin en grand appareil. Voilà enfin un exemple. Nous sommes à chercher le soldat national qui a coupé la tête au boulanger.

Je crois qu'il faudrait se joindre avec Sémonville et Mirabeau, nous quatre, pour aviser aux moyens de terminer.

Tout à vous pour la vie.

(1) Il s'agit de l'assassin du boulanger *François*.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi à sept heures et demie, 24 octobre 1789.

La Fayette est honteux de n'avoir pas été prévenu de la démarche des ministres, c'est-à-dire qu'il est près d'en être irrité : il ne lui en manque que la résolution.

Si vous pouvez trouver un moyen de dénoncer que M. Necker n'a pas correspondu avec la municipalité et le commandant général de Paris, sur le fait des subsistances, La Fayette sera prêt à vous appuyer et à venir même le déclarer à la barre.

Voilà la disposition où il est : avisez si elle peut vous être utile. Au surplus, il est tout à fait à vous, et il le serait efficacement s'il savait, non pas être décidé, mais conserver la décision dans laquelle il est laissé chaque fois qu'on lui a parlé de vous comme j'en pense.

J'ai voulu que vous sachiez d'avance le degré où vous devez trouver La Fayette, afin d'être préparé et d'aller plus vite dans votre conférence avec lui.

Je vous le répète encore, il est des tempêtes auxquelles cède l'art du plus grand pilote. Cette réflexion me convient, mais la décision vous appartient, et je n'ai plus rien à dire, sinon que je suis tout à vous pour la vie.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi 24 octobre 1789.

J'ai bien rêvé la position, mon cher comte, et je vous démontrerai maintenant quand vous voudrez qu'elle est fort bonne, pourvu qu'il n'y ait pas de souffrance subalterne, et que l'on tienne parole lundi. Mon plan de campagne est fait, et pour toutes les suppositions. Souvenez-vous de me maintenir Montesquiou par l'abbé! Souvenez-vous de montrer à La Fayette par Sémonville, et par vous même, que l'on fouette *son page*. Souvenez-vous ..... de tout ce que vous savez mieux que moi; mais pardieu ne me croyez pas battu, car je ne le suis, ni ne le serai, pourvu que ..... Je ne sais si je dînerai aujourd'hui avec vous. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche 25 octobre 1789.

Hier à minuit, un cavalier m'apporta le billet que voici :

« J'avais chargé Maubourg de vous proposer un « rendez-vous pour ce soir. Il ne vous a pas trouvé. « Voulez-vous bien que ce soit pour demain à dix « heures ? »

Je suis fâché de le revoir avant vous, car vous auriez tiré plus de parti que moi de mon juste mécontentement. Ce qu'il faut, mon ami, c'est le viatique et le déplacement. Vous sentez que, pour un certain ordre de choses, il faut n'avoir besoin de frapper à aucune porte.

Mes idées sont éclaircies, et je tiens ma partie d'échecs. N'est-ce pas demain que vous donnez à dîner au duc de Liancourt ? Il nous faut concerter cette conversation-là d'avance, afin que, sans nous mener plus loin que nous ne voulons, elle ait l'air de l'abandon. Si l'on peut ou violer la volonté de l'homme, ou obtenir de lui un secret, en vérité il n'y a plus rien de difficile dans votre marche.

Le billet intercalé dans celui-ci est du marquis de La Fayette à Mirabeau. Le passage suivant des *Mémoires de M. de La Fayette* sert à éclaircir le dernier paragraphe du billet de Mirabeau :

« La remarque de Liancourt ne m'étonne pas : depuis quelques « jours il est en pourparlers avec M. l'évêque d'Autun et Mirabeau, « pour changer le ministère, où ils conserveraient M. de Saint-Priest « et l'archevêque de Bordeaux. Mirabeau renonce à y entrer, pourvu « qu'il y influe, et lorsque M. Necker sera ébranlé, on doit me pré-

« senter ce plan, en me pressant d'y concourir. J'imagine que c'est « pour me pressentir qu'on a parlé devant vous. Au reste, ne voyant « intimement aucun parti à l'Assemblée, je dois y perdre toute in- « fluence. » (*Mémoires du général La Fayette*, t. II, p. 432.)

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche 25 octobre 1789.

Je l'avais prévu, le garde des sceaux sortait comme j'arrivais : le roi venait de le mander. J'ai pris mon parti; je lui ai détaillé dans une lettre de trois pages ce dont nous sommes convenus ensemble, et je la lui ai fait porter chez le roi, en lui demandant de la lui communiquer, et de me faire dire ce soir à quelle heure nous pourrions le voir demain matin. J'ai cru que cette marche inspirerait plus de confiance à Mirabeau, et prouverait au prélat (1) la loyauté que vous voulez y mettre. Si je ne reçois pas de réponse ce soir, ce sera pour votre retour de Versailles; et vous pourrez toujours prévenir le fameux comte, que ma lettre explique tout : bulletin de ce que l'on désire que vous écrirez vous même, et réponse et demande du comte; promesse de lui donner dont vous serez garant. Je l'ai prié, je le répète, de communiquer ma lettre au roi.

Agréez confiance, dévouement, amitié, trois sentiments réunis que vous savez inspirer.

(1) L'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche 25 octobre 1789.

Je n'ai pas été effrayé du non-succès d'hier, et j'ai d'abord pensé qu'il suffirait d'écarter tout embarras subalterne, pour vous laisser l'usage libre de vos forces ; elles sont grandes.

Si demain vous ne terminez pas avec La Fayette, je vous offrirai ce que je pourrai.

L'abbé de Montesquiou, Sémonville dînent chez moi. Je tiens beaucoup à ce que vous les voyiez, ainsi tâchez de venir. Je ne vous parle pas de mon désir particulier ; il vous est connu et ne variera jamais.

Je veillerai autant qu'il sera en moi aux objets que vous m'indiquez.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi 26 octobre 1789.

On m'a proposé de me nommer à l'ambassade de la Hollande ou de l'Angleterre, aujourd'hui même, le tout pour ne pas y aller, mais pour me décorer, et me rendre digne et capable du suprême honneur de serrer dans ma poche un bon du roi, qui m'assure d'être ministre au mois de mai. C'est M. de Montmorin qui a porté à La Fayette cette pompeuse proposition. Celui-ci ne parle que ce matin à la reine,

mais, à vrai dire, il m'a paru moins décidé que jamais et succombant sous la fatalité de son indécison. Pour moi, je rentre dans la lice, bien décidé à n'y pas perdre une ligne de terrain, *ce qui importe à eux-mêmes s'il est vrai qu'ils me croient nécessaire*, et convaincu que tout croulera d'ici à la fin du mois prochain, au très-plus tard.

Vale et me ama; à ce matin.

RÉPONSE DU Cte DE LA MARCK AU Cte DE MIRABEAU.

Lundi 26 octobre 1789.

Cela serait à accepter, si, comme vous le prévoyez avec fortes raisons, tout cela ne devait pas crouler avant la fin du mois prochain. A présent je crois qu'il serait bien que je visse La Fayette. A juger ce qu'il ferait par les gens dont il serait entouré, il est bon que je lui apporte une dose de décision. En attendant, vous allez gagner une partie du terrain qu'ils vont perdre.

Adieu, je suis le plus fidèle ami *de votre excellence.*

On dit qu'on réserve au Saint-Priest l'ambassade d'Espagne, dont on rappelle La Vauguyon.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi 26 octobre 1789.

Je viens d'écrire au garde des sceaux; il nous recevra quand nous voudrons. Mais je désire parler à Mirabeau avant que d'aller chez le prélat. Il faut être sûrs les uns des autres, et s'expliquer bien nettement. Je serai chez vous dès l'instant que vous me le ferez dire; je ne sortirai qu'à six heures et demie, et j'attends que vous m'envoyiez chercher.

Je fais des vœux pour que Mirabeau soit de bonne foi. Ce sera peut-être la première fois de sa vie; mais il y a commencement à tout. Au surplus, il fait bien, car nous ne sommes pas si faibles qu'il pense.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi 26 octobre 1789.

La Fayette vous remettra 50,000 fr., et vous montrera un projet de lettre du roi. Acceptez tout cela. Nous ne serons pas embarrassés de faire valoir telle chose comme un dédommagement de ce que, dans ce moment-ci, vous ne pouvez pas entrer au ministère. Vos ennemis en compteront davantage avec vous. — Vos affaires ne vous laisseront plus d'embarras subalternes; alors vous serez tout entier ce que vous valez, c'est-à-dire supérieur à tous.

Je dois voir ce soir le garde-des-sceaux, et puis j'ai une réponse à faire passer à *Monsieur*. Si nous ne pouvons pas dîner ensemble, à quelle heure faut-il que je passe chez vous? — Je voudrais bientôt l'objet dont Pellenc s'est chargé.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi 28 octobre 1789.

Par quelle fatalité ne nous sommes-nous pas rencontrés aujourd'hui? Il fallait que j'allasse au comité La Rochefoucauld, parce que je n'avais pas trouvé hier La Fayette. J'étais déjà fort arriéré d'heure lorsque vous avez envoyé chez moi. J'ai trouvé l'homme soucieux, mécontent, découragé. La sottise sur Rouen a été faite malgré lui. On le contrarie sur tout, nommément sur votre pays, et il n'y a pas jusqu'à l'animalcule Montmorin qui le subalternise. A peine m'a-t-il effleuré, moi. Je lui ai parlé de la lettre. Il a fait ce matin un envoi ridicule et sans motif, qui ne fournit seulement pas de quoi se dégager envers vous. A quoi cela sert-il? — Pas même au déplacement, qui est d'étroite nécessité et de décence rigoureuse..... Quel homme, quelle destinée! — Je crains, au reste, qu'il ne file bien vite un mauvais câble. Il me semble que nous avons à causer immédiatement sur des faits récents que je sais des Tuileries. Bonjour, cher comte.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi matin 28 octobre 1789.

En plusieurs endroits, hier au soir, j'ai entendu parler d'un nouveau ministère. Est-il encore possible qu'on songe à La Coste (1)? Deux personnes l'ont nommé. Si nous n'y prenons garde, il pourrait nous arriver surprise. Je suis fâché de ne vous avoir pas vu hier au soir; je n'avais pas pu sortir en même temps que vous de chez l'archevêque d'Aix; j'avais sa voix à demander pour un altéré de l'Académie (2).

J'espère que vous aurez renvoyé les 23,000 fr.; après cela, dans deux jours, ce sera les 200 louis.— Mais, mon cher comte, pensez beaucoup plus à vous remettre en position indépendante qu'à combattre pour le ministère. Cette position ne peut pas manquer de vous y conduire, et le non-succès de l'autre entreprise vous reculerait trop. Je sais bien que vous allez me dire que vous les gênerez, eh bien, oui; mais si vous l'êtes encore plus, qu'aurez vous gagné? — Il faut que nous reparlions à fond sur cet objet. — Je ne suis pas loin de l'Assemblée; avant que d'y aller, passez chez moi, si vous le pouvez.

Bonjour, cher comte, on ne vous est plus vraiment dévoué que moi, ni plus occupé de vos vrais intérêts.

Est-il vrai que Sainte-Foix a été arrêté hier dans sa maison de Neuilly. Pourquoi?

(1) Le marquis de La Coste, membre de l'Assemblée nationale.
(2) M. de Ségur.

NOTE DE L'ÉCRITURE DU COMTE DE MIRABEAU.

M. Necker, premier ministre, parce qu'il faut le rendre aussi impuissant qu'il est incapable, et cependant conserver sa popularité au roi.

L'archevêque de Bordeaux, chancelier, choisissant avec un grand soin ses rédacteurs.

Le duc de Liancourt à la guerre, parce qu'il a de l'honneur, de la fermeté et de l'affection personnelle pour le roi, ce qui lui donnera de la sécurité.

Le duc de La Rochefoucauld, maison du roi, ville de Paris (Thouret avec lui).

Le comte de La Marck à la marine, parce qu'il ne peut pas avoir la guerre et qu'il a fidélité, caractère et exécution (La Prévalaye avec lui).

L'évêque d'Autun, ministre des finances. Sa motion du clergé lui a conquis cette place, où personne ne les servirait plus (La Borde avec lui).

Le comte de Mirabeau au conseil du roi, sans département. Les petits scrupules du respect humain ne sont plus de saison. Le gouvernement doit afficher tout haut que ses premiers auxiliaires seront désormais les bons principes, le caractère et le talent.

Target, maire de Paris (que la basoche conduira toujours).

La Fayette au conseil, maréchal de France. — Généralissime *à terme* pour refaire l'armée.

M. de Montmorin, gouverneur, duc et pair, ses dettes payées.

M. de Ségur, de Russie, aux affaires étrangères.
M. Mounier, la Bibliothèque du roi.
M. Chapelier, les bâtiments.

Cette note du comte de Mirabeau est nécessairement antérieure au 7 novembre 1789, puisque, parmi les noms qui y figurent, sont ceux de plusieurs membres de l'Assemblée.

Copie d'une petite Note de l'écriture du comte de Mirabeau, et qui se rapporte évidemment à quelque projet de ministère à former d'accord entre la reine et M. de La Fayette, et d'après le conseil de Mirabeau.

Part de La Fayette :

Ministre de la justice. — Le duc de La Rochefoucauld.

Ministre des affaires étrangères. — L'évêque d'Autun.

Ministre des finances. — Lambert. { Haller. / Clavières.

Ministre de la marine. —

Part de la reine :

Ministre de la guerre. — La Marck.

Chef du conseil d'instruction et d'éducation publique. — L'abbé Sieyes.

Garde du sceau privé du roi. —

Même observation que pour la note précédente.

LE Mis DE LA FAYETTE AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi 29 octobre 1789.

Voulez-vous bien vous dépêcher d'aller à l'Assemblée pour que l'on ne mette pas de sottises dans le procès-verbal. — *Que diriez-vous si M. Necker menaçait de s'en aller dans le cas où Mirabeau arriverait.* Pensez-y. Je vous ferai demander un moment pendant l'Assemblée, et j'irai chez vous en en sortant. Confiance réciproque et amitié : voilà ce que je donne et espère.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 29 octobre 1789.

J'ai reçu hier fort tard un billet de La Fayette, qui m'engageait à faire continuer la surveillance. Il me paraît mécontent du Génevois (1), car il m'annonce positivement que la roue tournera aujourd'hui : il en a vu la nécessité par une petite feuille que je lui ai envoyée ce matin, résultat de la nuit. J'ai supposé que le petit mot vif qu'il m'a écrit à minuit était le produit de sa conférence avec Mirabeau. Je lui ai fait sentir ce matin, ainsi qu'au garde-des-sceaux,

(1) M. Necker.

qu'il fallait enfin terminer, et ouvrir la porte au seul homme qui peut seul les rendre maîtres de leur appartement (1).

Je passerai chez vous à cinq heures précises, et c'est avec bien du plaisir que j'accepte l'offre aimable que vous me faites. De mon côté, mon amitié et ma confiance sont aussi vraies que mon dévouement est absolu; sentiments que je vous ai consacrés pour la vie.

(1) Le comte de Mirabeau, qui seul peut les rendre maîtres du ministère.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 30 octobre 1789.

Avez-vous été content de La Fayette? Je n'en doute pas. Sémonville l'a vu tous ces jours-ci, et lui a fait sentir la nécessité de prendre enfin un parti. Sémonville a été voir certain *prélat* (1), et il a pris les mêmes notions que vous. Nous sommes convenus hier de l'emploi de la surveillance, mais comme il faut se voir, je vous propose, et j'espère que votre amitié ne s'y refusera pas, de venir dîner avec moi, dimanche. Nous ferons un quatuor, vous, Mirabeau et Sémonville. Je saurai bien sûrement quelles sont les dernières intentions du père Necker.

(1) Le *prélat* est toujours le garde des sceaux.

Voulez-vous vous charger d'avertir notre comte?

Je crois très-important que nous puissions causer et arrêter nos idées.

Tout à vous pour la vie.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi soir 3 novembre 1789.

Il est prouvé, mon cher comte, que Le Pelletier a été soufflé, endoctriné, soldé, etc., etc., par le garde-des-sceaux, qui sera très-compromis dans cette affaire. (Ce Le Pelletier est l'auteur du *Domine salvum*). Comprenez d'après cela la confiance que je puis avoir dans ce maître Gonin. Voyez La Fayette, je vous en prie. Dites-lui que vous ne concevez pas ma bonhomie, qu'il m'a désarmé, et ne m'a pas donné un seul gage, que vous craignez que la perfidie des autres ne le compromette et le réveille, etc., etc., etc. Je vous assure que cette démarche me fera grand bien, ne fût-ce qu'en vous mettant à même de découvrir ce que cet homme a dans l'âme.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi 4 novembre 1789.

Je sors de chez La Fayette. Il est onze heures, et j'y étais depuis neuf. Vous sentez qu'il me faut du

temps pour que vous sachiez tout ce qui s'est dit. — Une conversation dans la chambre ici à côté serait trop longue, et peut-être trop marquante. Je dînerai chez moi, si vous voulez y venir : nous serons absolument seuls. La Fayette vous verra ce soir à neuf heures, et m'a demandé d'être chez lui demain matin à huit.

J'attends votre réponse, car je voudrais aller aux nouvelles des Pays-Bas.

Ce billet était écrit pendant une séance de l'Assemblée.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 5 novembre 1789.

Je rentre à l'instant, et suis bien fâché de vous avoir manqué. Je pars pour aller chez La Fayette ; nous allons faire l'impossible pour le déterminer. Les projets sont dirigés contre Mirabeau et contre lui. J'ai reçu un billet de Mirabeau, qui me demande de lui envoyer quelqu'un, dont il a si mal écrit le nom qu'il a fallu chercher à le deviner. Je crois que c'est M. Doumerc. Je ne le connais pas, mais je viens d'écrire au procureur du roi, pour lui dire d'envoyer chez lui, et lui faire dire qu'il se rende demain de très-bonne heure chez le comte.

Tout à vous pour la vie.

On forme, je le répète, une cabale terrible dans l'Assemblée contre Mirabeau.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 5 novembre 1789.

Vous avez vu l'homme tel qu'il est, également incapable de manquer de foi, et de tenir parole *ad tempus;* d'ailleurs impuissant, à moins d'une explosion, où il pourrait et, à un certain point, voudrait tout. D'abord il parlait peu. Puis, quand je lui ai montré que j'en savais au moins autant que lui, il s'est hâté de tout dire. — Très-net, et même délicat sur les besoins et la nécessité de parer aux éclats. J'ai consenti sous ce rapport. — Tout à cet égard offert, et facile, et sans bornes. — On veut faire promettre par écrit une ambassade. — Souvenez-vous que non, non, non; c'est donner et refuser, je ne m'en départirai pas. La bombe de mes ennemis doit éclater lundi, ainsi tâchez d'avoir fini quelque chose pour lundi. Dites-lui que vous êtes fort pressant sur cela, parce que vous savez que je recule toujours, et suis aux abois. Dites-lui de demander à Necker de me répondre, sous peine de voir mettre sous les yeux du roi mes assertions non démenties. Au reste, si la caisse ne donne pas un écu lundi, et que demain ces messieurs soient obligés d'accepter ou de refuser le droit de s'asseoir parmi nous, je ne sais plus quel miracle les ferait vivre... Allez, mon cher comte, et faites à votre tête, car vous en savez plus que moi, et votre jugement exquis vaut mieux que toute la verve de l'imagination, ou les élans de la sensibilité toujours trop mobile. — *Vale et me ama.*

Il prend visiblement, chaque jour, plus de confiance en vous.

Tout ce billet concerne les relations de Mirabeau avec La Fayette, quoique celui-ci n'y soit pas nommé. — Cette phrase : « Au reste, « si la caisse ne donne pas un écu lundi, et que ces messieurs « soient obligés d'accepter ou de refuser le droit de s'asseoir parmi « nous, etc., etc., » se rapporte aux ministres. Le vendredi, 6 novembre, Mirabeau fit à l'Assemblée nationale une motion en trois articles, dont un avait pour but de faire décréter que les ministres du roi seraient présents aux délibérations de l'Assemblée.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 6 novembre 1789.

Avant-hier il était furieux contre les ministres; hier il n'était pas rentré à minuit (1). Les ministres avaient eu un comité chez lui. Il est impossible d'être plus complétement joué qu'il ne l'est. Vous le voyez ce matin. Servez-vous de ma bataille gagnée hier contre les ministres pour la Provence, et, sans vous expliquer, de la grande bataille dont je commence aujourd'hui la première attaque, par une simple évolution de tactique. Dites-lui que maintenant il ne lui reste de ressource qu'un ministère de première force, et où il ne se glisse pas la moindre tolérance; qu'il faut que ce ministère reçoive la commotion du renvoi de Necker; que si je lui en présente un, dont il alloue les talents et la consistance, et qui prenne cet engagement, il doit me donner carte blanche pour la composition; que c'est dès lundi que le ministère n'aura

pas un écu, et dès mercredi que l'explosion commencera; que pouvant, grâce à ma FIDÉLITÉ INDIVIDUELLE, se donner le mérite de la présentation d'un tel ministère, il faut qu'il se garde d'oublier qu'au jour de la bagarre, ce ministère pourrait bien arriver sans lui, etc., etc.....

Je vous dirai le reste de bouche, cher comte. Si, de la main à la main, on pouvait avoir un secours un peu considérable, qui sauvât de tout chat aux jambes subalterne, et même la grande place à refuser, je croirais la partie sûre. Elle a marché, depuis hier matin, à pas de géant. Convenons de notre itinéraire, et voyons nous plusieurs fois aujourd'hui. De bonne heure aux États (2).

(1) C'est de M. de La Fayette qu'il est question.

(2) Le jeudi, 5 novembre 1789, Mirabeau dénonça à l'Assemblée nationale les procédures du grand-prévôt de Marseille comme contraires aux décrets rendus sur la réforme de la jurisprudence criminelle, et, sur la proposition de Mirabeau, on rendit un décret qui ordonnait au garde-des-sceaux et aux secrétaires d'état de prouver que les dispositions provisoires de l'Assemblée, relativement à la procédure criminelle, avaient été communiquées aux tribunaux que cela concernait. — En attendant, il était sursis à l'exécution des arrêts des cours prévôtales. — C'est là la bataille gagnée contre les ministres, dont Mirabeau parle dans son billet.

Le 6 novembre, jour même où ce billet fut écrit, Mirabeau fit à l'Assemblée une motion concernant : 1° la disette du numéraire; 2° la dette publique et l'établissement d'une caisse nationale; 3° l'admission des ministres dans l'Assemblée. — Les deux premiers points de cette motion étaient dirigés contre M. Necker et l'incapacité que Mirabeau lui attribuait en matière de finances.—Quant à celui qui concernait l'admission des ministres dans l'Assemblée, et dont le principe était en soi d'une grande sagesse, on crut y voir (et on ne se trompait pas) que Mirabeau se préparait par là l'entrée au ministère. — Aussi, dans la discussion, M. Lanjuinais s'écria : « *Un*

« *génie éloquent vous entraîne et vous subjugue, et que ne ferait-il* « *pas s'il était ministre?* » — Cette apostrophe fut applaudie. — Le député Blin, entrant dans les mêmes vues, présenta l'admission des ministres comme dangereuse pour les délibérations et comme favorisant l'ambition des députés qui porteraient leurs vues jusqu'au ministère. Il cita une opinion dans le même sens, émise à une autre occasion par Mirabeau, et le mit ainsi en opposition avec lui-même. Il proposa de décréter : « *Qu'aucun membre de l'Assemblée ne pourra* « *dorénavant passer au ministère pendant toute la durée de la session.* » Tout le talent de Mirabeau ne put empêcher cette proposition d'être transformée en loi dans la séance du lendemain, 7 novembre. Au moment du vote, il proposa un amendement dans les termes suivants :

« Voici donc, Messieurs, l'amendement que je vous propose : c'est « de borner l'exclusion demandée à M. de Mirabeau, député des « communes de la sénéchaussée d'Aix.

« Je me croirai fort heureux si, au prix de mon exclusion, je puis « conserver à cette Assemblée l'espérance de voir plusieurs membres, « dignes de toute ma confiance et de tout mon respect, devenir les « conseillers intimes de la nation et du roi, que je ne cesserai de « regarder comme indivisibles. »

Son ironie échoua comme son éloquence : la loi fut adoptée, et l'amendement rejeté.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi à deux heures, 10 novembre 1789.

J'ai écrit à La Fayette, pour être assuré de le voir ce soir vers neuf heures. Si vous devez y aller, que ce soit un peu plus tard, et arrivez indépendamment de moi.

Voici cependant de quelle manière je me dispose à lui parler :

L'archevêque a désiré, avec chaleur en apparence.

votre coalition avec La Fayette. Elle a eu lieu; dès lors, non-seulement rien ne devait se faire que de concert avec vous trois, mais aussi il devait avertir de ses observations sur les vues des autres ministres.

Dans ce temps-là, La Fayette avait une puissance contrebalancée par rien.

Alors les ministres individuellement étaient sans forces. Le seul Necker n'avait plus d'appui que dans les opinions des provinces.

Donc, rien n'était plus facile à votre coalition que la démolition prompte, mais non tout d'un coup, de ce ministère incapable autant que désuni.

La Fayette a perdu peut-être du temps.

L'archevêque probablement a varié dans sa marche; où en sommes nous?

Je suppose que les ministres, effrayés du pouvoir que La Fayette avait acquis par la peur du roi et de la reine, ont cherché à lui opposer une difficulté dangereuse.

Ne se seront-ils pas engagés à rester tous ensemble, ou bien à quitter tous à la fois?

Ils ont facilement jugé qu'on redouterait cette commotion.

Si cela est, La Fayette est joué, l'archevêque est infidèle.

Que faut-il faire? C'est à vous, mon cher comte, à indiquer le plan de campagne. J'entreprends d'animer La Fayette, de l'effrayer, par la perte totale de sa gloire, de lui donner toute confiance en vous.

Mais dans quelle terre allez-vous avoir à semer? — Aimez-vous mieux attendre? — Si mes moyens parti-

culiers vous en offrent quelques facilités de plus, sachez encore une fois que je suis tout à vous.

Il est bien certain que si La Fayette est indécis et perd encore du temps, il deviendra à rien. Les ministres, pour être coalisés, n'en seront pas plus capables; ils nous conduiront au bord du précipice, et nous y tomberons avec fracas. Est-ce là le seul espoir qu'il y ait de voir recourir à votre talent? — C'est à lui que je suis dévoué, et à vous que je suis tendrement (c'est-à-dire pour moi), fidèlement attaché.

Mes inquiétudes redoublent pour le malheureux secrétaire.

Ce billet fut écrit trois jours après le décret du 7 novembre qui interdisait l'entrée du ministère aux membres de l'Assemblée, et qui ainsi mettait fin à l'espoir que Mirabeau avait eu d'y entrer. — L'archevêque dont il est fait mention est celui de Bordeaux, M. Champion de Cicé, alors garde-des-sceaux, que le comte de La Marck accuse d'avoir joué et La Fayette et Mirabeau dans la négociation qu'il suivait avec eux depuis un mois, et qui devait amener ce dernier au ministère. — Le décret du 7 novembre changeait complétement la situation de Mirabeau : le comte de La Mark lui propose d'attendre, et lui en fournit les moyens en offrant de continuer à lui prêter de l'argent.

Le malheureux secrétaire dont il est question dans le *post-scriptum* était M. Comps, secrétaire de Mirabeau, qui était dans la terreur d'être mis à la lanterne pour avoir copié le mémoire que Mirabeau avait fait remettre le 15 octobre à *Monsieur, comte de Provence*, frère du roi. Dans sa frayeur, Comps avait voulu aller donner connaissance de cet écrit à l'Assemblée nationale, espérant alors s'en faire un mérite. C'est ce qui résulterait d'une note que nous trouvons écrite par le comte de La Marck.

LE C^TE DE MIRABEAU AU MARQUIS DE LA FAYETTE.

Mardi 1er décembre 1789.

M. de Sémonville m'a fait un récit de votre conversation relativement à moi, monsieur le marquis; il en résulte 1° que vous croyez mes dispositions et mes rapports changés envers vous; 2° que vous me supposez d'autres liaisons politiques; 3° que vous me donnez un avertissement très-énigmatique auquel je n'ai rien compris.

Quant aux *rapports*, monsieur le marquis, vous seul pouvez savoir ce qui en est, et j'accepte votre réponse quelle qu'elle soit. Pour mes *dispositions*, elles sont et elles seront, jusqu'à un tort dont je vous crois incapable, les mêmes pour vous. Fidélité et dévouement individuel; éloignement absolu d'ailleurs d'un parti qui au fond n'existe pas, ou n'a de bases que des prétentions très-exagérées et des espérances tous les jours plus déraisonnables. Improbation profonde, mais en général tacite, de mesures inutiles si ce n'est périlleuses pour la chose publique, et dont l'irrésistible tendance nous porte vers un écueil où, à mon avis du moins, vous serez le premier brisé.

Vous me croyez *d'autres liaisons politiques*, monsieur le marquis, vous vous trompez. Je n'ai que des liaisons de causerie ou d'amitié. Les circonstances sont bien grandes, mais les hommes sont bien petits, et j'aperçois moins que jamais ceux avec qui je

voudrais m'embarquer. *Mais je ne vous vois plus.* Non. Eh! qu'il me soit permis de vous le demander : n'ai-je pas dû ne plus vous voir, puisque ce n'est que d'aujourd'hui que vous vous apercevez que je ne vous vois plus, et que vous n'avez tenu aucun des engagements volontaires que vous aviez pris avec moi. Je vous dirai sans arrière-pensée, et avec la loyauté qui nous convient, que vous me paraissez me devoir quelque bienveillance pour l'embarras que je vous ai sauvé, en vous épargnant mes soucieuses observations (quand j'ai compris qu'elles étaient profondément inutiles), après avoir eu longtemps le courage de risquer de vous déplaire pour vous servir.

Vous voyez, monsieur le marquis, que mon langage *n'est pas aussi changé* que vous l'avez assuré à M. de Sémonville. Eh! dans quel temps ne vous ai-je pas dit que l'étourdissement de votre position et la fatalité de votre indécision personnelle vous aveuglaient sur l'impossibilité de rendre permanent un état de choses que le succès seul peut absoudre? Dans quel temps, en rendant hommage à vos qualités, ne vous ai-je pas déclaré que votre goût pour les hommes médiocres et votre faiblesse pour vos goûts feraient avorter la plus belle destinée et compromettraient, en vous perdant, la chose publique? — Je vous l'ai dit cent fois, monsieur le marquis, et nuls autres que vous et un très-petit nombre d'amis particuliers n'ont eu la confidence de mon opinion.

Il me reste à ajouter un mot sur ce qui m'est personnel. C'est vraiment une énigme que ce que vous

m'avez fait dire. Vous m'aviez parlé à moi d'un sculpteur et de sa femme, et je vous avais dit que cela n'avait pas même un prétexte. — D'un domestique non payé et battu, et je vous ai dit que c'était là une des mille calomnies subalternes avec lesquelles on essayait la sensibilité de mon talent. Maintenant on me parle de Vincennes, de M. Du But de Longchamps, de M. le garde-des-sceaux. Si vous voulez réellement que je sache quelque chose, veuillez m'en faire dire plus, car sur mon honneur je n'y entends rien. J'ai beaucoup de dettes, qui en masse ne font pas une somme énorme. J'ai beaucoup de dettes, et c'est la meilleure réponse que les événements puissent faire aux confabulations des calomniateurs. Mais il n'est pas une action dans ma vie, et même parmi mes torts, que je ne puisse établir de manière à faire mourir de honte mes ennemis, s'ils savaient rougir. — Croyez-moi, monsieur le marquis, si ce n'est qu'ainsi qu'on veut m'arrêter, ma course n'est pas finie, car je suis ennuyé plutôt que las, et las plutôt que découragé ou blessé; et si l'on continue à me nier le mouvement, pour toute réponse je marcherai.

Voulez-vous bien me permettre, monsieur, de profiter de cette occasion pour vous prier de me renvoyer enfin une malle dont sans doute on a eu le temps de faire l'inventaire, lequel ne rendra pas plus contre moi que tant de stériles agitations dont on vous a fatigué à cet égard depuis quelques mois.

Agréez mon hommage.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi 1er décembre 1789.

Je vais aller chez La Fayette. Je lui parlerai d'abord et longtemps des affaires des Pays-Bas, pour le voir venir sur les vôtres. — Votre lettre est forte et peut l'humilier. Mais s'il s'ensuit de rompre avec vous, la vérité vous aura brouillé. C'est lui qui aura tort. Gardez la copie de cette lettre.

Je reconnais le portrait sans enluminure, je savais même tout cela.

Je saurai si on a parlé à Meilhan, mais je vous le disais hier, qu'un nouveau ministère se croyait très au moment d'arriver. — Je passerai chez vous à six heures, et puis entre huit et neuf heures pour être sûr de vous voir.

N'envoyez votre lettre chez La Fayette que vers midi.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 11 décembre 1789.

Ne vous donnez pas la peine, mon cher comte, de passer chez moi. Vous êtes sur votre départ, et vous avez sûrement bien des affaires. Demain matin il me sera impossible de vous aller voir; je prends encore une médecine. Si dimanche matin vous n'êtes pas parti, j'irai, mon cher comte, vous renon-

veler l'assurance d'un dévouement qui ne finira qu'avec moi.

Nous sommes plus tranquilles; et si l'on veut bien véritablement suivre la route populaire, comme on y paraît décidé, ma foi, je vous le répète, mon cher comte, on peut se passer de tout le monde.

Le comte de La Mark quitta Paris le 15 décembre 1789 pour se rendre en Belgique, d'où il ne revint qu'au mois d'avril 1790.

Lettre de Mme la marquise du Saillant, sœur du comte de Mirabeau, à la femme de celui-ci, Mme la comtesse de Mirabeau.

Fin de 1789.

J'ai tardé à répondre à votre lettre du . . . . ., ma très-chère sœur, parce que, tout aimable que soit cette lettre, elle est encore plus raisonnable et réfléchie, et que j'ai voulu, avant de vous écrire, non-seulement avoir vu mon frère, mais avoir causé à fond avec lui ; et dans le torrent qui l'entraîne, avec la meilleure volonté du monde, il ne peut jamais disposer, avec certitude, d'une heure pour lui-même. Sa fatigue, sa santé, ses peines, ses fatigues de tout genre vous feraient également compassion. Enfin, je l'ai, je ne sais comment, entraîné à dîner chez ma fille (1), et j'ai causé avec lui; voici les résultats :

(1) Mme d'Arragon.

« La lettre de Mme de Mirabeau est d'un très-bon « esprit, d'un esprit même étendu, et pleine de la « raison que j'aime, c'est-à-dire assaisonnée de « grâce et de trait. Mais elle ne sait pas tout, et, « faute d'avoir tous les éléments de la question, elle « ne peut pas tout à fait la résoudre. Elle me croit « ambitieux; elle se trompe, du moins dans l'accep- « tion vulgaire. Je n'ai jamais connu l'ambition des « départements, des cordons, des dignités. J'ai « voulu préparer, accélérer, déterminer peut-être « une grande révolution dans les choses humaines « au profit de l'espèce; et, secondé par l'esprit du « siècle et des circonstances inconcevables, j'y ai « réussi à un certain point, et plus que ne devait « espérer un mortel ordinaire, à qui ses fautes et « celles des autres avaient suscité tant d'obstacles. « Provoqué si atrocement par la noblesse de Pro- « vence, il est assez naturel que l'on croie que j'ai « porté dans ma conduite quelque esprit de ven- « geance. On se trompe. L'impéritie et la perfidie « du gouvernement d'un côté, l'imbécillité et la « maladresse du parti ennemi de la révolution de « l'autre, m'ont entraîné plus d'une fois hors de « mes propres mesures; mais je n'ai jamais déserté « le principe, lors même que j'ai été forcé d'en « exagérer l'application, et j'ai toujours désiré res- « ter ou revenir au juste milieu. La liberté natio- « nale avait trois ennemis : le clergé, la noblesse et « les parlements. Le premier n'est plus de ce siè- « cle, et la triste situation de nos finances nous au- « rait suffi pour le tuer. La noblesse est de tous les

« siècles, il faut donc composer avec elle. On ne
« peut composer avec elle qu'en la contenant, on
« ne peut la contenir qu'en coalitionnant le peuple
« avec l'autorité royale. L'autorité royale ne se coa-
« litionnera jamais de bonne foi avec le peuple, tant
« que les parlements subsisteront. Ils lui conservent,
« ainsi qu'à la noblesse, la fatale et décevante espé-
« rance de rétablir l'ancien ordre de choses. Il faut
« donc encore une destruction. Davantage serait
« trop. Voilà toute ma politique. Voilà tous mes se-
« crets. Que reste-t-il à faire ensuite? — Raviver le
« pouvoir exécutif; régénérer l'autorité royale, et
« la concilier avec la liberté nationale. Cela ne se
« fera pas sans un nouveau ministère, et cette en-
« treprise est assez belle et difficile pour désirer
« d'en être. Mais un nouveau ministère sera tou-
« jours mal composé, tant que les ministres ne se-
« ront pas membres de la législature. Il faut donc
« que l'on revienne sur le décret des ministres. On
« y reviendra, ou la révolution ne sera jamais conso-
« lidée. Voilà ce que l'on reconnaîtra quand le rè-
« gne du charlatan sera tout à fait détruit. L'échec
« que Mme de Mirabeau a très-bien jugé (1) n'est que
« le fruit de ses complots. Il m'a plus fâché pour la
« chose que pour moi, car il y a longtemps que j'ai
« dit : *Malheur, malheur aux peuples reconnaissants!*
« Mais il n'a pas autant changé ma position qu'on
« pourrait le croire de loin. En général, je ne puis
« et ne veux arriver que par la nécessité des choses;

(1) Il est indubitable que Mirabeau parle ici du décret du 7 novembre 1789, qui interdit aux députés l'entrée au ministère.

« si la nécessité n'y est pas, il est tout simple que je « n'arrive pas. Quand elle y sera, il faut que tout « obéisse à la nécessité. Aussi n'ai-je pas voulu com- « poser et ne composerai-je pas. Au reste, j'appro- « che du soir de la vie, je ne suis pas découragé, « mais je suis las. Les circonstances m'ont isolé, « j'aspire plus au repos qu'on ne croit, et je l'em- « brasserai le jour où je le pourrai avec honneur et « sécurité. Alors, si je me trouve assez de fortune, « je tâcherai d'être heureux, fût-ce en jouant aux « quilles, et voilà tout. Si je n'en ai pas assez, je « crois qu'il est difficile que je ne sois pas toujours « en mesure d'avoir une ambassade, et ce me sera une « retraite honorable et douce. Mais il faut commen- « cer par faire et finir son métier, et je suis con- « vaincu que ce serait le déserter et non le finir, que « d'entrer au conseil avec des hommes auxquels il « est devenu impossible de faire le bien. »

Voilà, ma chère sœur, ce qui m'a paru la très-exacte analyse d'une conversation où il a mis autant de bonne foi que de connaissance des choses, des hommes et du pays. J'ajouterai un seul mot pour l'entier acquit de la confiance que vous me montrez. Il est certainement las, comme il me l'a dit; mais je crois avoir compris qu'il ne serait pas aussi insouciant s'il avait conservé l'espoir d'une famille directe. O mon amie! comment ce qui pouvait faire pour vous l'objet de tant de gloire et de jouissances, n'est-il devenu qu'une source d'inquiétudes? — Et rien ne pourrait-il changer ce triste arrêt du sort? — N'aurez-vous jamais qu'une demi-confiance dans la plus

tendre des sœurs, qui respecterait assez votre secret pour le cacher, même à son frère, si vous le désiriez?

Cette lettre, dont nous avons la minute de la main de Mirabeau, a été écrite, sans doute à son instigation, par sa sœur, Mme du Saillant, en réponse à une lettre de Mme la comtesse de Mirabeau. Elle semblerait indiquer qu'à cette époque Mirabeau avait eu le désir de se rapprocher de sa femme : en tout cas elle est très-honorable pour lui, et le place sous un jour nouveau et curieux.

Lettres écrites de Paris par le comte de Mirabeau au comte de La Marck, à Bruxelles.

16 décembre 1789 — 19 février 1790.

Le comte de La Marck ayant quitté Paris le 15 décembre 1789 (voir l'Introduction), une correspondance très-active s'établit entre lui et le comte de Mirabenu, pendant les premiers mois de l'absence de M. de La Marck, qui s'était rendu d'abord à sa terre de Raismes, près de Valenciennes, puis en Belgique. La correspondance qui suit est très-incomplète; plusieurs lettres de Mirabeau et toutes celles du comte de La Marck, moins une, manquent. On a retranché des lettres ici publiées ce qui concernait la révolte des Pays-Bas et qui n'avait pas trait directement aux affaires de France.

Ces lettres du comte de Mirabeau se rapportent principalement au projet qu'il avait eu de faire organiser un ministère sous la présidence de *Monsieur*, comte de Provence. A mesure que ses chances de réussir de ce côté diminuent, on remarquera que sa correspondance prend un caractère plus vif d'aigreur contre les hommes et les choses. Cette disposition de sa part avait impatienté le comte de La Marck, qui le lui avait témoigné. Aussi la correspondance languissait, et leurs relations étaient sur le point, non de se rompre entièrement, mais de se ralentir, lorsque, vers le milieu du mois d'avril 1790, le comte de La Marck fut rappelé à Paris par le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne près la cour de France, et à la demande du roi et de la reine, qui s'étaient décidés à établir des rapports avec le comte de Mirabeau, par l'entremise de M. de La Marck (voir l'Introduction).

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, le 16 décembre 1789.

.... La journée n'a eu qu'un épisode fâcheux pour *Caliban-Mirabeau* (1). Il a été moins sobre aujourd'hui qu'à l'ordinaire et plus indiscipliné. Il a offensé le président ; l'Assemblée a pris parti ; après de très-longs et très-tumultueux débats, il a été censuré, et mention en sera faite sur le procès-verbal. — Ce matin on a militarisé, et Liancourt n'a point mal parlé contre la conscription militaire, laquelle, je crois, ne passera pas.

Vous aurez tous les jours de mes nouvelles. Je numéroterai toutes mes lettres ; faites-en de même des vôtres.

(1) Par *Caliban-Mirabeau*, le comte indique ici son frère le vicomte, qui, dans la séance de l'Assemblée du 15 décembre au soir, cria à Robespierre, au milieu de son discours : *Non, cela n'est pas vrai!* Le tumulte dura plus d'une heure, après quoi il fut décrété que mention serait faite au procès-verbal de l'Assemblée de ce manque de respect. Le duel dont il est question dans la lettre suivante fut la suite de cette affaire.

Paris, le 18 décembre 1789.

Je ne vous écrivis pas hier au matin, d'abord parce qu'il n'y avait pas sujet, ensuite parce que Caliban ayant eu la sottise de spadassiner avec ce grand levrier de La Tour-Maubourg (1), il a reçu un coup

(1) M. de La Tour-Maubourg était membre de l'Assemblée nationale.

d'épée assez vigoureux, et qu'il fallut y aller avant l'Assemblée, où les finances appelaient de bonne heure.....

Rien de nouveau ici que la palingénésie de ce plan de Necker, qui nous mène tout droit à tout ce qu'on peut faire de banqueroute. C'est une étrange destinée que celle du mortel qui s'avance à la gloire sur la double béquille de la famine et du papier monnaie ! Vous croyez bien, au reste, que les candidats du nouveau ministère se trouvent tout consolés de n'être rien, à l'approche d'une telle bagarre. — Adieu, cher comte.

Paris, 19 décembre 1789.

Vous serez bien affligé de l'indicible balourdise du premier ministre des finances (M. Necker) qui nous fait décréter la vente de 400 millions des biens du clergé, dans les circonstances actuelles, pour servir de base à la caisse d'escompte, et prolonger de quelques semaines la banqueroute ; car il y marche tout droit, autant du moins qu'il est au pouvoir des hommes de la faire. L'Assemblée est tellement pratiquée et lasse d'incertitudes, qu'il a été impossible à qui que ce soit d'enrayer la délibération, et qu'aussitôt que Montesquiou, qui attaqua le plan du comité, eut parlé, non sans être hué on décréta par acclamation que l'on n'entendrait plus aucun plan, et que l'on prendrait aujourd'hui au plus tard une résolution sur le plan du comité. Cazalès étant par-

venu avec beaucoup de peine à faire entendre que cette prétendue besogne du comité ne lui avait été communiquée qu'une heure avant d'être apportée à l'Assemblée, devinez la réponse presque unanime.... Tant mieux! Assurément le trait est caractéristique du temps et de la nation.

Bonsoir, mon cher comte, je causais deux fois par jour avec vous au moins. Voilà quatre fois vingt-quatre heures que je n'ai vu ni vous, ni votre griffonnage. Je suis très-pressé de savoir ce que vous avez trouvé, surtout ce que vous augurez de là-bas, je n'ose pas ajouter de vous revoir. Votre ami, le candidat à l'Académie (1), mène depuis trois jours absolument les affaires étrangères.

(1) Le comte Louis de Ségur, qui avait été ministre de France en Russie, et qui en ce moment était candidat à l'Académie française.

Paris, le 22 décembre 1789.

Rien de très-marquant ici que l'aggravation des symptômes de la dissolution. Le décret des finances a mécontenté tout le monde. Chacun sent que l'agonie est prolongée de quelques semaines et que la maladie est incurable, du moins par de tels médecins.— Au Luxembourg (1), on tremble et on meurt d'envie de se mettre en avant. Rue de Bourbon (2), on continue à se perdre dans la sublimité des détails. —

(1) Au Luxembourg, où habitait *Monsieur*, comte de Provence.

(2) Nous ignorons à qui s'applique cette indication.

Avant-hier, quatre mille hommes et six pièces de canon marchèrent contre quarante contrebandiers, et en occirent trois. Dans la nuit on chercha à forcer le Châtelet, qui pourtant ne fait de mal à personne. Tous ces plats incidents occupent plus que l'état de la monarchie, et n'y changent rien, comme vous pouvez croire. Au reste, Toulon, qui avait refusé d'obéir à la lettre de Saint-Priest (1), a obéi immédiatement à notre décret (2). — Le grand colosse (3) est donc quelque chose, et tant que l'on ménagera cette illusion optique, elle produira d'heureuses réalités. Mais ceux qui pensent que le décret des finances n'a coûté que deux cent mille livres (4), doivent désespérer de la chose publique. Je ne vous parle plus de la vôtre (5), puisque vous m'en tenez si étranger; mais que ne sais-je du moins ce qui vous intéresse personnellement et de vos nouvelles individuelles, soit physiques, soit morales !

(1) Le comte de Saint-Priest, ministre de l'intérieur.

(2) Des troubles s'étaient élevés dans la ville de Toulon. Quelques officiers avaient été emprisonnés à la suite d'une émeute. Le 7 décembre 1789, l'Assemblée rendit un décret qui ajournait la délibération principale, jusqu'au moment où on aurait reçu de nouvelles informations, mais qui demandait, en attendant, au roi les ordres nécessaires pour que les officiers fussent mis en liberté, sous la sauvegarde de la loi. C'est de ce décret, auquel on obéit à Toulon, que parle Mirabeau.

(3) Le grand colosse est l'Assemblée.

(4) Mirabeau suppose qu'à l'aide de cette somme on avait acheté, dans l'Assemblée, des partisans à la loi sur les finances.

(5) Les affaires des Pays-Bas, auxquelles s'intéressait le comte de La Marck.

Paris, le 23 décembre 1789.

Je ne sais quel taon les tourmente, mais vous ne vous figurez pas les agitations que se donne le comité des recherches de la ville de Paris, et même depuis quelques jours le Châtelet, pour me faire jouer un rôle dans toutes ces plus ridicules encore qu'odieuses saturnales.

L'atmosphère du pays est toujours la même. Le méphitisme de l'indécision et de la faiblesse, de l'envie et de la mauvaise foi y corrompent, y salissent, y dissolvent tout. Au Luxembourg, on a peur d'avoir peur. — Aux Tuileries, le roi est tout accoutumé ; si ce n'est pourtant qu'après avoir travaillé dix ans à se bien loger à Versailles, on trouve maussade d'être mal logé ici. La reine reste dans son retranchement : Je ne me mêle. — Le général (1) est le plus heureux et le plus immobile joueur de krebs qu'il y ait au monde. — Le duc de la Rochefoucauld est en ce moment dans le prurit le plus effervescent de la galle ministérielle. — Le comte de Ségur songerait bien à quelque chose, s'il n'avait pas son discours à faire pour sa réception à l'Académie, et quelques pièces fugitives à préparer pour le prochain *Almanach des Muses*. — M. Necker ne sait ni ce qu'il peut, ni ce qu'il veut, ni ce qu'il doit. Quelle partie de dupes ! Quel noble jeu de l'oie ! ! !....

Au reste, mon ami, l'homme est toujours le même, et veut que vous compteiez sur son devouement. Certainement vous l'avez bien jugé.

(1) M. de La Fayette.

Paris, le 24 décembre 1789.

.... Nous n'avons rien fait que lire une première partie de l'ordre judiciaire, qui contient de bonnes choses, lesquelles appartiennent au siècle, et un fort mauvais plan qui, très-compliqué, très-cher, très-impraticable, a, par une étrange réunion, le double vice de beaucoup ressembler à l'ancien et de mécontenter tout le monde. Je crois que l'on y fera tout au moins de très-grands changements.

Hier on agita soudainement la question de l'incompatibilité des professions et des cultes, dans leur rapport avec l'éligibilité. On eut l'esprit d'aborder la question par les juifs et le bourreau, puis on ferma la discussion avec la sagesse et le flegme ordinaires; puis fausses épreuves, puis appel nominal : on perdit de 5 voix la priorité de la bonne rédaction, et je m'attends à voir perdre ce matin la question, si Dieu n'y met la main. Oh ! que je suis las et ennuyé ! et que vous me seriez nécessaire pour me remonter ! — *Vale et me ama.*

Paris, le 26 décembre 1789.

Je vous dois en ce moment deux réponses, mon cher comte, et certes cela ne m'arrivera pas souvent; mais les événements souterrains d'hier et du jour précédent ont été si compliqués, qu'il a fallu avoir l'œil à la boussole, à la voile et au gouvernail, et beaucoup travailler pour opérer quelque chose de

noble et de raisonnable. Voici ce que je puis vous écrire du fait : M. de Favras a été arrêté, lui et sa femme, dans la nuit du 24 au 25, et, à l'instant, Paris a été rempli de cette notice, qu'il avait voulu soulever trente mille hommes pour assassiner M. de La Fayette et le maire de Paris, et couper les vivres à la capitale, et que *Monsieur* était à la tête de cette conspiration. Le comment nous avons manœuvré, moi et l'*homme gris* (1) sous ma conduite, est inutile. Le résultat vous fera deviner tout le reste. *Monsieur* a envoyé chercher M. de La Fayette et lui a dit devant du monde : « Monsieur de La Fayette, on « répand dans Paris le billet que voici :—Vous avez « un grand crédit à Paris, monsieur de La Fayette ; « je ne doute pas que vous ne mettiez quelque activité « à détruire une calomnie dont les méchants disent « que vous profitez. J'irai m'en expliquer ce soir à la « commune de Paris ; j'espère que vous y serez. »— Billet d'invitation à la commune pour une assemblée extraordinaire; déclaration au roi qu'on y allait, puis le discours dont copie ci-jointe. — Avant de fermer

(1) L'*homme gris* ou le *petit homme gris* désigne ici, comme dans tout le reste de cette correspondance, M. le duc de Lévis, premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, comte de Provence. — Mirabeau aimait à donner ainsi des sobriquets à la plupart des personnes dont les noms figurent dans ses lettres et dans ses billets. C'était tantôt par discrétion, tantôt par malice qu'il employait ces sobriquets. On en retrouvera de fréquents exemples dans ses lettres. Ainsi il ne désigne jamais la reine Marie-Antoinette que par le pronom *Elle*, et M. de La Fayette est tantôt le dictateur, *Gilles-César*, *Gilles-le-Grand*, le général *Jaquot*, le *Balafré*, par allusion au duc de Guise, etc., etc.

ma lettre, je vous dirai le résultat. Êtes-vous content?

L'affaire du *petit homme gris* a été arrêtée, et sera, je crois, consommée; mais je n'en tirerai jamais un grand parti sans vous. Je vous dirai cela quand il en sera temps, si vous ne revenez pas.

Mandez-moi donc quelque chose pour Sémonville et son ambition (1). Il est évident qu'il fait les deux mains. La Fayette a montré depuis huit jours, dans deux ou trois occasions, un esprit et une capacité qu'il n'a sûrement pas, et cela serait trop extraordinaire, si cela n'était pas excessivement naturel, je veux dire si l'un des confidents de l'homme gris n'était pas l'espion de La Fayette. Aussi, ces deux jours, l'importance du cas m'ayant décidé à exiger que l'on ne fît que de demies ou de fausses confidences, La Fayette a été complétement déjoué, et toute la journée d'hier, par exemple, il a été fort au-dessous du chevalier Dubois (2). Le succès du discours ci-joint (3), qu'encore on a gâté, a été énorme. S'il

(1) M. de Sémonville avait l'ambition d'être accrédité comme ministre, près du gouvernement qui pourrait s'établir à Bruxelles, à la suite de la révolte des Pays-Bas. Il paraît que M. de La Fayette lui avait promis ce poste; mais, dans la crainte de le manquer, il s'était adressé aussi à la partie adverse ou plutôt rivale, celle de *Monsieur*, comte de Provence, qui voulait être premier ministre et qui était aidé dans son projet par le duc de Lévis et par le comte de Mirabeau. C'est donc lui que Mirabeau désigne par l'un des confidents de l'homme gris.

(2) Le chevalier Dubois etait le commandant de la garde à pied qu'on nommait le *guet*.

(3) Nous renvoyons, pour le discours que *Monsieur* prononça à la commune, au *Moniteur* où il se trouve inséré. C'est à la suite de ce discours et de l'effet qu'il avait produit, que Mirabeau se persuadait que le prince ne pouvait pas manquer *d'être premier ministre par le fait*.

sait suivre cette ligne, il va prendre le plus grand ascendant et être premier ministre par le fait. — Adieu, mon très-cher comte, car en voilà bien long. A la vie et à la mort.

Paris, le 29 décembre 1789.

J'ai reçu votre n° 3, et je n'y ai pas répondu hier, parce que rien ne pressait au prix des agitations qui nous ballottent. L'enfer a déchaîné toutes les calomnies et leurs charités sur *Monsieur* et sur tout ce qui lui paraît attaché. Au fur et à mesure de ses embarras, le ciel ne verse pas sur lui ses bénignes influences. Il a la pureté d'un enfant, mais il en a la faiblesse, et il est extrêmement difficile de lui faire comprendre que s'il se laissait faire, seulement vingt-quatre heures, il serait un second duc d'Orléans. Hier il écrivait à l'Assemblée nationale, pour l'aviser de sa démarche à la commune, la lettre incluse (1). Elle fut très-bien reçue, et les Lameth et consorts furent assez habilement déjoués dans le débat, malgré la gaucherie du duc de Lévis, qui, avec un esprit délié, fait quelquefois des balourdises. Mais l'intrigue à redoublé d'activité et d'indifférence de moyens, au point qu'on a trouvé, dans la rue, une sentinelle de la garde nationale, assassinée avec cet écriteau : « *Va dans l'au-* « *tre monde attendre La Fayette.* » Or vous noterez qu'aujourd'hui cette sentinelle se porte fort bien. Je pourrais vous citer mille traits. On s'en sert pour empêcher *Monsieur* d'arriver, et il n'a pas pu encore s'avouer qu'il fallait forcer la porte. La reine le ca-

jole et le déjoue; le roi niaise et s'abstient; *Monsieur* mollit et ne se réjouit d'un succès même que comme on se félicite d'une bataille gagnée qui nécessite à faire un siége très-douteux; enfin, tout cela est infiniment nébuleux. Il n'y a qu'une chose de claire : c'est qu'ils voudraient bien trouver, pour s'en servir, des êtres amphibies qui, avec le talent d'un homme, eussent l'âme d'un laquais. Ce qui les perdra irrémédiablement, c'est d'avoir peur des hommes et de transporter toujours les petites répugnances et les frêles attraits d'un autre ordre de choses dans celui où ce qu'il y de plus fort ne l'est pas encore assez; où ils seraient très-forts eux-mêmes, qu'ils auraient encore besoin, pour l'opinion, de s'entourer de gens forts.

Ce n'est pas une agonie convertie en maladie de langueur, que la situation de nos finances; c'est une dissolution absolue; et puisse-t-elle ne pas gagner tout le corps politique! Puisse la révolution ne pas périr par cette maladie honteuse! — Suivez votre ligne, mon cher comte. *Vale et me ama.*

(1) Voici la lettre que *Monsieur* adressa au président de l'Assemblée nationale, et dont nous avons la minute de la main de Mirabeau :

« Monsieur le président, la détention de M. de Favras ayant été « l'occasion de calomnies où l'on a tâché de m'impliquer, et le « comité de police de la ville se trouvant saisi de cette affaire, j'ai « pensé qu'il me convenait de porter à la commune de Paris une « déclaration qui ne laissât aux honnêtes gens aucun des doutes dont « on cherchait à les affliger. Je crois devoir maintenant informer de « cette démarche l'Assemblée nationale, parce que le frère du roi « doit se préserver même d'un soupçon; parce qu'ensuite l'affaire de « M. de Favras, telle qu'on l'annonce, est trop grave pour que l'As- « semblée ne s'en occupe pas tôt ou tard, et pour que je ne me per-

« mette pas de lui manifester le désir que tous les détails en soient « connus. Je vous serai très-obligé de lire cette lettre de ma part à « l'Assemblée et le discours que je prononçai hier, comme l'expression « fidèle de mes sentiments les plus vrais et les plus profonds. Je vous « prie, monsieur le président, d'être bien persuadé de mon affec- « tueuse estime.

« P. S. Je ferai publier incessamment l'état des paiements que « j'ai à faire en janvier et qui ont nécessité la négociation d'emprunt « que j'ai autorisé M. de La Ferté à traiter avec M. de Favras. »

Paris, le 31 décembre 1789.

La reine traite *Monsieur* comme un petit poulet qu'on aime bien à caresser à travers les barreaux d'une mue, mais que l'on se garde d'en laisser sortir, et lui se laisse traiter ainsi; et le duc de Lévis, qui a voulu brusquer l'aventure, s'est fait refuser une audience. On lui a répondu *qu'on l'avertirait.* D'un autre côté, je vous défie de vous peindre les excès où se porte la licence des propos et de l'anarchie. Le jour des barricades (1), le héros du jour était loin d'être aussi maître de Paris que La Fayette. Je vous ai parlé de la scélérate facétie du garde national assassiné; il se porte aussi bien que vous et moi. Paris n'en retentit pas moins de cris de fureur et de rage sur cet attentat imaginaire ou simulé, et les bandes nationales disent tout haut que, si leur général éprouve un malheur quelconque, les nobles, les prélats, le clergé, etc., etc., serviront d'hécatombe à cette grande victime. Vous voyez que cet homme, qui

(1) Mirabeau veut sans doute parler du duc de Guise, après la journée des barricades du 12 mai 1588, ou du cardinal de Retz, après la journée du 27 août 1648.

du moins a le talent de tenir ses gens en haleine, a su se faire beaucoup de capitaines des gardes.

Le duc de Lévis ne regarde plus comme une folie ce chapitre des *Mille et une Nuits* que l'on nous lisait un jour chez vous. Il le regarde bien plutôt comme une dernière ressource, et voilà comme les gens faibles sont toujours voisins des partis extrêmes. Mais pourtant il est extrêmement possible, en effet, qu'ils en soient réduits là ; mais je doute qu'ils trouvassent ni les mêmes circonstances, ni les mêmes acteurs. Le duc de Lévis éprouve, au reste, un besoin que je ne ressens pas moins que lui-même : c'est celui de causer avec vous, de vous avoir là, de compter sur vous, sur votre sagacité, sur votre connaissance des hommes, sur votre courage.... Eh quoi ! en nul pays du monde la balle ne viendra-t-elle donc au joueur ?

Réellement ne viendrez-vous pas passer quelques semaines ici ? — Vos concitoyens belges sont bien peu sages, s'ils regardent, en tout état de cause, les phases et le système de la France comme étrangers à eux et indifférents pour eux. Ils ne cesseront jamais d'en éprouver une influence très-immédiate, et j'ai une petite idée de vos politiques, s'il n'y a que vos capitalistes qui prennent garde à nous. — Adieu.

Paris, le 2 janvier 1790.

Voilà, mon cher comte, la date de l'année changée ; mais, entre les grands et immortels événements qui ont signalé cette année mémorable, une circon-

stance bien fugitive pour tout autre et pour vous même, ne sortira point de mon souvenir ; c'est celle qui nous a approchés davantage l'un de l'autre, et qui a commencé, sur les rapports du courage et du caractère, une liaison, laquelle, cimentée par l'estime, resserrée chaque jour par votre obligeance et le magnétisme de vos hautes qualités, et par l'habitude, l'amalgame des événements, des dangers, des actions hautes et décisives, de l'établissement d'un ordre de choses tellement amélioré qu'il en paraisse nouveau, deviendra, j'y compte du moins, l'amitié la plus impérissable et la plus dévouée.

RÉPONSE DU COMTE DE LA MARCK

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE DU COMTE DE MIRABEAU.

Bruxelles, le 6 janvier 1790.

Sans m'enorgueillir, mon cher comte, d'un éloge que je dois plus à votre amitié qu'à tout autre titre, je m'honore à mes propres yeux d'avoir su m'approcher de vous et rendre hommage à vos qualités rares et trop souvent méconnues. L'amitié qui m'attache à vous trouve un attrait de plus dans la justice que je vous rends, et mon amour-propre même en est satisfait par cette espèce de supériorité que j'acquiers sur ceux qui n'ont pas su vous apprécier, ou qui ne l'ont pas voulu, car l'envie existe partout où il y a des hommes, et elle ne s'exerce jamais plus que sur les hommes supérieurs.

C'est la seule lettre qui se soit retrouvée de celles écrites, à cette époque, par le comte de La Marck au comte de Mirabeau.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, janvier 1790.

J'ai bien reçu, mon cher comte, votre n° 8, sur lequel vous aviez quelque inquiétude, et en général même vos cachets paraissent assez respectés, ce qui, comme vous ne l'ignorez pas, ne prouve rien du tout. Vous vous plaignez de n'avoir personne pour rédiger vos idées. Je vous chercherai quelque sujet digne de vous et de vos circonstances. Mais, bon Dieu! qu'ils sont rares! Ce *Pellenc* dont vous me parlez m'a joué deux ou trois mauvais tours, et je suis obligé de m'en garder; il ne fait plus quoi que ce soit pour moi (1). Des deux autres, l'un, *Dumont*, retourne en Angleterre, où la reprise de la session prépare de grands orages contre Pitt, desquels son patron compte bien profiter (2). — Le second, *Du Roveray*, qui d'ailleurs ne travaille point, est attiré dans sa patrie, à Genève, par la belle victoire que je lui ai gagnée en faisant refuser le prétendu don patriotique et préjuger ainsi la garantie

(1) On verra bientôt que ceci n'était pas exact, et que M. Pellenc, contre lequel Mirabeau eut de fréquents mouvements d'humeur, finit toujours par retrouver sa confiance.

(2) M. Dumont retournait en Angleterre, chez lord Lansdown, du fils duquel il avait été précepteur.

nationale qui a détruit leur constitution. Les autres collaborateurs que de temps à autre j'emploie, ne sont pas disponibles, et sont peu capables. Vous vous ferez une petite idée en ce genre, quand je vous dirai que M. de Montmorin a pris Saint-Ange (1) pour répondre à l'ouvrage anti-autrichien de Peyssonel. C'était, du règne de la littérature de café, le plus innocent des poëtes de son temps. Enfin, je verrai, mais je suis très-embarrassé pour moi-même, depuis que la nécessité de me mêler de l'extérieur de l'Assemblée m'ôte une grande partie de mon temps pour travailler personnellement.

Jamais notre gouvernement n'a été plus incapable et plus mal intentionné. Le moment de la reconstruction du système politique de l'Europe est enfin arrivé. *Mon plan* est prêt dans tous ses détails, et a du moins le mérite d'une pacification universelle et durable, et d'une extrême simplicité. Mais on n'a ni la capacité de le concevoir, ni surtout la bonne foi de l'écouter. — Votre ami Ségur, qui est au-dessous du plus pitoyable des écrivains des charniers, englue de quelques phrases diplomatiques la mauvaise foi des uns, l'incapacité des autres, et nous voguons à l'aventure sur la mer des événements imprévus, des vieux préjugés et des passions haineuses.

Au reste, tout peut s'améliorer encore, car nous sommes encloués, mais non désarçonnés. Faites la guerre à l'œil, mon très-cher comte; vous êtes bien aimable de dire que je vous manque; mais, pardieu,

(1) Auteur de la traduction des *Métamorphoses d'Ovide.*

je vous le rends bien ; car vous vous formez tous les jours, et moi je ne trouve plus d'homme à qui parler. — *Vale.*

Paris, le 4 janvier 1790.

Les cartes sont tellement mêlées dans ce tripot-ci, il est si difficile pour un joueur un peu systématique d'y combiner un coup, les sottises de part et d'autre y déjouent si complétement tous les calculs, qu'après une déperdition d'esprit et d'activité, dont chaque journée est très-fatiguée, on se retrouve au même point, c'est-à-dire au centre du chaos. Cet empire, mon cher comte, se soutient encore par sa masse ; mais il n'a plus de mouvement, et, quoique les principes naturels de la vie y soient bons peut-être, sans y avoir toute l'énergie que l'on dit, il mourra par la décomposition, si l'on ne parvient pas à lui rendre ce mouvement. On a essayé sous diverses formes. — Le duc de La Rochefoucauld l'a essayé à sa manière. Comme il s'est persuadé avoir fait venir, au mois de juillet, le roi à l'Assemblée nationale, et que cela l'a fait président, il s'est mis dans la tête que l'y faire venir aujourd'hui, à propos de la liste civile que nous avons laissée à l'arbitre du roi, sans même la définir, le ferait ministre, et en conséquence, rallié à son insçu peut-être à La Fayette, qui voit dans les circonstances, avant tout, le moyen d'écarter *Monsieur*, il a tenté cette négociation, et l'on s'est moqué

de lui.—Dans le même temps, *Monsieur* lui dérobait, dit-on, une marche, et, dans un Mémoire bien fait (1), prouvait la nécessité de cela et d'autre chose, et demandait à être le pilote nominal d'un nouvel équipage, sans lequel le vaisseau ne pouvait plus marcher. De celui-ci l'on ne s'est pas moqué, et je saurai trop tard les détails de la *conversation* qui a été le résultat de cette démarche, pour vous les envoyer par ce courrier; mais elle n'a été rien moins que décisive, et, si l'on n'a pas perdu de terrain, l'on n'en a pas gagné. Il faut voir aujourd'hui.... mais vous nous manquez bien en tout sens.

(1) On devine bien que Mirabeau était l'auteur de ce Mémoire, et que c'était lui qui dirigeait les démarches de *Monsieur*.

Une lettre du 8 janvier 1790 ne contient pas autre chose que l'annonce que M. le comte de Ségur passera par Bruxelles, pour se rendre à Vienne, comme ambassadeur. (Cette nouvelle ne se réalisa pas.)

Paris, le 10 janvier 1790.

Ce dont je puis vous être caution, c'est que le duc de Lévis et ses adhérents, vaillent que vaillent, sont à vous. Je ne dis pas qu'un homme sage puisse confier une grande cargaison à un bâtiment si frêle. Deux coups de mer peuvent l'assaillir encore : un complot d'aristocratie, qui ne lui a pas pardonné sa

démarche à la commune, et qui voudrait lui massacrer Favras pour l'impliquer; — un accès de frénésie du parti populaire qui va nous faire passer La Fayette pour empoisonné (car il paraît que nous sommes à la dernière scène de ce drame plus ou moins filé). — Si *Monsieur* n'est pas au conseil auparavant, et qu'il n'ait pas annoncé un système par une de ces démarches qui en imposent au moins par l'attente, il peut être très-sérieusement compromis. Que voulez-vous que j'y fasse? — Toujours réduit à conseiller, ne pouvant jamais agir, j'aurai probablement le sort de Cassandre : « Je prédirai « toujours vrai, et ne serai jamais cru. »

Paris, le 15 janvier 1790.

Déjà ma correspondance était intercadente, parce que mes yeux, sensiblement empirés, ne me permettaient, depuis quinze jours, d'écrire précisément qu'à vous, et encore d'une manière très-pénible et très-douloureuse. Cependant l'amélioration de mon état était sensible à la fin de la dernière semaine; mais comme je savais que Mme la duchesse d'Arenberg partait lundi, je me réservais pour une grande dépêche où j'épancherais mon esprit et mon âme en liberté. Vendredi, pour mon malheur, la chambre des vacations de Rennes a paru à la barre, et la

séance de samedi a dû décider leur sort. Je voyais, et je vois encore dans cet événement l'anéantissement de la révolution et le signal de la désobéissance et de l'anarchie pour toutes les parties de l'empire, si nous ne prenions pas un parti noble et décisif. Je parlai donc et à peu près de ma hauteur, du moins en mouvement et en énergie, attendu qu'il fallait entraîner, et que le parti des magistrats bretons était d'une activité inconcevable. Je parlai plus d'une heure et demie; je me mis en nage, et, par un délai très-impolitique, que l'envie de pisser et de dîner obtint de notre parti et qui a pensé nous coûter le décret, je pris un coup de vent qui, le soir même, jeta une inflammation terrible sur mon œil gauche. Le lendemain je ne voulus rien faire; j'avais un ami malade, je sortis sans pouvoir ouvrir les yeux, ni avoir pu obtenir un moment de relâche des douleurs les plus intolérables. Dès le dimanche au soir, on voulait me saigner; le lundi, la Faculté invoqua tous les saints, mais j'étais bien décidé à ne pas perdre la bataille des Bretons, et je me transportai, dans la plus déplorable des situations, à l'Assemblée, où je tins un bandeau sur les yeux jusqu'à huit heures du soir, et où même je parlai quatre ou cinq fois. Le caractère peut tout contre la douleur, mais il ne peut pas contre le mal local, et même il l'aggrave. Vous imaginez donc bien que je suis rentré, lundi, absolument hors de combat; les sangsues, les vésicatoires, le diable. La journée d'hier a été affreuse; aujourd'hui il y a du mieux, mais je suis absolument hors d'état de supporter le jour quelconque et de m'occuper.

Voilà, mon cher comte, pourquoi vous n'avez point eu de mes nouvelles.

Nous avons eu du bruit hier à Paris, dont il est difficile de démêler encore l'origine véritable. Le résultat est que deux cents et tant d'hommes de la garde soldée, mais presque tous appartenant aux déserteurs de l'armée, ont été cernés et arrêtés aux Champs-Élysées, où ils se rassemblaient pour un objet quelconque, sur lequel les conjectures et les insinuations varient. Vous sentez bien que La Fayette n'a pas manqué d'étaler beaucoup de troupes et d'activité. — Les autres donneraient volontiers leur part pour se sauver, tant sont déplorables et le pays et les choses. Il n'en est pas moins vrai que ceux qui concluent de notre état d'anarchie l'impuissance à ce que nous serons sous très-peu de temps, si la révolution prend de l'aplomb (et en vérité il ne faut pour la piloter indestructiblement qu'un ministère qui ait de la bonne foi et du sens commun), ceux-là sont de vraies taupes et conduisent en aveugles leur pays ; mais peut-être ne font-ils pas aussi mal nos affaires que vous le croyez, mon cher comte. Vous voyez les Belges en Belge : pour moi, qui suis convaincu qu'un grand empire ne peut être tolérablement gouverné que lorsqu'il est constitué en confédération de petits états, et qu'ainsi le nôtre se dissoudra ou se constituera ainsi, je ne doute pas que, si notre gouvernement devient sage, et notre Constitution mûre, tous les bords du Rhin, à commencer par vos provinces, viendront s'y ranger, et

l'on verra enfin jusqu'où peuvent s'étendre les conquêtes de la liberté et de la raison humaine. Plus les Van der Noot et les Van Eupen (1) feront de folies, et plus cet événement, si l'on m'accorde mes données, est inévitable et prochain. Quand je vois la Hollande et la Prusse et la ligue germanique s'agiter pour faire la loi chez les autres, je souris de compassion, et ne peux m'empêcher de me dire combien il serait aisé de donner à ces bonnes gens-là plus d'occupation chez eux que leur frêles épaules n'en peuvent porter. Adieu, mon très-cher comte, car j'ai peur de vous envoyer du bavardage de fièvre, au lieu de raisonnements dignes de vous. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

(1) Van der Noot et Van Eupen étaient les chefs de la révolution brabançonne.

Paris, le 18 janvier 1790.

Autant il est facile, mon cher comte, aux cabinets de Berlin et de La Haye de modifier aujourd'hui la révolution des Pays-Bas comme ils l'entendent, dès que celui de Londres les encourage ou les laisse faire, — autant je crois faux que ce jeu des convenances politiques du moment produise un état permanent de choses. Jamais ces Bataves et ces Belges n'ont été esclaves, jamais ils ne le seront durablement et indépendamment des circonstances du siècle et de l'exemple du voisinage; ceux qui voudraient faire

une métairie de ces belles possessions seront fatigués de fréquents et redoutables souvenirs. Quand on parviendrait à nous ôter nos provinces belgiques, ce que je dis n'en serait que plus vrai, et je ne crois pas ces gens-là assez préoccupés de leur bonheur et de notre faiblesse, pour qu'un ministère sage ne pût pas leur offrir avec succès des partis moins extrêmes que ceux qu'ils semblent prêts à saisir.

Mais ce ministère, où est-il? — Je ne vois presque plus que le hasard qui puisse le donner. Nous voici dans une nouvelle crise bien réelle. L'établissement des assemblées de districts et de départements est l'époque à laquelle nous attendent les mauvais citoyens qui, n'espérant plus de contre-révolution par la force, n'ont pas renoncé à celle qui peut naître du mécontentement. Ils travaillent très-activement à ce que l'Alsace, la Franche-Comté, les provinces belgiques éprouvent et fassent éprouver des convulsions. Tant il est vrai que nul n'est si porté aux partis extrêmes que les gens très-faibles, et que la vengeance est une passion plus impérieuse que l'intérêt. Un autre élément de la crise que je vous annonce, et le plus fort, c'est la nomination de tous les nouveaux officiers municipaux et autres. Si le parti mécontent prévaut dans les élections, nous éprouverons des tiraillements sans nombre, et nous pouvons périr. Si le parti populaire l'emporte, nous ferons bien des folies encore, mais du moins nous marcherons à un but, parce que nous avons une ébauche de système, et tous les hasards seront pour nous. Mais, encore une fois, où le point central, où la veine artérielle du corps politi-

que, je veux dire l'administration générale, sera-t-elle placée? — Qui imprimera désormais une direction uniforme à tant de mouvements d'une nature si différente? — Je l'ignore. — Il faudrait vouloir s'abuser soi-même (contre toute vraisemblance), pour attendre rien des Tuileries et des pays environnants. — L'homme qui, entièrement étranger à la révolution du mois de juillet, et n'ayant pas même eu le mérite vulgaire de passer aux communes, entraîné malgré lui-même dans la seconde crise, a vu, par son incapacité profonde, changer dans ses mains la dictature suprême en une place subalterne parmi les grandes; cet homme qui, grâce à une destinée unique, n'en sera pas moins, pour le vulgaire, l'homme de la révolution, et, donnant sa démission le jour où le roi jurera la Constitution, aura ainsi, au milieu de sa carrière, la plus belle époque dont il soit donné à un mortel de s'honorer; — cet homme n'a pas la force de composer un bon ministère, ni le courage d'en former un trop mauvais. Cependant il est seul, et tous les jours plus seul en mesure (1). Que faisons-nous donc? — Nous jouons à collin-maillard, et le résultat de la partie me parait entièrement indevinable. Quant à moi, je reste immobile autant que je le puis, parce que je me suis dit souvent qu'un homme qui, marchant dans la nuit, voit éteindre son flambeau, doit s'arrêter jusqu'à ce que la lumière revienne. Mais vous sentez que l'immobilité ne peut être que relative, et qu'il est impossible, dans

(1) M. de La Fayette.

notre état de choses, de n'être pas compromis par la seule faculté d'exister.

Adieu, mon cher comte, revenez donc faire un tour ici quand vous le pourrez, ne fût-ce que pour me rapprendre un peu le langage et les manières d'un homme. Je suis mieux, quoique je dicte encore; mais l'attaque a été si terrible et la rechute est si voisine, que j'aime mieux bégayer quelque temps que d'être arrêté de nouveau.

Paris, 20 janvier 1790.

Nous sommes ici toujours dans la même léthargie; sérieusement compromis par les finances, environnés de toutes les détresses que j'ai prédites, nous étourdissant sur le danger, et ne cherchant pas même un remède. Si M. Necker est encore là un mois, on ne saura pas à Paris ce que c'est qu'un écu, on ne le saura guère mieux dans le royaume, et vous verrez les écarts de la sublime invention de la monnaie en papier. Je parie pour les billets de 30 livres avant six semaines. Les autres spasmes politiques sont peu de chose auprès de celui-là. L'Assemblée, pour avoir voulu se mêler de juger les contestations particulières sur la division du royaume, perd un temps énorme à des piqûres d'épingle si ennuyeuses que tout le monde s'absente; et, quant aux provinces, nous n'aurons des symptômes décisifs qu'après les assemblées de districts et de départements. Pour ce

qui est du gouvernement proprement dit, il commence à s'occuper de l'idée de faire faire une démarche décisive au roi dans l'Assemblée, depuis que cette idée court les rues, que les savoyards s'y attendent, et que l'Assemblée en est tellement prévenue que le roi n'y produira aucun effet. J'espère que les ministres mettront sérieusement en délibération dans quelques mois, si le roi doit se montrer à la tête de la révolution, et à quelle époque, sauf à déposer des protestations chez quelque tabellion de village. En attendant, P. (1) nous complote de petits crimes, La Fayette de petites évolutions, Montmorin de petites intrigues, le Saint-Priest a des velléités plus sérieuses, les Tuileries et le Luxembourg se vainquent tour à tour en poltronnerie, en insouciance et en versatilité. Jamais enfin des animalcules plus imperceptibles n'essayèrent de jouer un plus grand drame sur un plus vaste théâtre. Ce sont des cirons qui imitent les combats des géants. Bonjour, mon cher comte.

(1) Nous ignorons de qui il est question.

Paris, le 27 janvier 1790.

J'ai là, depuis trois jours, mon cher comte, votre n° 13 qui me prouve qu'aux hommes doués il ne faut que des occasions, et depuis hier seulement votre lettre du 23, où vous me donnez une marque d'amitié dont je suis très-touché. Je n'ai pas répondu à la pre-

mière, toute substantielle et excellente qu'elle soit en tous sens, parce qu'elle s'est trouvée dans la coupe de l'affaire de Marseille, occasion d'un travail immense, que je n'ai fini qu'une demi-heure avant de monter à la tribune, et dont j'ai dû m'occuper de toutes les forces de ma tête et de mon âme : 1° parce que la contre-révolution est là; 2° parce qu'il s'agit d'asservir ou d'affranchir à jamais la Provence; 3° parce que cette affaire est devenue mon affaire. — Il faut montrer à tous ces myrmidons que, malgré leurs efforts réunis, et le partiaristocratique de Marseille secondé d'une armée, et la cabale de La Fayette, et la rage du côté droit de la salle, et l'activité des ministres qui ont réuni ici tous leurs moyens de succès et de corruption, l'Assemblée nationale fait ce qu'elle doit dans les grandes occasions, et qu'alors mon impulsion n'y est jamais vaine. J'ai parlé trois heures avant-hier au soir (car nous avons un ridicule décret de discipline qui ne nous permet de nous occuper que de constitution le matin); je suis ajourné à ce soir pour finir, et j'emporterai probablement au moins mes conclusions. Voilà, mon cher comte, l'excuse de mon silence qui sûrement m'a plus coûté qu'à vous.

Vous êtes, mon cher comte, né homme d'état, et, réunion rare, homme d'exécution! Votre lettre du 13 est un résumé de main de maitre, et j'en ai été fier, comme si vous étiez mon disciple, tandis que vous devriez bien plutôt être mon Mentor, et que je n'ai eu que le mérite, mais que je prise, de vous avoir deviné, au milieu de tous les oiseaux-mouches qui vous entouraient et croyaient vous juger.

La révolution est trop avancée, dites-vous, pour rétrograder à un point redoutable. Cela est vrai dans le sens que le despotisme systématique et paisible ne reviendra pas. Cela n'est pas vrai dans le sens que la monarchie française restera ce qu'elle est, et que son gouvernement sera libre et actif sous une constitution raisonnable et compacte. Sous ce rapport, nous avons plus que jamais des périls à courir. Il est possible, chose douteuse ! que l'on ait renoncé à une contre-révolution par la force. Il est certain que l'on en prépare une par la négociation ; il est certain que l'on suscite contre nous les grandes villes, qu'elles commencent à nous régenter, que l'on est parvenu à donner à une grande partie de nos commettants une assez vive impatience de ce qu'on appelle nos longueurs, qu'enfin notre nation, mobile et impatiente, désire la fin de cette Assemblée amphibie, moitié convention, moitié législature, qui certainement n'a pas donné assez de racines à ses opérations pour que la révolution puisse être tenue pour consolidée, si elle disparaissait demain. Or, comme le gouvernement ne gouverne point, comme il n'y a là ni un homme de talent, ni un homme de caractère, ni même un homme de bonne foi, on n'obtiendra point d'intervalle entre les deux législatures ; on l'obtiendrait qu'on n'en profitera pas, on intriguera au lieu d'administrer, on cherchera à diviser au lieu de montrer par le fait l'utilité, la nécessité d'un pouvoir exécutif; et la montre, tant bien que mal fabriquée, que nous aurons laissée avant d'y mettre le grand ressort, ne mar-

chera point, ou marchera si irrégulièrement par le mauvais engrenage et la disproportion des pièces, qu'elle fera du bruit peut-être, mais ne marquera certainement pas l'heure.

Vous avez saisi admirablement l'idée d'un grand empire organisé en petits états fédératifs, ou plutôt vous m'avez bien convaincu que vous aviez eu de votre côté cette pensée, non en germe, mais en en calculant toutes les chances, tous les résultats. Vous trouverez dans mon résumé et conclusion de la monarchie prussienne un morceau qui, je crois, vous plaira, sur cette matière envisagée sous tous les aspects.

Je suis bien aise que vous soyez content de Sémonville, et je serais fâché que vous vous y fiassiez aveuglément, ou même que vous lui eussiez donné tous vos *moyens*, comme vous dites, dans le sens le plus étendu. Nous nous sommes très-bien aperçus ici qu'il n'était pas et qu'il ne serait pas à nous. C'est un embaucheur de bonne compagnie (vous savez bien que c'est pour le compte de La Fayette qu'il travaille), et voilà tout. Ce La Fayette devient très-nébuleux. Favras va être jugé, *par un plus amplement informé d'un an, tenant prison*. Vous voyez aussi que c'est là toujours tenir la vipère en activité pour menacer incessamment de son dard. Vous voyez aussi que c'est évidemment préférer l'intrigue à la révolution, et des complots à une marche ferme et décisive. Cet homme me paraît maintenant raser une grande erreur. Il ne craint pas, et même il désire à un certain point la guerre civile, qu'assurément il aura. Mais, faute d'étendue, il ne voit pas que la

guerre civile, au delà de son rayon individuel, est hors de son influence, et qu'à supposer, et la supposition est assez gigantesque, qu'il puisse porter son armée jusque vers Rouen, tout ce qui se passera aux frontières, et surtout aux frontières éloignées, est entièrement contre lui, eût-il en capacité ce qu'il n'a pas en instruments, ce qu'il n'a pas en moyens d'argent, d'harmonie et d'ensemble, ce qu'il n'a pas et ce qu'il n'aura jamais.

Du côté de la cour, oh ! quelles balles de coton ! quels tâtonneurs ! quelle pusillanimité ! quelle insouciance ! quel assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets, de petites répugnances et de désirs d'enfants, de volontés et de *nolontés*, d'amours et de haines avortés ! — Ce qui est au-dessous de tout, c'est *Monsieur*. Imaginez qu'on avait été jusqu'à lui donner de tels moyens d'argent, que si votre valet de chambre avait à les offrir, il entrerait au conseil pour peu qu'il le voulût, et ce *Monsieur* n'y entrera probablement pas..... Cela est déplorable. Et, quand ils n'ont suivi aucun de mes conseils, profité d'aucune de mes conquêtes, mis à profit aucune de mes opérations, ils se lamentent, disent que je n'ai rien changé à leur position, qu'on ne peut pas trop compter sur moi, et le tout, parce que je ne me perds pas de gaité de cœur pour soutenir des avis, des choses et des hommes dont le succès les perdrait infailliblement, pour être, en un mot, ce qu'ils attendent de *Duret* et de *Orrèze* (1). Bonjour.

(1) Sic.

Paris, le 31 janvier 1790.

Sans doute j'ai reçu votre n° 14, en date du 26, et vous y êtes morose, mon cher comte, bien qu'avisé et perspicace à votre ordinaire. Et, par exemple, vous exagérez infiniment les inconvénients de la révolution pour la génération présente. Il n'y a pas encore eu d'exemple, dans les fastes du monde, d'un pareil bouleversement, ni même d'une grande secousse politique à moins de frais; et si l'on voulait s'entendre et surtout gouverner, la révolution n'aurait de véritables martyrs qu'un très-petit nombre de satrapes trop scandaleusement gorgés de jouissances exactrices et oppressives, et l'inévitable contrariété qu'éprouvent plusieurs milliers d'hommes, lorsqu'ils sont forcés de changer d'opinions et d'habitudes, de dissimuler leurs préjugés, de les subordonner même et de commander à leur ambition routinière et à leurs projets individuels ou fausse route, ou une route nouvelle. De ces gens-là, plus contrariés, je le répète, que malheureux, on en porte tous les jours en terre, et ce n'est que dans les classes supérieures et par conséquent peu nombreuses de la société, et depuis quarante ans jusqu'à la fin de la carrière humaine, qu'il faut les chercher. Les classes populeuses, les classes industrieuses sont en fermentation; la fermentation est si peu un malheur pour l'homme, que son premier besoin est d'être remué. Elles travaillent peu? — Ceci est un mal, mais que l'élan vigoureux que donnera la première impulsion de la

liberté assise et calmée réparera avec usure. Elles vont être surchargées ? — Elles seront, au contraire, fort soulagées si l'on sait faire. Il faut se dire : Deux choses sont indispensablement nécessaires à la société; le payement des troupes et celui des intérêts de la dette. Ces deux objets n'emportent pas à beaucoup près 400 millions. Or c'est une démence que d'être inquiet sur les moyens de faire payer gaiement à ce royaume 400 millions. Le reste doit être nettement et rapidement attermoyé en papier, renouvelant le titre et portant intérêt, parce qu'il faut payer des intérêts à ses créanciers, lorsqu'on les attermoie. Alors la confiance, et le crédit avec elle, reparaîtront; alors le numéraire affluera, ou du moins il ne manquera que dans la proportion que les observateurs croyaient avoir remarquée longtemps avant nos embarras politiques et le dernier période de notre impéritie financière, et de bonnes relations commerciales remédieront d'elles-mêmes et très-rapidement à cet inconvénient grave. Alors, non-seulement on n'aggravera pas, mais on soulagera beaucoup le faix des habitants des campagnes qui n'entendent rien à notre philosophie, pour qui notre amour de la liberté, quel qu'il soit, ne peut être de longtemps qu'un accès de fièvre chaude, sans lesquels nous ne pouvons consolider la révolution, et qui n'y prendront aucun intérêt, ains au contraire, s'ils n'y trouvent pas leur soulagement immédiat et considérable. Alors enfin, tous les liens de l'industrie et du commerce se relâcheront jusqu'à ce qu'ils puissent tomber entièrement, et les intarissables

ressources de l'industrie humaine, abandonnées au seul régime de la liberté, ouvriront un ordre de choses dont nos yeux myopes n'aperçoivent pas même l'atmosphère, loin de le percer et de voir au travers. N'accusez donc pas la révolution, mon cher comte, n'accusez que les hommes qui jouent pour le compte du gouvernement cette grande partie.

(Ici le comte de Mirabeau propose au comte de La Marck une entrevue à Valenciennes ou dans quelque autre ville de la frontière, puis continue :)

Là, enfin, vous connaîtrez mon plan de la constuction de l'empire germanique, lié à un système nullement chimérique de pacification et presque de paix universelle. Vous le critiquerez, vous vous en pénétrerez, vous en ferez votre chair propre; nous en calculerons les chances. Répondez-moi positivement à cet article, mon cher comte, en tenant compte des dates de l'arrivée possible de nos lettres, afin que nous ne nous déplacions ni l'un ni l'autre inutilement.

Arrangez donc la course, mon cher comte, dont je vous parle : elle est capitale sous une multitude de rapports que vous ne pouvez pas deviner tous.

Sur toutes choses, ne donnez pas votre démission du service de France, que je ne vous aie vu. — Favras est jugé, il sera pendu. — Besenval est renvoyé à l'audience. — L'affaire de Marseille, soumise à un nouveau rapport, est ajournée à jeudi. Je vous fais passer par ce courrier mon discours, qui a eu un prodigieux succès.

On brûle en Bretagne et en Limousin. Certainement une nouvelle scène s'ouvre.

Paris, le 6 février 1790.

Vous aurez su la démarche du roi (1), son étrange discours, le serment, la pantomime et le véritable effet de tous ces mouvements. Vous ne les auriez pas su que vous les auriez devinés. *Monsieur* s'est vaincu lui-même en lâcheté, le roi en phrases, le Saint-Priest en astuce; tous les partis ont joué à qui mieux mieux la comédie, et La Fayette lui-même est pris pour dupe. S'il recueille quelque accroissement de popularité en éloges artificiels et de commande à Paris, je suis convaincu qu'il y perd en puissance, et je le démontrerais parfaitement à votre satisfaction. La démarche, au reste, ne sera point sans effet dans les provinces, jusqu'au petit bout d'oreille échappé par malheur, et il ne se fera pas attendre, car ce qu'on est le moins, c'est de bonne foi. Bonjour.

(1) Le 4 février 1790, le roi se rendit à l'Assemblée, où, après avoir tenu un long discours, il promit de défendre la liberté constitutionnelle, etc., etc.

Paris, le 16 février 1790.

Quant à nous, je soutiens que nous sommes au moment le plus critique de la révolution, à celui où nous avons à nous défendre de l'impatience et de la lassitude de la nation et de nous-mêmes, et où l'on profite de notre pente aux émotions et à l'enthousiasme, pour faire de chaque événement, petit ou grand, le désir, l'occasion ou le prétendu besoin de renforcer le pouvoir exécutif par des moyens provisoires, c'est-à-dire de lui donner tous les instruments nécessaires pour nous empêcher d'achever la Constitution. Or il valait beaucoup mieux ne pas la commencer que de la laisser où elle est, puisque rien n'en resterait alors que les maux particuliers qu'elle a faits. — M. de La Fayette conspire pour le royalisme par galanterie; nos virtuoses conspirent pour le royalisme par corruption; nos démocrates conspirent pour le royalisme par leurs divisions et les petits tripotages de leurs intérêts particuliers. La guerre des élections, la guerre des contrebandiers, la guerre des impôts, la guerre de religion sont en germe dans vingt cantons du royaume. Il a encore l'aplomb des grandes masses; mais il n'a que celui-là, et il est impossible de deviner quel sera le résultat de la crise qui commence. Heureux dans toutes les chances, qui, ayant un tabernacle, peut en planter un ailleurs! Adieu, mon cher comte (1).

(1) C'est la dernière lettre de la correspondance de cette époque.

entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck. Ainsi qu'on l'a vu dans l'Introduction, M. de La Marck, rappelé de Belgique par le comte de Mercy, arriva à Paris vers le 15 mars 1790, reprit ses relations journalières avec Mirabeau, et c'est alors qu'il parvint, après deux mois de négociations, à établir les rapports de Mirabeau avec la cour.

FIN DU PREMIER VOLUME.

2

102323

Author Mirabeau, Honoré Gabriel Riquetti, comte de HF.B M6714c

Title Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck; ed. by Bacourt. Vol. 1.

DATE. NAME OF BORROWER.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Do not remove the card from this Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU